



ANTOINE
MESCLON

Nul n'est méchant parce qu'il le veut.
PLATON.

COMMENT J'AI SUBI QUINZE ANS DE BAGNE

Sois généreux si tu veux être juste.
A. M.

ÉDITIONS " FRANCE ET HUMANITÉ "

A. MESCLON, ÉDITEUR

57, RUE DES TROIS-FRÈRES, PARIS (18^e)

1931

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE



20031665

MANIOC.org
Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

50-

BIBLIOTHÈQUE A. FRANCONIE
CAYENNE

562

DEPARTEMENT DE LA GUYANE
BIBLIOTHEQUE
A. FRANCONIE
MAG 5225

COMMENT J'AI SUBI
QUINZE ANS DE BAGNE

AF
837

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE
SUR VÉLIN PUR FIL LAFUMA
100 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS DE
1 à 100 ET EXCEPTIONNELLEMENT
15 EXEMPLAIRES, NUMÉROTÉS DE
I à XV

~~AF~~
~~957~~

AUX JOURNALISTES :

AUX POLICIERS :

AUX MAGISTRATS :

JE DÉDIE CE TRAVAIL DE MA CONSCIENCE ET DE
MON EXPÉRIENCE POUR QU'ILS Y TROUVENT :

Une raison de plus de bien peser les termes de leurs informations en matière criminelle;

Une raison de plus de rapporter très impartialement et avec circonspection les résultats de leurs enquêtes;

Une raison de plus d'être plus circonspects encore dans l'évaluation de la responsabilité individuelle et dans leurs réquisitoires devant les Jurés.

Car les crimes contre lesquels la Société doit énergiquement se défendre ont presque toujours du fait de l'organisation économique encore confuse — par voie d'hérédité, par l'effet du choc en retour notamment — des causes sociales.

Et ces crimes qui stupéfient parfois les esprits bien équilibrés (heureux ceux-là) sont déjà assez affreux, assez abominables par eux-mêmes — sans que nous y ajoutions encore une part de déductions personnelles tendant à aggraver la responsabilité très relative toujours trop lourde du criminel, du fait de son crime — déductions que nous puisons à notre insu souvent au moins bon de nous-mêmes.

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Comme préface à la deuxième édition de ce livre j'avais d'abord pensé placer les extraits de Presse et les lettres que je publie à la fin. La longueur de ces documents fait qu'ils sont là mieux à leur place.

Le lecteur pourra donc s'y référer pour éclairer l'opinion qu'il désire avoir de mon œuvre. Mais je pense que ces citations de presse et ces lettres, émanant de milieux sociaux différents sous divers aspects, établissent clairement que j'ai écrit un livre utile. Mes nouvelles conclusions résultant des observations qui me furent présentées à diverses occasions et qui le termine logiquement ajoutent encore à son utilité. Car, dans la hâte qui me poussait à le faire paraître pour éclairer le débat ouvert devant l'opinion publique par les articles d'Albert Londres, j'avais manqué de précision.

Il me faut aussi marquer que je ne pouvais que supposer les contradictions, les réactions socialo-mentales que pouvait provoquer parmi les diverses formes de l'opinion publique la question de la suppression des bagnes.

Toutes les objections m'ayant été nettement formulées, il m'a été facile d'y répondre. Et pour cela encore, je crois pouvoir me dire en toute conscience : j'ai écrit un livre utile aux hommes, surtout à ceux qui ont besoin de comprendre ce qu'ont compris depuis plus de deux mille ans, les hommes qui ont voulu voir et comprendre sans parti pris, avec la volonté de bien comprendre. Aussi ne puis-je mieux faire que de le rappeler et contribuer à le faire connaître.

Hippocrate a proclamé : « Tout vice est le fruit de la folie ».

« Nul n'est méchant parce qu'il le veut », affirme Platon, « on le devient à cause d'une disposition du corps ou de l'esprit ou d'une mauvaise éducation, malheur qui peut arriver à tout le monde. Tout

criminel étant malade, le bien général veut que l'on s'assure s'il est susceptible ou non de guérison ».

J'emprunte ces citations à une conférence du Docteur Vervaeck, directeur du service anthropologique pénitentiaire de Belgique, publiée en brochure.

Je ne les ai que récemment connues. Mais l'on constatera que dès ma première édition mes observations faites dans les conditions idéalement favorables — au bain — n'en sont qu'un long développement. La condition essentielle pour y arriver était de regarder sans aucune prévention — sans aucun préjugé d'école — ce qui m'était facile puisque ignorant. Il m'a suffi de comprendre d'abord que mon prochain peut me ressembler physiquement comme sosie, mais que ce n'est pas une raison pour que je veuille le voir semblable à moi.

Car si je commence à lui prêter la moindre des choses de ce qui est ma mentalité propre, je fausse immédiatement les conséquences de l'étude, de la connaissance que je veux avoir, que j'ai besoin d'avoir de lui. Il ne faut pas se dire alors même que l'on se croit certain d'être logique, d'être juste, d'être honnête : « il n'est pas comme moi, donc il n'est ni logique, ni honnête, ni juste ».

Mais il faut se dire : « Moi j'agis dans telle circonstance de telle manière. Lui agit de telle autre façon. Pourquoi. Essayons de comprendre ce qui détermine son acte. Et si l'on n'arrive pas à comprendre — eh bien ! — pour nous-mêmes, pour ne pas commettre un jugement téméraire qui nous nuit toujours à nous-mêmes puisqu'il est entaché d'erreur, et qu'il conduit à d'autres jugements également faux et injustes, il faut se dire : « Tu ne sais pas, abstiens-toi ! » Mais pour peu que l'on ait la ferme volonté d'être juste, la ferme volonté de ne pas commettre même en pensée une injustice d'appréciation envers notre prochain, nous arriverons à le mieux connaître et à découvrir, de mieux en mieux ce qu'il est vraiment. Et partant, même pour les plus anti-sociaux d'entre les hommes, nous comprendrons que Platon ait pu écrire : « Nul n'est méchant parce qu'il le veut ».

Hommes, mes frères — toutes les guerres entre les peuples, et tous les conflits, et toutes les batailles, tous les ennuis entre les hommes n'ont au fond d'autres causes que celles-ci... Sortis de la

nuit des choses nous nous cherchons nous-mêmes et nous voulons nous trouver tel que nous voudrions être dans tous les hommes que la vie place sur notre chemin. Mais eux-mêmes aussi cherchent la même chose, alors même qu'ils sont verbalement incapables de l'exprimer. Pour bien saisir le problème que la vie, notre vie individuelle nous pose à nous-mêmes et que nous devons résoudre sous peine de ne rester que des animaux humains, il faut commencer par nous faire tel que notre prochain voudrait nous voir.

Pour cela, il faut regarder ces autres nous-mêmes que sont nos prochains, avec un cœur largement ouvert. Il faut les regarder avec les yeux du cœur. Méfions-nous de la sécheresse des formules ou des acquisitions scientifiques les plus sévèrement contrôlées, les plus sûrement établies et n'en tirons pas plus qu'elles ne peuvent contenir. Si vous ne gardez pas entre votre cœur et votre cerveau un lien étroit et irréductible, vous serez scientifiques, doctrinaux, par conséquent restreints dans ce qui est latent en nous.

Nous avons une tendance à trancher sèchement — ce qui ne peut l'être — la connaissance d'autrui. Nous nous interdisons ainsi de bien nous connaître nous-mêmes. En donnant la prééminence à notre cerveau nous faussons toutes nos déductions. Le cœur quand on le laisse parler élargit toujours l'horizon du cerveau, si cultivé, si savant qu'il soit. Que de savants, d'érudits ou d'hommes donnés comme tels, semblent infirmes devant la tragique tristesse des déshérités, des victimes de toutes les batailles que le fait de vivre nous oblige à subir en ce monde.

La criminalité n'est que la pointe la plus aiguë, la plus douloureuse de tout le problème humain. Il importe de la traiter avec une extrême circonspection et avec le sentiment très élargi que nous portons aux autres plaies sociales, tuberculose, syphilis, etc. Le sentiment de la justice nous conduit au besoin de la réaliser toujours davantage. En cherchant à la réaliser la générosité s'émeut et nous fait désirer de ne pouvoir être taxé d'injustice et d'indifférence. Le sentiment de l'injustice a été au fond de toutes les révolutions, comme à celui de tous les soulèvements, insurrections quelconques. La misère, le pain cher, oui. Mais c'est moins l'estomac qui gronde que le sentiment qu'il a le droit d'être rempli qui pousse l'homme à s'insurger

contre qui lui refuse le pain. On peut constater qu'il est des jeûneurs, des grévistes de la faim, mus par des sentiments divers. Les êtres humains privés de sentiment n'existent pas, autrement que lorsqu'ils sont atteints de crétinisme ou tout autre maladie qui affecte tout leur organisme. Aussi le sentiment reste le plus grand facteur du monde pour son évolution vers le mieux. Ignorantes, les masses mues par le sentiment ont suivi les enthousiastes qui surgissaient tout à coup comme des guides. Par contre, nous voyons nombre d'hommes de sciences qui, sortis de leurs études, paraissent incapables d'éprouver de l'enthousiasme, de céder à une impulsion généreuse. Ils semblent ne croire qu'à la science qui les a absorbés — comme l'autel a absorbé réellement tant de prêtres.

Le sentiment de la justice finira par mener le monde, me disait le Docteur Legrain, précisément au moment où j'allais lui faire la même réflexion.

Le sentiment de la justice vaincra une à une toutes les forces que le processus social engendre pour son développement dès qu'elles tendront à devenir trop, comme c'est le cas pour le capitalisme bancaire aujourd'hui, un ennemi de l'épanouissement de la justice.

Mais je veux restreindre là ce que j'ai observé sur ce sujet et terminer en répétant « nul n'est méchant parce qu'il le veut ».

Donc, la criminalité est guérissable. Et cette maladie sociale ne l'est pas par un système de répression, de châtimens.

Il y a deux catégories de délinquants. Ceux qui, normaux, se sont révoltés contre les injustices sociales qui les ont frappés.

Pour ceux-là, il faut une éducation par le travail et par l'instruction civique et morale généreusement comprise.

La seconde, celle des malades, des fous à des degrés et selon des modalités diverses : éducation si possible et soins médicaux appropriés à leur état.

Et tant que nous n'aurons pas fait cela, nous serons contraints de reconnaître que nous avons les criminels que nous méritons — ce qui peut paraître énorme — mais qui restera cependant un fait.

Pas de conscience donc pas de responsabilité sans éducation préalable. Et tant que la Société n'a pas tout fait, tout donné à un homme pour qu'il puisse et qu'il doive se conduire équitablement et humainement.

nement envers son prochain, elle n'a pas le droit de le juger comme responsable des actes mauvais qu'il peut commettre puisqu'elle ne fait pas et ne peut pas faire la preuve, que s'il avait reçu toute la lumière nécessaire, lumière qu'il lui est dès maintenant très pratique, très facile de lui donner, ils les aurait tout de même commis.

Exécuter, condamner impitoyablement et légalement les criminels ne résout rien si on ne détruit pas les causes des crimes.

Appliquons à ceux qui en ont besoin les remèdes qu'exigent leur état pathologique.

Eduquons les autres, les révoltés.

Prévenons chez les enfants prédisposés dès leur venue au monde à être des antisociaux, toutes les conséquences de ces prédispositions.

Prenons à notre charge ceux que les mauvais exemples guettent, dont l'abandon exige une protection sociale efficace et maternelle.

Lors nous aurons opposé aux causes sociales des crimes les remèdes certains qui en réduiront considérablement, s'ils n'en suppriment, radicalement les effets.

Juin 1926.

INTRODUCTION

A la suite de l'enquête sur le bagne de la Guyane publiée dans le Petit Parisien, j'ai éprouvé le besoin de répondre aux conclusions qu'elle avait fatalement provoquées; conclusions logiques, avec le peu d'expérience que l'on peut acquérir dans quelques semaines passées à étudier ce cloaque des cloaques; mais conclusions qui deviennent différentes si l'on a pu constater pendant de longues années tout l'irréparable de la situation et la condamnation à disparaître qui le frappe sans appel.

On ne rend pas la santé à un mort, on ne ressuscite pas un cadavre en pleine décomposition.

C'est ainsi que je fus amené à rencontrer Albert Londres, pour lui faire part de mes conclusions, à moi, qui avait subi quinze ans de bagne, six ans en cours de peine, le reste comme libéré.

A la suite de notre conversation, Albert Londres me dit : « Vous devriez écrire ce que vous me dites. »

Au vrai, j'y avais pensé depuis longtemps. Mon journal et les innombrables notes que j'ai prises au cours de ces années en témoignent. Mais je pensais faire entrer ce travail dans un ouvrage : Ma Vie, où ces longues et capitales années avaient naturellement leur place.

J'ai cependant suivi l'avis d'Albert Londres puisque c'est une question d'actualité, puisque les Pouvoirs publics se sont émus de cet état de choses. Il était donc utile que je ne tardasse point à apporter mon témoignage.

Certes, Albert Londres n'a pas dit autant qu'il l'aurait voulu, je pense, tout ce qu'il a appris sur le bagne, Ce lui était impossible, car si lui-même avait pu, devant l'unanimité des

plaintes et des témoignages, se convaincre de toute la véracité des récits de ces bagnards, tout ce que les victimes lui ont confié de leur misère, du moins était-il douteux pour lui peut-être de pouvoir convaincre le public — méfiant — et pour cause, contre des relations trop extraordinaires, heurtant du front sa croyance justifiée, puisqu'il paie pour l'avoir; qu'on ne peut systématiquement organiser dans une dépendance française le règne de l'injustice, de l'iniquité, contre des êtres déçus, soit — mais sans défense — confiés à des hommes qui ont au moins, en principe, connu que leur rôle était de réaliser une œuvre de travail et de relèvement.

Mais je tiens à lui rendre ce témoignage : que j'ai constaté avec reconnaissance pour nous tous, qu'il a mis beaucoup de cœur à relater ce qu'il a vu, et qu'ainsi il a provoqué chez les hommes qu'anime un véritable amour de la justice, la juste réprobation que mérite un tel état de chose.

Quant à moi, victime d'un odieux arbitraire dénommé jugement, qui m'a jeté au bain dans des conditions qui, lorsque je les aurai fait connaître, seront sévèrement jugées, je ne suis pas tenu à la même réserve qu'Albert Londres. Je dois toute la vérité à ceux qui l'estiment encore en ces temps d'affaissement mental, à ceux qui en ont besoin, pour juger d'une œuvre ignoblement humaine et de ceux qui en assurent la perpétuation. Mais c'est sans entrain que l'on relate ces choses. Elles me font honte à moi-même et je ne suis guidé que par l'intérêt social en cause.

Par ailleurs, c'est sans aucune préoccupation littéraire que j'écris. Le primaire que je suis n'y étant nullement préparé n'y prétend point et l'homme pratique, l'ouvrier que je suis également aurait préféré employer son temps à édifier de ses mains et de ses deniers une maison pour ceux qui n'en ont pas s'il en avait eu les moyens.

Et ce n'est pas là une affirmation vaine.

Je peux invoquer le témoignage d'hommes considérables dans notre vie mondiale que je cherche à employer mes facultés constructives, mon expérience d'ouvrier avec ses possibilités réalisa-

trices de progrès dans l'organisation du travail. Car ayant su, ayant beaucoup aimé travailler — bien travailler de mes mains — je sais comment on entraîne l'homme à comprendre pourquoi un travail doit être toujours bien exécuté. Comment tout travail joue immédiatement son rôle dans l'économie productive du monde — dans le mouvement social universel — et comment toute malfaçon peut avoir des conséquences dont souffrira avant tout autre le camarade ouvrier voisin.

Cela, en raison de ma conception de la solidarité qui doit présider à tous les actes des hommes pour réaliser chaque jour davantage l'harmonie et la justice dans la vie sociale.

De bonne heure, à vingt ans, je savais me faire obéir, ou plutôt je savais faire exécuter les ordres que mes chefs me transmettaient, sans avoir à commander, car je n'éprouvais aucun entraînement, aucun désir, aucune vanité à le faire. Humble caporal d'escouade dans l'infanterie de marine, j'avais convaincu mes camarades — il y en avait de rengagés qui avaient quarante ans passés — d'accomplir de bon cœur les diverses corvées de ce métier auquel ils étaient involontairement ou volontairement soumis.

Ils reconnaissaient d'un cœur unanime l'autorité dont j'étais investi, parce qu'ils avaient été convaincus dès l'abord par mes actes du souci que j'apportais à être juste dans cette fonction de caporal qui fut si souvent redoutable, calamiteuse, à tant de malheureux qui la durent subir.

Et rien ne fit plus pour cela que cette pratique à laquelle je ne manquais jamais — entre d'autres — me faire servir à table le dernier.

Je vois encore l'étonnement de ces hommes lorsque pour la première fois je pris place à table comme chef d'escouade.

Le plat arrivé, l'homme de service commença la distribution selon la tradition, en prenant mon assiette.

— Non, dis-je, servez vos camarades avant moi.

— Comment, caporal, c'est toujours par vous que ça doit commencer.

— Oui, selon l'habitude. Mais voyez-vous, je ne compte pas

avec l'habitude si elle ne satisfait pas mon besoin de justice. Je veux être servi le dernier, parce que si une ration est mauvaise, ou bien qu'elle manque, c'est à moi avant tout autre de vous d'aller réclamer.

Et voilà comment dès l'abord, cette escouade de fer où l'on avait rassemblé toutes les soi-disant mauvaises têtes du bataillon à Dakar, cette escouade où constamment la moitié des hommes était en prison, devint l'escouade modèle de ce même bataillon, sans que j'eusse besoin de porter, ainsi que je me l'étais promis, la moindre punition, parce que mes camarades avaient senti quel besoin de justice présidait à tous mes actes dans notre vie commune, pour le partage des corvées, qu'ils exécutaient d'eux-mêmes simplement.

Dans cinquante ans, toutes ces choses d'autrefois et d'aujourd'hui, celles de demain qui seront encore celles de notre génération, ne seront plus que de fuyants souvenirs, comme nous-mêmes qui ne serons plus rien... matériellement.

Depuis longtemps, je vis avec cette conception de la réalité que si nous ne sommes qu'une chose qui passe, si tous nos actes une fois accomplis ne nous appartiennent plus, et que logiquement nous ne devons plus compter qu'avec ceux à venir, du moins cela implique-t-il un sens de cette vie de laquelle nous savons encore si peu, qui nous oblige à être dans nos conclusions plus que circonspects. Mais tout tend à me convaincre que la perfectibilité dont témoignent les millénaires en nous, est un fait qui ne peut être acquis que par un travail personnel sur nous-mêmes, lorsque la chose sociale nous met à même de le réaliser.

Car un homme ne fait pas un autre homme meilleur si celui-ci ne le veut pas. Et il ne le veut pas, autant qu'il n'en a pas senti en lui le besoin, tant que la satisfaction de ce besoin ne devient pas pour lui sa seule raison d'être. Et quand un homme éprouve réellement ce besoin, et qu'il est capable de mettre tout en œuvre dans la sphère d'action où la vie l'a placé, il ne sait plus avoir la vanité de ses efforts.

Il comprend qu'il remplit simplement vis-à-vis de lui-même

et dans l'intérêt idéal de sa nature exceptionnelle dans l'échelle de la création, un devoir, je veux dire une obligation qui ne comporte aucune récompense autre que celle de connaître qu'il se sert soi-même.

Et s'il lui vient à l'idée d'avoir l'orgueil d'être un exemple utile pour son prochain, ce sentiment disparaît en pensant qu'il doit sûrement cet état de grâce à d'autres exemples qui ont précédé le sien, auxquels il a nécessairement emprunté ce qui l'a fait lui-même, et que dans ce cas, il ne peut y avoir d'orgueil à acquitter une dette aussi facilement, après tant de profit.

Ceci, pour bien expliquer dans quel esprit je relate mes actes; pour bien convaincre le lecteur que cet ouvrage n'existe que parce que je crois qu'il peut aider les hommes de notre pays à supprimer une institution qui serait leur honte indélébile vis-à-vis des générations futures auxquelles ils pourraient laisser le soin de la supprimer fatalement en leur lieu et place.

C'est un des points de vue qui entre dans tant d'autres, engage notre responsabilité commune devant l'histoire de notre pays d'abord, et dans l'évolution de la société humaine ensuite.

Le nom de France engage les hommes qui se recommandent de ce que une destinée qui peut avoir un sens qui nous échappe les a faits Français.

Or, nous n'avons que des raisons de rougir qu'un tel orgueil ait encore sa place dans l'organisation de notre pays.

Noblesse oblige! Or, en France, nous prétendons assez être un peuple aux nobles instincts, aux généreuses initiatives, aux mouvements libérateurs.

Le bague — notre bague — est un démenti cinglant, une démonstration plus que cinquantenaire de notre lâcheté devant l'habitude acquise, alors même que toutes les qualités dont nous nous prévalons, réproouvent énergiquement et hautement un pareil scandale, qu'un trait de plume peut supprimer. Et s'il a tant duré, c'est que la conception étroitement matérialiste de la vie qui paraît guider actuellement les sphères dirigeantes de ce monde, ont peu à peu étouffé ces sursauts d'indignation qui balayèrent au cours de l'histoire tant d'iniquités!

J'ai été victime pour l'avoir pratiquée, pendant les années obscures de mon entrée dans la vie sociale à mon retour du régiment, de cette conception matérialiste de la vie.

Contre l'injustice matérielle, sociale, qui écrasait mon besoin matériel de vivre, en comprimant tous mes besoins de satisfaction matérielle, j'ai cru pouvoir dresser ma jeune et dérisoire force.

Incapable de discerner dans la nuit où, pour moi, se mouvait ce monde, les réalités supérieures qui présidant à son destin, je me révoltais contre ce mur d'indifférence que je sentais m'écraser de tous côtés.

Qu'étais-je? et pourquoi ce que je me sentais être, n'était-il qu'un misérable jouet dans le courant de stupide égoïsme des uns envers les autres qui entraîne les hommes vers une issue imprévisible?

Pourquoi ne trouvais-je pas dans cette société d'hommes qui s'était de tous temps constituée et améliorée par l'effet des bonnes volontés, une place pour ma bonne volonté?

Pourquoi ne rencontrai-je jamais que des hommes prêts — à la faveur d'avantages acquis ou hérités — à se servir de moi comme d'un outil insensible pour s'assurer de nouveaux avantages matériels à mes dépens?

Pourquoi, enfin, ce même besoin de justice qui présidait à tous mes actes de ma vie de soldat, et qui m'avait fait braver les punitions lorsqu'il le fallait, ne trouvait-il pas d'échos dans le cœur des hommes que le hasard de la vie me faisait rencontrer sur la route?

Pourquoi? Pourquoi?

Sans doute, et je dis cela de toute mon âme profonde, sans doute fallait-il que j'apprisse toute la valeur d'avenir enclose dans ce mot : « justice », en connaissant, en souffrant dans mon être sensible et révolté, les plus exceptionnelles, les plus avilissantes pour l'espèce, des injustices humaines.

Et si j'avais moins eu soif de justice, si l'ambiance de ce qui la crée, cette soif de justice m'avait moins été nécessaire, si ce lointain passé d'humanité d'où je me sens venir, obscurément,

mais effectivement, avait moins pétri mon être mental de cette ambiance nécessaire, que serais-je devenu dans ce bain où toutes les possibilités mauvaises de mon être animal, car je les ai toutes reconnues en moi, devaient être incessamment provoquées à se donner libre cours ?

Mais j'y arrivais après avoir découvert à la faveur de quelques lectures faites pendant ma prévention, le chemin qui mène à la pleine conscience des devoirs immédiats qui font l'homme digne des réalisations idéales encloses en sa nature.

Et je me rendis vite compte que si notre connaissance n'est que celle des apparences, ces apparences ne sauraient inclure toute la vie. Que le fait pour nous de ne pas comprendre une chose n'implique pas le néant de cette chose... car alors... combien dans le domaine matériel même de ces néants d'hier sont devenus des réalités et combien d'autres de ces néants s'imposent chaque jour à l'esprit si limité des hommes lorsqu'il doit s'aventurer dans l'inconnu.

Nier, nier, n'était pas une solution, donc il me fallait me faire ma loi moi-même pour me réaliser au maximum possible actuel, selon cette lumière nouvelle qui m'éclairait, lumière qui me montrait que tout dans cette vie doit concourir pour l'homme à se préparer pour une fin plus conforme à ses désirs les plus élevés, désirs que nous découvrons en nous-mêmes à mesure que nous nous élevons au-dessus des suggestions de la matière, au-dessus de la partie animale de notre double nature. Et ma logique me dit que je ne peux pas nourrir des désirs qui ne reposeraient sur rien, car s'ils ne reposaient sur rien, ils ne pourraient exister, il n'y aurait pas de possibilités qu'ils puissent s'exprimer intelligemment comme depuis des millénaires les hommes les expriment parce qu'ils sont en nous.

J'ai fait sur ce sujet bien des observations; et mes conclusions, sans prétendre autre chose que s'accorder avec une logique qui se défend, qui se tient, me permettent de regarder avec une foi tranquille l'avenir, l'avenir au-delà de cette vie. Mais j'aurai, je pense, l'occasion de m'expliquer plus tard aussi amplement que possible sur ce troublant sujet.

Aussi, lorsque je fus précipité au baignoir au moment où je commençais vraiment à prendre enfin conscience de moi-même, je m'étais déjà tracé une ligne de conduite qui me permît de me trouver toujours supérieur aux événements.

Et je l'ai résumée dans ces mots : « Sois généreux, si tu veux être juste. »

Être généreux pour être juste, c'était l'obligation de n'être pas complice, même par un silence prudent de ce que je pouvais voir d'injuste et d'inhumain.

Et c'est parce que je me suis tenu parole, pour ne pas faillir sciemment avec toute ma responsabilité consciente en cause, que j'ai subi des centaines de jours de cellule, et de cachot.

Nul doute que si je m'en étais tenu, pour l'explication de la vie, à toute l'hypothèse et au réalisme matérialiste, je n'aurais pas aventuré ma guenille humaine dans un combat aussi inégal avec l'administration pénitentiaire et en fin de compte matériellement aussi inutile.

Mais je ne suis pas seulement la résultante d'un acte sexuel, d'un acte animal, commis en 1877. Et cet acte ne suffit pas à ma raison pour expliquer mon être mental.

Ni mon père, ni ma mère, ni mes ascendants autant que je le peux connaître, ne me comprendraient aujourd'hui, tel que la vie m'a fait.

Seule, ma femme, ma compagne, qui fut si lourdement condamnée elle aussi, a assez souffert des mêmes épreuves que moi pour comprendre, sentir mon être mental.

D'ailleurs je m'interdis d'user sur aucun être des moyens d'influence que je tiens de la nature et de l'expérience.

Car il faut que la conviction d'un humain se fasse d'elle-même, lorsque son être mental est arrivé au terme nécessaire de son évolution, lorsqu'il peut discerner entre l'hypothèse logique et plausible et l'hypothèse tout court.

Lorsqu'il sent — comme je le sens moi-même — sa conviction cadrer et prolonger son être, non selon son désir, mais selon ce qu'il analyse de logique en lui. Lorsqu'il sent qu'il ne crée point quelque chose d'artificiel en son être pour une satisfaction pué-

rile, mais lorsqu'il sent que sur le plan universel cela a logiquement sa place et peut y vivre sans nuire à l'amour de son prochain et que cela tend à réaliser de l'harmonie.

J'aurai, je pense, l'occasion dans de futurs ouvrages de développer et d'expliquer mes raisons lorsque j'affirme que mon être mental est absolument distinct de mon être animal.

Je me sens vivre, aller, venir parmi les hommes du moyen âge et des temps qui ont suivi. Je retrouve dans le tréfonds obscur de mon être ma mémoire s'imprégnant de la vie de ces temps. Cela est évidemment vague, et comme d'intuitives remembrances, mais vivantes cependant comme de palpables réalités.

Cependant, je n'ai pas la prétention de me rappeler d'avoir été mêlé à tel ou tel acte connu ou quelconque.

Je sens seulement, et cela me suffit, que j'ai été le contemporain de ces siècles divers.

Cela, je l'affirme catégoriquement, est en moi.

Ce n'est pas une création de mon imagination. Je n'ai pas besoin de rien créer de semblable.

Ce n'est pas à première vue indispensable, voire utile à ma vie présente.

Mais c'est là, en moi, où peu à peu, pas à pas, jour par jour, je l'ai découvert.

Et que ceux qui seront tentés de se dire, devant ces affirmations : « Il est fou », craignent, en jugeant d'après une impression qui n'est logique que dans le cadre banal et étroit de la vie matérielle; de se limiter eux-mêmes.

Qu'ils regardent au loin, en remontant les âges, si la répétition ininterrompue des élans de milliards d'hommes vers un au-delà moins fermé que ce monde ambigu, peut être vraiment sans raison.

Qu'ils s'écoutent eux-mêmes et qu'ils se demandent si l'écho de toutes les voix de ceux qui les ont précédés ne les invite pas à la réserve avant toute conclusion formellement négative; ne les invite pas plutôt à la recherche d'une vérité plus haute et plus noble que celle où rampe et se lamente notre actuelle humanité.

Qu'ils lisent toute cette phase de ma vie présente qui s'écoule au bain et depuis ma sortie.

Ils verront s'il leur est possible d'être plus positif, plus réfléchi, plus maître de soi dans leurs actes que je l'ai été durant ces années difficiles, où chaque heure apportait une occasion nouvelle de lutte; où la pondération m'était indispensable eu égard aux forces aveugles, avec leurs réactions presque toujours brutales que je devais affronter, à ces milliers de lieues matérielles, en cet endroit perdu de notre monde que les hommes veulent oublier et ignorer.

D'ailleurs il m'est encore loisible de prouver que cérébralement je suis sainement et robustement construit. Il est des spécialistes qualifiés en la matière qui pourraient le vérifier.

D'autre part, je ne demande à aucune drogue, une excitation pour mes facultés, pour mon imagination. Simplement de moi-même j'ai parfaitement résisté aux multiples occasions de devenir fou que la chose sociale m'a fournies. Je ne me suis même jamais senti menacé de ce mal et aux heures où la fièvre m'a le plus secoué, j'ai toujours suffisamment vérifié que ma raison restait entière; et je pouvais toujours analyser mes impressions si je le voulais.

Je distinguais parfaitement que mentalement je ne souffrais pas.

Seulement, si je voulais exiger de mon cerveau un effort qu'il ne pouvait rendre, il se repliait, et je n'insistais pas.

Je distinguais que ma matière cérébrale fortement impressionnée par le feu de la fièvre qui brûlait mon sang n'avait plus sa liberté de mouvement; et quand je m'assoupissais, je pouvais cependant sentir que ma pensée vivait sans que mon cerveau en souffrît. Elle se manifestait en moi, pour moi, sans qu'il y participât. Ma pensée s'épandait en moi et mon cœur écoutait, répétait son langage, comme l'eût fait ma langue dirigée par mon cerveau.

Comment puis-je en être diminué, puisque surtout, je n'ai pas la prétention, ne m'étant pas mis au monde, d'être plus que le moins doué des hommes. Et que ce que j'ai pu faire de bien

trouve un prix suffisant dans le fait que j'ai pu le faire sans me croire avoir droit à des conséquences possibles postérieures à cette vie.

Et cependant, je précise pour bien démontrer sur quel terrain réaliste je me place : je n'ai pas besoin de cette certitude de la pluralité indéfinie de nos existences pour vivre et je puis admettre parfaitement, en idée, pour un moment, pour mieux éclairer ma conviction, que toute notre vie finit absolument avec la mort.

C'est très simple, nous naissons, nous vivons, nous mourrons et c'est fini.

Et bien, ceci admis, en quoi, par quoi, puis-je en souffrir ? Comment puis-je en être diminué ?

Si je suis vraiment un homme raisonnable, en quoi puis-je me plaindre, surtout après la vie qui m'a été ménagée, si comme tout un chacun je suis mort, bien mort, que je ne puisse plus souffrir de rien.

En quoi puis-je me plaindre d'avoir dès maintenant cette certitude qu'un jour je ne souffrirai plus ?

Et que ce sera ainsi parce que c'est la commune loi.

Puis-je souffrir, présentement en l'état de mon développement intellectuel de l'idée que je ne serai plus rien de cet être qui a tant été douloureusement impressionné par toutes les misères de la vie ; par celles de mon prochain, beaucoup plus que par les miennes propres, qui ne comptent plus aujourd'hui que comme les éléments infiniment précieux qui m'ont permis de me faire l'être conscient et pleinement indépendant que je suis ?

Cela est évidemment impossible. Je ne peux pas trouver dans le fait que je ne serai plus rien de sensible un jour, une raison de m'affliger.

Je ne serai plus rien, je ne sentirai plus rien, soit. J'admets. Je n'éprouve nullement le besoin de persister à souffrir après moi puisque les raisons de l'état de chose qui m'a valu tant de constatations douloureuses perdureront... perdureront...

J'accepte volontiers de ne plus avoir à constater les contingences contradictoires, mesquines, laides si souvent malgré notre prétentieuse et prétendue civilisation.

Donc je n'éprouve pas le besoin de ne pas mourir et j'accepte sans plus, comme un fait fatal, ma mort absolue.

Mais pourquoi alors, ai-je en moi comme tant d'autres milliards d'hommes qui nous ont précédés, ce besoin de ne pas mourir ?

Puis-je avoir, ai-je vraiment la faculté d'inventer, de créer de l'impossible ?

Cela n'est-il qu'une conséquence de cette part de liberté, d'indépendance que je dois logiquement posséder pour être autre chose qu'un animal apparemment inconscient de son être ?

La logique qui veut que je sois relativement libre de ma pensée, implique-t-elle que je ne puisse tenter de vouloir voir au delà de cette étroite vie, sans tomber aussitôt dans le domaine de la folie ?

Puis-je être à ce point consciencieusement fou ?

Puis-je avoir réussi à force de reviser constamment mes valeurs, à me fabriquer une balance fidèle, sensible, pour peser mes actes et mes pensées qui serait également juste pour peser la folie ? Folie que j'aurais partagée avec les milliards d'hommes qui m'ont précédé en ce monde, et qui plus ou moins confusément, ont unanimement senti vivre ce besoin en eux ?

Et si je m'adresse au plus matérialiste, au plus rationaliste de mes contemporains et que par impossible je puisse lui démontrer qu'il a devant lui la série ininterrompable des siècles pour parfaire sa nature d'être pensant, je ne doute pas que ceci démontré, il ne s'y accroche rationnellement.

Aussi concluerai-je sur ce point par cette réflexion logique à mon sens : Nous ne pouvons pas nous créer des besoins basés sur rien. Nous ne pouvons pas créer ce qui n'existe pas. Or, si ce besoin de survivre est universellement en nous, c'est qu'il répond à quelque chose qui existe, que nous n'avons pas encore pu découvrir, et que peut-être nous ne pourrions pas connaître sous notre forme terrestre. Pourquoi ? Je n'ai garde de vouloir l'expliquer, encore que je m'essaie à m'en donner à moi-même des raisons.

« Je sais que l'inconnu ne répond à l'appel
Ni du calcul morose et lourd ni du scalpel. »

a dit le vieil Hugo, et je ne sache pas qu'on puisse lui nier quelques possibilités spéculatives idéales.

Libre à ceux qui croient avoir en eux assez de lumière pour trancher par oui ou par non un aussi redoutable problème, de le faire. Pour moi, je me garde de fermer cette porte ouverte sur l'inconnu. Mais que dis-je? il n'est de porte que celle que nous créons pour notre besoin inassouvi de savoir — il y a seulement l'inconnu tout court — avec toutes les formidablement troublantes interrogations qui s'y pressent...

Et craignons encore en rapportant tout à notre étroite mesure apparente, de vouloir limiter cet horizon humain qui s'élargit tous les jours devant nos propres efforts.

Craignez, rationalistes, moins convaincus que vous n'en éprouvez le besoin, d'opposer l'aujourd'hui si court à demain qui ne peut finir... Est-ce donc vraiment si rationnel?...

Je sais comment deux et deux font quatre, mais cela ne me paraît pas suffisant pour dire que les possibilités incluses dans la nature humaine vont jusque-là — et pas plus loin — qu'une chose est impossible, parce qu'il est impossible à mon esprit de la concevoir. Et j'ai vu trop de choses singulières pour ne pas être circonspect.

Voilà l'état d'esprit dans lequel j'ai écrit cet ouvrage. Et, conformément à ce que j'ai vécu, je peux me dire que je n'ai jamais trahi le haut idéal qu'il implique, que j'ai voulu le servir à chaque occasion et surtout lorsque cela était le plus difficile de le faire... par les moyens les plus humblement effacés.

J'ai voulu quand personne n'osait toucher un lépreux paralysé qui tombait en morceaux et dont l'aspect faisait reculer surveillant et bagnards, montrer que ce mal n'est pas transmissible par attouchement, et je l'ai pris fraternellement dans mes bras pour le porter dans le canot qui devait le mener à Saint-Louis, l'îlot des lépreux...

J'ai voulu, lorsque chargé de la propreté d'une case, m'appliquer à la tenir très propre, à laver méthodiquement les lieux souillés par tous les diarrhéiques ou dysentériques, afin que les pieds nus puissent s'y aventurer.

Et quand certains de ces hommes qui ne savaient rien pour la plupart me demandaient pourquoi je m'appliquais tant à un travail si rebutant — ils sous-entendaient : qui n'est pas fait pour toi — je leur répondais : Aucun travail n'est vil, aucune occasion de servir son prochain ne doit être perdue.

Et en m'obligeant ainsi à exécuter de bonne volonté des corvées dont ma situation d'impotent m'exemptait, j'avais conscience de bien comprendre les leçons que nous donne la vie... d'être simplement et pratiquement rationaliste.

Tout cela implique, je pense, que j'apporte sur la question du bague un témoignage impartial bien que vécu...

Je n'ai rien vu, rien voulu voir en partant de moi par rapport à la masse. Mais seulement, en considérant la masse dans laquelle je n'étais et je ne suis qu'une unité...

Les normes selon lesquelles j'ai relaté mon cas individuel, ne tendent qu'à démontrer l'intérêt véritable de la masse dans laquelle l'individu doit librement évoluer.

Et malgré que je sache bien que j'ai fait une démonstration irréfutable, matérielle, que l'homme, même saisi, entraîné dans le plus effroyable tourbillon de courants mauvais, seul, abandonné, réprouvé et sans espoir de rencontrer ni sympathie ni protection, ni même la plus fragile des branches pour s'y accrocher, peut, lorsque son esprit s'éclaire de la conception rationnelle de sa nature, remonter ce courant, se faire invulnérable à toute tentation mauvaise par le simple et libre jeu de sa volonté. Malgré que j'ai fait, je pense, cette démonstration, je n'en tire aucune vanité... Je suis l'homme et ne me suis point créé... de quoi donc pourrai-je alors être orgueilleux... puisque je ne suis que le produit de forces diverses, parmi lesquelles je n'ai fait qu'apprendre à me connaître, à me conduire, pour le mieux des intérêts de ma nature indépendante, mais attentive à toutes les souffrances comme à toutes les joies du grand drame terrestre.

Et parmi ces joies, il n'en est aucune qui vaille celle que nous procure la conviction que l'on sert la cause de la justice... et cela en se dévouant surtout à combattre les erreurs d'où qu'elles viennent, et surtout lorsqu'elles paraissent devoir nous servir;

aucune qui vaille celle de se dévouer, d'y tendre son être avec la conviction que rien ne peut, que rien ne doit abattre l'énergie humaine, quand elle est au service du juste.

Et pour que cette énergie soit vraiment inabattable, invulnérable, il faut la galvaniser par le sentiment de se sentir généreux; de se sentir incapable d'écouter aucune suggestion de la vanité et de l'orgueil banal, et d'apprécier comme hochets enfantins toutes ces distinctions au moyen desquelles on prétend encore remercier des services rendus.

Un homme digne de ce nom n'a pas besoin d'être remercié... il n'a pas besoin qu'on dise : c'est un tel qui a fait cela. La conviction qu'il a servi les hommes, c'est-à-dire qu'il s'est révélé à lui-même digne de sa destination d'homme lui tient lieu de tout. Et c'est encore lui qui se sent l'obligé. Car s'il a pu servir les hommes et lui-même, en réalisant le besoin de noblesse qui est en lui, c'est toujours au moyen de ce qu'ont fait les hommes qui l'ont précédé sur la route de la vie qu'ils ont tracée, préparée pour lui.

Depuis vingt ans je vis avec cette conviction que j'ai peu à peu acquise, dès que j'ai dû subir toute l'horreur de l'injustice qui me jeta au bagne; dès que j'ai reconnu que la route sur laquelle marche notre humanité — comme tant d'autres humanités sans doute — doit conduire à un état toujours plus parfait puisque l'effort vers le mieux, vers le juste, perfectionne, ennoblit l'homme.

Dans ce pandémonium relatif qu'est le bagne, et je dis relatif parce que j'y ai vu quelquefois de bien belles choses, parce que j'y ai vu aussi beaucoup d'êtres à qui il n'avait souvent manqué qu'une direction et un peu de justice, pour être d'assidus travailleurs : je me suis trouvé soudain très riche à côté de tant de déshérités...

Très vite, toutes leurs misères étreignirent si douloureusement mon cœur, que je n'eus plus guère le loisir d'écouter les miennes dont le poids diminuait d'ailleurs à mesure que je constatais l'énormité formidable de toutes celles plus ou moins justifiées que je voyais subir à ce lamentable troupeau d'humains. Car,

à part les monstres, qui, ne l'oublions jamais, ne se sont pas mis au monde eux-mêmes, et qui ne sont jamais que des cas pathologiques douloureusement complexes, je n'ai pas rencontré de bagnards qui soient uniquement, absolument mauvais...

Les uns après les autres, tous ceux à qui j'ai parlé de la justice m'ont regardé avec attention pour bien m'entendre...

Las! dans leurs yeux à tous, j'ai pu lire quand ils ne me le disaient pas expressément : la justice, oui, ce serait bien beau, mais je ne l'ai jamais vue.

C'est pour qu'il y ait — ainsi qu'il est très possible, très facile — plus de justice entre les hommes, que je viens après tant d'autres donner mon coup de pioche dans le vieil édifice croulant de nos stupides égoïsmes, d'où sortent toutes nos iniquités.

Ce stupide égoïsme disparaîtra rapidement d'entre les hommes, lorsqu'ils sauront donner à leurs pensées, comme ils en ont le moyen, l'ampleur de cet horizon qui s'élargit sans cesse devant notre travail; lorsqu'ils seront bien convaincus qu'il est indispensable d'être généreux pour être justes envers autrui, afin qu'autrui puisse l'être envers eux.

C'est dans cet esprit que j'ai écrit ce livre; dans cet esprit qui m'anime depuis vingt années, sans lequel les conséquences logiques du crime commis contre moi par les juges d'abord, perpétué, assuré, par des fonctionnaires incapables de comprendre leur rôle ensuite, eussent fait de moi le plus décidé des révoltés, et sans doute le plus redoutable des bagnards. Mais puisqu'il m'a été donné de pouvoir reconnaître au-dessus des mêlées confuses où se heurtent les hommes, aveuglés par les passions, filles de leurs intérêts particuliers mal compris, la vérité rédemptrice et salvatrice qui proclame les bienfaits décisifs du désintéressement, du dévouement envers le prochain, au lieu de la haine stérile et meurtrière qui devait presque fatalement empoisonner mon cœur, c'est l'amour pour tous les hommes qui m'animera toujours.

C'est en me plaçant à cette altitude que j'ai, poussé par l'actualité du sujet, écrit hâtivement ce livre.

Je pense que la sincérité de mon désir qu'il serve à l'établissement d'un système pénal meilleur, ne fera aucun doute dans l'esprit de ceux qui le liront.

Et si, par un sentiment de pudeur bien humaine, j'ai éprouvé le regret d'avoir à écrire des choses trop horribles, je dois me défendre de le regretter.

Reculons-nous devant la nécessité chirurgicale pour découvrir les germes de maladies qui détruisent prématurément nos corps?

Ne reculons pas davantage devant les monstruosité mentales; étudions-les et agissons d'un cœur vaillant et généreux pour les supprimer; car cela est possible tous les jours.

Et pour l'immédiate : plus un seul condamné ne doit aller coûter à fonds perdus de l'argent en Guyane, où il ne peut être utile ni à lui-même, ni à la collectivité. Alors qu'il est en France une valeur certaine de rendement, de rendement à deux fins : le rapport matériel, et le redressement, qui sera consécutif à une exploitation intelligente, en réveillant dans nombre de faillis obscurément butés dans leur chute, dans leur misère comme je l'ai été un temps, ce besoin d'être malgré tout considéré, qui reste toujours vivant en tout homme sain d'esprit.

J'ai observé pendant quinze ans des milliers d'êtres à jamais perdus par notre impéritie et par notre ignorance...

Et ce n'est que d'une minorité qu'il n'y avait guère d'espoir d'en rien tirer.

Je les ai connus sans masque, tels qu'ils étaient vraiment et ce m'a été facile de déterminer les causes sociales et congénitales de leurs déchéances.

C'est pourquoi je puis dire : « Il y a possibilité de guérison dans la grande majorité des cas. »

Et beaucoup, beaucoup, croyez-moi, Albert Londres, n'ont pas fait seuls, eux-mêmes leur sort parmi les plus coupables.

Aussi, si je comprends que vous répondiez non si l'on vous demande d'être juré, je crois cependant qu'il vaut mieux pour notre besoin de justice que ceux qui ont vu avec un cœur humain, comme vous, ces choses, que ceux qui vous auront lu et qui me

liront, y trouvent au contraire une raison d'accepter ce rôle redoutable, pour éclairer ceux qui sentent moins, ceux qui ne savent pas, afin que la peine qu'ils voudront infliger en raison du méfait commis, ne soit pas double, triple ou décuple de ce qu'ils auraient voulu, comme cela arrive, ainsi que j'ai pu en juger, dans cinquante pour cent des cas au bas mot.

Paris, décembre 1923.

COMMENT J'AI SUBI QUINZE ANS DE BAGNE

J'ai été condamné le 29 juillet 1904 à six ans de travaux forcés par la Cour d'assises de la Drôme, à Valence, pour tentatives de meurtre et vol qualifié.

Je suis en train d'établir que ce jugement reposa sur un faux témoignage capital intéressé, et sur la duplicité d'un juge d'instruction. J'aurai l'occasion de m'expliquer longuement là-dessus dans mon prochain ouvrage : *Comment j'ai été condamné au bagne*, ainsi que je l'indique dans l'introduction de ce travail.

Aujourd'hui, et pour répondre à un besoin social immédiat, placé comme je l'ai été, je veux informer le public sur le bagne que j'ai subi quinze ans.

De Valence, j'ai rejoint en wagon cellulaire le dépôt des forçats à Saint-Martin-de-Ré.

J'ai mis une quinzaine de jours pour effectuer ce voyage à travers la France, car les wagons, selon le nombre de condamnés, soit à la prison, soit à la réclusion, soit aux travaux forcés, qu'ils recueillent dans les prisons départementales, continuent leur route vers telle ou telle autre centrale ou réclusion, dès qu'ils ont fait le plein de leurs cellules roulantes pour une prison déterminée.

Les wagons laissent donc en dépôt, dans les diverses prisons situées sur leur parcours, les condamnés qui doivent prendre d'autres directions, ou par contre, ils complètent leur chargement de condamnés pour une destination déterminée.

Je fis ainsi différentes stations de un ou plusieurs jours, à Lyon, à Riom, à Limoges pour arriver enfin à la Rochelle, d'où un petit bateau me conduisit à Saint-Martin-de-Ré.

De ces diverses stations dans les prisons, j'ai retenu qu'avec les mêmes crédits, l'Administration pénitentiaire donnait en ce temps-là, un pain fort mauvais à Lyon, très passable à Riom, exécration à Limoges, où la dent, en s'enfonçant dans la mie, grinçait comme dans une pâte qui serait formée de porcelaine pulvérisée. Je me souviens que, malgré ma faim, je ne pus absorber que le quart de ce pain.

C'est aussi à Limoges que le hasard me permit de prendre connaissance de l'appréciation de mon caractère par le parquet de Valence, résumée dans ces trois notes : *très intelligent, très violent, très dangereux*. Je ne dirai rien de plus pour le moment de ces notes.

Quant au voyage en wagons cellulaires, il fait honneur à son inventeur. Comme supplice, c'est trouvé, et cela est aussi odieux que cruel, aussi stupide qu'inutile, étant donné la longueur des séjours dans les boîtes-cellules surtout.

Lorsque j'entrai à Saint-Martin-de-Ré, depuis des mois déjà, j'avais résolu, quelles que fussent les épreuves qui m'attendaient, de me dresser toujours devant elles.

J'avais résolu de ne me laisser entamer par rien. C'est que j'avais pu, à la faveur de quelques lectures, faites en prévention de jugement, mesurer, me faire une idée largement suffisante de ce que devait être la dignité humaine.

Jusqu'à vingt-cinq ans, malgré mon besoin de savoir, je n'en avais eu ni les moyens, ni l'occasion, et l'obscurité la plus complète régnait dans mon esprit sur ce que nous devons être pour nous-mêmes, pour avoir autant que possible conscience de notre nature.

Ma vie d'enfant pauvre, mon adolescence qui, de douze à dix-huit ans, s'était écoulée dans des verreries, des usines métallurgiques et autres, ne m'avait fourni l'occasion d'apprendre que peu de choses pratiques, et je vécus dans une sorte de demi-hébétément, résultant de mauvais traitements dont je fus souvent

victime de la part d'ouvriers ignorants et de mon père, dont la tutelle brutale pesait lourdement sur tous mes actes.

Dès l'âge de quinze ans, à la suite d'une correction où j'avais été presque assommé, par mon père, et dont pendant des mois je ressentis les effets sur mon cerveau, j'avais résolu d'attendre mes dix-huit ans pour m'affranchir en m'engageant. Ce que je fis.

Aussi, le jour où j'eus connaissance de notre état humain par rapport à l'univers, fut un jour de délivrance indicible, et, ainsi qu'il est écrit : des écailles tombèrent de mes yeux.

Les réflexions surgirent, abondantes et consolantes. Ce fut pendant un temps comme une extase de me sentir vivre cette vie mentale nouvelle qui abolissait pour moi l'espace et le temps, et qui me fit aussitôt considérer les épreuves comme autant d'occasions de vérifier notre valeur intrinsèque particulière.

Lors, en entrant à Saint-Martin-de-Ré, j'étais résolu, et sûr de n'être pas vaincu par les épreuves qui m'attendaient. Je savais, je sentais que cette épreuve, qui devait durer quinze ans là-bas, en Guyane, devait être décisive pour moi, devait être l'occasion extraordinaire de prouver qu'un homme digne de ce titre devait triompher de tous les obstacles, quels qu'ils fussent, et cela pour lui-même, et pour l'exemple.

En entrant à Saint-Martin-de-Ré, le combat commença.

D'abord une fouille sévère. Le brigadier des gardiens en était chargé. Mais, malgré que les condamnés passassent cette visite absolument nus, l'argent notamment rentrait quand même au *plan* (1).

Saint-Martin est le dépôt où l'on rassemble pendant six mois les forçats qui doivent être transportés deux fois par an en Guyane.

En 1905, on les employait soit à démolir des vieux corsets, soit à faire de l'étope. Le barème des prix permettait aux plus habiles et aux plus travailleurs, de gagner de dix-huit à vingt sous par jour en moyenne.

Pour les condamnés primaires, ceux dont c'était la première

(1) Etui d'ivoire, d'argent ou de zinc, cylindrique, coniquement arrondi des deux bouts qui se dissimule dans le rectum.

condamnation, les cinq dixièmes de cette somme étaient versés pour la cantine.

Pour ceux qui avaient encouru un an de prison avant leur condamnation, trois dixièmes seulement. Pour ceux dont les condamnations antérieures allaient à cinq ans, un dixième seulement, soit 0 fr. 10 sur un franc, que pouvait leur rapporter une journée de travail appliqué.

Le reste de leur gain était versé à l'Etat.

Etant infirme du bras gauche et impropre à tout travail manuel exécuté au dépôt, l'entrepreneur des travaux me prit comme comptable à l'atelier de démolition des corsets. Mon rôle consistait à peser le matin au réveil le travail de la veille, à le porter sur chaque livret de travailleur; à prendre la cantine selon les ressources de chacun; à en faire un état pour le comptable général. En un mot, à tenir le compte débit et crédit de chaque condamné.

Pendant quelque temps, cela marcha à peu près.

Mais un jour, l'entrepreneur qui assistait à la réception du travail, remarqua que je pesais scrupuleusement et notais ce que chaque ouvrier me rendait : 3 kil. 250, 3 kil. 150, 3 kil. 100.

L'entrepreneur me dit alors, d'un air comme entendu d'avance : « Il ne faut pas compter comme vous le faites, 100 grammes, 200 grammes, c'est-à-dire ces légers excédents de kilos ».

200 grammes devaient représenter trois à cinq centimes à ce moment. C'était, pour certains, de un à deux centimes et demi, qui, répétés plusieurs fois dans la semaine, pouvaient faire deux à trois sous, c'est-à-dire la valeur d'une ration de beurre ou de fromage. Je ne pouvais comprendre qu'un homme riche me demande de voler pour son compte ce pauvre supplément de nourriture à des malheureux dépourvus de tout.

Aussi lui répondis-je : « Monsieur, je marque 3 kil. 100 ou 150, quand vos ouvriers me les rendent. Je ne peux pas ne pas les marquer. »

Le soir même, j'étais remplacé par un condamné qui comprenait mieux que moi ses intérêts et ceux de l'entrepreneur.

Et ce dernier, à mesure que le nombre de ses exploités augmen-

tait, pouvait ainsi être assuré de pouvoir faire voler sans risques quelques quinze ou vingt kilos par journée de travail, qui coûtaient cependant beaucoup de peine à ses victimes.

Pour moi, je fus contraint de rester assis, immobile, au bout d'un banc. Défense même de lire

Puis, comme j'eus l'idée de demander d'être opéré d'une balle que j'avais dans mon bras infirme et d'être soigné afin de prévenir l'atrophie menaçante, je fus invité par le directeur, M. Funck, à changer mon fusil d'épaule, et renoncer à être soigné, comme c'était mon droit, puisque malade, puisque c'était aussi mon intérêt et l'intérêt de la société, que je sois rendu le plus valide possible, afin d'être plus apte au travail.

Cependant, les démarches que j'avais commencées auprès de la Ligue des Droits de l'Homme notamment, pour obtenir la révision de mon jugement, provoquaient des réponses de la Ligue et des demandes de renseignements.

Je voulus les fournir directement, aussitôt. Le directeur s'y opposa formellement, me disant d'en charger mon avocat. Je lui répondis que n'ayant pas d'argent, mon avocat n'avait pas de dévouement ni de temps à dépenser gratuitement pour moi. Je lui indiquai sommairement en même temps les graves raisons que j'avais de me plaindre de mes juges.

Le directeur s'emporta, me disant qu'il ne me permettrait pas d'attaquer la chose jugée. Je compris qu'avec une mentalité comme la sienne, je pouvais m'attendre à tout. Cependant, j'écrivis quand même. Je fis des demandes au ministre de la Justice, de l'Intérieur, mais jamais il ne m'en fut accusé de réception.

M. le directeur Funck me laissait écrire, il ne pouvait s'y opposer, mais il ne laissait pas partir mes lettres. Et j'ai cru comprendre à l'occasion d'une réclamation que je lui fis à ce sujet, qu'il servait ainsi les désirs du parquet de Valence.

Cependant, vint le moment où se formait ce qu'on appelait le « quartier séparé », réservé aux condamnés qui se faisaient soulever punir et où la discipline était particulièrement sévère.

Je n'avais, à ce moment, depuis mon arrivée, soit plus de trois

mois, donné aucun motif d'observations. Aucun gardien n'avait eu à me menacer du prétoire.

Je fus cependant le premier sur la liste des mauvaises têtes reléguées au « quartier séparé ».

Peu de temps après, comme je sommeillais sur mon banc, le gardien Target me commanda de prendre ma musette pour être conduit au gardien chef.

Là, ce gardien m'accusa de me moquer de lui, alors que je n'avais soufflé mot.

J'eus une explication très vive avec lui, et le gardien chef, un géant, qui essaya vainement de m'impressionner en roulant ses larges épaules, et me fit mettre aussitôt en cellule.

Le lendemain, au prétoire, le directeur ayant voulu m'intimider par des menaces aussi vaines que stupides, je le remis poliment à sa place. Furieux, il commanda : « Enlevez-le. » Le gardien du prétoire se lança sur moi. Je l'arrêtai d'un mot, lui montrant que j'étais infirme, en même temps que j'apostrophais le directeur avec une indignation telle qu'il en fut médusé, ainsi que le gardien-chef et les deux autres gardiens. Cependant que les autres punis étaient comme changés en statues.

Je rentrai les yeux pleins de larmes aux cellules, mais je sentais que j'avais donné à tous ces hommes, condamnés et gardiens, un exemple de ce que peut le sentiment de la justice quand on l'a pour soi.

Mais comme ces choses-là ne s'avouent pas dans la pratique, en matière pénitentiaire, je fus puni de quinze jours de cellule.

.....
A Saint-Martin-de-Ré, les condamnés soupirent depuis le premier jour après le départ pour la Guyane.

C'est que la vie y est incroyablement stupide et la discipline brutalement appliquée. Il y a ce que l'on appelle les « descentes en fanfare ».

Lorsqu'un détenu a été pris en flagrant délit de causer au dortoir, le surveillant de garde appelle deux ou trois de ses collègues, et c'est la descente aux cellules, accompagnée de coups de clés

et de souliers dans le dos du malheureux qui doit souvent descendre en chemise, car ces messieurs sont pressés.

J'étais sorti de cellule, et la date du départ pour la Guyane approchait. Nous entrâmes dans la période dite d'expectative.

Pendant une quinzaine, afin de mettre en meilleur état les condamnés pour passer la visite du médecin, qui doit reconnaître ceux qui peuvent supporter la traversée éventuelle, l'Administration double la ration et accorde un quart de vin, matin et soir, aux détenus.

Target, le gardien haineux qui n'avait pas, sans doute, assez assouvi son ressentiment inexpliqué contre moi, déclara à haute voix dans notre atelier : « Il y en a qui ne boiront pas longtemps leur vin. »

Je compris que l'avis était pour moi.

Le lendemain, à peine étions-nous descendus du dortoir, que je pris un quart de tisane à la cruche. Comme j'allais boire, je m'aperçus qu'une quantité de petits mouchérons noyés faisaient un cercle épais autour de mon quart.

Je m'arrêtai un moment à regarder. Au même instant, un condamné, un simple d'esprit, me considérait avec une sorte de sourire qui indiquait nettement sa faiblesse mentale.

« Prenez votre musette et venez avec moi », cria la voix furieuse du gardien Target.

L'intuition me dit : « C'est à toi qu'il s'adresse. » Car je lui tournais le dos. Mais la raison répliqua : « Comment serait-ce à toi... Tu n'as pas bougé. »

Cependant, comme je tournais la tête de son côté :

« Entendez-vous », me cria-t-il à nouveau. « Allez, venez. »

— Monsieur, lui dis-je avec toute la hauteur et le sang-froid dont j'étais capable, vous avez dit hier que je ne boirais pas longtemps mon vin, car j'avais bien compris votre intention. Cependant, laissez-moi vous dire : vous mourrez un jour comme moi. Eh bien, peut-être penserez-vous, à ce moment, à ces méchancetés que vous faites ici à des malheureux sans défense. Et cela ne vous aidera pas à bien mourir.

Le gardien Target, très pâle à son habitude, était livide. Il allait

et venait comme un possédé. Un moment, il cria d'une voix étranglée, en prenant à témoin la quinzaine de condamnés présents : « Vous l'entendez, il me menace. » « Non, répliquai-je, je vous avertis, pour vous-même ». Et je pris le chemin des cellules.

Le lendemain, au prétoire, le directeur me lut le motif suivant : « A excité ses camarades et a essayé de fomenter la révolte en disant que la tisane était mauvaise », et me demanda ce que j'avais à dire. « Oh ! rien, Monsieur le Directeur, ce serait tellement inutile. »

Trente jours de cellule et la mise aux fers.

Ainsi finit mon séjour à Saint-Martin-de-Ré. Je partis pour la Guyane avec les plus mauvaises notes du convoi. Ce fut le gardien chargé du quartier disciplinaire qui me les fit connaître en le disant à haute voix au prévôt des cellules devant ma porte : « Ils sont trois de signalés à l'encre rouge, mais Mesclon surtout plus que les autres. Celui-là, il peut compter que ça lui tiendra chaud là-bas. Il est recommandé. »

Pendant, en regard de cette prévention générale des gardiens contre les condamnés, j'ai à rapprocher ceci : Au matin du départ, les gardiens vinrent solliciter, avec une pression suffisante, ceux qui avaient des sous-vêtements, de les laisser pour une œuvre philanthropique de l'île?... Ils insistèrent sans vergogne auprès de moi, dans ma cellule, pour avoir mes tricots qui étaient fort bons, me disant qu'ils me seraient inutiles là-bas...

— Ai-je le droit de les emporter, oui ou non, dis-je.

— Oui, puisqu'ils sont à vous.

— Alors je les garde. J'ai le temps de voir, là-bas, ce que j'en ferai.

Ils me quittèrent en maugréant.

Au sujet des prévôts, c'est-à-dire de ces auxiliaires que l'Administration, là comme ailleurs, recrute parmi les éléments les plus vils ou les plus inconscients et aussi parmi les plus robustes des condamnés, j'aurai l'occasion de citer un fait qui montrera combien cette Administration, en s'assurant pour un temps et pour une mince gratification, la complicité de ces malheureux, se soucie peu des conséquences toujours calamiteuses, quelque-

fois épouvantables que cela a pour eux, du fait de la vindicte qu'elle crée avec une insouciance qui est une des caractéristiques de son indignité.

J'embarquai par un très beau temps, le 30 juin 1905, à bord de *La Loire*, bateau spécialement affrété pour le transport des forçats.

Six immenses cages étaient aménagées, trois à tribord, trois à bâbord et portant respectivement le nom de bagne N^{os} 1, 2, 3, etc.

Je fus avec une centaine d'autres enfermés dans le bagne numéro 1.

Peu après, M. Schmidt, une des grosses légumes de l'Administration pénitentiaire centrale, accompagné d'un état-major de fonctionnaires, nous passa en revue.

Nous étions sur un rang.

Un jeune homme que sa faiblesse avait fait la victime des appétits sexuels d'un bagnard évadé et repris à Paris, avait réussi pour se soustraire à son influence et se séparer de lui à se glisser dans le bagne où j'étais. Il se trouvait entre un condamné de quarante-cinq ans, d'origine paysanne, et moi.

M. Schmidt eut une intuition de génie : « Ah! oui, dit-il, en considérant le jeune homme et ce paysan qui ne se connaissaient pas et en s'adressant avec le ton de la supériorité consciente, certaine de soi, à son état-major : « C'est un ménage. Faites passer ce jeune homme dans l'autre bagne en face ». Et le malheureux se trouva malgré sa bonne volonté pour s'y soustraire à nouveau, sous l'infâme tyrannie du bagnard évadé.

J'eus envie de crier cela à M. Schmidt, mais c'était immédiatement me signaler comme un délateur parmi cette tourbe d'appétits immondes qui n'auraient pu admettre la raison morale de mon acte, et très probablement pour la perspicacité de M. Schmidt comme celui qui peut-être abusait du jeune homme.

Je me tus.

Un peu plus loin, le même fait se reproduisit d'ailleurs, avec des résultats à peu près analogues.

.....
La mer était toutes caresses et malgré que nous fussions cent,

dans un espace relativement restreint, tous les hublots ouverts nous permettaient de respirer l'air pur du large.

Après l'escale d'Alger où nous prîmes environ trois cents autres condamnés, arabes pour la plupart, nous voguâmes vers la Guyane.

Durant ce temps, je m'appliquais à rechercher parmi les plus jeunes condamnés, les motifs de leur condamnation et l'esprit dans lequel ils portaient pour l'expiation, sans fin prévisible.

Pour la plupart, je fis de navrantes constatations, prévues d'ailleurs.

C'est Philippe, jeune apache parisien, condamné à perpétuité pour un meurtre dont il s'était accusé pour donner le temps à un de ses camarades de s'échapper.

Mais la machine judiciaire n'avait pas admis cette thèse, pourtant véridique.

Car si ce malheureux protestait n'être pas l'auteur du meurtre pour lequel il était condamné, il se reconnaissait coupable d'autres meurtres ou tentatives. « Que veux-tu, me disait-il, j'avais quinze ans, je travaillais. Une femme de vingt-cinq ans m'a un jour emmené chez elle et m'a gardé. Comment faire pour lui résister. Elle était si caressante avec moi; elle ne voulait pas que je travaille. Alors, je me suis mis à fréquenter tous les maqs du quartier. Et le soir, lorsqu'ils m'avaient soûlé d'absinthe, ils me disaient « parions que tu ne tires pas sur ce cavé qui passe... ». Et pour ne pas passer pour lâche, dans mon ivresse, je tirais. Et comme ça, j'ai blessé, tué peut-être plusieurs fois des hommes que je ne connaissais même pas ».

Je considérai cet enfant. Il pouvait avoir 1 m. 50 et peser 50 kilos. Un crâne d'oiseau, un visage de jeune fille complétaient l'impression positive de dégénérescence qui s'imposait à première vue.

Il me confessait sa vie doucement, avec un regret infini et il me disait : « Ah! si j'avais eu quelqu'un comme toi pour me parler comme tu le fais, je n'aurais jamais commis ces crimes, je ne serais pas là ».

Et après Philippe, c'était Brunet, c'était Boch, c'était une dizaine de tout jeunes gens qui, en face du terrible présent, se prenaient à pleurer un passé dont ils avaient été avant tout les jouets.

Enfants de la rue, du ruisseau pour la plupart, ils expiaient, ils devaient expier dans une mesure inexorablement cruelle tous les crimes de la chose sociale, car leurs crimes seuls comptaient, ceux que la société avait commis la première contre eux en les abandonnant à toutes les possibilités mauvaises ne comptaient même pas comme circonstances atténuantes.

Aujourd'hui, tous ces enfants sont à peu près morts depuis longtemps, et je suis tenté d'écrire : « Heureusement pour eux ! ». Car qu'eussent-ils gagné à voir perdurer leur supplice ?

Ceux qui résistèrent le plus, furent plus longtemps la proie de toutes les ignominies, de toutes les dépravations.

Et comment en aurait-il pu être autrement ? Alors qu'ils ne pouvaient trouver dans l'Administration pénitentiaire pour leur besoin de protection que la plus coupable et la plus lâche indifférence.

Et c'est ainsi, Français de France, hommes et citoyens du pays le plus généreux de ce monde, du pays le plus épris de justice, depuis soixante-dix ans.

Depuis soixante-dix ans, de malheureux jeunes gens sont envoyés avec une insouciance, une légèreté inimaginable aux charniers de la Guyane.

.....

Les Iles du Salut, où nous devons débarquer, m'apparurent vues du large comme de merveilleux paniers de verdure flottant sur la mer.

Mais cette impression fut tôt disparue au débarquement et je dus faire à ce moment une constatation pénible.

Nous étions descendus une centaine dans un chaland qui, remorqué, devait nous conduire à terre. A ce moment, le médecin qui avait accompagné le convoi, se mit à jeter dans un mouvement de commisération peut-être quelques cigarettes du haut du pont, dans le chaland. Ce fut aussitôt une ruée brutale, sauvage,

parmi ces malheureux privés de ce fallacieux plaisir depuis des mois.

J'eus peine à croire qu'une aussi vaine satisfaction put pousser des hommes à de telles dépenses de force, de brutalité pour s'en saisir.

Pourtant le visage de ceux qui réussissaient à attraper une cigarette avait une véritable expression de victoire, de victoire où l'orgueil et la satisfaction d'avoir la chose ardemment convoitée étaient nettement marqués. Et dire que par la suite j'eus l'occasion de voir ces hommes capables de dépenser tant d'énergie pour attraper un peu de fumée, se résigner et subir sans plus les pires abus de la force organisée.

En quelques minutes, nous fûmes à quai de l'île Saint-Joseph.

Le groupe des îles du Salut est formé de trois îlots rocheux, sommets de trois monticules, Royale, Saint-Joseph, le Diable, de quelques hectares chacun.

Une passe de deux à trois cents mètres sépare Royale de Saint-Joseph. Le Diable est peut-être à un kilomètre de Saint-Joseph, mais il est plus près de Royale.

Le point culminant des trois îlots est d'une trentaine de mètres environ au-dessus du niveau de la mer à Royale où se trouve un petit phare.

Certes, l'aspect de ce petit archipel avec ses milliers de cocotiers est très reposant à l'œil en arrivant du large, alors que ces paisibles apparences cachent d'épouvantables réalités.

Ce groupe d'îlots tire paraît-il son nom d'Iles du Salut, de ce que les rescapés de l'expédition de Choiseul, débarqués en face à Kourou y trouvèrent un climat relativement salubre pour se remettre un peu de la fièvre qui les avait décimés.

L'île Royale est le siège administratif du groupe. Il y a aussi l'hôpital pour le personnel et la transportation, ainsi que des ateliers pour le travail du fer et du bois nécessaires aux constructions et aux réparations, qui, avec le service du personnel, occupent un certain nombre de condamnés répartis dans trois ou quatre cases. Aussi, le fait d'être à Royale est-il plutôt un avantage pour le condamné.

A l'île Saint-Joseph, est installé le camp proprement dit, la réclusion ainsi que l'emprisonnement. C'est l'île de discipline du bagne... le rocher!

La main-d'œuvre abondante permet un entretien constant des lieux qui s'impose à l'œil dès le débarquement, avec les parterres de fleurs et de plantes.

Une courte côte assez raide conduit au camp, formé de deux rangées de quatre cases rectangulaires de vingt-cinq mètres de long sur six de large, recouvertes de tôle ondulée, sans plafond isolant, sous lesquelles les condamnés ont le loisir de cuire pendant les heures chaudes de la sieste.

Ces cases sont reliées entre elles par des murs qui assurent l'isolement complet du camp. Les cases des condamnés de 3^e classe sont munies de deux bat-flanc parallèles et séparés par un espace libre nommé coursier.

Lorsque l'effectif des cases est au complet, soit de soixante à soixante-dix hommes environ, chaque condamné dispose de trois planches, soit 0 m.70 à 0 m. 80 par condamné.

L'impression en entrant dans ce camp et dans ces cases ne se décrit pas, on se sent et davantage, ainsi que l'a bien éprouvé Albert Londres, hors la vie.

Après la scène du chaland, les fleurs du débarcadère, je sentis mon cœur se contracter effroyablement et comme s'arracher. Les années que je devais subir une telle vie pesèrent... pesèrent brusquement sur moi, en moi, démesurément allongées, et ma faiblesse devant cette évidence si terrible déjà, et son inconnu que je pressentais plus redoutable encore me paraissait tellement dérisoire que je me sentis désirer fermer les yeux pour toujours, pour ne plus voir. Et il me fallut faire un grand effort pour me délivrer de l'irrémissible obsession de cette impression de mon entrée au bagne.

LA TRANSPORTATION EN GUYANE

On a dit, répété, écrit bien des fois que la transportation avait pour but :

1° L'amendement du condamné par le travail;

2° La mise en valeur de la Guyane par le travail des condamnés.

Tel est l'esprit de la loi de 1854 instituant les bagnes coloniaux.

Il est certain aujourd'hui qu'aucun des auteurs de cette loi ne pouvait se rendre compte comment cette loi pouvait s'appliquer pratiquement.

En fait, pour la Guyane, elle fut de tout temps impraticable, et seul parmi les buts avoués celui de débarrasser la métropole de son élément pénal considéré comme le plus dangereux fut atteint.

Après quinze ans de séjour, après avoir été en Guyane comme condamné, comme libéré, comme industriel et agriculteur, je peux parler de la situation en homme d'expérience.

J'ai travaillé, et même beaucoup travaillé en Guyane, de 1910 à 1921 notamment.

Mais à Cayenne où j'étais établi, à Cayenne que l'air de la mer rend relativement salubre, je me nourrissais, je me soignais, j'avais une hygiène rigoureuse, un appartement confortable et propre à me défendre contre les moustiques notamment.

Je pus donc mener une vie active et quoique sobrement, j'avais le nécessaire pour réparer les forces que je dépensais.

Comme condamné, qu'avais-je? qu'avaient les condamnés de mon temps et d'aujourd'hui?

A peine de quoi se sustenter s'ils avaient touché ce que le règlement prévoit, mais ce n'était souvent même pas la moitié de ce que l'État leur allouait, qui leur était effectivement donné.

J'ai pu écrire au ministre des Colonies, et j'ai eu l'occasion de le répéter, pendant quatre ans et demi en Guyane : j'ai touché pendant dix mois de suite du riz tous les jours. Je n'ai jamais su pourquoi durant cette période il ne fut pas délivré d'autres légumes secs, haricots, lentilles, petits pois, comme le prévoyait le règlement.

Or, pendant ces dix mois, comme je me raisonnais, je mangeais du riz matin et soir, car j'en prenais le matin pour le soir.

Mais, pendant dix mois, j'ai vu notamment sur le camp de Saint-Laurent du Maroni les neuf dixièmes des condamnés jeter leur riz ou plus simplement n'y pas toucher.

J'ai vu le gouverneur Picanon en tournée d'inspection, rester littéralement confondu, stupéfié par les baquets de riz, de colle de riz répandus devant les seize cases du camp.

Il n'en pouvait croire ses yeux, car il passait juste au moment du repas du matin.

Bravement, il trempa sa main dans un baquet qu'on venait d'apporter, goûta, mangea à même un peu de cette colle : « Enfin, ça peut se manger, dit-il. Et si nous en avions eu du pareil en 1870, nous aurions été bien contents ».

— « Oui, Monsieur le Gouverneur, lui répondit Grapillard, un jour, deux jours, dix jours, ça peut se manger, mais il y a huit mois que c'est la même chose, et voyez-vous, quand nous rentrons du travail et que c'est encore du riz, quand même qu'on a faim, on préfère encore le laisser ».

Pendant deux mois encore cela dura, puis les légumes secs réapparurent.

Pendant quelques semaines, ils furent acceptables; mais bientôt ce furent des légumes échauffés, mangés des vers, qui détraquaient estomacs et intestins; et à part ces dix mois de riz, je dus jeter quatre fois par semaine en moyenne ma ration de légumes secs du matin pour ne pas en souffrir.

C'est un fait constant en Guyane. L'Administration pénitentiaire non seulement ne donne pas aux condamnés qui lui sont confiés ce qui leur est dû, mais ce qu'elle consent à leur donner est la plupart du temps immangeable.

Comment s'étonner que le rendement en travail soit aussi faible?

Comment s'étonner de tant de décès prématurés?

Comment s'étonner que tant de malheureux tentent les chances pourtant si difficiles et si meurtrières de l'évasion?

MENTALITÉ PÉNALE

Il faut mettre en regard de cet état de choses les tristes mentalités qui le doivent subir.

Il est évident qu'en 1854 la question de la criminalité ne se pouvait poser comme aujourd'hui.

Pourtant, malgré que ce qu'en pensent les spécialistes, les sociologues d'aujourd'hui, n'ait plus guère de rapport avec ce qu'en pensaient les législateurs du Second Empire, ce sont encore les traditions de ce temps-là qui demeurent la règle.

Un homme est condamné aux travaux forcés. C'est fini pour lui. Il n'est plus que quelque chose qui ne compte plus.

Il semble même que la souffrance ne puisse plus être de la souffrance pour lui.

Il semble que ce terme de souffrance ne puisse plus être employé pour rien de ce qui le concerne.

Il est là, rongé d'ulcères, dévoré de fièvre, cachectique, réduit à l'état de squelette...

Mais ces ulcères, cette fièvre, cette cachexie, cet état squelettique, un bagnard n'en souffre pas.

J'ai constaté des centaines et des centaines de fois l'indifférence totale, comme s'il ne pouvait et ne devait en être autrement, des fonctionnaires, des surveillants, dans tous les cas, même émouvants, devant tous les spectacles, des pires maux qui frappaient les condamnés.

Cela tient à l'immense mépris qu'il est de tradition de vouer aux condamnés aux travaux forcés en Guyane... aux bagnards, aux fagots.

Et cela est tel que lorsqu'il arrive qu'un forçat reconnu innocent est élargi il reste quand même celui qui a été forçat.

Il semble que s'il est logique son innocence étant reconnue, qu'on l'élargisse, qu'on le rende à la liberté, néanmoins il y a lieu de se méfier encore de lui, de ce forçat qui s'avisait d'être innocent.

.....
J'ai longuement, patiemment étudié ce qu'on appelle la mentalité pénale.

Elle est celle de tous les hommes en général qui n'ont pas conscience d'eux-mêmes.

Seulement, le milieu, la longue tradition d'ignominie qui s'attache à ces mots : « forçat, bagnard, fagot, chiourme, bagne », prêtent un relief formidablement saisissant pour nos imaginations à tout ce qui touche ces êtres dégradés, souvent par les mots, avant de l'être par les faits.

Je trouve dans mes notes ces réflexions qui me furent faites par le fils d'un juif polonais d'Algérie, qui fut élève instituteur. Il était condamné pour un assassinat à Marseille.

« Voyez-vous, M..., lorsque j'ai franchi le seuil du dépôt des forçats de Saint-Martin-de-Ré, j'ai tout laissé à la porte, tout ce qu'on appelle principes honorables, respect de soi et d'autrui. On m'a jeté au bagne sans pitié, à vingt ans, sans même savoir de quoi j'étais coupable. Eh! bien, je serai autant forçat qu'on peut l'être. Je me vautrerai dans l'ignominie, je descendrai aussi bas qu'il est possible. On a voulu que je sois un bagnard, je le serai. »

Ce malheureux qui était vraiment intelligent, était tellement convaincu que tout espoir d'être un jour considéré comme un être humain était à jamais perdu, qu'il l'acceptait comme un défi, comme si cette société avait tout fait, tout mis en œuvre des moyens dont elle dispose pour qu'aucun de ses membres ne puisse faillir, comme si elle était sans reproche.

Oui, j'ai étudié, observé avec une curiosité, un besoin de savoir inlassable, ces hommes dont une épreuve injustement imposée faisait mes compagnons.

J'ai reconnu quelques cas que je n'hésite pas à qualifier de monstrueux.

Tempéraments, natures de bêtes fauves, assassins par destina-

tion, semblait-il, mais ce n'était que de rares exceptions en même temps que des monstres.

Et si ces êtres qui n'avaient que la forme extérieure de l'homme, ces êtres incapables de sentir humainement, incapables de saisir et d'assimiler aucune notion de justice, de bonté, n'étaient que des monstres, il n'était pas nécessaire de créer des bagnes lointains et coûteux pour eux, un régime spécial dans une maison de force devait y pourvoir.

Pour le reste, j'ai reconnu beaucoup de dégénérés que leur incapacité de rien pouvoir, de rien vouloir par eux-mêmes firent les comparses d'autres dégénérés, vicieux ou fâcheusement éduqués pour le mal.

C'est incroyable la proportion de malheureux que des juges sans esprit ou sans volonté de discernement déférèrent à cette loterie qu'est trop souvent la Cour d'Assises. Des malheureux qui n'avaient commis d'autre crime que d'avoir l'habitude de suivre les jours de goguette, les êtres les moins recommandables de leur quartier, habitude née d'un hasard quelconque, et avoir été ainsi au hasard des circonstances les complices inconscients de leurs méfaits.

Puis il y avait aussi la catégorie de ceux qui ne peuvent se soumettre à une occupation régulière, et qui, toute leur vie, succomberont à la tentation de faire ce qui est défendu dans une société où l'intérêt particulier l'emporte sur tout autre considération d'intérêt général.

Et parmi ceux-ci, et parmi ceux-là beaucoup, beaucoup d'impulsifs qu'aucune éducation n'arma contre eux-mêmes, qui au contraire vécurent dans des milieux mauvais où ils n'eurent pour exemple et pour règle que ceux que leur donnaient d'autres impulsifs inéduqués.

Mais, même chez les plus endurcis de ceux qui n'étaient pas les monstres proprement dit, j'ai trouvé la preuve, le par quoi ils auraient pu être sauvés de leur faillite définitive de cette perdition totale qui reste plus celle de la société que la leur propre.

Parmi tous ces cas lamentables un nommé Perpète, dès mon arrivée à Saint-Laurent-du-Maroni, fixa mon attention.

Il avait vingt-cinq ans alors et était depuis près de huit ans au bagne.

Il avait tenté de tuer un gardien dans la maison de correction où l'avaient fait enfermer des vols à l'étalage commis en bandes entre dix et onze ans.

Perpète avait une intelligence vive et sa conversation, lorsqu'il le voulait, dénotait un esprit vif et positif.

Froid, déterminé, coléreux, violent, il était craint des veules et respecté des terreurs.

Il considérait que lorsqu'on était au bagne, c'était pour être avant tout et exclusivement un bagnard et que nul ne pouvait échapper à cette fin. Cette conviction s'expliquait pour cet homme qui, à vingt-cinq ans, comptait déjà quatorze ans de prison.

J'entrepris cependant de lui prouver le contraire.

Nous nous liâmes d'intérêt, c'est-à-dire que nous fîmes quelques petits commerces ensemble. Mais je refusais de m'associer pour la part la plus importante de ses bénéfices, alors qu'il ne m'en aurait rien coûté.

Il me demanda le pourquoi de mon refus.

— Simplement, lui dis-je, parce que, ce que je réalise là me suffit. Et toi, d'ailleurs, que fais-tu du surplus? Tu le bois, tu t'enivres comme une bête, tu vas au jeu où tu perds régulièrement, tu ruines ta santé et tu te rends insupportable.

— Bon, alors partage mes intérêts et tu m'aideras à ne plus boire.

— Non, car puisque tu comprends pourquoi tu ne dois plus boire et que tu as toute la volonté nécessaire pour te l'interdire, tu te dois à toi-même de te corriger seul.

Il entreprit à son tour de vaincre mon dédain de l'argent qu'il ne pouvait admettre sincère.

Nous eûmes maintes discussions où sa violence se donnait libre cours quand il avait bu.

Un soir, j'étais assis devant lui sur un tabouret peu stable. Il avait amorcé en buvant avec deux ou trois camarades, ses invités habituels, la conversation sur ce sujet. Malgré sa demi-ivresse, je tenais ce soir-là à aller jusqu'au bout de la discussion. Ses

camarades soutenaient son point de vue qu'au bain il ne pouvait y avoir que des bagnards.

J'affirmais que rien ne pouvait obliger un homme à l'être s'il ne le voulait vraiment pas, et je n'hésitai pas, à un moment donné, à lui dire qu'il agissait souvent pour la galerie, alors qu'au fond il savait bien que ce n'était pas son intérêt.

Il me gifla si brutalement que je tombai.

Malgré la colère violente qui surgit en moi, je me relevai et avec calme, je tendis l'autre joue en lui disant : « Et maintenant, puisque tu as eu le courage de frapper l'une, voyons si tu auras encore le courage de frapper l'autre, parce que, à l'encontre de tous ceux qui boivent ton argent, je ne veux ni boire, comme vous, ni être d'accord avec toi ».

Il me fixait, il hésita et ne refrappa pas.

Je dois dire que s'il avait recommencé, je l'eusse très certainement frappé avec un couteau que j'avais à ma place.

Et je dis cela pour me peindre tel que je suis.

Il me faut cependant aussi, pour bien éclairer la situation dire que si j'étais prêt à agir ainsi, c'était le seul moyen, à part celui de me taire.

Mais si Perpète n'avait pas compris, n'avait pas senti toute la lâcheté qu'il y avait en lui, dans son geste vis-à-vis de moi qui, ne perdais pas une occasion de lui être utile, de l'aider à comprendre, de lui permettre de redresser son jugement à chaque fois qu'il m'en fournissait l'occasion, tout cela avec un désintéressement absolu, il méritait à ce moment que je lui réponde.

Or, au bain, les coups de poings ne sont généralement pas de mise, et Perpète n'aurait pas hésité à prendre n'importe quelle arme qu'il aurait eue sous la main pour me frapper à son tour.

Il aurait donc été logique qu'à ce moment je n'hésitasse pas à me donner l'avantage.

Mais, je répète, le fait pour moi de lui tendre l'autre joue le désarma.

Il sentit donc et subit l'impondérable force incluse dans ce geste.

Cependant, comme il lui fallait expliquer sa défaite, il me traita de lâche.

J'avais regagné ma place en face de la sienne, et je lui dis : « Tu crois que je suis un lâche? Demain, alors que tu seras à sang-froid, tu reconnaîtras peut-être que le lâche c'est toi. »

Et le lendemain, en effet, il reconnut ses torts.

Cependant, il s'entêtait et se vexait encore chaque fois que pour conclure à toutes ses questions :

— Pourquoi ne fais-tu pas cela?

Je répondais :

— Parce que je ne suis pas comme les autres?

Cela avait le don de l'exaspérer. Et avec un accent indéfinissable, il reprenait :

— Ah! tu n'es pas comme les autres?

Cependant, comme il constatait qu'avec mes gains qui n'étaient guère que le quart des siens, j'avais pu me procurer certaines choses que la tolérance administrative de ce moment permettait, il me fit voler, espérant, en me dépouillant, m'obliger à accepter les avantages matériels qu'il m'offrait de partager avec lui.

Je me fis changer de case, et ainsi, réalisai-je notre complète séparation.

Il en fut tellement affecté, qu'il vint ivre et en grand scandale me supplier, dans ma case, de revenir avec lui, me demandant pardon et me promettant de se corriger. Je refusai tout en l'assurant que je ne lui en voulais nullement et que s'il tenait vraiment à m'être agréable, qu'il se corrige pour lui-même de ses mauvaises habitudes, puisqu'il en avait les moyens.

Il resta de longs mois sans jouer, sans se saouler et il lui advint un jour de me dire : « C'est vrai, tu n'es pas comme les autres, et je reconnais que ton exemple est bon à suivre ».

Pourtant, de quel poids la fatalité ne pesait-elle pas sur Perpète.

N'était-il pas parmi tant d'autres le prototype de l'endurci, fatalement dans l'erreur?

Dès l'âge de six à sept ans, il avait été abandonné à lui-même. Orphelin de père, sa mère partait de bonne heure à l'atelier. Il

aimait beaucoup l'école où sa curiosité intelligente l'attirait. Mais il ne pouvait pas résister, à cet âge, aux entraînements des camarades plus grands, qui, abandonnés comme lui, l'entraînaient à faire l'école buissonnière.

Et où était le crime, la faute, pour cet enfant, de n'avoir pas à son âge le moyen de se conduire, la volonté d'agir selon une règle qui manque encore à tant d'hommes faits.

Cependant, après quinze ou dix-huit ans de mauvais exemples, un bon exemple avec un raisonnement approprié, lui avait permis de remonter victorieusement le courant où la société l'avait jeté.

J'en veux terminer avec lui.

Nous nous retrouvâmes plus tard à Cayenne comme libérés. L'entraînement et l'horrible misère qui est le lot du forçat sortant du bagne, le firent se compromettre dans de nouveaux méfaits. C'était pour lui dans ce désarroi, dans ce dénuement absolu qu'est la vie du libéré, l'inéluctable fatalité.

Je fis l'impossible pour le sauver, et un de ces honnêtes hommes dont Zola écrit : « Quelles canailles que les honnêtes gens », en profita pour essayer de me compromettre avec lui. Ce jour-là, Perpète pleura de brûlantes larmes et chez cette nature fière et indomptable, ces larmes chez cet homme doué, qui aurait pu être un homme vraiment utile à la société, si au lieu des ruisseaux de Paris où il fut si tôt abandonné, il avait eu l'éducation nécessaire, ces larmes étaient lourdes de responsabilité pour notre société.

« Ah! M..., me dit-il, comme tu es juste, toi! »

Et quel besoin de justice décelait cet aveu!

Il est retourné pour vingt ans au bagne, il y est devenu aveugle et je ne sais pas s'il est mort aujourd'hui.

Mais à cette distance, je sens encore et en le comparant avec beaucoup d'autres hommes que j'ai observés depuis, je sens combien cet homme aurait pu être un homme bon, et son souvenir est resté pour moi une obsession, car en son cas se résument, quoique avec moins de relief, des multitudes de cas semblables.

J'ai presque toujours constaté que, dès l'abord, ceux sur les-

quels je voulais agir, répondaient à mon action en forçant leurs mauvais penchants, comme s'ils voulaient, en me faisant échec, me convaincre que je cherchais l'impossible, et que moi-même je n'étais pas sincèrement ce que je paraissais vouloir être.

Mais il n'en est aucun que je n'aie amené, entre lui et moi, à récipiscence en lui prouvant que c'était en se contrôlant, en se tenant déceimment, que l'on était le plus fort.

Il n'en est aucun, même pas cet élève instituteur dont j'ai parlé précédemment qui, à un moment n'ait admis, reconnu sincèrement son erreur.

Et ce n'est pas là de ma part une tendance systématique résultant d'une déformation critique par l'influence du milieu.

C'est Lombardi qui, d'une voix grave et profonde, que paraissait accentuer encore la tuberculose qui le dévorait qui, comme s'il eût dit une prière, me disait :

« Nous ne sommes pas faits pour nous faire victimes les uns des autres. J'ai tué mon ami en Corse parce que lui ayant reproché d'abuser à chaque occasion de sa force vis-à-vis de plus faibles que lui, il me menaçait de me tuer pour mes observations ».

Et ce n'était ni la peur, ni la colère qui l'avaient poussé : il avait voulu surtout être logique avec lui-même.

C'est Ellec, un cambrioleur mort en pleine force, victime de l'incurie administrative qui l'avait envoyé à Passoura, chantier très malsain, d'où une décision médicale l'avait déclassé une première fois à la suite de graves accès de fièvre.

J'aurai l'occasion de relater que c'est dans ce même chantier que certains administrateurs projetèrent de m'envoyer crever.

Ellec était intelligent et relativement cultivé. Il m'expliquait comment il se croyait le jouet ou tout au moins le sujet de ses instincts.

Il m'affirmait que malgré tout, en toutes circonstances, il aurait été un voleur. Car il volait, disait-il, alors même qu'il n'en avait pas besoin puisque ses parents lui donnaient tout son nécessaire.

.....

C'est Marc, épris de justice que les abus dont il était témoin et

victime, poussaient souvent à réclamer. Il était emporté, violent même, mais de la violence des faibles, et fut souvent victime des sentiments généreux qui le poussaient et qu'il ne contrôlait pas.

Comme tant d'autres, incapable d'analyser ses impulsions, il pouvait être aussi facilement injuste que juste.

Etant libéré, il fut condamné à deux ans de prison pour injures envers le tribunal de Saint-Laurent-du-Maroni devant lequel il comparaisait pour un délit.

Il fit appel, et me sachant à Cayenne, il m'écrivit pour m'inviter à l'entendre répéter à la Cour d'appel ce qui lui avait valu ses deux ans de prison à Saint-Laurent :

— Tu verras, me disait-il en substance, un homme qui, lui, n'a pas changé.

Il faisait allusion à ma manière de vivre à moi qui, selon lui, constituait un reniement. Je lui écrivis une longue réponse dans laquelle je le peignais lui-même, où j'opposais avec les contradictions de sa conduite les résultats qu'il avait obtenus.

Cette lettre, dont j'adressais une copie recommandée au président de la Cour d'appel, avait pour but d'éclairer la Cour sur la véritable mentalité de Marc.

A l'audience, le président lui conseilla de suivre les avis que je lui donnais, et prenant en considération ce que j'avais écrit, la Cour diminua sa peine d'un an.

Marc qui, en raison de la résolution qu'il avait prise d'aggraver au besoin sa première attitude, cela pour la galerie devant laquelle et pour laquelle il avait cru devoir se révolter à sa manière, s'était tu.

Après l'arrêt, il m'écrivit qu'il fallait croire que mes raisons valaient mieux que les siennes, puisque la Cour s'y était rangée en diminuant sa peine.

Là encore, un seul bon avis donné à point avait eu un bon résultat.

.....
C'est Saunier qu'inspirait une haine implacable pour toute tyrannie, et qui subissait celle des sens.

Les théories de la reprise individuelle l'avaient jeté, après quelques menus cambriolages, au bagne à dix-neuf ans.

De tentatives d'évasion en tentatives, il avait été classé incorrigible.

Et comme il avait voulu continuer ces tentatives aux incorrigibles, et là, surtout pour donner un exemple aux camarades, du mépris de la mort qui l'animait, car le danger d'être arrêté par les balles des carabines était évident, certain, il rentra au cachot.

A ce moment, plusieurs punis de ce cachot prirent mal aux yeux, et mirent ce mal sur l'influence du bois de Saint-Martin qui entrait dans la construction de ces cachots. Il peut y avoir quelque chose de vrai là-dedans.

La plupart guérirent, mais trois, dont Saunier devinrent aveugles.

Mais cela tient aussi à ce qu'ils se maquillèrent, c'est-à-dire aggravèrent leur mal par des pratiques dont il est inutile de rapporter le détail.

Mais si l'esprit de justice qui m'amène veut que je décharge la responsabilité de l'Administration pénitentiaire dans ce cas, et dans la mesure voulue, il faut regarder, s'arrêter à ce fait que des hommes de quarante, de trente-cinq, de vingt-trois ans aient pu en arriver à des résolutions pareilles à les exécuter pour se soustraire aux rigueurs inhumaines, inavouables pour notre pays du cachot.

Pendant deux ans, Saunier espéra guérir.

Sa mère, qu'il adorait, à qui il avait longuement expliqué la genèse de son mal, lui fit expédier par un oculiste distingué un traitement complet dont le coût était pour cette pauvre femme un gros sacrifice pécunier.

L'Administration n'admit pas que Saunier fût soigné autrement que par elle, qui cependant y renonçait et fit détruire ses médicaments qui auraient fort bien pu améliorer l'état de Saunier.

Ce fut le désespoir pour celui-ci.

A ce moment, sur le camp de Saint-Laurent-du-Maroni, le surveillant Soldati, arrivé depuis quelques mois en Guyane, était chargé de la propreté du camp.

Il apportait plutôt de la malice à exécuter les instructions qui prescrivait la destruction de tout ce qui concernait la débrouille, c'est-à-dire ce que les condamnés réussissaient à se procurer pour améliorer ou remplacer leurs méchantes et mauvaises rations.

Saunier se décida à le tuer.

Pour ce faire, puisque aveugle, il devait se faire conduire au surveillant muni d'une lettre que ce dernier devait lire. Armé d'une forte lime, transformée en poignard à l'atelier des travaux, il devait frapper à ce moment.

Saunier me fit appeler pour rédiger sa lettre. Mais il me cachait son projet, car il me savait opposé à toute violence et quelque temps auparavant, j'étais arrivé à le dissuader, à la suite de discussions philosophiques, de se faire envoyer aux Hattes, le camp des impotents où il voulait tuer le chef de camp Para, contre lequel il avait une vieille rancune.

Mais l'homme qui avait fabriqué le poignard m'avait averti en même temps qu'il le lui remettait en me disant : « Saunier rumine quelque chose et je crois qu'il veut tuer Soldati. »

Je veillai donc, car aux heures où cela devait se produire, les condamnés étant au travail au dehors, seuls quelques impotents restaient sur le camp chargés, sous la surveillance du surveillant Soldati, du nettoyage. Je n'eus donc pas trop de peine à connaître le projet de Saunier, car s'il me savait opposé aux violences, il savait aussi que ma discrétion était absolue.

Il m'exposa donc son dessein d'en finir avec la vie. « Je le tue et je me tue, et même si je ne fais que le blesser, cela lui servira de leçon à lui et aux autres. »

A nouveau, j'invoquai devant Saunier les hautes raisons du respect de la vie du prochain. La conception supérieure de ne pas rendre le mal pour le mal et de ne pas justifier le crime par le crime.

« En supposant que tu en finisses, comme tu le veux, songe à cet inconnu devant lequel tu te présenteras avec un crime tout à fait inutile, car ton dévouement est sans portée pratique, tu ne tuerais pas un tyran plus ou moins responsable, tu ne tuerais

qu'un homme-rouage dont la médiocrité de la vie a fait un surveillant, comme elle aurait peut-être pu en faire un bagnard.

Il me comprit et renonça à son projet dont la sincérité dans mon esprit était certaine, avec un caractère décidé comme le sien.

Je lui dis encore qu'à son âge, bien qu'aveugle, il allait être libéré dans trois ou quatre ans, il pouvait espérer, logiquement, étant libre, se faire guérir.

Là, j'échouai : et dans la nuit, sur le matin, Saunier était trouvé pendu à une barre des cabinets.

Au capitaine d'armes, M. Casenave, qui s'étonnait devant moi de cette fin, je dis :

— Saunier est parti seul, contre son gré.

— Ah!... Que voulez-vous dire?

— Qu'il voulait tuer quelqu'un, mais qu'on l'a empêché.

— Et qui voulait-il tuer?

— Oh! pas un fagot, M. Casenave.

.....
C'est maintenant Courtois, dont mes notes me rappellent l'histoire.

A quinze ans, il était arrivé comme mousse à Marseille, venant de Tunisie.

Il m'expliqua souvent que la tentation de courir le monde le dévorait depuis longtemps à cet âge, malgré l'ardent amour de sa mère restée veuve avec quatre ou cinq enfants également chéris et qu'il adorait lui-même de toutes ses forces.

Las, quel destin voulut que cet enfant de quinze ans vienne tomber dans les mains d'un Grégoire, sous le pouvoir d'un de ces individus qui rentrent dans cette catégorie des monstres dont j'ai reconnu quelques spécimens au bagne.

Grégoire, homme de vingt-cinq ans, alors qu'il rencontra Courtois, avait la spécialité de rechercher sur les quais de Marseille les jeunes mousses qu'il pouvait contraindre par la terreur à satisfaire son aberration sexuelle.

Courtois me confia qu'un de ses petits camarades qui résistait, fut précipité à la mer, une nuit, dans le port et se noya, crime qui resta inconnu.

Aussi, à quinze ans, Courtois ne sut-il résister à cette brute.

Grégoire, avec deux ou trois complices, contraignait ensuite ses victimes à voler pour son profit.

Un jour, toute la bande fut arrêtée et envoyée en bloc en Guyane. La Cour d'assises, qui avait tout connu des pratiques de Grégoire, l'exploitation de ces malheureux qu'il contraignait au vol, ne fit pas de distinguo entre l'auteur et ses instruments.

Cependant, elle spécifia et donna l'ordre formel de séparer Grégoire de Courtois, et de veiller à ce qu'ils ne se rencontrassent jamais sur le même pénitencier.

Mais dans les prisons où tout se sait, où la tourbe de ceux dont la pédérasie est le vice favori, est toujours à l'affût des jeunes gens qui ne savent pas se défendre, Courtois était désigné d'avance.

En arrivant à Saint-Laurent-du-Maroni, il fut la proie de Penne, une des terreurs du bagne.

Cela dura quelques mois.

Mais le jeune homme prenait de plus en plus d'assurance et confiance en lui. Il avait dix-huit ans et nous étions plusieurs à lui dire : — Ne te soumets plus, il ne peut te contraindre.

Malheureusement, les conseils de certains étaient intéressés. Et ceux-là le poussaient à tuer la Terreur pour prendre sa place.

Je précise ce point parce que je veux encore prouver par là que je ne fais pas les bagnards meilleurs, plus dignes d'intérêt qu'ils ne sont.

Un jour que Penne, pour mâter Courtois, le gifflait brutalement, ce dernier lui plongea brusquement son couteau dans la poitrine. Après un deuxième coup, Penne atterré, tenta de fuir.

Je le vis sortir de la case à un pas de moi, sauter la véranda, fléchir et tomber. Mais Courtois arrivait comme une jeune bête furieuse. Tendait la main dans un geste de supplication, Penne lui dit : « Assez... assez... pardon! »

Deux coups violents déchirèrent encore les tissus de Penne. Cependant qu'un autre condamné, Scola, voyant Courtois frapper Penne, tira son couteau et frappa à son tour Courtois dans le côté, sans que, par la suite, Scola ait pu expliquer son geste.

Penne emporté à l'hôpital mourut le lendemain. Courtois guérit rapidement.

Le Conseil maritime spécial qui jugea Courtois, dûment renseigné par les témoignages tous favorables à Courtois, l'acquitta du meurtre de Penne.

Pendant ce temps, à Cayenne, Grégoire faisait des pieds et des mains pour venir à Saint-Laurent, où il arriva à peu près au moment où Courtois était acquitté.

Aussitôt, il voulut remettre la main sur sa victime.

Mais Courtois avait appris à se défendre. Et l'exemple du sort de Penne devait inciter Grégoire à la prudence.

Il n'en fut rien, car Grégoire, tel que je le vois encore, donnait littéralement l'impression d'un animal bas.

J'avais essayé de tirer quelque chose de lui en le questionnant pour reconnaître sa nature. Rien ne sortait de cet être. Rien ne l'émouvait. Il paraissait ne rien comprendre, ne rien entendre. Il s'animait seulement lorsqu'il parlait du « petit ».

Après quelques tentatives inutiles, Grégoire jouant son va-tout, voulut user de la menace du couteau. Mal lui en prit.

Courtois l'attaqua aussitôt, avec furie. L'un et l'autre se servaient d'un couteau à longue lame effilée que chacun avait fait fabriquer spécialement.

La brute foncière, deux ou trois fois trouée, essaya de se diriger vers l'infirmerie, mais s'affaissa pour mourir une heure après, en répétant à l'adresse de Courtois transporté non loin de lui : « Ah! la v..... Ah! la v..... », montrant ainsi tout l'irréparable néant de conscience de cet être à forme humaine, à l'heure même où il se sentait frappé à mort...

Courtois, bien que gravement blessé au poumon et au foie, guérit.

J'écrivis au Conseil maritime spécial, pour établir la lourde et entière responsabilité de l'Administration pénitentiaire dans cette affaire.

Grégoire parvenant, malgré l'ordre de la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône à rejoindre sa victime, cet enfant dont il avait fait un bagnard, alors qu'elle n'avait qu'à ouvrir les yeux

pour l'en empêcher, puisqu'il y a près de trois cents kilomètres de Cayenne à Saint-Laurent et que le transport se fait en bateau.

J'indiquais dans ma lettre que la chose serait portée devant le ministre et devant toutes les autorités compétentes.

Courtois fut acquitté.

Envoyé au chantier de Passoura, il fut injustement accusé d'avoir voulu empoisonner un de ses camarades.

J'ai su par la suite que cette accusation avait été machinée par un autre condamné qui convoitait sa place d'infirmier. Mis en prévention, à Kourou, les fièvres pernicieuses de ce mauvais chantier de Passoura se déclarèrent.

Le D^r Izard, un de ceux dont la sécheresse de cœur, la pauvreté de conception humanitaire firent nombre de condamnés victimes, refusa catégoriquement tout soin, tout médicament; j'écris bien : refusa, avec des températures journalières entre 40 et 41 degrés, de le soigner.

« Après ce que vous venez de faire — ce médecin pour chevaux de bois faisait allusion à l'accusation mensongère de tentative d'empoisonnement inventée contre Courtois — vous n'êtes plus digne de pitié ».

Or, M. Izard, si quelque jour vous me lisez, ni Courtois, ni Ellec, ni Pommier, ni tant d'autres, ni moi-même, n'avions nul besoin de votre pitié. Nous n'avions besoin d'autre chose, que vous remplissiez seulement les devoirs de votre charge, les devoirs si beaux du médecin envers les hommes.

Et vous n'aviez pas à vous faire l'auxiliaire trop volontaire de la discipline, ni à appliquer des sanctions préventives comme vous l'avez fait pour Courtois, injustement accusé.

Plusieurs fois, Courtois transporté malgré lui à la visite, sur l'ordre du surveillant qui voyait combien il était malade, et qui dans ce cas se montra supérieur au médecin, fut jugé indigne de soins par le D^r Izard.

Transporté à Saint-Laurent du-Maroni pour y continuer l'instruction au cours de laquelle devait éclater l'inanité de l'accusation, Courtois fut admis d'urgence à l'hôpital.

Trop tard! Les sources de la vie étaient irrémédiablement atteintes.

Se sentant mourir, Courtois recommanda surtout de bien mettre dans son cercueil, sous sa tête, les lettres de sa mère bien-aimée.

Je me défends, en écrivant ces souvenirs, de faire du sentiment, mais l'exemple de ce jeune homme qui aurait pu être, je l'ai bien vu, un être exquis, qui n'avait aucun penchant vicieux, je l'ai observé, étudié avec un soin particulier, son exemple, en opposition à ceux de ce Grégoire, de ce Penne, aide à juger le bagne et son administration.

Courtois, à quinze ans, avait contre lui son inexpérience totale. Il fut établi qu'il devint la proie d'un monstre.

Mais la justice sociale et tout son appareil, tout son décor, si vainement ostentatoire, n'eut cure de cela.

Après la justice, l'Administration pénitentiaire.

Après ces deux fondés de pouvoirs de la société et comme placés là pour compléter son œuvre néfaste, un Penne, encore ce Grégoire; puis un autre bagnard fomentant une accusation pour le remplacer dans son emploi d'infirmier, puis un médecin, un être cultivé, un représentant de cette autre institution : la médecine officielle. Tout cela comme entendu, comme coalisé, contre cet enfant qui, non seulement ne fut jamais mauvais, mais qui avait tout pour lui, s'il avait été protégé, si même alors qu'il avait été arrêté on avait voulu en faire un honnête homme.

Et ce serait vainement, pauvre enfant, que tu auras à vingt ans accumulé sur toi tant de misères et tant d'injustices, ce serait vainement que tu serais mort avec toute ta lucidité pour reconnaître l'énormité du destin qui t'écrasât?

.....

Je pourrais citer des centaines d'exemples de ces mentalités de bagnards qui ne sont pas en elles-mêmes irrémédiablement perverses.

C'est Salerno, un beau Napolitain qui s'émerveillait à me voir prendre des notes et à qui j'exposais quelques principes de justice et de bonté.

Il voulait me comprendre et me le prouvait en me disant qu'il se battrait volontiers pour me fournir de l'argent, pour servir mes projets.

« Toute sa vie, Salerno cherchera de l'argent, ai-je écrit à ce moment et sera toujours prêt non à travailler, mais à se battre pour en avoir ».

Et j'ai noté qu'Alexandre D..., avec qui j'échangeais des réflexions concernant Salerno qui venait d'essayer de s'approprier par l'influence, quelque chose dont il avait besoin, m'a rapporté à cette occasion cette réponse de Surcouf à l'Anglais : « Chacun se bat pour ce qu'il n'a pas ».

.....
C'est un des jardiniers de Kourou, un homme de cinquante ans, depuis dix ans au bagne qui m'a dit tout le mal qu'il pensait de la loi sur le divorce.

Il avait tué sa femme qui voulait divorcer, après avoir gagné quelques sous avec lui.

Je me suis dit : « J'irai au bagne, mais elle mourra si elle persiste à vouloir divorcer ».

Et comme elle persistait, il prit un couteau de préférence à un revolver pour ne pas atteindre d'autres qu'elle.

« Ah! voyez-vous, ou pas de mariage, ou alors pour la vie, sans jamais pouvoir se séparer. Cette loi n'est bonne que pour faire manger l'argent du pauvre monde par les avocats ».

Oui, on se presse trop de se marier, souvent, et c'est la cause de bien des divorces, ai-je répondu.

.....
C'est Grollier, un tout petit bonhomme de 1 m. 40, une façon de demi-savant, qui fut en son temps deuxième lauréat du concours des Écoles supérieures de France.

Celui-là avait un cœur d'or. Rien n'était à lui de ce qu'il pouvait avoir. Doux, pacifique et toujours prêt à expliquer que les hommes n'ont que des raisons de s'entr'aider.

Il était venu au bagne pour dix ans pour fabrication de fausse monnaie. Après une première condamnation à cinq ans de réclusion pour le même fait.

Plus tard, nous nous retrouvâmes libérés à Saint-Laurent.

Après quelques jours d'intimité intellectuelle, il me confia :
« Tu ne sais pas, j'ai un moyen de nous rendre libres et indépendants tous les deux ».

« Ah ! » Et comme de sa part cela méritait des précisions :
« Voyons, explique-moi », lui dis-je.

— Voilà... Je peux facilement me procurer tout ce qu'il faut : nous allons faire de la fausse monnaie... »

Après ses deux terribles condamnations pour ce fait, je n'aurais pas pensé à cela de la part de cet homme si pondéré en apparence pour toutes choses.

Je lui expliquai comment il fallait que la crainte du gendarme soit, pour lui, dans ce cas, au moins, le commencement de la sagesse.

Il me répondit :

— Je t'assure qu'ici surtout nous ne risquons absolument rien.

J'ai compris comment avant ses deux condamnations, il pouvait croire aussi ne risquer rien.

A quelques jours de là, comme il arrachait de l'herbe dans la cour d'un particulier, propriétaire de vaches, une de ces bêtes, connue au village comme très méchante, s'étant détachée, se précipita sur lui. Renversé, piétiné par l'animal, Grollier mourait quelques instants après.

.....
C'est Chevrier, qui était grimpeur « de coco » aux îles, c'est-à-dire qui risquait tous les jours comme ont généralement fini tous les grimpeurs qui l'ont précédé, de se casser le crâne ou les reins en tombant du haut du cocotier.

Tous les jours, je le voyais porter les quelques sous que ses risques lui rapportaient, à la Marseillaise, le jeu de prédilection au bague.

« Comment, lui dis-je, tu risques incontestablement ta vie tous les jours à grimper aux cocotiers et les quelques sous que cela te rapporte — cet argent lui était donné par les surveillants qui le faisaient grimper pour leurs besoins personnels — tu les perds à peu près régulièrement au jeu.

— Que veux-tu, me répondit-il, si je gardais l'argent que je gagne, je finirais par en avoir assez pour que certains se décident à m'assassiner ou à m'empoisonner pour le prendre ».

Je m'étais précisément fait cette réflexion, la veille en le voyant faire. Mais je n'avais pas prévu que Chevrier, être fruste, illettré, venu au baigne pour une vague complicité, se l'était déjà faite.

Et il avait raison.

Il y eut toujours au baigne, et cela se conçoit sans peine, des êtres prêts à s'approprier par tous les moyens, l'argent que certains réussissaient à économiser en se débrouillant, dans le but la plupart du temps de réaliser leur évasion.

Le poison fut à un moment, pendant des années, beaucoup employé aux Iles du Salut, surtout.

Le poison était subrepticement glissé dans la gamelle de celui qu'on savait avoir de l'argent au plan.

Ce procédé silencieux avait l'avantage d'éviter le plus souvent des poursuites qui suivaient généralement tout assassinat au couteau. Et les condamnations à la réclusion ou à la guillotine qui s'ensuivaient.

Cependant, même parmi cette tourbe de mentalités perverses, un mouvement de réprobation se leva avec tant de force que les empoisonneurs professionnels durent réduire leurs attentats.

Le poison employé le plus fréquemment, était le *datura stramonium*, très répandu aux îles et en Guyane.

Lorsque la victime avait absorbé sa gamelle ou le quart de tisane de café que lui avait quelquefois vendu l'empoisonneur lui-même, ce dernier attendait à l'affût l'effet du poison. Et dès que les douleurs torturaient sa victime, sous couvert de la soigner, il l'emportait au cabinet, avec ses complices, et là se saisissait du plan convoité que rendait l'intestin, sous l'effet du *datura*.

Cette pratique donna lieu, notamment, à une tragédie qui fit date à ce moment, dans les annales des îles.

Capeletti, une des mentalités les plus basses que j'ai connues, était spécialiste de ces attentats.

Grand ferrailleur, en outre, le couteau toujours tiré en bataille, il cherchait toute occasion d'inspirer la terreur.

Avec ça, inversi, actif et passif, surtout passif.

Comme circonstances atténuantes : il était entré tout enfant, vers sept ou huit ans, je crois, dans les maisons de correction où il était resté illettré.

Capeletti n'était littéralement qu'un organisme humain, sans aucun contrôle sur soi, sans aucune compréhension pour quoi que ce soit. Il m'intriguait. Je lui posai un jour quelques questions élémentaires.

Je connaissais par le détail, la tentative de vol à main armée qu'il avait commise à Valence, d'où je venais moi-même, et pour laquelle il avait été condamné à vingt ans.

Avec deux autres complices, ils avaient tenté de pénétrer par une fenêtre au premier étage chez un homme seul, qui, averti pour les avoir vu rôder autour de la maison, les attendait le fusil chargé, à la main.

Dès que le premier apparut au haut de l'échelle, à hauteur de la fenêtre, il avait roulé en bas, atteint par la charge de plombs.

Capeletti avait voulu recommencer l'assaut.

« Tu ne t'es donc pas rendu compte, lui demandai-je, de la folie de votre tentative? Que par la suite, blessés, vous deviez être fatalement arrêtés?

— Non.

— Et que dis-tu maintenant de ta vie aux îles?

— Je ne suis pas malheureux; je bois, je mange, je fume, je tiens le jeu.

A l'arrivée de chaque convoi aux îles, il s'informait des condamnés qui venaient de Valence.

C'est ainsi que je fis sa connaissance lorsque j'arrivai.

— Tu viens de Valence, toi?...

— Oui.

— Eh bien! t'es giron, tu ne seras pas malheureux ici... »

Un témoin lui ayant dit : « Tu te trompes, c'est un homme », il me regarda alors avec plus d'attention et se borna à dire : « Ah! ».

Il n'était pas difficile de voir ainsi ce néant mental, en même

temps, qu'à part ses yeux de fauve, je considérais son corps bien proportionné, donnant l'impression de la santé.

Un jour, à l'île Saint-Joseph où il était interné, Capeletti qui était surveillé en raison d'une récente tentative d'empoisonnement contre J... et F... qu'il savait posséder quelques centaines de francs, fut surpris par J... au moment où les gamelles rangées autour du plat, venaient d'être servies, à glisser ce qui ne pouvait être autre chose que du poison dans la gamelle.

Sans crier gare, J... et F... se ruèrent sur lui, et sans arrêt lui plongèrent plusieurs fois chacun leur couteau dans le dos et dans la poitrine. Cependant que Capeletti éperdu fuyait au fond de la case.

Là, déjà frappé à mort et s'étant effondré sur le bas-flanc, il cria dans un reste de force à ses meurtriers : « Assassins, assassins »; J... revint alors et le frappa jusqu'à ce qu'il eut fini de respirer, ce qui d'ailleurs ne tarda pas.

Capeletti mourut complètement exsangue. Ce fut un soulagement, une satisfaction générale sur le camp.

Cependant, un chien à qui fut donné du contenu de la gamelle, en creva.

J... et F... demandèrent que l'analyse indispensable fut faite.

Mais comme au bagne, il y a toujours quelqu'un d'intéressé à ce qu'un autre soit condamné, tant parmi l'élément pénal que parmi l'élément administratif, le contenu de la gamelle fut jeté et remplacé, et l'analyse fut naturellement négative.

Ce qui permit à l'Administration de faire condamner J... qui était parmi ses bêtes noires et F..., à cinq et trois ans de réclusion.

.....
Une autre mentalité redoutable et lâche à la fois, était celle d'Auzoud, paysan trapu, fortement musclé, visage patibulaire, santé de fer.

Son aspect prévenait nettement contre lui.

En arrivant dans sa case, à Saint-Joseph, je l'avais tout de suite remarqué. Très ours, mangeant seul, parlant peu, il vivait presque sans rapport avec personne, tant de par lui-même que par l'éloignement qu'il inspirait.

Avec ça, soumis à l'Administration, très bon travailleur, il attendait d'être élevé à la deuxième classe pour devenir porteclés, c'est-à-dire mouchard officiel, et être désinterné pour s'évader.

Entre temps, il pensait se venger, à la faveur des fonctions que l'Administration ne devait pas manquer de lui donner, de quelques compagnons qui n'avaient pas oublié son rôle de prévôt à Saint-Martin-de-Ré.

Des quelques renseignements que j'avais pu obtenir sur lui avant de l'aborder, j'avais surtout retenu qu'à ses moments de laisser-aller, il aimait relater par le détail ses crimes.

Il était, en effet, condamné pour plusieurs assassinats et n'avait été guillotiné que, parce qu'à ce moment, on ne guillotina plus en France pendant quelques années.

Après quelques précautions d'approche pour le mettre en confiance, nous eûmes pendant plusieurs jours de longues conversations à la sieste, et le soir après la rentrée du travail.

Auzoud n'était ni vantard ni comédien. C'était évidemment une nature basse, insensible, mais d'un bloc. Il disait : « J'ai fait ça ». L'occasion se présentait sur une route d'avoir un homme devant lui, avec lequel il avait lié conversation et qui lui paraissait devoir porter de l'argent, il le tuait.

Il savait que tels vieillards étaient supposés posséder un magot chez eux, il cherchait la possibilité de s'y introduire et n'hésitait pas à les tuer.

Il tuait parce que les morts ne parlent pas.

S'il avait été sûr du contraire, il n'aurait pas tué.

C'était une machine humaine élémentaire et terrible.

Regrets, remords, il ne pouvait comprendre ce que cela pouvait signifier.

Pendant des heures, il me conta tranquillement, sans aucune sorte de forfanterie, comment il avait commis une douzaine d'assassinats dont la plus grande part restèrent sans suite, pour lui tout au moins.

Car un malheureux resta deux ans en prévention pour un crime commis par Auzoud et un nommé Fiomentin.

Ce dernier s'étant noyé entre temps, Auzoud, connaissant qu'un autre allait être jugé à sa place se dénonça en mettant tout sur le dos de Fromentin.

« Mais, me dit-il, étant déjà condamné à mort, je ne me serais pas dénoncé, si Fromentin ne s'était noyé ».

A cette occasion, Auzoud me conta que le malheureux arrêté à sa place, avait contre lui comme présomption capitale, des égratignures au visage faites par un buisson.

La justice y voyait les conséquences de la lutte soutenue par la victime contre le coupable qu'il lui fallait.

J'ai aussi noté ce détail : arrêté une première fois, Auzoud s'était évadé de la prison de Louviers.

A la suite, les gendarmes vinrent précisément perquisitionner chez une femme avec laquelle Auzoud avait, à leur connaissance, des relations.

Surpris couché chez elle, Auzoud s'était dissimulé derrière des effets pendus, mais en tournant à un moment donné, un gendarme posa le talon de sa botte sur son gros orteil.

« Ah ! ce qu'il était lourd, me dit-il. Mais je n'ai tout de même pas bougé ».

J'ai noté aussi que le père d'Auzoud était alors depuis vingt-cinq ou trente ans en Nouvelle-Calédonie pour un assassinat par lui commis, alors qu'il était garde-chasse.

Le seul camarade d'Auzoud était un nommé Philippe qui aimait lui entendre raconter ses crimes. C'était un régal pour lui.

Seulement, le revolver qui était l'arme de prédilection d'Auzoud ne lui disait rien.

« Moi, je préfère le couteau, disait-il, comme si ç'avait été là un instrument dont il se servît facilement. Mais je n'ai jamais voulu faire couler le sang ».

Etrange dualité. Philippe, être morbide, admirait la fauve bestialité d'Auzoud. Il paraissait vivre en idée les crimes, mais était incapable de se servir d'une arme quelconque, car il était la veulerie personnifiée, la veulerie qui cependant veut par des paroles donner et se donner l'illusion de l'énergie agissante.

C'est Gallay, l'escroc, promu porte-clé général par l'Administration qui utilisait ainsi ses aptitudes policières.

Il ne fut pas toujours inférieur à la confiance que l'Administration avait mise en lui.

Quand il n'y avait pas de tentative ou de préparation d'évasion à découvrir et à dénoncer... il en créait.

Il faisait, par exemple, adroitement fabriquer, à l'atelier des travaux de l'île Royale, des ferrures indispensables à la construction d'un canot.

C'étaient ses témoignages matériels, ses pièces à conviction.

Il les faisait tenir à un de ceux pour qui l'évasion était l'idée fixe. Il savait même se découvrir secrètement au besoin, comme décidé à tenter la chance, — en même temps qu'il prenait naturellement ses précautions du côté administratif, — pour pousser à la roue.

Les premiers temps, beaucoup de ces malheureux, qui prenaient facilement leurs désirs pour des réalités, se disaient entre eux : « Cette fois, c'est l'évasion assurée. Nous avons Gallay avec nous; il couche dehors, il connaît tous les détails des rondes, et sûrement l'Administration ne se doute de rien de son côté ».

Puis, quand les préparatifs de l'équipe qui s'était ainsi formée, étaient suffisamment avancés... les surveillants venaient les découvrir.

C'est Lormière, un grand paysan du Midi, que je vis la tête penchée sur un supplément de l'*Illustration* et donnant la pièce *Le Roi*.

— Avez-vous lu, lui demandai-je?

— Non, je n'ai fait que regarder les images.

— Oui, ça ne vous intéresse pas trop.

— Non, ça m'énerve.

— Evidemment qu'à la campagne les travaux ne laissent pas trop le loisir de lire... à part le journal pour voir un peu la politique.

— Oui, le dimanche on achète le journal et il y en a pour toute la semaine.

Lormière était arraché à son foyer à la suite d'une condam-

nation à perpétuité pour le meurtre d'un jeune homme de vingt ans.

— On m'a condamné, me dit-il, parce qu'étant brouillé avec lui depuis un an, je pouvais bien l'avoir tué.

Très réservé, il répondit à mes questions : « Mais qu'est-ce que cela peut faire que je sache qui l'a tué, ou que l'on croie que je le sache, du moment que l'on ne prouve pas que c'est moi ». Il ne voulait pas sortir de là.

Je n'ai plus insisté. Mais j'ai considéré cette vie et celle du jeune homme brisées par quoi?... pour quoi?...

Et celui-là qui se meurt, car ces hommes résistent rarement au baigne, buté dans sa logique, qui, hélas! était peut-être trop intéressée : « Pourquoi m'a-t-on condamné sans faire la preuve que j'étais coupable? »

Et s'entêtant ainsi, au point où, ici, il n'avait plus aucune raison de rien douter de l'effet de ses paroles, avec moi, notamment, de ne répondre ni par oui, ni par non, à la question : « Enfin, est-ce vous qui l'avez tué? »

.....
C'est Maintenant, jeune paysan de dix-neuf ans, condamné à quinze ans pour avoir tué un garde-chasse.

Du même convoi que le mien, nous étions dans le même baigne, sur *La Loire*.

Là, déjà, je voulus connaître son histoire.

Avec son accent drôlatique, Maintenant, évidemment d'esprit borné, était le jouet des dessalés, et la tentation des pervers.

Au demeurant honnête, dans la simplicité de son être.

— Est-ce toi qui as tué le garde, lui demandai-je comme amicalement, après de longs préambules pour l'appivoiser, car les agaceries et les attouchements continuels dont il était victime le rendaient méfiant à tous égards.

— Non. C'est pas moi.

— Et comment, alors, t'a-t-on condamné?

— Je braconnais, et c'était connu.

Mais par un sentiment que je m'expliquais pas, il ne voulait donner aucun détail sur son affaire.

De loin en loin, sur le camp de Saint-Laurent, je finis par lui arracher la vérité, car j'avais obtenu sa confiance pour de menus services désintéressés que j'avais pu lui rendre.

Ce jour-là, ils étaient partis deux à la chasse. Un vieux garde les avait surpris.

Son compagnon, un homme de trente ans, marié, père de famille, dans la discussion qui suivit, tua le garde d'un coup de fusil.

Maintenant aimait comme un grand frère le meurtrier.

Il se laissa condamner pour le sauver, lui, qui réprouvait l'acte.

— Mais, est-ce que je pouvais le laisser venir au bagne? Et sa femme, et ses gosses? Et puis, il était si bon copain pour moi.

— Et si tu avais su ce qu'était le bagne? te serais-tu laissé condamner?

— Ah! dame... » Et Maintenant n'osa point me dire toute sa pensée, mais il ajouta : « Maintenant, c'est trop tard, et je ne voudrais pas qu'il vienne là. »

Pauvre enfant! Il fut littéralement violé par d'ignobles brutes, malgré une défense terrible au blokaus des punis, où pêle-mêle cette simple et franche nature avait été livrée aux sadiques pédérastes qui, sur le camp, le poursuivaient en vain.

Il se plaignit au médecin en disant, et je demande pardon au lecteur de rapporter le terme cru, mais le but de cet ouvrage l'exige : « Monsieur le Major, y m'ont crevé le boyau ». Vaine plainte. Le médecin pouvait-il s'intéresser à toi, pauvre enfant! à toi plus qu'aux légions de ceux que leur faiblesse firent la proie d'un vice éhonté, sous l'œil indifférent sinon complice de l'Administration pénitentiaire.

Les jurés de la Cour de l'Orne n'avaient certainement pas prévu ce crime engendré de leur ignorance et de leur incapacité.

Car, le fait que le corps du garde, un homme de soixante-quinze à quatre-vingts kilos, paraît-il, avait été traîné assez loin de l'endroit où il avait été tué, avait attiré l'attention du juge instructeur.

Maintenant, de force plutôt médiocre, avec un bras affaibli, par un accident grave, ne pouvait avoir assumé pareille tâche.

Les juges avaient des doutes, combien justifiés!

Maintenant, à qui j'avais arraché mot par mot à intervalles assez longs, son secret, me fit promettre de ne rien révéler de son sacrifice. Je n'avais qu'à m'incliner, car je ne pouvais rien faire sans compromettre le coupable. Et puis, la parole des condamnés n'est-elle pas deux fois suspecte, eu égard surtout au respect de la chose jugée.

Je restai de longues années sans revoir Maintenant, libéré aujourd'hui, et qui s'était établi jardinier lorsque j'ai quitté la Guyane.

.....

C'est Buissonnade et Chabert qui s'entre tuèrent pour un pou trouvé à leur place, sur le bas-flanc, et qu'ils s'accusèrent réciproquement d'avoir apporté là.

C'est Hautecouverture et Thésio, que des sentiments nationalistes de Français et d'Italiens exaspérés poussent, à bout d'arguments, à se prendre par la main et de l'autre, à se larder tout nus, avec une lame longue comme une baïonnette qu'ils avaient fabriquée chacun dans ce dessein.

Ils se frappèrent sans lâcher leur main, tombant graduellement sur les genoux, s'affaissant jusqu'à ce que la force leur manquât pour achever de porter le dernier coup.

L'un portait treize ou quatorze effroyables blessures, et l'autre quinze ou seize.

Le lendemain, lorsque le médecin se trouva en présence de leurs cadavres et qu'il eût entendu la relation des faits, il dit :

— Vrai, il y a des hommes courageux au bagne.

— Non, docteur, ce n'est pas là à proprement parler du courage, c'est surtout du désespoir.

.....

Un triste, un bien triste cas, c'est celui de Double.

Double, nom comme prédestiné à la double nature, sexuellement homme, cérébralement femme.

Cultivé, il avait, disait-on, été élève officier à Saint-Cyr, d'où son vice l'avait fait chasser. Un jour, pour satisfaire aux besoins d'un jeune amant, il tua sa mère qui lui refusait l'argent que ce

dernier lui demandait et se livra sur le cadavre de celle qui avait enfanté, Dieu sait comment, ce monstre, à des pratiques qui rappellent celles des peuplades les plus arriérées de l'Afrique.

Il suffisait de regarder Double pour être immédiatement frappé par l'expression que lui donnait la dualité de sa nature.

Ah! ce qu'il fut victime de tous ces êtres incapables d'aucun contrôle sur leurs sens qui abusaient de ses tristes passions.

Ce fut un calvaire atrocement et ignoblement douloureux pendant des mois. Ses besoins étaient débordés par les besoins de douzaines de brutes mâles.

Avec quelle balance peser la responsabilité de Double?

Quels facteurs avaient participé au cas monstrueux qu'il était?

Comment ne pas se sentir désarmé devant une pareille énigme, et où trouver la justification de son envoi au bagne, et des innombrables vols, des sévices monstrueux dont il fut l'occasion et la victime?

Et qu'a donc gagné la société à fournir aux appétits sexuels inassouvis, cette lamentable anomalie humaine sans défense, courbée d'avance par sa faiblesse congénitale devant toute exigence de la force en rut?

Ah! que de fois mon cœur s'est serré en regardant Double. Et que n'avais-je le moyen d'arracher cette pauvre loque humaine à l'horrible fatalité qui la dévorait.

Car je me sentais, moi, homme viril, atteint par la lâcheté sociale que cette humanité subissait avec tant de rigueur. Je me sentais responsable pour ma part de ce qu'un être humain qui subissait peut-être je ne sais quel terrible héritage, puisse être autant abandonné à la plus effarante pétition de fatalités mauvaises; à la coalition de tous les bas instincts; oui je sentais que j'avais ma part dans toute l'indifférence, dans tout l'égoïsme social qui permettait, qui facilitait ça.

.....
C'est enfin cette équipe de méridionaux et de Corses qui, à un convoi de 1908, terrorisa la sixième case, la case sinistre entre toutes les cases du bagne de Saint-Laurent-du-Maroni.

Pendant des semaines, cette dizaine de super-brutes s'arrogéa

les trois-quarts des rations : viande et café surtout, de soixante hommes.

Pendant des semaines, l'Administration pénitentiaire, cependant prévenue par des plaintes nombreuses, laissa faire. Un jour même, une victime lasse et déterminée, planta en plein appel du soir, à six heures, sur les rangs, son couteau entre les épaules du chef de cette bande, une sorte d'hercule corse derrière lequel il s'était au préalable placé à dessein.

La brute alla à l'hôpital et l'autre à la prison. Ayant dû quitter Saint-Laurent, je n'ai pu connaître les suites de cet attentat. Mais à la case, par bravade autant que par ignoble intérêt, la bande continua ses tyranniques et monstrueux exploits.

Un jour cependant que l'Administration faisait évacuer une case pour l'organiser en salle d'instance de visite médicale, un certain nombre d'anciens forçats fut affecté à cette sixième case, avec ses nouveaux arrivants.

Ce ne fut qu'un cri : « Ah ! voilà des anciens. On va pouvoir avoir sa ration. » Et de fait, la seule présence des anciens remit les choses en ordre.

C'est avec ce convoi et dans cette case que se passèrent des faits les plus ignobles que j'ai pu connaître, mais aussi les plus édifiants de la vindicte que l'Administration de Saint-Martin-de-Ré provoque en poussant ceux des condamnés dont elle fait des prévôts de dortoir notamment, à dénoncer et aussi à brutaliser leurs camarades.

Deux de ces prévôts du dortoir de Saint-Martin-de-Ré, arrivés avec leur convoi furent affectés à cette sixième case.

C'était deux êtres frustrés, qui, sans bien se rendre compte, sans en pouvoir prévoir les conséquences, avaient été les instruments trop dociles de la discipline de Saint-Martin-de-Ré.

Dès le premier soir de l'arrivée du convoi, ils furent saisis, notamment par ceux de la bande que je cite plus haut. Chacun des soixante et quelques condamnés qui peuplaient cette case fut invité à violer ces deux misérables qui avaient au préalable été copieusement roués de coups. Une vingtaine d'entre eux profitèrent, abusèrent de l'horrible possibilité.

Cela me fut attesté par trente des témoins, terrorisés par cette scène ignoble.

Puis, ensuite, — je n'y aurais point cru sans les affirmations précises des témoins que j'interrogeai pour vaincre mon incrédulité — les super-brutes qui avaient imaginé cette atroce vengeance obligèrent leurs deux pitoyables victimes à s'homo-sexualiser réciproquement, cependant qu'un gourdin leur caressait l'échine.

Ayant relaté ces faits, je me sens obligé de me demander si je devais le faire. Et quoi? Je tairais une réalité aussi abominable?

Non.

Je la livre à la conscience publique. Je veux que vous puissiez tous, vous, hommes quelconques, qui n'y croirez peut-être pas, qui n'y pourrez peut-être pas croire ou qui hausserez les épaules, d'impuissante indifférence, je veux que vous puissiez dire, vous demander si c'est cela que la société a voulu?

Et vous lirez aussi, hommes que hante et tourmente l'idée de la dignité humaine, vous lirez et vous vous demanderez comment cela a pu continuer des heures durant.

C'était au fond du camp de Saint-Laurent-du-Maroni, à 250 mètres environ du poste des surveillants, parmi les bruits d'un millier d'êtres répartis dans 16 cases.

Quels cris pouvaient parvenir aux oreilles des surveillants en supposant que les brutes-bourreaux laissassent crier leurs victimes.

Quant aux rondes, si tant est qu'elles aient pu voir quelque chose et intervenir, il était trop facile de les surveiller et de les voir venir.

Et puis, que voulez-vous que ça leur fasse aux surveillants, que des bagnards faits pour devenir plus bagnards chaque jour, de gré ou de force s'avillissent dans les plus ignobles pratiques?

Sont-ils des moralistes?

Ont-ils un intérêt quelconque à voir se régénérer ces déchets humains?

Mais, j'y pense.

Quelques mois auparavant, dans cette même sixième case, j'ai

frappé une grande demi-heure à coups redoublés avec une forte barre de bois contre la porte de fer de la case pour appeler les surveillants et leur faire constater le décès de Corette qui venait de se pendre aux cabinets à sept heures, et que j'avais essayé vainement de rappeler à la vie.

Ces messieurs n'étaient pas contents que je les eusse dérangés, même à l'occasion de ce cadavre, et ils ne se sont pas gênés pour me le dire.

Mais n'est-il pas coutume de répéter, dans l'Administration pénitentiaire : « Tant que les forçats se tuent et se mangent entre eux, nous sommes tranquilles. »

.....
Un autre cas douloureux. Fratti. Je l'avais connu aux Hattes, camp des impotents. Dès son arrivée, cherchant une place et un voisinage tranquille, il s'arrêta près de moi et après quelques paroles me demanda si je voulais bien qu'il devienne mon voisin. Ce qui n'était guère la coutume, entre transportés (1).

Peu après s'être installé, comme il se dévêtait pour aller se baigner à la mer toute proche, je vis qu'il lui manquait les testicules. Il avait un corps plutôt efféminé. Petit, mais bien proportionné, et sans aucun muscle en saillie. La tête — malgré une grande et très ancienne expression de souffrance — il avait la quarantaine environ — était régulière. Avec son nez à base vigoureusement dessinée mais noble et ses yeux grands mais pleins d'indéfinissable tristesse, il évoquait en moi certains visages de tableaux religieux — visages de femmes que l'on voit coiffés de cornettes de sœur de charité. Cela par l'effet de l'ascétisme naturel de son visage que l'émaciement particulier dû au climat accusait encore. Je sentis aussitôt une grande infortune, un cas douloureux entre d'autres. Mais je ne pouvais *ex abrupto* questionner cet homme, réveiller sans doute en lui de pénibles souvenirs.

Deux ou trois jours passèrent. Fratti, que je sentais très, très

(1) En revoyant mon journal et mes notes, j'ai pensé que les cas Fratti, Rigaudie, Barnéaud, Quiliquini, etc.. et les circonstances qui s'y rattachent ajoutaient des éléments utiles au tableau que je fais de la mentalité des condamnés au bagne. Je pense que ce sera aussi l'avis du lecteur.

irritable, très nerveusement malade, se montrait avec moi affable et doux. Il était sûrement très attaché à l'argent, mais à l'argent gagné. Aussitôt il m'avait demandé s'il trouverait du travail pour son métier de cordonnier; s'il y avait de l'argent sur le camp — il voulait dire s'il y avait des condamnés qui en possédaient — ceux-là étant pour lui des clients éventuels à qui il pouvait confectionner, à prix très réduits, de ces chaussures de toile et de vieux cuir qui sont encore un luxe rare là-bas. Moitié par calcul, moitié par sympathie réelle, car il sentait bien que je m'apitoyais beaucoup sur lui il m'offrit quelques menues choses pour améliorer ma ration, ce que lui permettaient ses petites économies. Je refusai, ce qui ne pouvait que lui être agréable. Mis en confiance, je pus lui demander les causes de son extraordinaire mutilation.

— C'est moi qui a coupé ça.

— Pourquoi...

— Je souffrais trop.

— Et tu souffres moins depuis?

— Oh oui, j'ai beaucoup moins mal à la tête, surtout.

— Tu avais donc bien mal avant?

— Oh oui. J'ai été enfermé deux fois en Italie. J'ai eu la méningite cérébro-spinale. Mais rien ne m'a guéri, mieux soulagé que ce que j'ai fait moi-même.

— Où as-tu fait cela?

— Ici, au bagne, il y a quatre ans.

Puis d'une voix chantante d'enfant, très douce malgré certaines dûretés dues à son accent italien, Fratti me dit qu'il avait été condamné au bagne pour avoir tué son patron. Il était ouvrier cordonnier. A la fin de la semaine, son patron ayant brutalement refusé de le payer, Fratti, après l'avoir dûment prévenu qu'il allait faire un malheur, avait frappé à la poitrine cet homme qui se gaussait de ses avertissements.

Et Fratti ajoutait : « Je ne devais pas le toué. Mais je n'ai pas pu me retenir. On m'a mis au bagne, je l'ai mérité. Maintenant je souffre presque plus et je voudrais bien ne pas l'avoir toué ».

Je pensais à part moi — car déjà j'avais entendu des malandrins du camp s'entendre pour faire « ch..r le plan » à Fratti,

qu'ils savaient avoir quelque argent — ce qui dans ces cas est supposé être toujours le double ou le triple de la réalité. — Je pensais : Que fera Fratti si on tente de le voler où si on le vole?...

Mais Fratti était d'une défiance naturelle, défiance de craintif, de souffrant que ses longues années de baigne déjà n'avaient pu qu'aviver. J'appris même qu'on avait tenté plusieurs fois de « le faire ». Mais sans grand succès. D'ailleurs, il avait été isolé, mis à part plusieurs fois par les médecins.

Deux ans après, Fratti étant plusieurs fois revenu à Saint-Laurent, où j'étais depuis longtemps, fut un jour victime d'une agression en plein jour dans sa case — la fameuse 6^e. Deux ou trois Marseillais et Corses l'avaient « pendu », c'est-à-dire à moitié étouffé, l'un en le prenant par derrière et en lui serrant le cou avec l'avant-bras ramené brutalement en arrière en saisissant le poignet droit avec la main gauche, cependant que les autres le fouillaient. Ils n'avaient pas réussi à avoir le « plan », ayant été dérangés par l'arrivée d'autres condamnés. Mais ils avaient pu se saisir de deux louis que Fratti avait tiré de son « plan » pour une affaire d'intérêt qu'on lui avait habilement fait proposer.

Malgré sa méfiance, malgré que toujours armé et qu'il eût à ce moment son gros couteau à la main, Fratti qui malgré son émasculatation était resté capable de réactions vives, avait été « fait », ainsi que s'en flattèrent entre elles ces terreurs qui soumettaient le camp à leur loi.

Fratti vint en pleurant me trouver pour me demander d'intervenir auprès de ses voleurs. Mais cela était d'autant plus délicat qu'il n'était pas sûr d'abord de les reconnaître. Ils avaient pris leurs précautions de ce côté, de crainte d'une dénonciation peu probable cependant. Car dire — j'ai été volé — c'est dire : j'ai de l'argent. Or, il est réglementairement interdit d'en avoir aux condamnés de 3^e classe surtout. La pratique a, en effet, amené la tolérance pour les 2^e et les 1^{re} classes qui, comme garçons de famille notamment touchaient une légère rémunération mensuelle, 5, 10, 20 francs par mois — en ce temps — selon les grades de leurs employeurs. Cet argent devait leur être remis à la main. Ils pouvaient l'avoir ainsi sur eux.

D'autre part, tenter, avec toute la diplomatie désirable, de faire restituer par des brutes fatalement entraînées, endurcies dans des pratiques qui déjà les avaient amené là, était, au baigne dans les conditions où il fonctionnait, très aléatoire, mais sans aucun danger pour moi.

J'y pensai donc d'autant plus que l'excitation croissante de Fratti me faisant pressentir un drame m'y incitait vivement.

La rentrée du travail, la fermeture des cases ne me permirent pas de faire le nécessaire le soir même. Cependant Fratti était arrivé à connaître ses voleurs et était allé se plaindre et menacer de faire un malheur à certains de leurs amis. L'un d'eux nommé Mellon — un Marseillais très paisible qui travaillait à la boulangerie et n'avait en rien participé au vol, eut la malencontreuse idée, pour convaincre Fratti, de laisser là l'affaire de se moquer de lui, lui disant en outre : « Quand on a de l'argent, on s'évade ».

Mais comme Fratti ne se sentait pas assez sûr de lui pour attaquer ensemble ses voleurs, surtout dans une case, à la sieste où tout le monde était présent au camp, il décida de tuer Mellon parce qu'il semblait approuver ses voleurs.

Le matin, je l'avais entrevu un instant. A son air plus sombre encore que la veille, car il avait dû ruminer toute la nuit sa vengeance, je compris qu'il était décidé à tuer. Mais je me disais : à la rentrée des corvées, tu verras avec lui s'il est possible d'arranger ça, d'autant plus qu'il me conta son explication de la veille sans me parler de Mellon.

Vers les 9 h. 30, revenant à ma case, je vis Fratti sortir de la 10^e. Il était livide, vert et tremblait comme une feuille. Comme j'allais le questionner : « C'est fini, me dit-il, je viens de le touer » et d'un geste il me montra la porte ouverte de la 10^e case. Puis il s'assit comme exténué, brisé, sur une grosse souche d'arbre à pain dont le camp était planté.

Je me précipitais alors dans la 10^e. Un homme y était étendu sur le bas-flan, vers le fond. J'arrivai et reconnus Mellon que j'avais entendu chanter à pleine voix chaude la veille à la même heure, pendant un bon moment. Comme boulanger du service

de nuit il se reposait dans la journée. Fratti avait profité de cette circonstance et pendant que Mellon dormait profondément était passé par la porte des cabinets, sur le derrière de la case, et lui avait planté en plein estomac son gros couteau. Je vis un filet de matières en digestion sortir de la plaie avec un peu de sang. Mellon paraissait beaucoup souffrir et comme mourant déjà.

— Il m'a tué, me dit-il en un souffle.

— Non, lui répondis-je. Tu vas être soigné tout de suite. Je vais chercher les infirmiers et le brancard.

Comme je sortais de la case, je vis arriver le capitaine d'armes et un autre surveillant. Fratti s'était rendu en s'accusant de son crime. Les infirmiers et le brancard arrivaient derrière les surveillants. Ceux-ci, en me voyant, me dirent : « Vous avez vu le coup. — Non. Je suis arrivé après. Puis je les devançai vers Mellon. Ce dernier me fit alors signe de prendre son argent dans sa poche de pantalon et de le remettre à son camarade, un boulanger de jour que je connaissais. Sous les yeux des surveillants qui firent semblant de ne pas voir — ils devaient comprendre que je n'agissais pas pour mon compte, je pris le petit sac à argent de Mellon. Une heure après je le remis à son destinataire. C'était un arrivant du dernier convoi qui ne me connaissait guère. Son premier mouvement fut de me dire, déjà menaçant, après avoir reconnu le contenu : « Il y avait plus que cela!... Mellon me l'a fait dire ». Je lui répondis dédaigneusement — mais fermement : j'ignore ce qu'il avait, je n'ai pas eu la curiosité de vérifier. Mais déjà des témoins intervinrent auprès de mon méfiant destinataire et lui dirent d'un ton comminatoire : « Il n'y avait que ce que M. te donne, car il ne « fait » personne ici. Sois heureux que ce soit lui qui ait reçu l'argent de Mellon... » L'homme n'insista plus et voulut me faire une politesse que je refusai.

Mellon mourut dans la soirée ou dans la nuit.

Fratti fut condamné à la réclusion. Peu après, il tenta de se tuer... Il recommença plusieurs fois par la suite. Je n'ai pas de précisions sur sa fin. Mais j'entendis dire qu'il tenta de se pendre, puis se jeta par-dessus la véranda de l'hôpital. Mais il finit par

réussir à se débarrasser d'une existence si tourmentée pour lui.

Depuis son enfance, sans doute, la place de Fratti, victime aussi de Dieu sait quelle hérédité, était dans un établissement où l'on aurait soigné sinon guéri ce grand malade qui, protégé contre lui-même et contre son prochain, n'aurait été qu'un paisible et assidu travailleur. Car au bagne, il était toujours à fabriquer ou rapetasser des souliers pour le prix que l'on voulait ou pouvait bien lui donner. Il n'était pas exigeant...

Pauvre Fratti... Pauvre Mellon...

.....

Plus tard, je fus soulagé moi-même, une nuit, de quatre louis par mon voisin qui coupa avec un rasoir mon sac qui me servait d'oreiller, et prit ainsi mon porte-monnaie. Je n'ai jamais pensé à m'astreindre à porter le « plan ». Or, quelques-unes de ces mêmes terreurs vinrent me dire : « C'est un tel qui t'a volé. Veux-tu que nous le fassions cracher, tu auras ton argent dans une demi-heure? »

Je sais que la trahison est chose humaine — comme tout est humain. Mais je n'aime pas la soupçonner surtout si elle n'atteint que moi. Or je ne pouvais pas croire que mon voisin, avec qui nous vivions en parfaite harmonie, mon voisin, dont l'éducation et un certain intellectualisme faisaient un type un peu à part dans le bagne, mon voisin, avec qui nous mettions souvent en commun nos petites ressources comestibles et qui me témoigna de mille manières son estime, je ne pouvais pas croire, dis-je, que Gastaldi, malgré que condamné à perpétuité pour fausse monnaie, put m'avoir dépouillé de ce que je destinais à m'évader — il le savait.

Mais lui aussi voulait s'évader... et étant à perpétuité comme récidiviste du même fait, cela était autrement impérieux pour lui que pour moi.

Je défendis donc formellement à mes auxiliaires bénévoles autant que capables de faire quoique ce fut à Gastaldi, de rien lui dire. Je suis absolument certain, ajoutais-je, qu'il est incapable de faire cela.

« Nous savons — matériellement — que c'est lui, mais puis, que tu ne veux pas, nous le laisserons... »

J'ai eu, à ma libération, la preuve décisive que c'était bien Gastaldi qui m'avait coupé mon sac sous ma tête. Je lui avais fait part, à ce moment, de l'offre qui m'était faite « de l'obliger par la force à me restituer mon argent ». Il m'avait répondu : « On m'avait déjà averti à ce sujet, et je m'étais muni d'une hache pour recevoir la bande ». Nul doute qu'il y aurait eu tragédie sanglante en l'occurrence. Mais eussai-je été matériellement certain que Gastaldi m'avait volé — j'aurais réglé cette affaire moi-même avec Gastaldi, — pacifiquement, en philosophe, avec tout le détachement que j'attache aux choses d'argent lorsqu'elles ne concernent que moi.

Mais voyons plus loin. Gastaldi s'est évadé quelques mois plus tard. Tant mieux si mon argent lui a été utile, un petit dommage pour moi, pour un bien pareil pour lui, ce sont là, choses à ne pas mettre dans la balance. J'ai appris que Gastaldi était mort des fièvres au Venezuela. Cela est peut être exact. Et je dis peut-être, parce que les plus habiles, les plus intelligents parmi les évadés, font souvent répandre le bruit de leur mort. Ainsi, dans une certaine mesure, aident-ils à faire l'oubli administratif et autre sur eux. On a moins à l'idée de reconnaître dans l'homme qui passe où que l'on rencontre, quelqu'un que l'on croit mort.

D'autre part, si Gastaldi ne m'avait pas pris ce qui était la plus grosse part de mes économies, je serais parti un mois après. Aurais-je réussi? J'avais de bonnes, d'excellentes chances, des renseignements précis pour cela, des moyens de me tirer d'affaires relativement très vite en pays étranger. Mais tout de même, mon évasion aurait pu échouer et me valoir deux ou trois ans de plus au bagne. C'était alors l'engrenage; quand en serai-je sorti?

Et même, ayant réussi à être libre du premier coup? Ma vie n'aurait-elle pas été du même coup autrement orientée? Où serais-je, qui serais-je aujourd'hui? Est-il extraordinaire de me dire, avec ce que je médite depuis tant d'années, notamment pour éclairer le problème de la criminalité, qu'il valait mieux que je ne puisse m'évader? Et si je me rappelle que trois fois, ayant préparé mon

évasion, des circonstances imprévues mais toujours décisives m'ont empêché de partir, ne dois-je pas me demander, pour moi-même, comme souvent nous devons nous demander pour nous-mêmes : pourquoi est-ce cela qui arrive, et non pas ce que nous avons voulu et préparé? N'est-ce pas parce que nous ne devons réaliser notre destinée que selon un ordre déterminé... à l'avance? oui, non..... qu'en savons-nous? Parmi l'équilibre qui régit les mondes et les humanités, n'y a-t-il pas une raison d'équilibre, ou un équilibre de raisons qui nécessite que nous restions sur un plan déterminé par la déterminisme même résultant de toute notre vie déjà accomplie, lorsque cette vie tend d'elle-même à un résultat d'équilibre, lorsque notre stade d'évolution nous met à même d'obtenir ce résultat. Et — pour en revenir objectivement à ma situation — et à celle de Fratti — en des circonstances sinon identiques mais assez semblables, nous voyons : d'une part, un groupe de forces encore bestiales à beaucoup de titres, violentant sauvagement Fratti pour lui arracher 40 francs, d'autre part un homme intelligent, artiste dessinateur-caricaturiste qui, avec une adresse qui pouvait témoigner d'une pratique qui n'existait pas cependant, m'extrait sans douleur aucune, quatre-vingt et quelques francs.

Dans le premier cas, malgré que je ne peux penser avec mes moyens de persuasion obtenir aucun résultat, je n'ai pas même le temps matériel d'intervenir, les acteurs responsables n'étant pas sur le camp au moment où je peux les connaître. La tragédie suit — un innocent qui s'est gaussé sans méchanceté paie de sa vie sa sottise maladresse.

Fratti finit sa triste existence en se tuant, après avoir tué deux fois, et tenté de se tuer plusieurs.

Dans le second cas, ce même groupe de forces bestiales veut absolument intervenir pour que je ne sois pas victime d'un vol comme ils en commettent tous les jours; cela parce qu'ils m'estiment — et ils m'estiment parce que je lutte tranquillement contre l'abus administratif qui écrase tous les condamnés.

Il y avait aussi ce fait qui comptait à ce moment. Un nommé Giacomini, gardien de la 9^e case, où j'étais, venait d'être appelé

soudainement par le capitaine d'armes. Deux ou trois minutes après, j'entrais dans la case, j'étais absolument seul. Dès l'entrée, à la place de Giacomini qui, ainsi qu'il est de coutume, était la première près de la porte, à gauche dans ce cas, je vois sur sa couverture un petit porte-monnaie plat. Je sais que Giacomini a dans ce porte-monnaie environ 400 francs en or. Il ne peut porter le « plan » en ce moment parce qu'il est malade et que le « plan » lui fait mal. Giacomini est une des terreurs du camp et teneur de jeu. Cet argent est à moi si je le veux. J'ai une telle réputation de probité sur le camp que je joue sur le velours. Personne ne m'a vu rentrer dans la case. Je puis sortir par derrière, cacher l'argent. Giacomini lui-même ne me soupçonnera pas. Je dois noter que cela, je ne le dis qu'aujourd'hui 2 mai 1926, pour bien éclairer la situation. Car alors que je fus rentré dans la case, voyant ainsi ce porte-monnaie à portée de la première main venue, sachant l'irrésistible désir qu'il devait aussitôt susciter, je revins, étant presque à ma place à quatre ou cinq pas plus loin et le cachait dans un pli en-dessous de la couverture de Giacomini. Cinq minutes après, Giacomini arrivait, bondissait à sa place, essouffé par une course éperdue. Il devint livide en ne voyant plus son argent.

— M..., personne n'est entré dans la case depuis que tu es là.

Avec tout autre, Giacomini aurait aussitôt mis le couteau à la main, l'aurait fait se déshabiller et contraint à s'accroupir pour l'obliger en toute éventualité à évacuer « le plan ». Mais sa question indique bien que, malgré que coquin comme il l'était, car il l'était joliment, Giacomini ne pensa même pas à me soupçonner. Je laissai s'écouler environ une minute seulement, mais je voulus ne pas prolonger son supplice, car il était atterré et commençait à se livrer à des suppositions sur tous les gardiens de case ou impotents qui étaient à ce moment sur le camp. Je vins alors à lui, et soulevant le coin de la couverture, je lui montrai son porte-monnaie. J'ai dû rentrer peu après toi, et je l'ai aussitôt mis là, puisque je veillais et que j'aurais attendu ton retour, il ne risquait rien. — Tu aurais mieux fait de le mettre dans ta poche, ça aurait été plus sûr. Mais enfin merci, heureusement que tu es venu à temps.

Sa chance était encore plus grande qu'il ne le pensait, puisque personne à part moi n'était venu dans la case. Son argent n'aurait donc pu disparaître. Il voulut m'offrir un louis ou deux. Mais je le convainquis sans peine que cela était inutile.

Je dois dire aussi que connaissant l'origine de l'argent de Giacomini et le peu d'intérêt que présentait sa mentalité pour moi, j'aurais pu laisser son argent exposé et sortir de la case ainsi que l'idée m'en traversa l'esprit. Mais c'était contribuer ainsi très sûrement dans la réflexion qui suivit dans ma conscience, à un état de choses où la tragédie allait se faire place, du simple fait de mon abstention. C'est pourquoi j'avais caché le porte-monnaie.

Giacomini, passé depuis à la 10^e case, tenta de tuer sous mes yeux, un matin à l'appel du travail, un nommé Zuccarello, un Calabrais, une autre terreur doublé d'un demi-fou érotique, mais rusé et malin cependant.

Quelques temps avant, une nuit, Zuccarello, que le départ pour les chantiers de trois de mes voisins avait fait mon premier voisin à ma droite, s'était aventuré à venir me gratter d'une façon significatrice de ses intentions. Réveillé en sursaut et furieux, je m'étais cependant abstenu d'aller plus loin pour ne pas réveiller des hommes qui, écrasés dans leur sommeil, oublièrent ainsi leurs terribles misères. Zuccarello s'était roulé avec précipitation à sa place.

Au matin, un dimanche après l'appel qui se faisait ces jours-là une heure plus tard, je pris Zuccarello à part, derrière la case. Je lui rappelai son acte de la nuit, et aussi ses allusions malades et stupides depuis des années. Il était du même convoi que moi. Zuccarello voulut crâner, sourire d'un air entendu et méprisant de mes avertissements. — Tu aimes jouer les terreurs avec ton couteau, Zuccarello, lui dis-je froidement, quoique très en colère, eh bien si tu te permets encore le moindre écart, tu entends bien, je te tue, moi, comme un mauvais chien. Et en même temps je lui frappais doucement du poing sur la poitrine. L'avertissement avait suffi.

C'est cet homme que Giacomini frappa un matin, pendant que Zuccarello, qui se faisait porter depuis plusieurs jours malade,

dormait. De ma place — j'étais debout sur le bat-flanc, venant de prendre quelque chose sur ma planche à ustensiles — j'entendis le violent coup de couteau faire un creec sec, puis Giacomini bondir par la porte et se perdre dans la nuit encore sombre ce matin-là, cependant que Zuccarello criait « Assassino, assassino ». J'étais le seul témoin, et Giacomini avait bien cru que tout le monde était sorti de la case. Il me vit cependant à ma place toute proche, en bondissant sur le bat-flanc pour frapper Zuccarello, mais il avait frappé quand même.

J'avertis discrètement les infirmiers, mais en retournant, je vis Zuccarello qui venait en chancelant, quoiqu'avec courage, seul à l'infirmerie. Il avait été très gravement atteint près du cœur. Il s'en tira cependant et ne dénonça pas Giacomini. Celui-ci s'évada quelques mois après. Condamné à cinq ans, il était en outre relégué, ce qui était pratiquement pour lui, être condamné à perpétuité. Il a, paraît-il, réussi à gagner Buenos-Ayres. Ce Giacomini, ce Zuccarello, étaient semblables à ceux qui, ils étaient 7 ou 8, s'offrirent pour me faire rendre mon argent, simplement parce que j'étais honnête et qu'ils ne pouvaient pas dire de moi : si c'était pas nous qui lui prenions son argent, ce serait lui qui prendrait le nôtre s'il pouvait. Je montre par là que l'exemple, le bon exemple pleinement démontré, avait retourné à mon bénéfice, ce groupe de mentalités, violemment dévoyées et toujours prêtes aux pires excès, prêtes à tous les crimes.

Et ainsi que j'ai pu le constater par la suite, ces mentalités redoutables aimaient me témoigner combien elles me mettaient à part dans ce monde d'ignominies qu'est le bagne, dont elles exploitaient toutes les faiblesses et tous les ravalements.

Il y avait donc, il y reste donc toujours, un moyen de toucher les cœurs les plus endurcis, les plus sauvagement et obscurément révoltés. Ce qui acheva dans ce domaine l'édification de ce groupe et de pas mal d'autres qui en connurent les dessous, ce fut le drame Quiliquini et Muratti.

Quiliquini était reconnu comme le plus courageux et le plus *droit* de tous les « hommes » du camp. Il était le chef des teneurs de jeu, l'arbitre, de ceux qui se considéraient comme étant faits

pour vivre de la sottise et de la lâcheté des autres. De fait, il avait sur eux l'avantage d'une intelligence réelle bien qu'à peine cultivée. Il savait peser sur toutes ces audaces et tous ces appétits qui s'étaient l'un l'autre — et les flageller au besoin de son mépris appuyé par une maîtrise et un sang-froid remarquable à se servir du couteau.

Muratti avait de belles économies, 800, 1.000 francs peut-être. Il représentait un appât, un miroir pour la masse des pontes qui rêvaient toujours de ces parties où l'on avait vu deux, trois, quatre cents francs sur le tapis sur un coup. Un tel ou un tel avait gagné 5 ou 600 francs dans sa journée. Muratti voulait monnayer l'appât qu'il était contre une place au jeu, c'est-à-dire à l'émarginement à la cagnote.

Mais Quiliquini s'y opposait formellement. D'abord parce qu'il n'y avait pas de place disponible, le nombre des banquiers étant strictement limité, ensuite et surtout parce que Muratti avait consenti à être prévôt de cellule alors qu'il purgeait une précédente condamnation à la Maison Centrale de Nîmes. Cela était la tare indélébile. Muratti s'en était défendu mais le bagne comptait des témoins. Et comme Muratti avait insisté et avait voulu crâner, faire l'homme, Quiliquini l'avait vertement mouché et bafoué. Les jaloux de Quiliquini n'avaient pas manqué d'exploiter la haine que Muratti avait aussitôt éprouvée contre lui et ils le poussaient sournoisement à l'assassiner. Mais c'était plus facile à dire qu'à faire. Je suivais tout ce manège de loin, méditant sur ces conflits, leurs causes immédiates et lointaines, conflits qui ressemblent à tant d'autres de la vie courante, dite civilisée, policée, etc.

Un jour de septembre 1908, Muratti copieusement ivre avait à nouveau provoqué Quiliquini à une explication, le couteau à la main. J'avais assisté à toute la scène. Quiliquini attendait le geste de Muratti, ne voulant à aucun prix frapper le premier un adversaire indigne à tous égards de lui. Mais Muratti ne s'était pas risqué à frapper.

Le lendemain, alors que je sommeillais sur un hamac de la 1^{re} case, des hommes de classe, chose qui n'arrivait presque

jamais, le drame se produisit. Je n'en avais rien vu. Mais les témoins me le rapportèrent fidèlement et en parfait accord dans ses détails.

Comme la veille, couteau en main, encore ivre, Muratti avait amené Quiliquini, entre la 9^e et la 10^e case, contre le mur d'enceinte du camp. Là, il s'était ingénié, pendant une heure, au cours d'une longue discussion sur le jeu et sur son rôle à Nîmes, à endormir la vigilance de Quiliquini. Ce dernier, trop confiant peut-être, non en lui-même, il était très fondé à l'être, mais en la lâcheté de Muratti, avait été surpris par ce dernier qui lui avait porté un violent coup de son couteau dans la région du cœur. Quiliquini avait cependant amorti et fait dévier un peu le coup et n'avait reçu qu'une blessure assez profonde au-dessus du cœur, cependant que Muratti s'enfuyait aussitôt. Mais Quiliquini furieux l'eut tôt rejoint et lui porta un ou deux coups en estafilade dans le dos pour l'obliger à faire face, ce qui se produisit. Muratti essaya en vain de répondre. Atteint de 5 ou 6 coups à la poitrine et au ventre, sans avoir pu blesser de nouveau Quiliquini, il s'effondra le ventre presque ouvert de droite à gauche sur toute la largeur. Peu après, il était transporté à l'infirmerie, puis à l'hôpital où il décéda le lendemain. Quiliquini s'était caché pendant une heure, pensant pouvoir se soigner sur le camp. Le capitaine d'armes Cazenave, qui savait bien qu'un blessé était rarement seul à l'être, faisait rechercher celui ou ceux qui avaient frappé Muratti. Mais il ne l'aurait pas découvert si Quiliquini, convaincu par la douleur et par la situation de sa grave blessure, n'avait dû se rendre de lui-même à l'infirmerie d'où il fut aussi transporté à l'hôpital.

— Ah! Je savais bien qu'il devait y en avoir un autre, s'était écrié le surveillant Cazenave en le voyant arriver à l'infirmerie.

Quiliquini, dénoncé pour vouloir s'évader de l'hôpital, tant pour échapper aux conséquences de la mort de Muratti et aussi parce que cette évasion était déjà en préparation avant le drame, fut transféré quelques jours après dans une cellule du quartier des préventifs du Conseil maritime spécial.

Pendant ce temps je m'inquiétai de ce que pensaient faire les

témoins du drame dont certains y avaient poussé avec toute leur duplicité combinée de leur haine contre Quiliquini et de l'intérêt qu'ils avaient de participer aux bénéfices de la cagnote du jeu. Je me rendis compte qu'ils voulaient se taire, malgré les exhortations de camarades sincères de Quiliquini, qui étant au travail lorsque se produisit le drame ne pouvaient absolument pas lui servir de témoins. Il devenait urgent d'aviser pour ne pas que souffre des mois en prévention celui qui, victime d'une sale combinaison, avait en outre indiscutablement le droit de la légitime défense pour lui et que tout conspirait pour perdre, pour lui faire ramasser de deux à cinq ans de réclusion.

Je n'avais aucun rapport avec Quiliquini, mais il m'intéressait parce que je savais qu'il employait toute son influence due à son courage, à son ascendant naturel, pour rendre plus équitables les solutions des conflits qui jaillissaient à tout instant au jeu. Par exemple, il entendait que lorsque l'un des « cavés » qui apportaient là tous les jours les quelques sous de leur débrouille, si ce cavé-là gagnait quelque somme que ce fût, il puisse emporter tranquillement son gain, sans être pendu, rossé, dépouillé comme cela se passait habituellement. Quiliquini disait devant toute la galerie des joueurs, fileurs de gagnants et apaches aux aguets, à celui que le jeu avait favorisé et qui se sentait menacé par les convoitises que « sa chance » provoquait comme par une épée suspendue sur sa chair « tu peux t'en aller tranquille à ta case, et si quelqu'un te touche c'est à moi qu'il aura affaire ». Et au besoin Quiliquini l'accompagnait.

Eh bien cela suffisait pour mettre un frein aux attentats qui étaient la coutume en temps ordinaire. Aussi sans le lui montrer l'observais-je tout particulièrement, car cette pratique était sinon, neuve, du moins rarissimement employée.

Un nommé Barnéoud, mort de fièvre peu de temps avant, en avait fait avant et avec Quiliquini une loi. Barnéoud, qui jouissait de l'estime générale parce qu'il était avant tout d'une générosité et d'une douceur remarquable, était aussi, un homme, un Marseillais, d'un courage et d'un sang-froid extraordinaires. Tous « ses pays » se flattaient en lui de la réputation incompa-

rable de leur compatriote, sans cependant chercher à l'imiter.

Je note cela pour montrer combien tous les sentiments les meilleurs et les pires existent avec leur potentiel de bien et de mal, avec leurs conséquences bienfaisantes ou calamiteuses au bagne. Il aurait semblé plus que paradoxal au spectateur non averti qu'un Barnéoud et un Quiliquini puissent imposer à la tourbe des plus redoutables instincts que représentaient les terreur du bagne, un respect absolu pour leurs décisions très équitables étant donné le milieu et les circonstances, à toutes ces brutes déchaînées.

Des romanciers, de très grands écrivains même ont imaginé de ces bagnards qu'ils faisaient sympathiques à dessein, par besoin de contrastes, et aussi je pense parce qu'ils croyaient, parce qu'ils sentaient que même dans les pires des conditions, l'homme peut faire servir un courage, une force, une combativité exceptionnels à faire régner une justice relative certes, mais pas plus relative que celles que nous servent nos tribunaux divers. Et de plus il faut tenir compte que ces hommes ne pouvaient compter que sur eux, et que c'est toujours pour eux plein de danger de le faire, alors que nos magistrats sont, comme il est impérieusement nécessaire, protégés par le respect et par la force qui accompagnent l'idée de justice dans l'esprit et dans le cœur des hommes.

Là encore la réalité va bien au delà de l'imagination de l'homme. Et j'ai constaté qu'un Barnéoud, j'aime rendre ce témoignage à sa mémoire, semblait une anomalie dans le bagne. Pourtant il était bien un homme en chair et condamné à vingt ans de travaux forcés comme malfaiteur redoutable. Or, son courage et son instinct de justice en imposaient à tous, et j'entendais fréquemment dire : Louis le blond — c'est ainsi qu'il était le plus connu à Marseille et au bagne — quel bon garçon! quel homme!... Ça c'est un homme!... Et le concert de louanges était unanime sur tout le camp. Or Quiliquini avait le mérite, Barnéoud mort, d'imposer seul la loi nouvelle : la protection du joueur. Cela devait compter pour moi.

Barnéoud avait pris une part très active comme chef aux combats, aux batailles rangées que se livrèrent de 1902 à 1906 les

bandes de Saint-Jean et de Saint-Mouron à Marseille. Batailles qui coûtèrent la vie à des douzaines de jeunes hommes et qui valurent le bagne à d'autres douzaines de combattants.

Une des causes était la rivalité d'influence dont ces organisations occultes prétendaient disposer sur les maisons de jeu et les maisons de tolérance, à qui elles faisaient payer une dîme selon leur importance. J'ai entendu tant de confidences, tant d'échanges de vues entre les représentants de ces bandes venus au bagne que cela ferait tout un chapitre — historique — sur les dessous de la vie de la grande cité phocéenne. Tout cela d'ailleurs connu de la police, dont nombre de membres étaient plus ou moins complices intéressés. Barnéoud jouissait de l'estime de tous ses anciens adversaires comme lui venus au bagne, alors qu'entre hommes de la même bande il se produisait souvent le contraire.

Nous avons causé quelquefois ensemble et j'avais compris que Barnéoud révolté contre les injustices sociales était un véritable idéaliste, qui rançonnait, volait pour soutenir la cause des travailleurs qu'il jugeait trop soumis à leurs chaînes.

Tous les êtres frustes qui l'avaient connu ne comprenaient pas comment Barnéoud agissait ainsi. Mais ils admiraient cet homme, ce lion tranquille qui laissait ses adversaires tirer les premiers, et négligeait souvent de leur répondre. J'ai dit qu'il était brave, généreux et doux; je savais qu'il en avait donné tant de preuves que je ne m'étonnais nullement de l'admiration que tous ceux qui le connaissaient manifestaient pour lui. Là encore l'exemple, la puissance du beau, du juste, s'imposait, était sentie même parmi la tourbe qui parlait avec respect à ce chef débonnaire en apparence, mais toujours prêt à imposer par son seul ascendant le respect de ce qu'il sentait être « le droit ».

Sa mort consterna tout le camp. Ce n'était pas un fagot qui était mort : c'était un homme.

Pendant, au moment de la tragédie que je relate, nous nous étions adressé peut-être deux fois la parole. Un jour que je venais d'avoir une explication avec un surveillant et que j'en consignais l'indispensable, il m'avait dit : tu rédiges tes mémoires M... Oui.

Et tu espères en faire quelque chose... Je ne sais pas. Il me sembla que Quiliquini mettait un peu d'ironie dans ses questions. Cependant il m'invita à prendre quelque chose avec lui et Barnéoud pour causer plus longuement. Je le remerciais sur un ton détaché mais camarade cependant. Quiliquini me paraissait aussi vouloir me faire comprendre qu'il me protégerait au besoin. Or, j'y pourvoyais seul. Mais à part moi-même je lui sus gré de ses bonnes dispositions conformes d'ailleurs à sa conduite habituelle.

J'ai tenu à bien préciser ma position vis-à-vis de lui au moment où tout conspirait contre lui et où il allait être la proie du tribunal maritime spécial. Je lui portais une sympathie qu'il ne soupçonnait sûrement pas.

Ayant bien reconnu les sentiments inavoués de ceux qui étaient ses camarades officiels en même temps que les témoins du drame, je m'abouchai avec l'un d'eux — que je viens de rencontrer ces jours devant le Palais de Justice à Paris — pour faire parvenir sûrement à Quiliquini un mot où je lui disais en substance que j'avais été témoin que Muratti l'avait provoqué et frappé le premier. Je rappelle que j'ai dit précédemment que je dormais à ce moment assez loin du lieu où le drame s'était passé. Quiliquini, qui connaissait les manœuvres pour le laisser condamner, me répondit avec reconnaissance que mon témoignage lui était précieux, mais que non seulement, il ne reconnaissait pas avoir frappé Muratti, mais que Muratti et lui avaient été tous deux frappés par un tiers que lui ne connaissait pas.

C'était là prendre comme accusé une position audacieuse. Mais j'en saisis aussitôt le bien fondé et l'intelligence.

La légitime défense est rarement admise au bagne, surtout dans des affaires où la Tentiaire sait qu'il est question de jeu. La peine est assurément moindre lorsqu'il peut être établi que l'accusé a été frappé le premier. Mais il est à peu près toujours condamné. C'est l'emprisonnement au lieu de la réclusion, mais c'est aussi du rabiôt.

Je répondis donc à Quiliquini : Entendu, vous avez été frappé Muratti et toi, par un inconnu de moi. Mais pour que mon témoi-

gnage ait plus de poids, il faut qu'il me soit arraché. Tu vas donc me désigner vaguement au Commissaire rapporteur. Tu parleras d'un homme qui est sur le camp comme impotent, dont tu ignores le nom, mais qui a, crois-tu, un bras abîmé. Que Quiliquini ignore mon nom, cela était possible, puisque nous étions environ un millier sur ce camp de Saint-Laurent. Le surlendemain, vers les 17 heures, le capitaine d'armes Cazenave me fit appeler. Dites donc M..., le commissaire rapporteur a besoin de vous voir. Vous étiez là quand on a tué Muratti... Non. Enfin, vous vous arrangez avec le commissaire rapporteur.

Nous étions quatre témoins cités. Le premier, un infirmier qui était censé avoir entendu les dernières déclarations de Muratti et qui déclara qu'il n'avait jamais entendu dire à Muratti, comme le commissaire rapporteur en était informé par des lettres anonymes, que c'était Quiliquini qui l'avait frappé.

Cet infirmier nommé Leroy savait toute la vérité. Mais il me dit : Muratti est mort, il faut sauver Quiliquini.

Je fus appelé après lui.

Demande : Que faisiez-vous tel jour entre deux et trois heures?

Réponse : Tel jour... comme tous les jours depuis qu'on ferme les cases, j'attends en me promenant sur la véranda, quand j'ai fini mon balayage.

D. — Donc vous pouvez voir ce qui se passe entre votre case, la 9^e et la 10^e?

R. — Cela dépend. Si je suis sur le côté de la véranda qui fait face à la 10^e ou sur le côté qui fait face à la 8^e.

D. — Voyons, Quiliquini prétend que vous l'avez vu quand il a été blessé, et très probablement Muratti aussi.

R. — Comment Monsieur le Commissaire rapporteur, c'est pour cette histoire que vous me faites appeler, et ce disant j'avais quitté ma sellette de bois et m'étais approché du bureau du Commissaire. Eh bien sachez que je ne sais rien, que je n'ai rien vu, que je n'ai rien à dire. D'ailleurs, que tous ces Corses, Italiens et autres arrangent leurs affaires entre eux, moi ça ne me regarde pas et je n'ai pas à leur servir de témoin. Et sur ce, je fis une sor-

tie — très décidée — du cabinet du Rapporteur, mais prêt à y revenir de moi-même s'il ne m'avait rappelé.

— Mesclon, Mesclon, me cria le Commissaire, allons, venez. Je revins. Rassurez-vous, ajouta-t-il. Vous savez ce qui s'est passé, je le vois. Vous devez parler.

— Je vous répète que je ne sais rien, que je n'ai rien à dire.

Le Commissaire rapporteur se fit alors sentimental, ce qui m'étonna car c'était le commandant Rémy, et me dit : « Voyons, M..., vous direz la vérité à la justice, et vous plus qu'un autre vous devez parler, car vous ne pourriez pas laisser condamner un innocent par exemple et c'est votre devoir de parler.

R. — Monsieur le Commissaire rapporteur, vous me mettez dans une alternative qui ne cadre pas avec ma situation. Si je peux parler je suppose en faveur de quelqu'un, ce peut être aussi au détriment d'un autre. Le bénéficiaire sera content, mais l'autre sera furieux. Or vous savez comment cela se paie sur le camp, et ce n'est pas vous qui empêcherez que l'on me plante un portemanteau dans le dos. Or, je vous répète : que tous ces ferrailleurs s'arrangent entre eux. Moi, je ne veux pas me mêler de leurs affaires. Si j'étais libre, ce serait autre chose, je pourrais comme vous dites faire mon devoir, car je saurais me protéger, mais ce n'est pas le cas.

— Eh bien, me dit le commandant Rémy, vous allez nous dire ce que vous savez, et votre déclaration ne sera pas consignée, je vous le promets, je m'en servirai sans cela.

R. — Je n'ai rien à dire.

J'avais amené le commandant Rémy où je voulais. Mais il fallait que ce soit lui qui parle, selon ce qu'il savait ou croyait savoir. Il y vint alors et me dit : Quiliquini prétend que Muratti et lui ont été frappés dans les cabinets par un homme du chantier de Saint-Maurice qui était sur le camp à ce moment. Muratti d'abord et lui, après. Est-il exact que ce ne soit pas Quiliquini qui a frappé Muratti.

J'en savais assez pour arranger ma déposition.

R. — Ah vous voulez savoir si c'est Quiliquini qui a frappé

Muratti. Pour cela, je puis vous assurer que non. D'ailleurs, Quiliquini et Muratti étaient bons camarades, et je me souviens que lorsque Muratti est arrivé des Hattes, quelque temps avant le drame, qu'aussitôt qu'il aperçut Quiliquini dans l'allée du camp, ils s'embrassèrent car ils se connaissaient du dehors. Je ne disais qu'un demi-mensonge. J'avais bien vu Muratti embrasser un de ses compatriotes, mais ce n'était pas Quiliquini.

A ce moment, le commandant Rémy, accoudé sur son bureau, la barbe dans les paumes de ses deux mains, me fixait et paraissait boire mes paroles tout en m'observant. Cela m'amusa quelque peu.

— Alors vous êtes sûr que Muratti a été frappé par un autre que Quiliquini.

— J'en suis sûr.

— Et avez-vous vu l'autre, l'homme de Saint-Maurice, celui qui les aurait frappés?

— J'ai d'abord vu Muratti sortir des cabinets et qui paraissait déjà à bout. Mais il a passé entre la 10^e et la 11^e case, puis Quiliquini est sorti venant entre la 10^e et la 9^e; il tenait ses mains sur son cœur. Puis un autre homme est sorti en courant, passant aussi entre la 10^e et la 11^e case. J'ai su peu après que c'était lui qui les avait frappés tous deux. Quiliquini, parce qu'il s'était interposé pour l'arrêter de frapper Muratti.

— Connaissez-vous cet homme? On dit que c'est un nommé Larrey qui a eu des histoires avec Muratti aux Hattes.

— Non, ce n'est pas Larrey, qui est d'ailleurs incapable de se servir d'un couteau.

— Alors, vous connaissez celui qui a frappé?

— Je vous dirai : non, je ne le connais pas, je ne peux pas le connaître, et je fis comprendre au commandant Rémy, par mon ton retenu que je le connaissais bien, ce qu'il comprit évidemment. Mais il n'insista plus.

Se tournant alors vers son greffier, un surveillant de 1^{re} classe, le commandant Rémy lui dit : Ainsi c'est vrai, Quiliquini n'a pas frappé. C'était ma conviction, répondit le surveillant. Et je vis avec satisfaction que ce surveillant était content de cela. Il

m'est doux de le consigner ici et je regrette que son nom ne me soit pas resté.

De plus, j'entends marquer par là aussi que mon rôle de témoin ne fut pas aussi important qu'il aurait pu l'être. Ne forçons pas notre attitude. L'ambiance était en somme favorable pour Quiliquini, grâce surtout à son audace intelligente. Et puis... une instruction en Guyane, surtout au bagne... En France, nous sommes encore bien mal lotis à ce point de vue. Mais là-bas! ce qui précède peut donner une idée de son fonctionnement.

Les deux autres témoins partirent avec moi aussitôt sur le camp. Le Commissaire rapporteur déclarant sa religion suffisamment éclairée renonça à les entendre. D'ailleurs, l'heure du punch était sonnée depuis un certain temps.

Peu après je partis au Kourou. Quelques semaines plus tard je vis arriver Quiliquini avec une partie de l'équipe des teneurs de jeu, dont le directeur avait purgé Saint-Laurent. D'autres les remplaçaient évidemment. Ce n'était qu'un coup d'épée dans l'eau qui n'en pouvait faire accroire qu'à qui voulait s'en contenter.

Quiliquini m'apprit que le Commissaire rapporteur avait aussitôt ma déposition, fait partir son dossier au parquet général à Cayenne en concluant à un non-lieu, qui était parvenu par retour de courrier. Tout cela avait pris une douzaine de jours; c'était un record en l'espèce. Puis Quiliquini me tendant 250 francs en or me dit : C'était pour mon évasion, mais ils sont à toi; je te les donne de tout mon cœur et tu me feras le plus grand plaisir en les acceptant; je regrette seulement de n'en avoir pas davantage.

— Non Quiliquini, garde ton argent. Comprends que jamais je ne pourrais accepter quoi que ce soit. C'est mieux ainsi et ton geste me suffit au delà car je le sens sincère. Il insista cependant avec autant de délicatesse que possible.

En tous cas, quand tu voudras, tu n'as qu'à parler, il est toujours à toi.

Mais, ajouta-t-il ensuite, pourquoi es-tu intervenu dans mon affaire, car, si une chose m'a surpris c'est de recevoir ton premier mot et ensuite de te voir accepter de me suivre dans mon système de défense, alors que je savais que tu n'avais rien vu.

D'ailleurs, tu ne m'adressais jamais la parole et si j'appréciais ta conduite sur le camp je n'avais pas eu l'occasion de te le prouver. Vraiment si je pensais à quelqu'un pour m'aider ce n'était pas à toi et je me demande encore ce qui t'a fait agir.

— Simplement ceci, Quiliquini : tu étais le plus faible. Entre la justice, telle qu'elle sévit au bagne, et toi, pas d'hésitation. Et puis, je savais que Muratti t'avait traîtreusement porté le premier coup et que toi tu n'avais pas envie de conquérir la gloire en l'arrangeant un peu, ce qui se pratique si souvent. Et puis, je savais par Rouet et d'autres ton rôle exact au jeu, malgré la mort de Barnéoud que j'estimais bien, comme tu sais, parce qu'il le méritait.

Aussi, quand Astolphi — c'était son fidèle camarade — m'a conté ce qui se tramait contre toi entre les témoins qui avaient poussé Muratti, que je me suis rendu moi-même compte de leurs intentions, j'ai dit : il faut agir... Et tu as vu, ça n'a pas été très difficile. Il fallait seulement vouloir et trouver la manière et ton idée, Muratti étant mort, de soutenir que vous étiez tous deux victimes du même attentat, fut vraiment heureuse, parce qu'elle simplifiait les choses. D'ailleurs, j'ai été victime moi comme tu aurais pu l'être et je suis au bagne pour avoir — selon l'hypothèse de mes juges — tenté de tuer un homme qui m'avait frappé pendant que je dormais. Les faits n'ont rien pesé eu égard à leur hypothèse. La légitime défense — fi donc — mensonge intéressé.

Longtemps nous causâmes de ces choses et chaque fois que nous nous retrouvions lorsque Quiliquini revenait de Pariacabo, malade ou puni, au quartier disciplinaire, ou sur le camp.

Quelques mois après il parvint à s'évader mais se fit reprendre à Marseille. De retour en Guyane, il finit sa peine et je le revis à Cayenne. Il manquait à Quiliquini d'avoir été un peu plus chanceux dans la vie pour pouvoir exercer ses bons instincts. Le dévoiement pour lui eut des causes purement sociales. Il était un révolté contre la médiocrité où la chose sociale le tenait. Il en est tant d'autres, dira-t-on ! Oui mais dans l'innombrable foule des autres, peu ont ce besoin de réactions violentes contre ce qui les opprime et qui est le propre des natures particulièrement

énergiques. Certaines de ces natures nées dans des conditions matérielles favorables ou aidées par la chance, se font une large place et contemplent souvent de haut, veulent mépriser parfois cette chose sociale à laquelle malgré toutes ses inconséquences, ses travers, ses contradictions, ses iniquités, ils doivent cependant à peu près tout. D'autres, les Barnéoud, les Quiliquini sont rejetés à la première incartade et demeurent à jamais des parias.

Lorsque Quiliquini reçut la première édition de ce livre, il m'écrivit pour me témoigner son heureuse surprise. Pourtant il n'était pas question de lui. Je reproduis avec d'autres documents quelques passages de sa lettre à la fin de ce volume. Mais je veux encore marquer qu'au baigne, à côté des super-brutes de la 6^e case, il y avait des mentalités ayant une force de domination plus grande sur le lamentable troupeau, mais supérieures parce que déjà elles prenaient conscience d'elles-mêmes. Chez elles, le sentiment de l'énergie, de la force, de la révolte n'excluait pas celui que la violence pour la violence était inutile, voire méprisable. Ils sentaient que la mesure est aussi une force qui leur permettait d'être appréciés par ceux qui ne sentaient ni comprenaient qu'un peu, comme pour ceux qui comprenaient mieux.

Quant à ces mensonges, à cette comédie que j'ai voulu jouer pour aider Quiliquini à se tirer des griffes redoutables de la justice aussi sommaire qu'indifférente, aussi brutale parfois que nonchalante d'autres, je crois avoir rempli mon devoir d'homme qui savait trop pour en être la victime, combien le mensonge ou la vérité importe peu trop souvent à notre justice sociale, et qu'ayant ainsi menti et joué la comédie, j'avais en fin de compte bien servi la justice tout court selon les besoins les plus hautement humains que nous avons d'elle.

Il est certain que le cas Quiliquini ne doit être envisagé que comme une exception. Les circonstances et le milieu où il s'est produit sont heureusement l'exceptionnel. Mais en France comme en Guyane, il y a aussi des cas exceptionnels et notre justice ne s'embarrasse guère souvent d'en tenir compte pour juger avec toute la mesure et la sérénité voulues le cas exceptionnel qui lui est soumis. J'aurai l'occasion de revenir longuement sur ce sujet

et de montrer que parfois elle juge, exceptionnellement dans le sens du pire, avec une tendance trop marquée, à aggraver encore ce qui est déjà grave et aussi de prêter au bénin un caractère de gravité qu'il n'eut jamais ni dans les faits ni dans l'intention des accusés.

Que l'hypothèse, — mot terrible, arme redoutable — est jetée avec une *consciente inconséquence* dans l'esprit de jurés ignares comme il en est, pour qui ce mot se traduit parfois comme la preuve maléfique que l'accusé ne peut être qu'un ignoble gremlin digne de tous les châtimens, coupable parce que capable — par l'hypothèse — de tous les crimes.

.....

Un type de mentalité, assez répandu au bagne, est celui de Rigaudie. Il m'a cependant plus frappé que les autres mentalités de ce genre en raison de sa candeur, de son excessive simplicité, de son extraordinaire bonne volonté à rendre service, à obéir à n'importe qui, à admettre n'importe quoi, à être l'être dont on abuse sans que jamais il ne réponde que par un sourire dont l'apparente niaiserie n'était en somme que le fait pour lui d'être encore à 50 ans aussi naïf qu'un enfant de 4 ans.

Et pourtant Rigaudie était condamné à huit ans de bagne et à la relégation. Quand je l'entendis me dire qu'il était relégué, relégué? dis-je... oui relégué, il était tellement apparent à première vue pour moi que Rigaudie n'était qu'un inoffensif enfant, que je n'aurais jamais pensé à la relégation à son sujet. Pourtant j'en avais vu d'autres qui plus ou moins n'étaient que de grands enfants livrés à eux-mêmes et si embarrassés de leur liberté dans une société qui n'avait même pas su les attacher au ratelier après les avoir attelés à la charrue, ce qu'ils auraient acceptés simplement comme n'importe quoi, pourvu qu'ils puissent satisfaire aux premiers de leurs besoins de conservation. Mais dans le bagne, Rigaudie était tellement l'image même de l'*innocence, coupable* d'avoir été livrée à elle-même, que ce fait pour moi de le voir relégué me suffoquait. Et simplement, avec son perpétuel sourire d'enfant, Rigaudie me conta qu'il avait été plusieurs fois condamné pour vagabondage, vol de poules, de lapins. La der-

nière fois, on lui avait collé huit ans et la relégation. Il en souriait comme il souriait de tout sans une ombre de vanité ni de mélancolie. C'était ainsi.

Cependant il me semblait discerner dans son subconscient à travers son ingénuité incroyable comme une sorte d'étonnement d'avoir été à un moment donné assez quelqu'un ou quelque chose d'assez important pour retenir l'attention de la Justice, et d'être tout comme un de ces hommes qui l'entouraient, condamné au bagne. Lui, Rigaudie, au bagne, cela ne pouvait impressionner l'humble, le doux primitif qu'il était. Mais il ne comprenait pas que cela lui ait pu arriver. Il avait été jugé au pair, avec de vrais forçats, et cela le dépassait prodigieusement. Et pourtant, quel beau type d'homme, quel moule que ce limousin : 1 m. 75 environ avec des proportions idéales. Poitrine, dos, reins, tout s'accusait avec une mesure, une ampleur, une élégance vraiment rare.

Au bagne, où les hommes vont généralement le torse nu entre les heures de travail, où la nudité absolue est courante avec le besoin d'ablutions surtout, j'avais remarqué pas mal de beaux types humains. Mais Rigaudie était de beaucoup d'une beauté sculpturale vraiment classique. Il n'était pas un hercule, mais d'une vigueur souple et belle tel qu'il devait être à trente ans. Sa simplicité, esprit et mœurs, sa sobriété l'avaient admirablement défendu contre les effets de la maturité. Il restait une forme vigoureusement jeune et merveilleusement mûre, avec son âme d'enfant.

Il fut le seul homme avec qui je fus brutal au bagne — et depuis. Un jour qu'il avait été estampé à la corvée de pain pour la case, je lui avais dit : Ne bougez pas, Rigaudie — n'ouvrez pas le sac surtout — car déjà il m'avait accusé un nombre de rations inférieures à celles dues à notre case. Et comme « le pôvre » il ne pouvait être responsable et que je ne voulais pas qu'il paye de sa ration d'abord, ni autrement, et comment aurait-il fait pour les deux autres qui manquaient? j'avais ajouté : Je vais essayer d'arranger ça avec le surveillant. Mais malgré que je lui eusse dit et répété de ne pas bouger, de ne pas lâcher son sac,

pour qu'on ne l'estampe à nouveau à la 6^e case ou j'étais encore, au moment où je pensais avoir gain de cause pour lui, je vois mon Rigaudie qui arrive tout essoufflé et me dit : M..., je vous apporte le sac (vide), les hommes m'ont dit que vous le demandiez.

Cela malgré mes recommandations pressantes, et je lui avais bien dit : Rigaudie, on va chercher comme on le fait tous les jours à d'autres, à vous voler encore. Ne quittez pour aucun motif, et quoique qu'on vous dise, votre sac et ne délivrez rien à personne. Dites que c'est moi qui dois distribuer le pain aujourd'hui. Et Rigaudie m'avait répondu : Vous pouvez être sûr que je ne bouge pas avant que vous reveniez. Aussi, malgré l'intérêt immense que je portais à ce grand enfant si naïf, si doux et si serviable, — on peut, même au bagne, porter un intérêt immense à un prochain tout en n'ayant que de petits moyens pour le lui témoigner — je gifflais impulsivement Rigaudie, déjà victime de ce redoutable état d'enfance — redoutable pour lui seul — dont il avait été victime du fait d'une loi aussi stupide et brutale parfois que l'étaient les forçats entre eux, — et moi-même en cette occasion.

Mais à peine eu-je frappé ce pauvre visage de mon prochain de mon frère en misère — Rigaudie — que je le pris par le cou et que je lui demandai pardon en l'embrassant... Rigaudie s'excusa, ne comprenant pas que je puisse lui demander pardon de l'avoir giflé... C'était tellement naturel que sa figure, que son pauvre visage d'homme enfant *reçut* des gifles et tout son être fruste et doux des condamnations à la demi-douzaine.

De retour à la case — il manquait trois rations de plus — mais je fus trop heureux, honteux comme je l'étais de mon geste impulsif, provoqué par tant de candeur naïve — Dieu que les causes de nos actes peuvent être contradictoires avec ce que nous voulons être — je fus trop heureux de pouvoir arranger de mes deniers le dommage ainsi créé aux autres abouliques, aux autres hommes enfants, toujours victimes des hommes loups qui règnent au bagne comme partout sur cette terre.

Vint un moment où la bonne volonté de Rigaudie fut employée au nettoyage des caniveaux des latrines du camp, construits

depuis peu. Il fallait à l'homme qui consentait à faire ce travail rebutant, pénible, empoisonnant, excessivement dangereux pour la santé, toute l'ignorance de soi-même d'un Rigaudie. Le capitaine d'armes — il lui fallait bien quelqu'un — ne s'y était pas trompé. Et Rigaudie avait accepté cette épouvantable corvée, simplement parce qu'il obéissait comme un chien bien dressé, sans jamais murmurer.

Je lui avais dit : Rigaudie, vous allez vous tuer rapidement à ce travail... Il faut bien le faire, m'avait-il répondu.

Oui, il fallait le faire. Mais il appartenait à la direction des travaux, aux hommes qui connaissaient, pour les avoir apprises dans les écoles, les règles, les conditions d'hygiène nécessaires, de construction, pour préserver la vie de l'homme, de faire des caniveaux plus larges, plus haut, et avec des trous d'air faciles à établir puisque ces caniveaux affleuraient presque le sol, que la main-d'œuvre était à discrétion.

Mais il avait fallu vingt ou trente ans déjà pour décider la construction de ces caniveaux si justement indispensables afin que ne croupissent pas comme c'était encore le cas quand j'arrivai à Saint-Laurent, les urines et une partie des déjections, derrière les cases, sous l'action du soleil tropical.

Dans cette sentine des sentines où il devait s'insinuer à croupéon, Rigaudie s'appliquait au travail. Rapidement, il fut touché aux sources de la vie. Pendant quelques mois, je vis fondre, lentement, ce corps humain admirable. Il me regardait tristement quand je lui demandais comment il allait. Ça ne va pas bien me disait-il de sa voix si résignée, si humblement résignée. Un matin, comme la visite médicale allait passer — je le vis sortir à pas très incertains de la 8^e où il était alors. Il arriva jusqu'à ma case, la 9^e, puis s'affaissa, tomba en avant. Je sautai bas de la véranda et le soulevai; il n'était plus lourd ce pauvre homme enfant. Ses yeux, comme infiniment las de ne pas comprendre se fixèrent sur les miens et je les vois encore tels aujourd'hui, après plus de vingt ans.

La mort, la mort douce, dernier refuge des victimes de tant d'iniquités et de faiblesses humaines, le prenait déjà... Il ne sor-

tait plus de son de cette bouche. L'admirable équilibre physique de cet organisme l'avait amené au dernier souffle sans à-coup..., rien n'avait flanché avant autre chose... C'était un peu de peau sur des os qui restait.

Des brancardiers vinrent prendre Rigaudie. Je lui dis adieu. Ses yeux me répondirent ainsi qu'un mouvement de sa bouche, nous nous aimions bien tous deux, il était bon, il était doux, serviable, il avait volé je ne sais qui, je ne sais quoi. Mais sa faute — puisque faute il y a du point de vue légal — est légère comparée au crime anonyme que la société, a commis contre lui, comme contre tant d'autres dont elle aurait pu faire des forces de travail et dont elle a fait des bandits, des révoltés et aussi des Rigaudie.

.....
Dans les chapitres qui vont suivre, j'aurai incidemment d'autres exemples de mentalité à citer, mais dès maintenant, je crois qu'il est évident que je n'ai forcé ni gazé mon sujet.

Dans quel but, d'ailleurs?

Pour nous faire meilleurs ou pires que nous sommes? Ce serait en vain.

Et qu'y puis-je changer?

Mais j'ai voulu montrer la complexité du problème pour des hommes qui seraient préparés de longue main au redressement de ceux de ces êtres anormaux ou dévoyés plus ou moins gravement.

Car il est nombre de moyens d'influence sur eux. Depuis ceux dont ils peuvent user directement eux-mêmes et ceux que les hommes compétents pourraient exercer d'eux-mêmes sur eux.

Je citerai deux exemples :

Un soir, à Kourou, dans la case, un groupe de sept à huit condamnés s'était formé autour d'un lecteur. Il lisait un roman-feuilleton découpé dans un journal *La Fille Maudite*, d'Emile Richebourg.

Pendant plusieurs jours, à mesure que la lecture du roman avançait, j'observais sur eux les effets de l'intrigue.

Une attention intense les fixait là tous les soirs pendant des heures. Il y avait deux ou trois cambrioleurs, deux ou trois meurtriers ou assassins, tous bagnards, depuis quelques années.

J'avais lu ce roman étant adolescent. Je le suivais facilement de ma place, et je les attendais au dénouement pour noter leurs impressions. A la dernière scène, deux des personnages du roman fuient devant la découverte de leur crime. L'un se tue en tombant dans une carrière, l'autre poursuivi par les gendarmes et sur le point d'être rejoint, se retourne, blesse d'un coup de feu un des gendarmes au genou et reprend sa course.

A ce moment, aucun sentiment dans l'auditoire ne m'indique la satisfaction de voir le malfaiteur blesser le gendarme.

Au moment où le fuyard va atteindre le bois où il sera à l'abri, le deuxième gendarme voyant son camarade blessé, épaulé, tire et tue le malfaiteur.

Ce fut un cri unanime :

Un « Ah! la v..., il l'avait pas volé », sortit des bouches avec l'expression d'un soulagement évident et sincère.

Dans ces huit bagnards, le gendarme s'était réveillé et donnait unanimement raison à la loi.

Et ce qui montre bien que cette manifestation sentimentale provoquée par l'exposé dramatique de l'enchaînement des faits qui heurtaient violemment le sentiment inné de la justice dans l'homme, entre tous ses instincts, n'était pas un cas fortuit, isolé, extraordinaire, c'est que cet autre Grégoire, père de l'enfant martyr, fut toujours considéré comme un objet d'horreur par toute la population du bagne.

Son agonie à l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni fut longuement terrible... et nombre de témoins ne se firent pas faute de lui dire, durant ce silencieux supplice, l'horreur qu'inspirait ce père dénaturé, méprisé, honni; même dans ce milieu : « Hein... tu payes maintenant... Mais qu'est-ce qu'il t'avait fait ton gosse? »

Cette agonie qui dura plusieurs mois, défraya les conversations du bagne tant qu'elle dura, et dans la manifestation de leur justice primitive et brutale, ces forçats disaient : « Celui-là, il l'a le remords... Mais il ne l'a pas volé... »

Un Soleiland, malgré l'anomalie de sa nature que semblaient accuser ses yeux, l'un marron, l'autre bleu, était ostensiblement tenu à l'écart.

Tout ce qui passait les limites des vols et des meurtres ordinaires provoquait généralement un recul.

Et j'entends encore, et je vois nombre de punis aux locaux disciplinaires désigner avec une répugnance hostile, exaspérée, à ceux qui y entraient, trois évadés qui avaient été surpris à cuire l'un de leurs compagnons qu'ils avaient au préalable assassiné dans ce but...

Mais aussi... Quels individus... Quelles têtes...

Ils évoquèrent spontanément en mon esprit la brute préhistorique dans toute sa primitive bestialité.

.....

Citerai-je maintenant Quatresous, au nom comme prédestiné, qui, avec son frère je crois, poussés par leur mère, avaient tué leur père dans une discussion d'intérêt, disait-on, car il ne causait pas de son affaire. J'avais remarqué qu'il me regardait toujours avec attention, surtout quand j'avais une discussion avec un surveillant ou une brute quelconque. Mais je ne prévoyais pas que le jour où, libéré, très malade, j'allais avoir le plus besoin de me remonter, ce serait lui qui devait s'ingénier à me procurer les vivres les plus propres pour cela, pendant un mois, alors qu'il pouvait les vendre facilement à son profit... Et quand je voulus le voir pour le remercier et lui promettre que je le dédommagerais, il me dit qu'il ne voulait rien et me mit quarante sous dans la main, — une somme pour lui et pour moi, — en me disant : « J'avais tant peur que vous mourriez ». Et j'ai accepté, Quatresous... et je ne t'ai pas rendu cela, puisque tu ne le voulais pas. Je l'ai rendu à d'autres, comme tu pensais bien que je le ferais.

.....

A la fameuse sixième case, dont j'étais gardien, je vendais le soir un peu de tisane de café, des bouteilles de boisson faites avec du maïs fermenté, du sucre en morceaux notamment; qu'un fabricant me remettait à condition.

Pendant des semaines, je m'aperçus que lorsque j'étais appelé au fond de la case, on me prenait quelques morceaux de sucre ou une bouteille de bibine.

Mais je passais.

Cependant un jour, on me vola une couverture qu'un condamné m'avait remise pour la lui garder et pour laquelle, afin d'engager ma responsabilité, il me donnait un sou par jour.

Lorsqu'il rentra et que je lui appris que j'avais été volé de sa couverture, il voulut m'assassiner, croyant à ma complicité. Pour tant, je lui fis entendre raison en l'assurant qu'ainsi que je m'y étais engagé, j'allais lui en acheter une.

Mais cela m'avait fortement indisposé.

Dans la soirée, comme j'étais allé servir un café au fond de la case, je m'aperçus en me retournant qu'on m'avait enlevé une bouteille de bibine. A ce moment, j'interpellai violemment aussitôt la case tout entière en disant en substance :

« Une fois de plus, quand j'ai le dos tourné, on vient de me voler. Ceux qui le font devraient avoir le courage de le faire en face de moi. Je n'ai rien d'un fier à bras qui puisse vous impressionner. Et parce que je ne parle pas argot, parce que je me défends de me servir de votre langage, vous me prenez pour un cavé. Mais vous n'êtes que des lâches, à part les quelques-uns qui sont incapables de s'avilir davantage en volant par derrière un morceau de sucre.

« Parmi vous, il en est qui se flattent d'avoir fait trembler des quartiers ou des populations. Eh bien, vous, les terreurs, vous les assassins, je vous mets au défi de venir prendre ici devant moi où je les place les quatre ou cinq francs que je sors de ma poche.

« Allons! venez, je n'ai pas d'arme, je n'ai rien, que ma confiance en moi, qui fait mon courage, bien supérieur au vôtre. Tous, tous ensemble, je vous provoque, je vous remets au défi de venir prendre cet argent ».

Pendant plusieurs minutes, je les fouillais ainsi dans un silence absolu.

Aucun ne bougea. Et pourtant parmi ces hommes, certains s'entre tuèrent pour un mot; pour un : tu n'es qu'un c... », jeté au hasard d'une discussion...

Le lendemain, quelques-uns d'entre-eux vinrent me dire :

« Tu sais, méfie-toi. Il y en a qui se sont promis de te tuer la nuit. Ils disent que tu les a trop injuriés.

— Eh bien! fais savoir à ceux-là que je les emm... »

Cet exemple prouve, je pense, que même dans ces cas où le sentiment de la justice semble avoir disparu pour toutes sortes de raisons matérielles et morales, il n'en est cependant rien.

A quelques jours de là, un surveillant poursuivit un homme le matin autour des cases dans le camp en lui tirant des coups de revolver.

L'homme échappa.

Mais le capitaine d'armes Battisti me fit appeler, car il savait que j'avais été témoin de l'affaire.

« Vous avez vu, M..., le surveillant, tirant sur le condamné?

— Oui, Monsieur.

— Combien a-t-il tiré de coups?

— Trois coups, Monsieur.

— Vous avez reconnu le surveillant?

— Oui, Monsieur.

— Alors, vous avez aussi reconnu le condamné?

— Oui, Monsieur.

— Alors, quel est-il, M...?

— Cela, Monsieur, vous avez assez de bourricots (mouchards), sur le camp pour vous le dire.

Le capitaine d'armes resta médusé. Puis, se ravisant, il me dit : « C'est bien, allez-vous-en ».

Le soir, j'étais remplacé comme gardien.

Dans la case on me dit : « Tu n'avais qu'à dire que tu n'avais rien vu.

— Non, puisque j'avais vu. Etais-je donc obligé de mentir?

— Qu'est-ce que ça pouvait faire? Et tu aurais gardé ta place.

— Ce que ça pouvait faire? C'est que j'aurais commis vis-à-vis de moi-même une lâcheté que vous auriez trouvé tout naturel de commettre, mais moi, j'ai tenu à convaincre M. Battisti qu'en aucun cas on n'était obligé de s'avilir et que, en aucune occasion lui et tous les surveillants ne pourraient me mépriser comme il le

font avec vous tous. Et voilà dans quel esprit je vous ai dit vos vérités l'autre jour ».

Peut-être ne comprirent-ils pas tous, mais ils comprirent cependant que ma manière de faire me permettait facilement d'être aussi indépendant vis-à-vis des surveillants que vis-à-vis d'eux-mêmes.

Ils eurent d'ailleurs d'autres occasions de le constater.

Et dès qu'un fait anormal se passait sur le camp, qu'une visite non prévue de fonctionnaire en inspection se produisait inopinément, aussitôt quelqu'un venait m'informer.

Je n'étais rien de plus qu'eux, je n'avais pouvoir de rien, mais ils venaient à moi, parce qu'ils sentaient vraiment la force que mon sentiment de la justice me donnait.

Peu à peu, nombre d'entre eux en vinrent à ne plus oser me tutoyer. La conviction s'établissait que les surveillants eux-mêmes, les fonctionnaires se sentaient moins assurés, malgré leur autorité sans limite, devant un homme qui, même revêtu de la casaque du forçat osait dresser immédiatement contre l'impulsivité d'actes abusifs ce simple mot : « Vous n'avez pas ce droit ».

Un soir, sur les rangs, à l'appel, un surveillant qui bafouillait les noms qu'il lisait mal, provoqua quelques rires étouffés. Ce fut aussitôt une bordée d'injures. Quand il eut fini, je l'interpellai posément :

« Monsieur, lui dis-je, vous portez-là, sur votre manche un galon qui doit impliquer en vous un sentiment de supériorité. Or, vous venez d'injurier tous ces hommes comme si vous étiez vous-même un vulgaire fagot. A ce moment, vous avez été moins qu'eux, car en injuriant des êtres que la loi a mis au-dessous de tout, vous vous êtes encore abaissé au-dessous d'eux ».

Le surveillant m'écouta sans dire mot, sans aucune protestation et termina l'appel très posément.

Quant à mes compagnons, une fois rentrés dans la case, ils échangèrent leurs impressions sur cet incident, et nombre d'entre eux convinrent que le ton seul de mon observation au surveillant avait fait que celui-ci n'avait pas pensé à me porter une punition.

Une autre fois, à l'heure de l'appel, encore, il pleuvait. Dans ces cas, l'appel se faisait régulièrement sous la véranda.

La plupart des condamnés n'avaient en effet qu'un costume de toile, beaucoup d'entre eux n'avaient pas de couverture, et si à ce moment ils devaient se mouiller, c'était en perspective, pour un grand nombre d'entre eux, l'obligation de passer la nuit tout nus sur la planche.

Mais le surveillant d'appel était le fameux Cuchi, un être redoutable par son impulsivité, par la facilité extrême avec laquelle il jouait de son revolver. La pluie tombant, les condamnés prirent naturellement place d'eux-mêmes sous la véranda.

Cette initiative déplut à Cuchi et brutalement il cria :

« Descendez. Vous avez peur de vous mouiller, sales forçats. » Et comme malgré son ordre les condamnés hésitaient, il se rua sur notre groupe, en poussa trois dans les escaliers, puis trois autres.

A ce moment, j'avais pris le parti de descendre moi-même seul et je lui tournai le dos. Mais il poussait en même temps deux ou trois hommes comme il l'avait fait précédemment, en criant. Légèrement bousculé, je me retournai, et nous nous trouvâmes face à face avec le surveillant.

« Monsieur Cuchi, lui dis-je froidement, mais énergiquement, je vous interdis de me bousculer. Je sais descendre seul. *Et puis, vous n'en avez pas le droit.*

— Pardon M..., je n'avais pas vu que c'était vous.

Un jour, aux Iles, M^{me} Cuchi, au cours d'une conversation entre femmes de surveillants, racontant les exploits de leurs maris, disait : « Oh ! mon mari, à moi, il en a tué quatorze ».

Malgré l'épouvantable réputation de cet homme, aux yeux luisants de bête féroce, je ne sais ce qu'il y avait d'exact dans ce propos. Mais, plusieurs fois, sur le camp même de Saint-Laurent, aux Iles, je lui vis porter convulsivement la main à son revolver, dès qu'un condamné n'obtempérait pas immédiatement à son ordre. Et cependant, dans ce cas, comme dans un autre plus tard, Cuchi me témoigna son respect.

Ce fut encore l'occasion pour les condamnés, après la rentrée dans la case, d'échanger leurs impressions.

Une fois de plus, ils avaient pu constater, sans aucun doute possible, que même en présence d'une brute sanguinaire, cette évocation du droit était une force supérieure.

.....
Après ces aperçus sur la mentalité pénale, je crois pouvoir conclure que si le redressement de nombre de condamnés est chose difficile, quelquefois, elle n'est pas impossible; dans le plus grand nombre des cas, cependant, il reste une chose très faisable.

Ce serait donc le devoir impérieux pour une société vraiment soucieuse de sa dignité, de le réaliser.

Mais ce n'est pas une œuvre à tenter en Guyane. L'éloignement, les conditions d'existence faites tant aux condamnés qu'au personnel, s'y prêtent peu.

Le disséminement sur d'immenses espaces rend par ailleurs le contrôle illusoire ou impossible.

Mais j'aurai l'occasion de revenir sur ce point.

J'ajouterai cependant, et cela pour ceux des surveillants qui croient trop facilement qu'ils inspirent la terreur en criant, en injuriant, la main sur leurs revolvers, que cela n'impressionne guère les fagots...

Nombre de fois, aux appels surtout, lorsque certains d'entre eux ont voulu crâner ainsi, ils n'ont provoqué que le mépris et la gouaille de ceux qu'ils croyaient influencer.

Et si, parfois, à une menace positive, nombre d'hommes décidés n'ont pas répondu par un coup de couteau — tout prêt — c'est que ces hommes ont encore le respect de la vie, la crainte de donner la mort, alors qu'ils s'en soucient peu pour eux-mêmes.

Combien de fois l'ai-je entendu dire en rentrant dans la case après une provocation... Tu l'as entendu ce c...-là... et tu crois qu'il n'est pas plus forçat que nous... Comme s'il pèserait lourd si on voulait...

Si quelques-uns des vôtres, messieurs les surveillants, ont été

victimes d'hommes déterminés à en finir avec la vie... sachez que cela n'aurait pas eu lieu si vous n'aviez jamais été des provocateurs.

Je vous apporte ici un témoignage absolument sûr, absolument impartial : lorsque vous vous appliquez à être un peu compréhensifs — comme vous y invitent formellement certaines circulaires — lorsque vous vous conduisez comme des hommes qui essayent d'être justes et quelque peu humains — les forçats le discernent parfaitement et vous en savent gré. Dans les cases, ils disent : Avec tel surveillant, ça va. C'est un homme qui comprend. S'ils étaient tous comme lui, on aimerait travailler ». Evidemment, ce sont des hommes raisonnables qui parlent ainsi. D'autres ne font pas de différence, direz-vous. Si. Ils font la différence. Mais ils sont trop mal équilibrés pour traduire en actes leurs réflexions. Car s'ils avaient eu plus d'équilibre, beaucoup ne seraient pas venus au bain. Mais ceux-là même subissent encore l'influence de ceux dont ils entendent dire : avec tel surveillant, ça va. Mais ils entendent aussi quand ces mêmes hommes disent : « Un tel, quelle v... devait être sa mère pour avoir accouché d'une telle tante ». Et tant d'autres réflexions de ce genre provoquées par l'inutile dureté, la méchanceté même avec laquelle vous punissez souvent.

Evidemment encore — vous n'êtes en rien responsable d'un état de choses que vous n'avez pas créé. Comme tant d'autres hommes vous subissez les lois de la nécessité de vivre, d'une manière ou d'une autre. Vous avez consenti à être les serviteurs de la chose publique dans un poste très difficile et qui dépasse de beaucoup la compétence de l'immense majorité des hommes. Mais croyez-moi, Messieurs, et je vous parle de prochain à prochain, une ferme douceur qui ne s'en laisse pas conter est le moyen le plus sûr pour vous rendre votre fonction le plus facile et le plus utile pour vous-même et pour la chose publique que vous représentez. Pour la chose publique qui est en droit de compter sur vous, sur votre discernement pour la bien servir.

Pour cela, punir, assassiner au besoin n'est pas un moyen. La méchanceté ne peut engendrer que la méchanceté. A l'assas-

sinat — les hommes, surtout ceux que vous devez diriger, sont déjà trop portés à répondre par l'assassinat. Or si vous commençiez entre vous — dans vos conversations à la popote, au cercle, partout où vous causez entre vous — par réprover, condamner énergiquement l'assassinat des fagots, vous créeriez ainsi une atmosphère, une ambiance nouvelle différente de celle que vous subissez plus ou moins. Certains d'être jugés sévèrement par leurs collègues, les plus impulsifs, les plus mauvais d'entre vous résisteraient aux redoutables tentations qui les assaillent. De même pour tout ce qui constitue la débrouille sur le dos des condamnés. Je ne peux pas comprendre, et je ne suis pas seul, que l'argent qui peut provenir de la vente de ce qui revient à ces condamnés qui ont volé ou tué ne brûle pas les mains de ceux qui le recherchent. En proscrivant ces pratiques, vous élèveriez le niveau moral de votre fonction si décriée, si honnie, très injustement souvent.

Forts de vous-mêmes, vous pourriez exiger en toute conscience un traitement plus large des pouvoirs publics. On obtient plus facilement ce que l'on se sait en droit d'exiger par sa manière de servir.

Et les condamnés, obligés de reconnaître que vous seriez sans reproche vis-à-vis d'eux, seraient contraints, car ils ont plus que vous ne croyez le besoin d'être justes et de vous respecter. Partant à vous rendre votre rôle moins ingrat, plus facile, plus noble. Au baigne plus qu'ailleurs en ce bas monde pèse la redoutable fatalité inhérente à l'état de choses obscur encore qui étreint l'Humanité.

Des lois, des règlements anciens déjà, inspirés par des soucis d'un autre temps, élaborés par des hommes qui connaissaient encore moins qu'aujourd'hui les problèmes à résoudre et qui subissaient plus encore qu'aujourd'hui la force des erreurs séculaires, millénaires, entre les hommes, ont placé surveillants et condamnés dans des situations qui créent comme un état de guerre permanent entre eux.

Il vous appartient — c'est votre droit formel — d'être plus intelligents, plus humains que les lois et les règlements. Et ceux-ci

plieront toujours devant les efforts de votre conscience. C'est l'esprit qui doit vérifier la lettre — et non pas la lettre dominer l'esprit. Vous êtes des hommes et l'esprit qui vous anime doit dominer, les règlements qui ne sont que de bien pauvres, de bien mauvais outils, trop souvent. Ecoutez votre conscience, dites-vous que beaucoup de ceux que vous gardez n'ont pu échapper à leur sort qui semblait comme fixé d'avance. Soyez humains et les règlements le deviendront par vos efforts.

Confrontez vos pensées sur ce sujet d'où découle toute votre vie sociale — celle où le sort semble vous avoir attachés. Discutez, en hommes qui veulent s'aider eux-mêmes par les meilleurs moyens pour s'imposer au respect, à l'estime de tous. Les meilleurs d'entre vous qui seront aussi ceux que la nature aura — pourquoi? — le mieux doué sous le rapport de l'intelligence, deviendront les guides naturels des autres. Ayez la conviction que vous pouvez faire bien. Donnez l'exemple aux forçats d'une dignité qui manque si souvent à tant d'hommes. Rien n'en n'impose plus à ces natures ignorantes, impulsives, et si souvent mal équilibrées qu'une attitude réservée, sans raideur, et l'apparent souci d'être équitable et compréhensif envers eux.

Comprendre, tout faire pour comprendre les êtres qui vous sont confiés et qui se comprennent eux-mêmes si peu — et vous constaterez alors que votre rôle peut devenir un des plus beaux qui soit. Rôle de médecin des âmes, rôle d'éducateurs — on s'éduque en tentant d'éduquer son prochain — cela vous ouvre, ainsi qu'à tous les surveillants des prisons de France et d'ailleurs, les plus réconfortantes perspectives.

Mais, je vous le répète : vous devez être plus intelligents que les règlements, car vous êtes bien mieux placés que ceux qui les édictèrent pour voir par où ils pêchent, par où ils ne suffisent pas aux besoins d'hommes qui comprendront toujours mieux l'effort que vous ferez pour les comprendre, qu'ils ne peuvent comprendre et par conséquent admettre de bon gré la contrainte que leur imposent des formules auxquelles il manque le plus essentiel de la vie : le cœur.

Et j'écris cela pour vous de tout mon cœur. De tout mon cœur

épris de justice pour vous, pour les condamnés, pour tous les hommes, puisque c'est le moyen le plus sûr de les rendre meilleurs, et parce que je sais tout ce que votre fonction a de délicat, de pénible pour des hommes de cœur surtout, comme j'en ai rencontré quelquefois parmi les surveillants ou fonctionnaires en Guyane.

Sachez vouloir être supérieurs aux règlements, Messieurs. Vous le pouvez, c'est indubitable, puisque certains d'entre vous le sont. Et ces règlements deviendront par vous ce qu'ils ne peuvent pas devenir sans votre ferme volonté, humains, acceptables pour des hommes qui ont transgressé brutalement les lois les plus sacrées et notamment celle du respect infini que nous devons à la vie du prochain. Ils deviendront par vos efforts et par vos exemples ces règlements, un cadre supportable où la mentalité des condamnés pourra se modifier, s'améliorer en se disciplinant de bon gré, ce qui est l'indispensable premier pas pour qu'ils se trouvent en l'état mental nécessaire pour comprendre l'avantage qu'il y a pour eux à devenir des hommes honnêtes au lieu d'inspirer la terreur et la répulsion à la société des hommes.

Vous voudrez bien le sentir, le comprendre, il s'ouvrira pour vous, en agissant ainsi, les plus réconfortantes perspectives.

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET SA MENTALITÉ

L'Administration pénitentiaire — la Tertiaire — comme la désignent les condamnés, est cette institution qui a remplacé les garde-chiourmes.

Elle se compose de surveillants militaires qui ont remplacé les garde-chiourmes proprement dits pour la surveillance immédiate des condamnés.

De commis, de magasiniers, de commandants de pénitenciers de diverses classes, de sous-directeurs, directeurs, tous fonctionnaires administratifs.

Mais le changement d'appellation ne pouvait rien changer. à l'esprit de l'institution elle-même.

Les mêmes causes ramenant fatalement les mêmes effets, une liberté pratiquement illimitée pour des hommes nullement préparés à remplir un rôle difficile entre tous : le redressement, l'amendement d'autres hommes dévoyés et pervertis, une liberté, dis-je, absolue, puisque sans contrôle efficace pour des hommes quelconques de disposer d'êtres aussi désarmés, aussi ravalés, aussi méprisés, aussi peu conscients d'eux-mêmes que des forçats, ne pouvait qu'engendrer la licence sous toutes ses formes, la licence avec son cortège de rapines, de spoliations, de sévices, d'abominations, d'assassinats.

Et il me faut rappeler tout de suite que M. Doumergue, depuis président de la République, alors ministre des Colonies concluait après la lecture d'un rapport d'inspection dans les pénitenciers de Guyane, que les faits révélés par l'enquête seraient incroyables s'ils n'avaient été avoués par les coupables, des sur-

veillants eux-mêmes, et qu'il ne comprenait pas que des faits semblables n'eussent pas provoqué de révoltes sur les camps, notamment sur celui de Charvin, le camp des incorrigibles où les atrocités dépassaient toute imagination.

C'est qu'en effet dans ce camp surtout, l'abus jusqu'à l'abjection, le meurtre en série des condamnés étaient chose courante.

Je veux bien que les incorrigibles qui tentaient de s'enfuir étant au travail, étaient avertis que les carabines étaient chargées et que c'était la mort qu'ils risquaient.

Mais l'on rendait ces hommes assez fous, assez désespérés, pour risquer, par groupes de deux, de quatre, de six et davantage parfois, de s'enfuir sous les yeux de surveillants choisis parmi les plus inconscients et les plus implacables pour la surveillance du travail.

Et que penser d'un homme qui porte un galon de surveillant, qui trouve dans son esprit, comme moyen d'obtenir l'amendement, de faire délayer les excréments humains dans la gamelle de soupe d'un puni de cachot, qui ne touche cette soupe qu'un jour sur trois.

Et ceci fut avoué par le porte-clés qui accomplissait, sur l'ordre du surveillant, cette inconcevable...? mais y a-t-il un mot pour la désigner? Non, c'est vraiment l'inqualifiable même, que cet acte, que le surveillant qui l'ordonnait dût avouer.

Ce surveillant fut révoqué.

Au bagne, et cela se conçoit aisément, comme d'ailleurs dans nos prisons de France, l'ambiance, le milieu, impressionnent, déforment tout homme qui n'apporte pas un soin extrême à contrôler chacun de ses actes.

Il est très compréhensible que des hommes à peine armés contre eux-mêmes par une éducation appropriée au rôle que l'on veut leur faire remplir succombent à la tentation de sévir contre d'autres hommes non seulement réduits à merci, mais que tout accable et dont la mort ne peut provoquer autre chose que l'établissement de l'acte de décès sur lequel, du haut en bas de l'échelle administrative, tout le monde est d'accord pour témoigner et pour inscrire qu'il est mort de mort naturelle.

Assassiner un criminel n'est pas un crime. De même que dépouiller ces mêmes êtres qui n'ont même pas l'indispensable pour subsister, d'une part de ce qui leur est alloué, n'est pas voler.

En 1906 et en 1907, les pénitenciers de la Guyane, soit 4.000 hommes au bas mot, furent privés pendant dix-huit mois des insuffisantes chaussures de cuir, dites souliers de repos, que l'Administration devait leur fournir tous les trois ou quatre mois pour protéger leurs pieds dans les travaux de défrichement notamment.

A la suite de réclamations incessantes des condamnés et de dénonciations intéressées de collègues, une enquête révéla que le cuir destiné à la confection de ces chaussures dans les ateliers pénitentiaires, avait été vendu en bloc.

L'officier d'administration Pottier fut condamné à deux ans de prison sans sursis.

D'autres fonctionnaires perdirent plusieurs classes de leur grade.

Le sous-directeur Piquart faisant fonction de directeur de la tertiaire à ce moment, fut révoqué.

Depuis, il a d'abord été estampé, paraît-il, de quelques quarante mille francs par des amis qui lui proposèrent de monter un casino de jeux dans une ville d'eaux.

Puis il a roulé comme employé dans diverses entreprises coloniales.

Pourtant, quelle puissance était en Guyane, M. Piquart en son temps.

Cependant, il ne se faisait faute de mendier dans ses divers déplacements dans les chantiers, tout ce qui pouvait s'emporter et notamment des poules à ses surveillants.

« Oh ! quelle jolie poule, Madame Un tel... Ce que Dédé serait contente de l'avoir.

— Eh bien, emportez-la, Monsieur le Directeur. »

Quelle vénalité ces détails ne dénotent-ils pas de la part d'un grand chef de cette Administration.

Des charpentes de fer, des cases tout entières, envoyées de

France, furent vendues à des Hollandais sur l'autre rive du Maroni.

Et M. Bravard pouvait dire un jour en considérant sur l'autre bord ces cases dûment construites : « Voilà ce qu'un de mes prédécesseurs a vendu à son profit ».

Comment s'étonner ensuite que du haut en bas de l'échelle, la ration du condamné lui parvienne si réduite, et souvent inconsommable. Car c'est un fait, que j'ai vécu et je dois le répéter, pendant quatre ans et demi, j'ai touché pendant dix mois de suite du riz, rien que du riz comme légumes et pendant trente mois au moins, sur les autres quarante-quatre j'ai régulièrement dû jeter mes légumes, parce que : échauffés, pourris, mangés de vers, ils rendaient malade.

Pour que des hommes nantis de galons et de grades puissent trouver cela éternellement naturel, pour que les réclamations des spoliés les laissent froids ou les dressent même pour une répression abominable, il faut que tout contribue à les y autoriser.

C'est le cas pour le bagne.

En raison même de l'indifférence, du désintéressement voulu des gouvernements qui envoient les forçats en Guyane pour s'en débarrasser, pour ne plus en entendre parler.

On a édicté des règlements dont les fonctionnaires coloniaux n'appliquent que ce qui leur plaît, pour le mieux de leurs intérêts, et surtout pour ne produire que le moindre effort.

Je considérerais d'autre part l'admission comme fonctionnaires pénitentiaires, d'hommes de couleur, comme une erreur si je ne savais pas que cela s'est fait le plus souvent sans que l'Administration centrale s'en soit douté.

Car, encore que parmi les métropolitains, très peu soient capables d'assumer avec compétence la charge de redresser des hommes, les éléments créoles ne devaient être chargés d'une telle tâche pour laquelle rien dans leur hérédité, rien dans leurs aptitudes particulières ne les préparait.

Comment en effet, des hommes sortis de milieux si différents de nos milieux ruraux et urbains, urbains surtout, qui fournissent

la plupart des condamnés au bagne, peuvent-ils pénétrer ces singulières, ces déconcertantes mentalités ?

Cela leur est littéralement impossible.

Au vrai, ils n'ont jamais pensé à s'en soucier ; et c'est logique.

Les créoles admis dans l'Administration pénitentiaire ne pouvaient y entrer qu'avec une idée logiquement égoïste : gagner largement leur vie, le plus commodément possible dans leur pays.

Et du coup, ces fils d'esclaves de la veille devinrent les maîtres de ces blancs, étroitement soumis à leur autorité, les servant, les lavant, pour rien ou si peu.

Et comme le troupeau est toujours renouvelé, sans aucun frais pour eux, c'est la possibilité constante de changer d'esclaves, c'est-à-dire d'obliger le malheureux qui veut se sortir de la corvée souvent meurtrière à être souple pour ne pas perdre son « bon maître ».

Je dis, ce fut une faute que d'admettre des éléments de couleur pour administrer le bagne. Et j'ai su par un membre de la Commission de réforme du bagne formée au ministère des Colonies que cette opinion était celle de tous les membres de cette commission. « Tous entre nous en avons unanimement été d'accord, m'a-t-il rapporté. Mais personne n'a voulu prendre l'initiative de le consigner dans le rapport ».

Ainsi, sommes-nous encore en France, après des siècles de recherches, de travail sur ce qui peut rendre la Société humaine plus humaine. Nous n'osons pas confesser simplement, alors même que nous y sommes commis par mandats exprès, une vérité élémentaire comme celle-ci.

Penserions-nous blesser un de nos cultivateurs de France, un de nos manœuvres en disant qu'à cinquante ou soixante ans, n'ayant jamais fait que travailler de ses mains, il ne peut être tout de go Directeur de Banque au Capitaine au long cours, par exemple.

En quoi aurions-nous blessé nos frères des Antilles et d'ailleurs en ne leur donnant qu'après les plus extrêmes garanties, accès à une fonction aussi redoutable pour eux-mêmes, que pour ceux en vue de qui elle existe.

Cela n'implique donc nullement de ma part un quelconque préjugé de race.

J'ai eu par la suite un certain nombre d'employés créoles et j'ai conservé pour certains une étroite et sincère amitié, une véritable estime, que je n'ai pas manqué de leur prouver par des actes adéquats.

Mais, j'ai constaté trop souvent, que ces administrateurs étaient insensibles aux considérations de stricte justice vis-à-vis des condamnés blancs surtout, pour hésiter sur mon jugement.

D'ailleurs, c'est un fait indubitable que généralement les surveillants, à peu près tous d'origine métropolitaine, supportent très mal l'autorité que les administrateurs créoles ont sur eux, du fait de l'instruction que ces derniers ont pu acquérir et qui leur a permis d'accéder à ces emplois.

Et les Administrateurs créoles le savent bien.

Mais pour bien marquer une fois pour toutes mon sentiment sur ce point, chaque fois que je me suis trouvé en présence de blancs, au cours de mes voyages notamment, qui se laissaient aller à dire devant moi : « Oh ! ces mulâtres, quelle sale race ! » je rétorquais aussitôt : « Comment ! Vous dites quelle sale race ? Mais n'est-ce votre race même, que vous essayez de mépriser en ces moments ? N'y a-t-il pas le blanc dans le mulâtre ? Ne sont-ce pas nous, blancs, qui les faisons ? Et comment pouvez-vous vouloir mépriser votre propre ouvrage ? Si vous ne voulez pas de mulâtres, vous n'avez qu'à ne pas en faire, car enfin, ils ne se mettent pas au monde seuls. Vous êtes stupides avec vos préjugés. Et comme il est évident que vous parlez sans peser vos paroles ! »

J'ai régulièrement vu les gens rester cois devant ces réflexions.

D'ailleurs, je reconnais avec empressement que les hommes de couleur sont bien moins capables d'user eux-mêmes de brutalité, de commettre froidement un crime, que l'élément européen en général.

Beaucoup moins capables. Et s'ils n'ont que rarement l'énergie des grandes choses, ils ont plus rarement aussi la bassesse de la cruauté.

Mais, par contre, ils apportent la plupart du temps dans

l'application des punitions de cellules et de cachots, une telle sévérité, une telle facilité, que cela démontre bien que ces hommes ne peuvent pas comprendre qu'ils sont ainsi à froid, inconsciemment dans une large mesure, des tortionnaires, des meurtriers.

Systématiquement, ils condamnent, comme pour se débarrasser au plus vite d'une tâche ennuyeuse.

Il ne se peut pas, à l'exception près, qu'un condamné traduit devant une commission disciplinaire, présidée par l'un d'entre eux surtout, puisse être acquitté, même si son innocence est établie.

Le principe qu'il faut que le condamné soit toujours courbé sous la terreur l'emporte sur tout.

Et cela prend parfois des proportions insoupçonnables et abominables.

Sur le camp de Saint-Laurent, un soir, des condamnés qui avaient scié des barreaux de leur case se préparaient à sauter le mur.

Avertis par des porte-clés les surveillants arrivèrent et tirèrent sur eux sans crier gare.

Ces coups de feu inopinés surprirent certains tempéraments impressionnables et dans les 4^e et 5^e cases, des huées s'élevèrent, poussées par une douzaine de voix tout au plus. J'étais dans une case en face où, heureusement, on ne souffla mot.

Le samedi suivant, les 110 hommes peuplant les deux cases furent déferés en bloc devant la commission disciplinaire.

Ceux qui avaient hué furent sommés de se dénoncer.

Chose remarquable : huit condamnés se dénoncèrent sur-le-champ.

M. Camille Luherre, un créole de couleur, qui présidait la Commission, trouva ce nombre insuffisant et les 110 hommes dont 100 peut-être n'avaient pas soufflé mot, furent condamnés chacun à soixante jours de cellule, transformés ensuite en trente jours de cachot.

Eh bien! je doute, je dis bien, je doute qu'une Commission présidée par un blanc se soit laissée aller à un pareil abus de pouvoir.

Les surveillants eux-mêmes trouvèrent cette sentence inadmissible.

Et pour compléter l'exemple, certains de ces malheureux que cette punition imprévue faisait avoir encouru deux ou trois punitions de cachot dans le même trimestre, furent classés aux incorrigibles.

Parmi eux, un vieillard de soixante et des années, nommé Chéroré avait été victime, quelque temps auparavant, d'une punition collective semblable au sujet du travail. Au travail, où, comme impotent d'âge, Chéroré allait volontairement comme maçon spécialiste pour fabriquer des moellons, la première injuste punition subie lui avait valu d'être remis de la première ou deuxième classe à la troisième classe. Et c'est ainsi qu'il était venu dans cette quatrième case.

La deuxième punition le fit envoyer aux incorrigibles, non moins injustement, où il mourut peu après désolé que sa bonne volonté au travail, dont il était réglementairement exempt, lui eut valu deux punitions et ce classement aux incorrigibles qu'il aurait sûrement évité en restant sur le camp, comme il le pouvait, à ne rien faire, ou presque rien.

Et cette fin prématurée du malheureux Chéroré, vous est imputable directement, pour une part, M. Camille Luherre.

Je dois noter que les cachots du quartier disciplinaire étant régulièrement occupés, l'on fit subir cette punition dans leurs cases à ces 110 hommes.

Mais, deux jours sur trois, ils furent privés de leurs rations. Ce furent donc plus de deux mille rations de viande fraîche ou de conserves, ou de lard, deux mille rations de légumes secs ou riz, dont furent dépouillés ces malheureux.

Il serait curieux de savoir au bénéfice de qui.

Et cependant, cet administrateur sut être relativement juste avec moi, car il s'était rendu compte, à l'occasion d'une inspection du gouverneur Rodier que, non seulement j'étais sincère, mais que je savais défendre jusqu'au bout ma sincérité. C'était au sujet du jugement qui m'avait envoyé en Guyane et que M. Camille Luherre ne me permettait pas d'attaquer. Il se substi-

tuait même au Gouverneur pour défendre les juges et le jugement. En fin de compte, nous fûmes tous deux, le gouverneur et moi, d'accord, vainement, hélas, contre lui.

Plus tard — j'anticipe — quand il apprit mon envoi aux incorrigibles, comme je le rencontrai à Saint-Laurent, il me dit que j'étais peut-être le seul qui ne pouvait mériter ce classement.

Deux mois après, comme il faisait fonction de directeur, il me déclassa, à ma grande satisfaction.

Peu avant ma libération, comme il passait à l'île Saint-Joseph où j'étais, il m'aperçut et me fit appeler. Il me rappela plaisamment que je l'avais littéralement assassiné de lettres et le répéta. Puis, me parlant de ma libération prochaine, il ajouta : « Je ne veux pas prophétiser — d'ailleurs je suis dans mon pays — mais voyez-vous, M..., je crains, et je ne voudrais pas vous le dire, vous reviendrez ».

— Non, monsieur.

— Je le voudrais, M... Mais vous reviendrez. Vous êtes intelligent et malheureusement peut-être vous le savez. Vous allez vous laisser aller à Cayenne, à votre caractère. Vous avez la tête près du bonnet, vous vous emballez facieusement, (il avait sûrement lu cela dans mes notes de Valence, m'étant appliqué dans tout le cours de ma peine à me montrer calme et froid en toute circonstance), et je ne veux pas dire autre chose, car vous n'êtes pas mauvais. Mais vous êtes orateur et vous voulez faire de la propagande (certains fonctionnaires me donnaient au baignoir comme anarchiste, parce que je réclamais contre les abus). Voilà pourquoi vous reviendrez ».

Après quelques autres réflexions, il me quitta en me disant : « Surtout ne faites pas de roman, M... ».

Vous voyez, M. Luherre, que ce n'est en effet pas un roman que j'écris.

Je rapporte d'ailleurs toute cette conversation tenue de sa part sur un ton presque amicalement protecteur pour présenter le plus sincèrement possible cette mentalité du fonctionnaire.

Ce que M. Luherre a été exceptionnellement avec moi quand il a été convaincu comme il le disait, que je n'étais pas mauvais,

il aurait pu l'être maintes fois avec tant d'autres qui n'étaient pas aussi mauvais que la tradition le lui avait appris sans qu'il la contrôlât.

Cependant, il me faut continuer encore avec lui pour montrer que même avec un homme intelligent, les conséquences mauvaises de cette liberté sans contrôle dont jouissent les fonctionnaires en Guyane, se donnent libre cours à chaque occasion.

Remarquons d'abord que même dans mon cas, il prétendait et semblait croire qu'il peut être malheureux qu'un condamné se sache intelligent, comme si un homme, parce qu'il est condamné, ou dans tout autre cas, pouvait être intelligent et ne pas le savoir. Car, dans l'esprit du plus grand nombre de fonctionnaires en France comme en Guyane, l'intelligence et toutes ses possibilités ne devraient pas exister pour les condamnés qui n'ont qu'à ne pas comprendre, à ne pas sentir, à oublier qu'ils sont peut-être des hommes. Et le fait d'être intelligent pour un condamné est très souvent, je l'ai trop constaté, comme une prime aux punitions, parce que cela indispose nombre de fonctionnaires contre le condamné qui a ce malheur d'être intelligent.

Et cet homme disait cela sans s'en apercevoir, sans s'entendre, sans se rendre compte combien il faisait tort dans mon esprit tout au moins, à son intelligence, à l'opinion que j'avais besoin d'avoir de lui.

Pendant des années, à Cayenne, je n'ai même pas eu l'idée de faire comme il paraissait le craindre pour moi, de la propagande.

D'ailleurs, quelle propagande? Je n'avais vraiment pas de salive à perdre, encore qu'eussé-je eu cette idée.

Travailler, produire, m'inquiétait autrement.

Tandis que lui, présumant de ses forces et de sa situation, il voulut faire de la politique contre le député sortant qui, dès qu'il fut réélu, lui fit fendre l'oreille au moment où il pouvait espérer une nomination de directeur.

Par la suite, nous nous rencontrâmes à Cayenne et nous nous heurtâmes deux fois, à l'occasion des fonctions de commissaire-priseur qu'il remplit un certain temps.

La première fois, je lui fis reproche d'avoir fait, à l'occasion

d'un buffet que j'avais acheté sur la foi de sa déclaration, sans la contrôler, une annonce inexacte au point de vue de la qualité de ce meuble dont le derrière était dévoré par les poux de bois, alors qu'il l'avait affirmé sain.

Il devint aussitôt furieux et me menaça en étouffant de colère, de la police.

Mais il en fut pour ses frais, car cela n'avait pas le don de m'impressionner.

Et comme il me disait : « Vous savez, moi aussi j'ai la tête près du bonnet ».

Je lui demandai ce que cela pouvait bien avoir à faire avec l'état du meuble que j'avais acheté d'après ses déclarations auxquelles j'avais ajouté foi.

A quelque temps de là, il opérait la vente d'un mobilier dans la maison d'une propriété agricole que j'avais acquise.

Ce mobilier qui se trouvait donc chez moi, aurait dû être vendu depuis deux mois. Mais tout traîne, traîne en Guyane, comme en France d'ailleurs.

A la fin de la vente, comme il trouvait que les prix offerts par les amateurs pour les meubles restants n'étaient pas suffisants, il décida de renvoyer leur vente à huit ou quinze jours.

« Dans ce cas, lui dis-je, alors, vous voudrez bien faire enlever ces meubles dont je n'ai que faire chez moi ! »

Il bondit.

— Mais non M... Ces meubles resteront là, de par mon ordre.

— Mais non, dis-je en prenant à témoin le notaire qui assistait à la vente, vous les ferez enlever ou je les ferai mettre dehors de par la loi. Voici deux mois que cette vente devait être faite. J'ai conservé bénévolement ces meubles. C'est assez. »

Et comme le notaire lui confirmait qu'ainsi le voulait la loi, il s'inclina.

Très certainement que dans ces deux cas, si M. Luherre avait eu affaire à un homme dit « libre », en Guyane, ou à un de ses compatriotes, il ne se fût pas permis, étant suffisamment éduqué pour cela, d'en user ainsi avec lui.

Mais, alors même qu'il n'avait plus rien de cette autorité de

fonctionnaire pénitentiaire, alors même que je n'étais plus le condamné en cours de peine qu'il avait connu, il se croyait pouvoir avec moi, malgré la place que je m'étais faite par mon travail, malgré l'évidence que non seulement je ne m'étais pas laissé aller à faire une quelconque propagande, mais que je m'appliquais à être un homme utile dans ce pays, où précisément à ce moment je commençais à me livrer à l'agriculture avec les quelques capitaux que je venais d'acquérir dans le commerce, M. Luherre ne voyait encore et quand même que l'être sans droit dont on dispose à son gré.

Cela explique aussi comment il pouvait condamner en bloc 100 innocents pour 10 coupables.

Ces lignes ont quelque chance, je pense, de tomber sous vos yeux, M. Luherre, et je voudrais être sûr que vous admettez aujourd'hui le droit, pour un homme dans mon cas, de dire comme je le fais, ce qu'il a dû subir, et ce qu'il a vu subir par tant de malheureux.

Vous êtes aujourd'hui, m'a-t-on dit, conseiller auditeur à la Cour d'appel de la Guyane. Je souhaite, avec toute la sincérité dont je suis capable, que vos jugements s'inspirent de la haute vertu incluse dans ces mots : « Sois généreux si tu veux être juste. »

Car j'écris ce qui vous concerne notamment non seulement sans aucune espèce de haine, je sais trop que la haine est stérile, mais même sans aucun ressentiment, et je me garde de condamner. Cependant, j'aimerais mieux écrire de vous et d'autres fonctionnaires, comme je le fais pour le commandant supérieur, sous-directeur Epailly, mort prématurément.

Ce fonctionnaire, cet homme bon, a laissé dans l'esprit des condamnés qui l'ont connu un vivant souvenir d'homme juste. Comme cela est rare!

Il fallait entendre les malheureux qu'il excusait ou qu'il justifiait si tel était le besoin lorsqu'il présidait les Commissions disciplinaires. Et ceux aussi qui, punis, l'étaient avec mesure.

Ah! le bon commandant. Ce n'était qu'une seule et même voix. Avec lui, le nombre des traduits devant la Commission disci-

plinaire diminuait. Car les surveillants savaient qu'il pesait et critiquait les termes des rapports, qu'il vérifiait les affirmations ou les accusations.

D'autre part, il fallait entendre les condamnés reconnaître combien ils craignaient d'obliger cet homme bon, à leur dire, comme c'était le cas quelquefois : « Comment, Un tel, c'est encore vous qui revenez ». Il n'y avait pas toujours de leur faute, mais vraiment on sentait qu'ils craignaient d'encourir un tel reproche.

Mystérieux et magique et réel pouvoir de la bonté sur les âmes frustes!

Un jour, je fus déféré devant la Commission disciplinaire qu'il présidait, pour avoir refusé de rentrer dans la case le soir au moment de l'appel, pour éviter tout heurt, toute discussion avec Perpète dont j'ai parlé, et qui précisément ce jour-là m'avait fait voler et menacer par deux ou trois ivrognes.

« Pourquoi, me demanda le commandant Epailly, avez-vous refusé de rentrer dans votre case?

— Parce que, Monsieur le Président, j'ai été, hier, volé et même menacé.

— Et connaissez-vous ceux qui vous ont volé?

— Oui, Monsieur le Président, ils étaient trois.

— Nommez-les nous.

— Non, Monsieur le Président. Je ne le puis pas.

— En ce cas, vous favorisez les voleurs, et vous nous empêchez d'assurer la discipline, en ne les punissant pas comme ils le méritent. Nous sommes donc obligés de vous punir vous-même, pour votre refus de rentrer en case et celui de dénoncer les voleurs.

— J'ai refusé de rentrer en case, parce que j'étais certain que toute discussion pouvait mal finir et que je n'ai pas le caractère à recevoir inutilement des coups que je n'ai pas mérités.

« D'autre part, si je vous dénonce mes voleurs, je serai aussitôt signalé sur le camp comme un bourricot, et ce ne sera ni vous, Monsieur le Président, ni vos surveillants qui empêcherez qu'on me trouve un de ces jours avec un couteau dans le dos. Mais alors même que je serais sûr d'être protégé efficacement par vous, je

ne dénoncerais pas les malheureux qui m'ont volé, parce qu'en faisant la part des contingences, ils sont beaucoup plus à plaindre que moi. Mais, cependant, si vous croyez qu'après avoir été volé, presque battu, je dois encore être puni, punissez-moi ».

Le commandant Epailly ne pouvait pas me punir. Il aimait trop la justice pour cela.

Pour combien d'autres voudrais-je pouvoir écrire ainsi !

Je ne dois pas oublier de dire que M. Epailly était un créole.

.....
Je vais maintenant continuer de démontrer par des exemples, non seulement l'incapacité pour ces fonctionnaires de comprendre leur rôle, mais encore leurs tendances constantes sous prétexte de discipline, d'écraser toute manifestation du droit, tout appel à une justice moins sommaire que celle qu'ils conçoivent pour ceux qu'un sort très souvent injuste, excessif plus souvent encore, a jeté à la merci de tant d'inconscience.

Peu de temps après mon arrivée en Guyane, étant au camp des impotents, alors situé aux Hattes, à l'embouchure même du Maroni, au bord de l'Océan, je pensais à écrire au procureur général, chef du service judiciaire de la Guyane et inspecteur permanent du bagne, pour lui exposer et l'intéresser aux faits suivants :

1^o A ma protestation contre le jugement qui m'avait envoyé en Guyane;

2^o Qu'il me recommande au service de santé afin de voir s'il n'était pas possible d'améliorer l'état de mon bras gauche que l'atrophie envahissait chaque jour.

Je pensais à part moi que soit une intervention chirurgicale, soit des massages électriques pouvaient m'être très utiles.

Cette opinion fut d'ailleurs reconnue fondée par plusieurs médecins dans la suite;

3^o Je signalais par la même occasion au procureur général quelques abus dont j'avais été témoin sur ce camp et notamment que le chef de camp Para avait, devant moi, obligé le nommé Millet, qui se disait malade et qui l'était vraiment, d'aller à la

prison en lui appliquant sur la bouche d'abord et sur la nuque ensuite, lorsqu'il l'eut fait retourner, son revolver.

Je relatais aussi l'indifférence des surveillants pour les condamnés même les plus gravement malades.

Je signalais le cas d'un Arabe qui, abandonné par terre, le jour de son arrivée, avait été trouvé le matin mort à la même place. Un long sillage de fourmis rouges allant et venant du sol dans l'intérieur de sa bouche.

Deux ou trois semaines après, je fus appelé par ordre à Saint-Laurent, où l'Administration me donna connaissance de la réponse du procureur général.

De la lecture incomplète de cette réponse qui me fut faite, je retins cependant que le procureur général disait qu'il y avait lieu que je fusse examiné sérieusement par les médecins.

Puis on m'invita à signer.

A ce moment, je pus prendre connaissance moi-même de la réponse du procureur général comme c'était mon droit, et je lus malgré le surveillant qui tentait de s'y opposer : « Ce condamné fait montre de sentiments qui permettent de s'intéresser à lui. Veuillez donc, je vous prie, le faire examiner avec bienveillance, afin d'améliorer son état si possible ».

A l'hôpital, le médecin me dit : « Il faudrait vous radiographier ».

Je lui indiquais, en effet, que dans la tentative d'assassinat dont j'avais été victime, j'avais reçu une balle au bras que je pensais y être encore.

« Mais, nous n'avons pas d'appareil ici, me dit-il, et je ne sais même pas s'il y en a à Cayenne ».

Je pensais à lui dire : « Mais avec des massages, de l'électricité ? — Oui, peut-être. Mais ce sera long ».

Il me considérait singulièrement et je vis que ce jeune médecin n'était pas pour les traitements logiques lorsqu'ils étaient trop longs et surtout lorsqu'on lui avait fait la leçon.

Quelques jours après, je m'entendis appeler devant la Commission disciplinaire. C'était le commandant Rémy, un mulâtre, qui présidait :

« M..., vous avez fait une réclamation pour être opéré? Les médecins disent qu'ils n'ont pas les appareils nécessaires pour votre opération. Votre réclamation est donc non fondée ».

Bien qu'un peu stupéfait par cette logique, je répliquai aussitôt :

« Comment, Monsieur le Président, ma réclamation peut-elle être non fondée, et je découvris et montrai mon bras déjà atrophié à la Commission.

« Les médecins en France comme ici reconnaissent que j'ai besoin d'une opération, et d'être notamment radiographié.

« La colonie n'a pas d'appareils à radiographier — je l'ignorais — et je suis coupable pour cela?

— Oui, puisqu'on ne peut donner suite à votre réclamation.

— Voyons, Monsieur le Président, puisque le médecin reconnaît que je devrais être opéré, comment puis-je être punissable de son impouvoir du fait qu'il manque du matériel nécessaire, mais que la Colonie et l'Administration peuvent se procurer?

— Vous êtes punissable.

— Oui, si cela ne dépend que de votre volonté de me punir, puisque je suis à votre discrétion. Mais je ne le suis pas, si vous voulez simplement être juste.

— Si vous l'êtes. Et puis, vous avez une façon d'écrire certaines choses que nous n'aimons pas.

« Un condamné n'a pas le droit d'écrire ces choses-là, surtout un condamné comme vous, car nous avons vos notes de France, là, et il les montrait aux assesseurs ».

Je pensai aussitôt à ces trois notes soulignées à l'encre rouge du parquet de Valence que j'avais pu lire dans mon dossier, par surprise, à la prison de Limoges :

« *Très intelligent,*

« *Très violent,*

« *Très dangereux.*

Et aussi aux notes de la Direction de Saint-Martin-de-Ré, qui étaient déjà la conséquence de celles du parquet de Valence.

L'enchaînement se continuait; l'abus engendrait l'abus, l'injustice se perpétuait en s'aggravant par de nouvelles injustices.

Cela devait durer quinze ans, vingt ans même, puisque ces jours derniers — j'anticipe encore — sur ces notes et sur leurs conséquences, la Cour de Paris vient de rejeter ma réhabilitation pour les mêmes raisons.

Pendant, je voulus encore réagir contre cette tendance systématique et dire au Président que mes notes, quelles qu'elles fussent, n'avaient rien à voir avec le cas concret qui lui était soumis. Il me coupa brutalement la parole en m'ordonnant de sortir.

Je n'avais plus qu'à ne pas aggraver mon cas par une résistance aussi vaine qu'inutile, comme c'est presque toujours le cas entre une autorité quelconque qui ne se contrôle pas, et l'opprimé qui n'a que sa conscience pour se défendre.

Je fus puni de quinze jours de cellule pour réclamation non fondée.

J'en pris bonne note et me promis d'être très circonspect à l'avenir.

Mais je devais apprendre, malgré toute l'attention que je devais apporter à mettre toutes les bonnes raisons de mon côté, que réclamation est synonyme de punition. Que l'exercice du droit de réclamer inclus dans le règlement, surtout quand il est exercé à propos, avec discernement et pondération est une des plus grandes fautes qu'un condamné puisse commettre contre l'Administration.

Que la mentalité des fonctionnaires pénitentiaires ne peut concevoir un forçat ayant encore même l'apparence d'un droit.

Ce droit est écrit dans le règlement — possible — mais c'est pour la forme. C'est un droit théorique.

Dans la pratique, pour qu'à aucun moment un forçat puisse croire qu'il peut échapper à cette conviction qu'il a cessé absolument d'être un homme, par quoi que ce soit, il faut que chaque fois qu'il invoquera, comme il y est formellement invité, son droit de réclamation pour faire redresser un abus, il soit frappé.

Cette conviction, l'Administration a su l'ancrer dans le cerveau des bagnards. Et c'est pourquoi dans leur immense majorité, je les entendis toujours dire : « Réclamer? ah! mais non! pour attraper trente jours de cellule ou de cachot. Non, merci! »

L'administration pénitentiaire veille à ce que cette conviction ne s'altère pas. Et les pouvoirs centraux, les services pénitentiaires au ministère des Colonies sont consciemment ou non, complices ou inertiques, ce qui est la même chose.

Je le démontrerai un peu plus loin.

Je fis mes quinze jours de punition dans un des quatre blokaus du quartier disciplinaire du camp de Saint-Laurent-du-Maroni, dans l'atmosphère fétide épaissie, la nuit surtout, des relents de boîtes à vidange, de trente et quelques êtres humains rivés ensemble aux fers.

Puis je fus réexpédié aux Hattes.

Là, j'eus à subir l'assaut du surveillant Oletta, qui s'avisa un matin de vouloir me contraindre à aller à la prison parce que je refusais de faire un travail que ma situation d'impotent lui interdisait de me commander réglementairement.

Après mon refus, je quittai le rang et me dirigeai vers ma case. Le surveillant Oletta me cria : « Arrêtez ! » d'un tel ton que je me retournai en m'arrêtant.

Il avait mis la main sur son étui de revolver et m'ordonnait d'aller à la prison.

« Monsieur Oletta, lui dis-je, je n'irai pas à la prison. Si vous voulez m'assassiner, cela vous est facile. Je vais aller à ma case sans même détourner la tête ».

Et l'ayant bien considéré dans les yeux, en lui montrant bien tout le mépris que m'inspirait sa menace, je partis tranquillement à ma place.

Mais, déjà, il avait baissé la tête, et s'en retournait de son côté vers le rang des condamnés.

Successivement, deux, trois, quatre porte-clés contremaîtres furent envoyés par le chef de camp, Para, accompagnés d'un surveillant, la dernière fois, pour me mener de force à la prison.

Je rappelai tranquillement aux porte-clés que, condamnés comme moi, la loi leur interdisait formellement de me porter la main dessus.

Qu'en aucun cas, ils ne pouvaient être les auxiliaires de la dis-

cipline et que les surveillants eux-mêmes ne pouvaient leur donner d'ordre à ce sujet.

Il y avait là deux Arabes et deux Européens qui, tous les jours mettaient la main sur leurs co-condamnés et qui cependant répondirent au surveillant : « Non, chef, nous n'avons pas le droit de l'emmener à la prison. »

Les surveillants étaient furieux de leur échec et ce fut un malheureux qui paya :

Deux ou trois jours après, un nommé Marius Buret refusait le soir dans la case de se laisser mener à la prison et aux fers à propos de botte. Le surveillant Oletta, furieux, sortit son revolver et comme Buret n'obéissait pas, tira à bout portant. Mais ce fut le voisin de Buret, un nommé Poirier, qui, couché, reçut la balle dans le genou.

Le surveillant Oletta l'amadoua et — faiblesse inconcevable, affaiblissement singulier de ces êtres — Poirier lui dit en geignant : « Oui, je n'ai rien fait moi. Vous me logez une balle dans le genou et vous ne me donnez même pas de tabac alors que je n'en ai pas ». Poirier eut un peu de tabac et un verre de vin. Il fut transporté à l'hôpital. Marius Buret eut trente jours de cachot et tout finit par là.

Oletta ne fut même pas inquiété.

Et j'ai pu juger par ce fait, combien sa menace contre moi pouvait n'être pas vaine.

Cependant, renvoyé devant la Commission disciplinaire à Saint-Laurent, je fus encore puni de quinze jours de cellule pour ce refus d'exécuter un travail que l'on ne pouvait exiger de l'impotent que j'étais, impotent que l'Administration se refusait de soigner et de rendre apte, dans une certaine mesure, au travail.

Cette deuxième punition terminée, je réussis à me faire déclasser par un médecin avec lequel je m'expliquai, de ce chantier des Hattes et je pus rester sur le camp de Saint-Laurent.

Pendant les deux années qui suivirent, je fis peu de réclamations proprement dites, écrites surtout.

Je pensais beaucoup à m'évader et il me fallait réaliser quelques économies dans ce but.

Par trois fois, je crus le moment arrivé de tenter la chance, mais chaque fois, un cas de force majeure m'en empêcha.

Je fus notamment dépouillé deux fois de mes économies, au moment de partir.

Cela ne m'empêchait pas d'observer, de prendre des notes à chaque occasion.

Indépendamment de ce que j'ai dit, au chapitre de la mentalité pénale, de la vie du camp, j'eus à enregistrer un certain nombre d'assassinats de condamnés entre eux, surtout à l'occasion du jeu.

La tenue du jeu fut presque toujours le privilège des éléments marseillais, corses et italiens associés qui savaient par leur caractère agressif, leur facilité à jouer du couteau et une certaine solidarité entre eux, s'appliquer à inspirer la terreur à la population pénale.

Et cette population subissait comme tant d'autres populations, cette tyrannie de quelques-uns d'essiens qui même la faisait subtilement méprisante en raison même de la facilité avec laquelle ils s'imposaient à cette masse inconsciente, aveulée.

Cette équipe de tenanciers installait donc le jeu tous les jours entre les heures de travail et la sieste, et les dimanches toute la journée.

Elle prélevait ainsi une dîme relativement importante sous forme de cagnote.

De plus, il n'était guère permis aux pontes ordinaires d'espérer gagner.

Mais ce privilège du jeu et les bénéfices certains qu'il comportait tentaient tous ceux qui se sentaient capables de se mettre eux-mêmes en face d'un couteau avec un couteau.

C'était à qui aurait l'habileté de se faire apprécier comme plus redoutable et de là des querelles, des combats sanglants périodiques.

On compta à l'hôpital, à un certain moment, quatorze blessés dans ces circonstances, sur les camps du Maroni.

Cela suppose un certain nombre de morts sans parler de ceux qui, dénoncés par les mouchards, étaient en prévention de conseil maritime spécial comme auteurs de ces meurtres.

Et toujours je constatais que l'Administration n'intervenait qu'après, faisant d'une pierre deux coups. Les morts allaient au cimetière et les rescapés, les vainqueurs, plus ou moins amochés, en réclusion pour quelques années.

Mais rien, absolument rien, n'était fait pour prévenir ces attentats.

J'étais tellement écœuré de cette désinvolture, de ce mépris pour cet élémentaire devoir, que l'idée me vint de tenter de frapper l'esprit de ces malheureux en leur exposant comment ils faisaient le jeu de cette Administration qu'ils abhorraient.

Je mis mon idée à exécution en les invitant à se réunir un dimanche après-midi dans une case. En ce temps, le dimanche, les cases restaient ouvertes de l'appel du matin à l'appel du soir.

J'avais étudié, préparé mes arguments, pour mieux rendre ce que ces excès avaient de stupide, de contraire à leurs intérêts matériels les plus immédiats, et combien ils justifiaient par leurs pratiques l'horrible mépris à l'occasion duquel on leur déniait à chaque occasion ce qu'il leur restait encore légalement de droits.

Je leur démontrai, clair comme le jour, et ce n'était que trop aisé, tout l'effarant illogisme de leur conduite.

Tous ceux qui réfléchissaient et qui même étaient parmi les têtes en vue au bagne, durent s'incliner devant l'évidence. Je leur proposai de nommer entre eux un comité qui aurait arbitré leurs différends : « Faites cela, leur dis-je, et vous prendrez l'habitude d'une petite discipline sur vous-mêmes, discipline qui n'est rien que de très agréable en regard de celle que vous subissez...

Evidemment, cela était chimérique, utopique avec de tels hommes. Mais, ainsi que je l'ai fixé dans mon journal, je voulais avoir tenté cela.

Et j'y pense : si cette initiative était venue de la part de l'Administration?

Pourquoi pas, en somme?

Si elle avait su vouloir avoir figure humaine cela aurait été possible. Mais l'Administration obligeant les forçats à arbitrer entre eux leurs différends pour éviter qu'ils s'entretussent si souvent, quelle supposition? et quel crédit veux-je lui faire là!

En 1908, commença l'exécution du plan du nouveau directeur. M. Bravard, en vue du resserrement de la discipline. Un jour, au cours d'une visite inopinée sur le camp, un nouveau commandant supérieur manifestait à M. Siméoni, surveillant principal, sa surprise de voir de nombreux éventaires de bananes, de harengs saurs, de petits morceaux de fromages, d'oignons, d'ail, le tout la plupart du temps avarié et acheté au rabais au village.

J'étais l'un de ces commerçants.

« Comment, Monsieur le Principal, vous tolérez ce commerce?

— Mon commandant, répondit M. Siméoni, j'ai la responsabilité de la conduite et de la sécurité du camp, et cela est le bon moyen.

« J'ai 50 pour 100 d'évasions de moins que ceux de mes prédécesseurs qui ont voulu supprimer la débrouille. Je vérifie cela depuis un an que je dirige le camp. »

Et c'était vrai.

Et ce le fut logiquement davantage avec le resserrement de la discipline qui suivit; avec la suppression de ce petit commerce qui permettait au condamné d'améliorer — oh! très peu — la ration que l'Administration lui devait et qu'elle ne lui donnait même pas.

Plus la misère des condamnés s'aggrava et plus ils cherchèrent à s'en affranchir par l'évasion.

Les fouilles qui présidèrent à l'instauration de la nouvelle discipline fournirent à certains surveillants l'occasion de montrer leur intelligence, ce qu'étaient leurs conceptions pour tout ce qui touche le condamné.

Le surveillant Jarret, notamment, se surpassa.

Un jour que l'on devait vider les cases de tout ce qui n'était pas réglementaire comme ustensiles ou objets divers, pour être détruit ou brûlé, il saisit et fit détruire jusqu'à des photographies d'êtres aimés, de parents, de femmes, d'enfants, que certains condamnés possédaient légalement. Des certificats de travail, des lettres, dernière richesse, ultimes souvenirs pour des malheureux qui voulaient espérer encore peut-être en des temps semblables à ceux qu'ils avaient vécu précédemment.

J'en fus témoin.

Et les gardiens de cases s'évertuèrent à lui démontrer l'inutilité et l'illégalité de ses saisies destructives.

Mais, stupidement et méchamment buté, Jaret répondait :

« Allez, balancez-moi ça !

— Enfin, Monsieur le surveillant, ce sont les photographies d'un tel ; ce sont les certificats civils de tel autre.

— J'm'en fous ! Foutez tout dans le cabrouet. On m'a dit de tout ramasser, je ne laisse rien. »

Il fit si bien le mal que la majorité des condamnés qui habitaient les cases du côté où il opéra, n'eurent même plus un récipient pour manger leur ration.

Et ces malheureux furent tellement stupéfaits de l'incroyable et stupide méchanceté de cette brute, qu'ils en oublièrent de se répandre en injures contre lui, comme c'était la règle, seule défait possible de ce troupeau de vaincus contre l'insensibilité chronique de ses gardiens.

Du côté où se trouvait ma case, c'était le surveillant Soldati qui opérait.

Il fut plus modéré, surtout après, lorsque m'ayant saisi un peu d'huile à salade que j'avais, je lui eus dit :

« Monsieur Soldati, vous savez que l'Administration ne nous donne pas ce qu'elle nous doit, de l'huile notamment. Celle-ci représente pour un certain nombre d'entre nous, la possibilité d'avaler nos légumes — cuits — comme vous le savez.

« Cependant, vous me la saisissez quand même.

— C'est un ordre.

— Oui, Peut-être. Moi aussi j'ai obéi à un ordre : à l'ordre de ma conscience, le jour où j'ai empêché Saunier de vous tuer peut-être, ainsi que votre conduite l'y avait incité au moment où il pensait se suicider comme il l'a fait ».

Le surveillant Soldati pâlit, et me fixant me dit :

« Je ne savais pas, M..., que vous aviez fait cela. Et je vous en remercie.

— Vous ne l'auriez jamais su, Monsieur, si je n'avais été contraint de vous le révéler pour que vous puissiez comparer votre conduite et la mienne.

« Et voyez comment votre métier vous amène à reconnaître ce service ».

Je lui avais dit tout cela, devant deux condamnés, qui connaissaient les faits et qui d'eux-mêmes lui dirent : « C'est vrai, Monsieur Soldati, M... a empêché Saunier de vous tuer ».

.....

Mais le directeur Bravard tenait à sa méthode qui provoqua cependant une cabale de la part des surveillants qui comprenaient que ce resserrement de la discipline allait compliquer leurs services.

Rappelé à Paris pour s'expliquer, il revint avec l'approbation du ministère et les récalcitrants durent s'incliner.

Il y eut de nouveaux excès et je crus un moment que la révolte allait éclater sur le camp.

Un surveillant, provocateur au possible, entra dans une case en plein midi au moment du repos, ce qui ne se faisait jamais, pour saisir quelque chose.

Une altercation s'ensuivit parce qu'il voulait contraindre le gardien de case à l'aider. Quelques coups de sifflets d'abord, puis des huées nourries ensuite; un jet de pierres même et je craignis fortement pour sa vie à ce moment.

Je signalais ces choses dans une forme irréprochable comme mesure au directeur, lui montrant que je me tenais au-dessus de ces conflits, lui marquant mon désir de voir éviter avant tout une révolte qui n'était à souhaiter pour personne sur ce camp qui comptait un millier d'hommes.

Quelques jours après, j'étais envoyé au pénitencier de Kourou.

.....

La portion centrale de ce pénitencier est située à l'embouchure de la rivière du même nom, à peu près à l'endroit où débarqua et fut décimée la fameuse expédition de plusieurs milliers de colons envoyés par Choiseul en 1763.

Sur ce pénitencier non entouré de murs, les cases des 3^e classes étaient fermées à la sieste et le dimanche.

Il avait pour dépendances les chantiers de culture et d'élevage de Pariacabo et de Passoura, de Guatemala, de Gourdonville.

J'aurai l'occasion par la suite de produire un document qui établira que sous la direction d'un homme capable, doublé d'un agriculteur averti, ce pénitencier connut quelques années de véritable prospérité au point de vue du rapport agricole notamment.

Pour le présent, je transcris textuellement de mon journal la première réclamation que j'adressais aux Pouvoirs centraux quelques mois après mon arrivée dans ce pénitencier.

« Les Roches de Kourou, 10 février 1909,

« Monsieur le Ministre des Colonies,

« Il est onze heures. Dans la case double, où une centaine d'hommes sont enfermés à l'heure du repas et de la sieste, un porte-clés arabe, Lamraoui, numéro matricule 34.348, vient d'entrer appelant les canotiers désignés pour le service et les partants pour les îles où la chaloupe doit les conduire.

« Un jeune Arabe, Adjoud, numéro 34.136, que le docteur envoie en traitement à l'hôpital pour anémie, n'est pas assez tôt prêt au gré du porte-clés.

« Celui-ci alors se saisit brutalement par le bras pour le faire sauter du lit de camp, où le malade s'assied.

« Sur ces entrefaites, arrive un deuxième porte-clés, un Arabe encore, Harhir, numéro 34.318, qui lui, saute sur le lit de camp, et avec une brutalité dont il est coutumier et que rend plus violente encore une réelle vigueur, prend Adjoud par le corps et le pousse dans le coursier de la case où il tombe.

« Dans le moment de stupeur que cause cet acte déjà vu cependant, et presque prévu, un Arabe s'interpose, disant à Harhir qu'il pourrait bien éviter de traiter ainsi un malade.

« Le porte-clés répond en menaçant et en se portant sur celui qui lui faisait l'observation. Il saute sur l'autre lit de camp où ce dernier raccommoait une ceinture. Celui-ci avait naturellement son couteau à la main pour sa réparation et dans cette attitude se leva pour être prêt à se défendre car Harhir arrive sur lui, un grand couteau qu'il porte habituellement, ouvert dans sa main.

« Il frappe alors avec ses clés son antagoniste.

« Les Arabes proches s'interposent, cependant que le premier porte-clés effrayé sans doute de la tournure que prennent les événements, court à la porte appelant le surveillant de service.

« Celui-ci arrive aussitôt et sort son revolver sur le lieu où se passent les faits.

« Je dis en passant que ce geste fut fait, cela m'a paru évident, pour la forme surtout, car le surveillant était et resta très calme.

« Le surveillant vit le porte-clés armé de son long couteau et cherchant à se dégager de ceux qui s'étaient interposés pour frapper son antagoniste.

« A un moment, s'étant dégagé, il le saisit à la gorge et le menace de son couteau. Ce n'est qu'une menace à ce moment, je le crois, et j'ai le devoir de le dire.

« Enfin, le surveillant réussit à faire sortir le porte-clés et tout finit par là.

« Voici trois ans que le porte-clés Harhir est la trop dévouée machine de l'Administration pénitentiaire, car il ne faut pas mettre en cause la responsabilité de cet homme qui croit faire son devoir en étant pour ses co-condamnés ce qu'un belluaire est aux bêtes féroces qu'il exhibe.

« L'Administration, là comme partout, entend mal ses intérêts.

« Il y a quelques mois, monsieur le Ministre, fit adressée au Gouverneur de la colonie une réclamation au sujet du nommé Erin, qui, malade aussi, fut victime de l'odieuse brutalité d'Harhir. Menacé aussi d'un long couteau, qui fut saisi au cours d'une fouille qui suivit.

« Le porte-clés Harhir trouva comme toujours un chaud défenseur dans l'Administration ; cependant qu'Erin était emmené aux locaux disciplinaires.

« Une enquête fut faite à ce sujet.

« Au mois de novembre dernier, je fus témoin d'un pugilat qui suivit une provocation et une menace d'Harhir à un nommé Ferboz qui blesse de plusieurs coups de couteau (sept ou huit) ledit porte-clés.

« C'était au moment de l'appel de treize heures.

« Ferboz ainsi que moi-même et quelques autres, sortions les derniers de la case. Harhir qui, deux ou trois jours auparavant avait bousculé deux ou trois des derniers sortants, s'impatienta et menaça. Ferboz, un ancien sous-officier qui avait prémédité son coup, pour corriger Harhir, lui dit : « Fais attention : je ne m'appelle pas Muro ». Il faisait allusion à l'un de ceux frappés l'avant-veille et qui était infirme d'un bras.

« Ferboz était un robuste gaillard de vingt-huit ans.

« Harhir lui répondit : « Toi je te mets un doigt dans le c... et je te fais tourner comme une toupie »; et joignant le geste à la parole, il bouscula et frappa Ferboz.

« Celui-ci, déjà prêt et rendu furieux comme cela s'explique, tira son couteau, et sous mes yeux, en porta sept à huit coups à l'Arabe surpris, mais qui se défendait, paraît et cherchait à prendre son couteau.

« J'ai constaté une blessure d'Harhir au cou, près de la carotide, mais l'arme avait glissé.

« Si Harhir n'a pas été tué ce jour-là, c'est un pur hasard.

« Ferboz fut aussitôt conduit aux locaux disciplinaires, cependant que le chef de camp venait se renseigner sur les faits.

« Je fus longuement entendu et j'insistais énergiquement sur les continuelles provocations de brutalités d'Harhir dont je connaissais déjà maints exemples.

« Je dis au chef de camp que s'il fallait que Ferboz soit puni, puisqu'il avait frappé avec un couteau, il fallait absolument aussi que l'on tienne compte de la conduite habituelle d'Harhir, sinon que je serais obligé d'en référer au gouverneur et au ministre.

« La Commission disciplinaire fut très indulgente et punit Ferboz de quinze jours de cachot, car le commandant savait bien ce qu'il en était et les faits ne pouvaient être dénaturés.

« D'autres fois encore j'ai été témoin de l'extrême facilité avec laquelle Harhir bouscule, rudoie les malheureux qui n'en peuvent mais.

« Le 3 février courant, les nommés Baron, 36.327, Longhi,

37.073, Robinet étaient envoyés de Pariacabo, pour être admis à l'infirmerie des Roches de Kourou par décision du docteur.

« Un brancard fut nécessaire pour transporter Robinet; Baron avait plus de 40 degrés de température à une heure de l'après-midi.

« Malgré cela, par suite d'une erreur d'interprétation de la décision du docteur, — je ne charge pas les responsabilités — ces malades reçurent l'ordre de rentrer en case.

« Baron voulut alors aller trouver le commandant à son bureau pour faire respecter la décision du médecin excipant de celle-ci pour être admis aussitôt à l'infirmerie.

« Mais on l'arrêta et Harhir survenant le fit tomber en le frappant; le releva et recommença pour finir par le traîner par le bras sur la terre, vers la case.

« Le dernier fait que je relate en commençant et qui motive cette lettre vous prouve surabondamment qu'on ne peut espérer un changement de manière d'être d'Harhir.

« D'autre part, la question des porte-clés arabes a été déjà étudiée et une circulaire avait été faite je crois, contre la nomination d'indigènes à cet emploi.

« Ici, aux Roches, ils sont au moins quatre dont un, celui qui entra aujourd'hui le premier dans la case, Mettenani 31.161 fut nommé il y a deux ou trois mois. Il se signale aussi par son zèle et provoque des histoires.

« Tout cela, monsieur, vous déterminera, j'espère, à prendre la décision que commandent les circonstances et qui fera employer la vigueur que dépensent ces gens à maltraiter de plus faibles qu'eux, attelés sans discernement à la bricole ou aux plus dures corvées, pour lesquelles ils paraissent mieux faits.

« Comme toujours, dans mes précédentes réclamations, j'ai fait mon devoir d'homme, monsieur le Ministre, en ne considérant que ce devoir.

« Vous voyez quel soin j'apporte à rester juste envers ces circonstances, leurs causes, comme envers les responsabilités et les auteurs.

« Ce faire ne me vaut pas, à beaucoup près, la bienveillance

de l'Administration. Je ne m'en plains pas, mais je regrette que ce soit le mauvais entendement de ses intérêts qui crée un tel état d'esprit. Mais vous, du moins, vous saurez voir et accueillir la présente lettre d'un homme qui ne compte qu'avec sa propre estime et celle des honnêtes gens.

« Veuillez croire, monsieur le Ministre, etc...

1^{er} P.-S. — 10 février, soir.

« Rentrant du travail, j'apprends que le porte-clés Lamraoui a brutalisé l'impotent d'un bras, Muro qui, sur la demande d'un malade lui portait un quart d'eau.

« Il y eut encore un pugilat au cours duquel Muro écoppa naturellement.

2^e P.-S. — « Les épilogues des faits du 10 courant réclament impérieusement leur place dans cette lettre. Le samedi 13 février, la Commission disciplinaire a puni Bachir, 31.335, c'est le nom de l'Arabe qui intervint contre Harhir, et que je n'avais pas nommé pour ne pas lui créer d'ennui, de trente jours de cachot pour s'être disputé avec un porte-clés au sujet d'une bousculade.

« C'est, en quelques mots, le motif de sa punition.

« Muro, l'impotent, qui fait l'objet du premier post-scriptum, trente jours de cachot : a cherché à s'introduire dans la case des hommes de classe pour y voler du linge, et, à l'intervention du porte-clés, a frappé ce dernier.

« Je ne pense pas, monsieur, que cela puisse influencer sur la marche immuable du temps; retarder ou avancer d'une fraction quelconque le triomphe final de la vérité et du bien.

« Que dans ce coin perdu de terre, deux hommes subissent, par le fait d'erreurs conscientes et inconscientes un peu plus ou un peu moins de ces misères, auxquelles leurs erreurs et les nécessités sociales les ont voués : rien ne sera changé, semble-t-il, à la face de ce monde.

« Mais ce que je veux dire et répéter, c'est que le louable esprit qui créa les commissions disciplinaires et qui avait pour but de donner le maximum de garanties pour l'application de ces sentiments de justice qui recommandent si fort ceux qui les savent respecter et servir, est resté l'inconnu.

« Dans ces cas, hélas ! comme dans tant d'autres de ces conflits entre l'autorité et la sujétion, également butées dans leurs inconséquences réciproques ou spéciales, on fait abstraction complète — je pourrais dire litigieuse — de ces sentiments et devoirs.

« Vous le constatez.

« Je cherche à être un homme, et je l'ai dit, cependant que je suis heureux d'être né Français, que je me plaise à rechercher parmi les âges les raions qui me font mieux chérir ce titre.

« Aussi quand je lis (cela m'a coûté quinze jours de cellule), qu'à l'occasion du voyage du Président en Norvège, le chef du Gouvernement de ce pays a dit : « Nous devons tant à la culture, à la pensée française, au génie français, que nous sommes sincèrement heureux d'avoir parmi nous le premier magistrat du noble pays qui est à la tête de la civilisation humaine ».

« Que je ne puis qu'être profondément attristé de voir que parmi tout ce qui nous recommande le mieux à l'estime des nations, c'est ce qui est le plus beau, le meilleur, qui est le plus méprisé, le plus méconnu ici.

« Vous n'entacherez pas ce dire, monsieur, d'audacieux et méprisables puffismes ou de tartufferie plus méprisable encore.

« Je n'attends rien des hommes, pour l'heure présente, qui puisse changer ma situation actuelle.

« Celle-ci changera bientôt par l'effet même de cette force aveugle, trop souvent, qui l'a injustement créée (je faisais allusion à ma libération prochaine).

« Mais je veux, aujourd'hui comme toujours, depuis que j'ai assez souffert pour savoir lire dans le livre de la vie, m'être fait la preuve que, dans quelque condition que ce soit, que, quelles qu'en puissent être les conséquences pour moi, je n'ai obéi qu'à cette parole de la conscience : « Fais ce que dois, advienne que pourra ».

« Recevez, Monsieur le ministre, etc... ».

Remise ouverte au service intérieur du pénitencier des Roches-de-Kourou, le 28 février 1909.

.....

En transcrivant cette lettre, incluse, dans les pages de mon Journal, je revis avec intensité ces heures graves où ma conscience continuait de se tremper.

Je me revois les longues heures de la nuit, écrire avec mes pauvres moyens primaires, mais avec tout mon cœur d'homme sensible et épris de justice, mes impressions du jour, fixer mes espoirs en un avenir moins douloureux.

Je ne savais pas encore assez qu'une fois lancé sur la route de la justice, notre conscience ne pouvait plus ne pas souffrir... Car le spectacle des injustices que se font journellement, incessamment, les hommes entre eux, est la conséquence brutalement logique de notre faculté d'être la bête, brutale et égoïste, tant que nous n'avons pas su nous convaincre par nous-mêmes combien il est plus simple, oui, plus simple d'être généreux, d'être juste.

Mais déjà je savais être juste et c'est avec raison que je pouvais espérer être jugé avec justice pour ces réclamations provoquées par des actes justiciables du Code pénal.

Mais en Guyane!... au bagne!...

.....
J'eus malheureusement l'occasion de faire trop d'autres réclamations de même nature, qu'il serait fastidieux de transcrire ou même de résumer.

Je fis prévoir notamment à l'Administration que fatalement les agissements de ses porte-clés, surtout ceux d'Harhir, finiraient par quelques assassinats.

Peine perdue!

De plus en plus, au contraire, les fonctionnaires et surveillants de Kourou me prirent en haine. Il fallait se débarrasser de moi coûte que coûte et d'autant plus que l'on attendait d'un moment à l'autre le passage d'inspecteurs des Colonies dont on disait déjà qu'ils avaient fait bonne besogne à Saint-Laurent-du-Maroni et à Cayenne.

Je souris aujourd'hui en relisant dans mon journal que j'attendais avec confiance leur venue.

J'en ai vu venir depuis combien, de ces inspecteurs et qu'ont-ils fait? Quels changements ont marqué leur passage?

Triste comédie... Mise en œuvre de rouages humains condamnés d'avance à un travail stérile.

Cependant, en prévision de leur venue, il fallait que je sois tout au moins écarté du pénitencier des Roches.

On me désigna donc pour Passoura, chantier situé à quelques dix-huit kilomètres dans l'intérieur où l'on pensait que les inspecteurs n'auraient pas la curiosité d'aller.

Je fus très surpris de cette décision.

J'étais chargé depuis plusieurs mois de mener paître les bœufs de travail qui se reposaient par roulement, et je m'acquittais de ce travail facile.

D'autre part, j'avais été déclassé par deux décisions différentes des chantiers pour raison de santé, les chantiers étant considérés généralement comme plus malsains.

Or, Passoura, encore plus que Pariacabo, avait à Kourou, comme sur tous les pénitenciers de la Guyance, la réputation d'un très mauvais chantier de fièvre égalant ceux qui avaient dû être désaffectés.

Personnellement, j'avais vu revenir de Passoura quelques mourants et quelques cadavres depuis les cinq ou six mois que j'étais aux Roches, tous frappés par la fièvre pernicieuse.

Je ne voulais donc pas, étant couvert par deux décisions médicales, courir le risque d'attraper de ces fièvres dont je m'étais préservé jusqu'alors, la dernière année de ma peine, fièvres qui lorsqu'elles ne vous tuent pas du coup, vous empoisonnent pendant des années.

Donc, sitôt arrivé au quai d'embarquement où l'on m'avait conduit sans désespérer, je fis demi-tour pour aller trouver le commandant, m'expliquer avec lui et faire rapporter si possible la décision.

Un surveillant me rattrapa et m'ayant saisi par mon bourgeron, m'ordonna de revenir au quai d'embarquement, ce que je fis aussitôt.

Là, je fus entouré de trois autres surveillants, deux la main sur leur revolver, les deux autres tenant le leur braqué sur mon visage me dirent : « Vous ne nous faites pas peur et vous irez à Passoura ».

Je me doutais bien que ces quatre hommes armés avaient quelque bonne raison de ne pas avoir peur. Aussi, le leur dis-je très tranquillement et avec l'ironie que comportaient les circonstances.

« Je ne vous fais pas peur?... C'est fort heureux, Messieurs.

« Vous êtes quatre avec quatre revolvers, vous avez derrière vous, pour vous, les quelques centaines de carabines et de revolvers de vos collègues surveillants de Guyane.

« Vous avez derrière vous l'autorité, la force organisée et armée du monde entier, car vous êtes l'ordre et la légalité.

« Et moi, je ne suis qu'un pauvre infirme, bien calme, comme vous le voyez, et qui, croyez-le bien, ne pense nullement se révolter inutilement ».

Un cinquième surveillant, que je savais être un homme pondéré, d'une certaine éducation, qui était venu par surprise dans le corps des surveillants, considérait à l'écart cette scène dont je voudrais pouvoir dire qu'elle n'était que grotesque.

Son attitude était tellement réprobative pour les gestes de ses collègues que ceux-ci, voyant que nous nous regardions, me laissèrent tranquillement descendre dans le canot sans me répondre un mot.

Arrivé à Pariacabo, je refusai d'aller plus loin. Le chef de camp me menaça de la cellule; je lui répondis que je préférais cela.

Le lendemain, le D^r Izard, tout dévoué à l'Administration pénitentiaire, constata que je pouvais aller à Passoura.

Je lui répondis que je ne m'inclinai pas devant sa décision, prise pour servir la haine et la crainte de l'Administration pénitentiaire à la dévotion de laquelle il se tenait.

Je fus ramené aux Roches.

Traduit devant la Commission disciplinaire je fus puni de trente jours de cachots pour refus d'aller à Passoura.

Ces trente jours de cachots subis, le lendemain de ma sortie : « Ordre d'aller à Passoura ». Je refusai : et la Commission disciplinaire m'infligea encore trente jours de cachots pour refus d'aller à Passoura.

Je ne me rendis pas tout de suite compte que ces deux punitions consécutives de cachot étaient un moyen pour se débarrasser de moi en permettant ainsi mon classement comme incorrigible à la crique Charvein au Maroni.

Comme on le voit, le commandant des Roches et ses conseils ne pouvant rien reprendre à ma conduite comme détenu, avaient eu recours à ces misérables moyens pour se débarrasser du témoin gênant que j'étais pour eux et aussi pour prévenir défavorablement contre moi les inspecteurs dont on attendait le passage.

Pendant le cours de ma deuxième punition, je fus encore puni de quinze jours de cachot pour avoir chanté.

Je demande humblement pardon à la civilisation humaine de ce crime commis contre elle.

Je demande humblement pardon à tous les fonctionnaires, à tous ceux dont l'autorité, les intérêts, peut-être la vie même, ont pu souffrir de ce crime sans nom commis par un être assez dépravé pour chanter dans un cachot.

Et toi, justice, vers qui tant de milliards d'âmes se sont tendues, toi que tant de consciences ont vainement implorée, pardonne-moi aussi d'avoir pu, durant cette épreuve salutaire inspirée à mes gardiens par un haut souci de mon relèvement, de ma régénération, oublier mon indignité et chanter dans ce caveau, dont mes bras étendus touchaient les murs de toute part.

.....
Ce fut le Procureur général de la Guyane qui fut chargé de l'inspection aux Roches, en corrélation avec celles des inspecteurs envoyés par le Ministère, qui ne surent venir jusqu'à Kouro.

Comme le veulent les règlements, les condamnés furent informés que le Procureur général écouterait toutes les réclamations.

Je me fis inscrire.

Un canotier arabe, qui était de service au canot qui débarqua le Procureur général et qui se fit punir le soir même me rapporta — et je n'avais aucune raison de suspecter la sincérité de

cet Arabe, ni de penser à une création de son imagination — ce qui suit.

Dès sa descente dans le canot, le Procureur général demanda au commandant, qui était protocolairement venu l'attendre :

« Eh bien, avons-nous beaucoup de réclamations ? »

— Non, il n'y a que M...

— Ah ! oui, M...

Et l'Arabe me dit ne pas en avoir entendu davantage.

Le lendemain, j'étais extrait du cachot pour me présenter au Procureur général.

« Qu'avez-vous à réclamer ? me demanda ce dernier.

— Vous savez, monsieur le Procureur général, que je fais actuellement soixante-quinze jours de cachot parce que je refuse d'aller à Passoura, chantier essentiellement malsain.

— Les surveillants et leur famille y vont bien, interrompit le commandant, et ils vous valent.

— Oui, monsieur. Il faut des surveillants à Passoura et il y en a, c'est un fait. Ils y tombent malades régulièrement comme les condamnés, mais on les soigne. Ils ont la faculté d'en descendre comme ils veulent. Il y a un hôpital pour eux, et il y a la France. Et c'est justice.

Pour les condamnés, il y a aussi théoriquement des soins et l'hôpital, et pratiquement la mort. C'est encore un fait ».

Le commandant ne répliqua mot.

« Or, monsieur le Procureur général, repris-je, je suis déclassé de tout chantier depuis 1906 par les D^{rs} Haluyn et Salençon.

« A quelques mois de ma libération, j'ai plus que besoin de conserver ma santé pour être à même de gagner ma vie, pour ne pas traîner, comme tant d'épaves du bagne par les rues de Cayenne, de Saint-Laurent-du-Maroni; ou par la brousse de la Guyane.

« Résider à Passoura est pour moi l'équivalent de courir après une maladie grave. Et comme, légalement, l'Administration pénitentiaire doit respecter les décisions médicales prises dans les conditions prévues, je me suis cru fondé, je pense, de refuser d'y aller ».

— En effet, je ne vois pas pourquoi, me répondit le Procureur général, on ne vous a pas donné un emploi aux Roches où, avec votre intelligence, vous pourriez rendre des services.

— Mon intelligence : on l'incrimine depuis des années, car elle est une possibilité de voir clair dans la chose administrative. C'est un obstacle, cela, monsieur le Procureur général; mais je trouvais bon, et l'Administration aussi, pendant des mois, de garder les bœufs de travail « ici, aux Roches ».

« Pourquoi m'a-t-on sans motif arraché à cet emploi pour m'envoyer à Passoura ?

— L'Administration avait peut-être ses raisons, répondit le Procureur général, qui se sentait pris de court.

— Oui, j'avais mes raisons, dit le commandant.

— En ce cas, dis-je, puisque M. le Procureur général est là pour savoir, vos raisons sont chose que vous pouvez aisément dire.

Le Procureur général : Oui, sans doute.

A ces mots, le commandant, qui était visiblement, depuis le commencement de l'entretien, dans ses petits souliers, baissa la tête.

Il la baissa sans mot dire, jusqu'à ce que son visage, son front, vint s'appuyer sur son sous-main.

Devant l'effondrement et le silence de ce fier commandant de pénitenciers, provoqués par la simple logique de mes paroles, j'ajoutai :

« Ce sont donc des raisons inavouables, puisque vous les taisez ? ».

Le Procureur général me fixant et me montrant le commandant affalé sur la table, me dit alors :

« Vous voyez, M... Je ne puis faire davantage, il ne répond pas ».

Et pourtant, je payais à ce même moment de soixante-quinze jours de cachot votre vindicte, commandant Chex, parce que j'avais osé avoir une conscience devant vos renoncements successifs de dignité, devant votre incapacité d'être autre chose que le chef de tous les bourreaux surveillants militaires, fonction-

naires, porte-clés, qui sous vos yeux, tous les jours, martyrisaient des forçats — soit — mais qui étaient eux aussi de pauvres humanités terrassées par la faim, par la fièvre, par tous les maux dont votre impéritie, votre manque absolu de conscience étaient la principale cause.

Oui, vous étiez là, commandant Chex, écrasé sous mon témoignage, sous mes accusations formelles, à moi, votre victime à qui vous preniez une partie notable de la mauvaise nourriture qui m'était octroyée par des règlements déjà mesquins (deux jours sur trois...) à qui vous preniez même l'air, en me faisant enfermer dans un caveau, parce que vous aviez la force aveugle et insensible à votre service.

Cette force, contre laquelle aurait dû me défendre votre conscience d'homme, si vous aviez été un homme.

Mais vous n'étiez qu'un fonctionnaire auquel les hasards divers de la vie n'avaient donné, selon vous, que des droits sur moi.

Si vous êtes encore de ce monde, commandant Chex, et qu'il vous arrive de lire ce livre, reconnaissez-vous, rappelez-vous cette suprême capitulation où vous accula ma conscience d'homme, d'homme qu'un jugement inique avait mis sous vos pieds et qui là, cependant, vous disait à vous comme à tant d'autres, sans aucune morgue, simplement :

« Regardez bien ! ne vous trompez pas : la vérité, votre intérêt véritable vous commandent de voir que vous allez être injuste, en laissant se perpétuer ce que je vous démontre être vraiment injuste, abusif, criminel.

« Je vous ai écrit qu'un jour, je viendrais vous reprocher votre conduite envers tant de loques humaines, qui avaient droit à la justice, malgré tout ; à cette justice qui s'était emparée d'eux pour les frapper, pour leurs injustices commises, mais aussi pour leur apprendre à la respecter à l'avenir en se montrant juste envers eux.

« Mais vous fûtes toujours incapable de comprendre la justice autrement qu'à travers le jour de vos mesquins intérêts matériels, de votre béate tranquillité.

« Aujourd'hui, je tiens parole, car je n'ai pu oublier, malgré

que je sois sans haine contre vous comme envers tous ceux qui vous ressemblèrent, ces soixante-quinze jours de cachot, la menace d'assassinat de votre surveillant Santoni qui y donna lieu, mon classement aux incorrigibles, les jours de cachot qui en furent encore la conséquence, tout cela, commandant Chex, parce que j'avais une conscience que vous n'aviez pas. »

Ma réclamation se termina du fait de cet aveu silencieux du commandant Chex.

Le Procureur général m'invita formellement à lui écrire dès que j'aurais terminé ma peine.

« Je me charge et je m'engage, me dit-il, à vous trouver un emploi à Cayenne dès que vous serez libéré. »

Je ne lui demandais rien de cela. Je n'y pensais pas.

Mais devant son offre, sincère sans doute sur le moment, je lui dis :

« On m'a promis bien des choses, depuis cinq ans, Monsieur le Procureur général...

— Je vous donne ma parole, M... je m'engage sur l'honneur à vous trouver un emploi dès votre libération. »

Je lui demandai alors s'il ne pouvait pas intervenir immédiatement au sujet de mes punitions.

Il haussa les épaules dans un geste d'impuissance et précisa :

« Non, je ne peux rien, dans ce cas ».

Qu'invoquer à ce sujet? La séparation des pouvoirs, l'autonomie administrative?

Ce Procureur général, cet inspecteur, évidemment convaincu qu'un homme sans défense et dont il est le protecteur légal, est victime d'une injustice flagrante, actuelle, avouée par son auteur et qui ne peut rien pour la faire cesser, alors qu'un mot aurait été un ordre et un acte de justice, y suffisait.

Je me dois d'ajouter que lorsque, libéré, j'écrivis à ce Procureur général, en lui rappelant sa promesse formelle, je reçus une réponse dilatoire.

Et je n'ai pas pensé à m'en étonner.

J'eus l'occasion, de Charvein, de lui adresser une réclamation,

mais ses services ou lui-même me répondirent qu'il ne pouvait rien pour moi, que j'étais un indiscipliné.

Evidemment, les fonctionnaires de toutes tailles n'ont en vue que leur bien-être, leur tranquillité, et ce Procureur général, pas plus que les autres, n'entendait se transformer en lutteur dans le simple intérêt de la justice.

Deux heures après, comme il faisait sa tournée obligatoire dans les locaux disciplinaires, il me revit, en faisant ouvrir les cachots, et comme je lui fis à cette occasion remarquer que les récipients destinés aux besoins n'avaient même pas de couvercle, il fit observer au commandant que les règlements prescrivaient ces couvercles, comme si celui-ci pouvait l'ignorer.

Mais ce leur fut encore une raison de constater entre eux — je l'entendis — mon mauvais esprit d'indiscipline et le fâcheux exemple que j'étais pour ce vulgaire troupeau qui les entourait dans ces locaux, si soumis dans sa déchéance définitive à tout ce qui pouvait l'avilir encore, du fait de l'inconcevable incurie de ses gardiens.

A quelque temps de là, on me communiquait une note du directeur, m'informant de mon classement comme incorrigible à Charvein.

Jusqu'à ce jour, je n'avais pu me convaincre que la duplicité du commandant Chex irait jusque-là et il n'en avait pas été question devant le Procureur général, ni à aucune occasion.

Mais, décidé à gravir le calvaire jusqu'au bout, j'en pris mon parti.

Je n'avais qu'à ne plus réclamer, je n'avais qu'à me taire devant toutes les horreurs qui bouleversaient ma conscience et j'aurais pu finir tranquillement mon temps.

Deux ou trois jours après, à quatre heures du matin, je vis entrer le surveillant Santoni, chargé des locaux disciplinaires dans mon cachot.

« Levez-vous. Vous partez pour la Crique. »

C'était le terme par lequel on désignait ce terrible chantier de discipline de Charvein, auquel j'ai réservé un chapitre spécial.

Le ton agressif du surveillant me prévint qu'il avait peut-être

BIBLIOTHÈQUE A. FRANCONIÉ
CAYENNE

une idée de derrière la tête, car ce n'était pas sa manière habituelle.

Je me souvins alors que, quelques jours avant, je n'avais pu m'empêcher de mimer, par un esprit de moquerie, tout à fait contraire à mes habitudes et à ma nature, sa manière de friser sa moustache, de cambrer la taille en se dodelinant, en un mot de s'admirer à un point que cela provoquait irrésistiblement le sourire.

Le surveillant Santoni avait peut-être surpris ma mimique, cette seule fois où je me l'étais permise, un matin, au moment où l'on nettoyait les cachots et où l'on nous donnait de l'eau.

J'avais eu évidemment tort.

Il n'avait rien dit, mais sûr que s'il m'avait vu, il y pensait.

Je sautai donc du bas-flanc dès son ordre.

Il était seul, chose singulière, car il aurait dû être accompagné d'un porte-clés.

Comme je pliais ma couverture, il me dit *ex abrupto* :

« Et surtout, ne faites pas le malin avec moi, ou je vous brûle », et ce disant, il me glissa son revolver sous le nez.

Ce n'aurait pas été la première fois qu'un condamné aurait été assassiné de cette manière au cachot, j'en connaissais des exemples.

Tranquillement, cependant, je le regardai.

Sa lanterne nous éclairait vaguement et je lui dis :

« Monsieur, je n'ai à faire le malin ni avec vous ni avec personne.

« Quant à me brûler, cela ne vous est pas difficile.

« N'est pas assassin qui veut, et dans ce cas, je ne serais pas le premier à être assassiné dans un cachot. »

Il me dit alors qu'il avait eu une telle joie la veille au soir en apprenant que je devais partir aux incorrigibles le lendemain matin, qu'il ne s'était pas couché pour ne pas manquer l'heure et qu'il avait voulu m'apprendre lui-même la nouvelle.

Je l'en remerciai froidement, mais déjà je voyais que l'idée qu'avait pu avoir cet homme flottait.

Ma tranquillité en imposait à son excitation, malgré qu'il l'eut entretenue d'un peu d'alcool.

Il se mit à m'exposer ses considérations sur ma conduite, et

sans s'en douter, éclaira certains points restés obscurs, sur certaines délations de mouchards concernant ma conduite dans la case.

Les mouchards, cette engeance qui semble créée, pour multiplier les causes déjà si nombreuses de malentendus entre les hommes, dans toutes les situations, dans tous les lieux, sévit encore plus déplorablement au bagne.

Mais, par quelle aberration du sens commun, des hommes, relativement cultivés comme ceux du sommet de la hiérarchie pénitentiaire, acceptent-ils comme pain bénit et sans contrôle les mouchardages, les rapports fatalement déformés des pires mentalités d'entre les bagnards.

Le surveillant Santoni m'apprit donc sans s'en douter que certains propos tenus dans la case par moi avaient été rapportés. Mais alors que toute mon action, l'action que mon attitude aussi décente qu'énergique en toute occasion me permettait d'exercer auprès de mes co-détenus, auprès de ces âmes frustes, toujours prêtes à subir une influence quelconque, alors que cette action, dis-je, tendait toujours dans la pratique, d'avis, de conseils, destinés à convaincre les victimes fatales de l'intérêt qu'elles avaient à ne pas prêter le flanc à l'esprit prévenu de l'Administration en général, cette action était représentée autant par sottise que par vil intérêt par les mouchards, comme autant de mauvais conseils.

Cependant, j'avais fini de faire mon paquet et nous quittâmes le cachot.

Arrivé sur le bord de la mer, le surveillant continua ses considérations.

« Enfin, M..., vous n'auriez pas pu finir tranquillement votre temps ici, au lieu de vous occuper de ce qui ne vous regardait pas ?

« Vous n'êtes pas un mauvais bougre, aussi vous ne méritez pas un coup de revolver comme je vous menaçais tout à l'heure.

« Vous méritez tout au plus une paire de gifles.

— Si vous me donnez une gifle, Monsieur, je vous la rendrai.

— Alors, vous préférez un coup de revolver ?

— Je n'ai à préférer ni l'un ni l'autre.

« Mais j'ai une main pour vous rendre votre gifle, si vous me

la donnez, tandis que je n'ai pas de revolver pour répondre au vôtre.

— Pourtant, si je vous tuais là, puisque nous sommes seuls, répondit-il, vexé.

— Vous croyez que nous sommes seuls?

— Mais oui, nous sommes seuls.

— Eh bien, non, Monsieur. Il y a aussi Dieu, peut-être.

— Dieu?

— Oui, Dieu. »

Le surveillant me considéra et se tut.

Tout l'inconnu formidable que résume ce mot : Dieu, pesa brusquement sur ce cerveau élémentaire.

Je sentis son souffle comme suspendu un instant.

Dans la nuit infiniment belle, cet espoir supraterrrestre de tant d'hommes dans tous les temps, naturellement venu à mes lèvres, brisait la chose mauvaise qui tentait contre moi cet homme — mon frère.

Dans le blockaus proche, les punis qui n'avaient pas perdu un mot de cette scène s'agitaient, remués par quelque chose qui les émouvait, bien que les dépassant.

Et Ferboz, matérialiste convaincu, qui vint me rejoindre peu de temps après aux incorrigibles, me dit à ce sujet :

« Oui, nous avons bien cru un moment qu'il allait te buter. Puis nous avons senti que tu le possédais. Puis, quand nous avons entendu que tu lui disais que tu lui rendrais la gifle, nous avons dit : « Il va le buter ».

« Aussi, pourquoi lui avoir répondu? Tu le provoquais.

« Et pourquoi avoir parlé ensuite de Dieu, puisque ça n'existe pas?

« Est-ce que tu crois qu'il y croit, et que cela l'a influencé?

— Écoute, Ferboz, je ne sais pas si Santoni croit ou ne croit pas en Dieu.

« Mais la force interne que les convictions d'une justice meilleure, d'une justice qui réponde vraiment à nos besoins idéaux, besoins qui ne peuvent pas exister en nous sans une cause et une fin logique, cette force de mes convictions résumée dans le mot

« Dieu », ce mot que tous les hommes de toutes les races, dans tous les temps, sans entente préalable ont trouvé en eux, cette force, c'est elle qui pénétra, enveloppa Santoni et désarma son mauvais désir que le milieu dans lequel il vit, avait provoquée en lui.

« C'est cette force, Ferboz, ce sont ces convictions qui me font être l'homme paisible et fort — fort devant l'Administration surtout — que je suis toujours depuis mon arrivée au bagne.

« Sans elle, et si je n'avais pas eu en moi les possibilités de reconnaître sa bienfaisante action, son pouvoir de sauvetage et de rédemption, j'aurais été le plus farouche des bagnards.

« Et j'aurais depuis longtemps terminé ma vie par un attentat dont ces autres bagnards, de l'autre côté de la barrière auraient gardé le souvenir.

« Tu te dis matérialiste convaincu, parce que tout ce qui ne se prouve pas, n'existe pas pour toi.

« Crois-moi, je suis sans vanité et ce qui est certain, c'est que toi comme moi, savons si peu de choses, qu'elles ne nous autorisent pas à rien nier. »

.....
Un porte-clés européen arrivait à ce moment et le surveillant me fit accompagner par lui à la chaloupe où je m'embarquai.

Six, mois après, Santoni était rapatrié comme fou; il avait tiré à bout pourtant sur un condamné jardinier qui n'exécutait pas assez vite l'ordre qu'il lui avait donné.

Ce furent des témoins de cette affaire qui me l'apprirent aux Iles peu après le départ de ce surveillant, dont je demandais des nouvelles en raison du souvenir que je conservais de lui.

.....
Je devais faire escale aux Iles du Salut pour y attendre le bateau qui devait me conduire à Saint-Laurent-du-Maroni d'où je devais être dirigé aux incorrigibles.

En descendant de la chaloupe, le surveillant du port de l'île Royale me remit, n'ayant pas de porte-clés à sa disposition à ce moment, les documents officiels me concernant ainsi qu'un

malade venu avec moi de Kourou, pour que je les remette au service intérieur.

Nous devons parcourir seuls trois ou quatre cents mètres. Je pris les devants, le malade suivant plus lentement.

Abrité des regards indiscrets par un pan de muraille, je pris rapidement connaissance des documents me concernant.

L'un portait notamment que ma punition de cachot finissait dans vingt-cinq jours.

Vite, d'un trait de plume, je biffai et avançai ma date de libération du cachot de vingt-trois jours.

Et j'en demande pardon à tous les fonctionnaires intéressés à ce que je subisse intégralement ma punition.

J'en demande pardon aussi à la morale, si morale il y a.

Mais, trois jours après, en arrivant à Saint-Laurent, j'étais mis dans une cellule claire, avec mon régime de condamné complet.

Et je me félicitai de ce que les circonstances m'aient fourni l'occasion de me faire grâce à moi-même, la seule grâce que je devais jamais connaître.

Mais ce petit fait n'est-il pas évocateur de l'incommensurable incurie qui est le fait permanent de cette Administration pénitentiaire?

.....
Comme je veux consacrer un chapitre spécial au chantier des incorrigibles, je vais revenir à ma première réclamation pour préciser mes conclusions sur la mentalité de la Tertiaire en Guyane. J'y suis tenu d'ailleurs pour l'enchaînement des faits.

En même temps que je remettais aux autorités cette réclamation ouverte, j'avais fait porter par un condamné télégraphiste, une lettre à la poste du village libre de Kourou et adressée directement au ministre des Colonies à son adresse privée.

Dans cette lettre, j'informais le ministre du dépôt, jour et heure, de cette réclamation, car je craignais qu'elle ne soit arrêtée en chemin.

Ma lettre privée arriva normalement et quelques jours après mon arrivée à Charvein, une note du ministre enjoignait aux autorités de m'interroger au sujet de cette réclamation.

Naturellement, l'Administration avait connaissance du même coup que ma lettre qui était jointe à la note du ministre, avait été mise directement à la poste, ce qui est défendu par les règlements.

Je fus donc surpris de n'être pas déféré devant la Commission disciplinaire pour ce fait, car je prévoyais bien payer d'un certain nombre de jours de cachot, une pareille audace.

Je compris par la suite, au ton du surveillant-chef, chargé de m'interroger, qu'il y avait ordre de ne pas me punir.

Et puis, cette réclamation, remise le 28 février, n'était pas encore partie trois mois après.

Je la vis en effet, sur le bureau du directeur, qui me fit spécialement revenir de Charvein pour me dire en réponse à ma demande au sujet de mon classement aux incorrigibles, comment il justifiait sa décision.

Il me lut alors toute la série de mes punitions, en appuyant sur les dernières.

Je lui objectai :

« Mais voyez les motifs, Monsieur le directeur.

Je n'ai pas à m'occuper des motifs; la Commission a statué, vous avez été puni, vous êtes classé incorrigible, vous y resterez. Rompez! »

Je répète : je vis à cette occasion sur le bureau du directeur qui m'en montra lui-même le paquet en me disant :

« Vous avez adressé là, un tas de réclamations stupides au gouverneur ainsi qu'au ministre depuis six mois ».

Le directeur arrêta donc toutes mes réclamations.

Dans le procès-verbal de questions qui me furent posées par le surveillant-chef des incorrigibles, je renvoyai le ministre à ma lettre remise le 28 février qui ne serait sans doute jamais partie, pas plus que les autres, et qui fut cependant jointe au procès-verbal.

Cette lettre de réclamation enfin arrivée à Paris, fit retour avec demande d'enquête à Kourou, enquête faite naturellement par des fonctionnaires qui avaient intérêt à nier les faits par solidarité administrative, sinon pour dégager leur responsabilité personnelle.

En février 1910, treize jours avant d'être libéré, j'étais traduit devant la Commission disciplinaire, par M. Bravard, directeur à Saint-Laurent-du-Maroni, sur avis du ministre, prétendait-il, pour réclamations mensongères et non fondées.

Il s'agissait de ma réclamation du 28 février, concernant les faits longuement exposés dans ma lettre.

L'enquête avait en effet démontré que cette réclamation, comme toutes mes autres réclamations, comme je l'avais vu démontrer pour toutes les réclamations qu'avaient adressées à ma connaissance d'autres condamnés, que j'avais menti et que je devais être puni.

Adzoud, tu n'avais pas été jeté par terre sous mes yeux.

Muro, tu n'avais pas été frappé.

Baron, Longhi, j'avais inventé que, malades, vous aviez été traînés par terre.

Ferboz, tu n'avais jamais frappé Harhir.

Harhir, tu n'avais jamais été la bête fauve déchaînée, excitée par tous tes maîtres contre ce vil troupeau de bagnards.

Mesclon, tu avais menti, menti, menti!

Et pourtant, comme je l'avais prévu, comme j'en avais averti l'Administration pénitentiaire de Kourou, un jour Harhir, ayant à son habitude bousculé Tahar, un magnifique Arabe aussi beau que courageux et droit dans ses rapports avec ses co-condamnés, Tahar tira son couteau contre Harhir.

Ceinturé par derrière par Ben Chaar, un autre porte-clés présent. Harhir en profita pour planter droit dans la clavicule de Tahar son long couteau.

Tahar, blessé à mort, ainsi que révéla l'autopsie, se dégagea d'un furieux effort, et comme Harhir s'était déjà enfui, Tahar se retourna contre Ben Chaar, celui qui l'avait saisi par derrière, et après une course éperdue, l'ayant rejoint, lui ouvrit le ventre.

Puis comme Tahar revenait chancelant : « Donne-moi ton couteau, lui dit le surveillant Salicetti, capitaine d'armes : et comme, après quelques hésitations. Tahar avait remis son couteau au surveillant, ce dernier, à bout portant, assassina une deuxième fois d'un coup de revolver dans le dos, ce mourant.

Cela se passait vers les six heures du soir, devant plus de cent hommes rassemblés pour l'appel.

Je n'ai pas été témoin de ces faits, mais dix des témoins aux hasards des allées et venues entre Karou et les Iles me les rapportèrent alors que j'étais à Saint-Joseph, témoins qui savaient bien combien je les avais prévus.

En me racontant cette scène, la plupart en étaient encore comme saisis.

Le commandant Bard, commandant supérieur des îles à ce moment et qui faisait aussi l'intérim pour les pénitenciers de Kourou enquêta sur ces faits.

Mais comme toujours, on arrangea les choses.

Et Harhir, auteur direct et indirect de deux assassinats, ne fut même pas l'objet d'une instruction.

Peu après, ayant terminé ses cinq ans de bague, il fut libéré à Saint-Laurent-du-Maroni où je devais le revoir à ma libération.

Il avait une place de faveur à la voirie de la commune.

Quant au surveillant Salicetti, que dire de lui?

Ce que je dirai de ceux des surveillants qui ont plus ou moins assassiné en Guyane, en me rapportant à une parole qu'aurait prononcée Napoléon III à l'occasion de la loi créant les bagnes coloniaux :

« Par qui ferez-vous garder tous ces bandits là-bas? lui demandait-on.

— Par de plus bandits qu'eux ».

Ainsi, systématiquement, du haut en bas de l'échelle, les fonctionnaires pénitentiaires sont d'accord pour nier tout sévère contre les condamnés.

Ce sont de petits saints incapables de faire autre chose que suivre impeccablement les règlements.

Cependant, je devais, devant cette commission disciplinaire où j'étais traduit pour la dernière fois, obtenir presque gain de cause.

La réclamation qui provoquait mon envoi devant cette Commission était la première en date de celles de 1909.

Quelque temps auparavant, j'avais été averti plusieurs fois

par notes ministérielles, signées Vasselles ou Schmidt, que si je continuais à introduire des réclamations reconnues mensongères ou non fondées, je serais traduit devant la Commission disciplinaire.

Du fait que cette réclamation remise le 28 février 1909 avait été retenue plusieurs mois à la direction à Saint-Laurent, avait fait l'objet d'une première enquête avec procès-verbal de mon interrogatoire aux incorrigibles, d'une deuxième enquête après ce procès-verbal, sa solution administrative arrivait la dernière bien après celle des réclamations remises postérieurement.

Aussi, dans la réponse à cette réclamation signée Vasselles, après conclusion que j'avais menti, inventé les faits dénoncés, il était dûment spécifié au directeur de me traduire... « s'il y a lieu... » devant la Commission disciplinaire.

Ce « s'il y a lieu » s'expliquait naturellement.

Cette réclamation était antérieure à l'avertissement qui m'avait été donné de n'en plus introduire d'autres.

Le directeur Bravard ne s'inquiétait pas pour si peu et m'avait traduit, d'ordre du ministre et du sien, devant la Commission qui, vraisemblablement, ne pouvait que me punir en présence d'ordres émanant d'autorités aussi supérieures, elle qui condamnait sur n'importe quels rapports de surveillants, étayés souvent de délations des pires bagnards-mouchards.

Aussitôt devant la Commission, le président me dit :

« M..., vous êtes traduit par le ministre devant la Commission pour réclamations mensongères et non fondées au sujet de prétendus faits qui se seraient passés selon vous à Kourou. Qu'avez-vous à dire ? »

— Monsieur le Président, je ne répondrai pas sur le fond (cette formule du palais m'était revenue fort à propos), car je ne dois pas être traduit devant vous. »

Stupéfaction visible de la Commission.

« Oui, continuai-je, le service intérieur m'a fait signer, après communication, une pièce qui dit bien de me traduire devant la Commission disciplinaire « mais s'il y a lieu ».

« Or, il n'y a pas lieu ».

« Comment ! il n'y a pas lieu !

— Parce que cette réclamation est la première en date de la série pour laquelle j'ai été averti de ne pas continuer sous peine de punitions ».

A ce moment, un noir, membre de la Commission, se souleva de sa chaise.

« Qu'est-ce que vous nous racontez-là ? Répondez : les faits que vous dénonciez sont-ils oui ou non mensongers ? »

Je rétorquai à ce juge d'occasion qui oubliait que c'était au président qu'il devait faire cette observation, et que ce n'était que le président qui devait m'interroger :

« Monsieur, je réponds au président qui est là pour me questionner et m'entendre ».

L'homme interloqué se rassit.

Le président, un blanc, le commandant Bouron, était visiblement intéressé par tout cela.

Il insista :

« Pourquoi dites-vous qu'il n'y a pas lieu ? »

J'exposai au président mes raisons en ajoutant :

« La Commission est un tribunal. Elle juge donc librement et souverainement.

« Si le seul fait que je suis traduit devant elle par le ministre et le directeur implique fatalement ma condamnation, il est inutile de m'interroger.

« Mais si elle veut apprécier vraiment les faits avant de juger, qu'elle reconnaisse que je ne dois pas être traduit devant elle ».

Et je repris pour la quatrième fois mon argumentation.

J'avais sur un carnet les dates, les numéros des circulaires et toutes les références sur les réponses faites à mes autres réclamations.

Je les citai, carnet en mains.

De plus en plus le président s'intéressait. A un moment, comme je disais :

« Apparemment, si M. Vasselles ou M. Schmidt écrivent : « s'il y a lieu », c'est qu'ils ont une raison de le faire. Ces mes-

sieurs n'écrivent pas « s'il y a lieu », ce qui suppose quelque chose, au petit bonheur ».

A ces mots, un autre assesseur, un mulâtre m'interrompit vivement :

« Vous n'avez pas à savoir qui signe les notes ministérielles.

« Vous n'avez pas à faire intervenir le nom de M. Vasselles ici.

— Alors, Monsieur, pourquoi me communique-t-on obligatoirement ces notes signées Vasselles ou Schmidt? Pour que je signe sans les lire? Et en quoi le nom de M. Vasselles prononcé par moi ici peut-il gêner votre justice? »

Et je repris mon argumentation en spécifiant :

« Pour la septième fois « il n'y a pas lieu », que je sois traduit devant la Commission.

« Mais si celle-ci a ordre de me punir quand même, j'ai encore treize jours à faire, elle peut évidemment me les faire finir au cachot ».

Cela avait duré environ quarante minutes.

Pendant ce temps, tous les surveillants du quartier disciplinaire, plus d'une demi-douzaine, s'étaient rassemblés à la porte sans parler des porte-clés ou des hommes de corvée, écoutant avidement cette discussion.

Parmi eux, un Corse hirsute, que, quelques jours auparavant j'avais énergiquement rappelé au sens des réalités, alors qu'il refusait de faire appeler le chef de camp pour une réclamation urgente comme le prévoyaient les règlements.

Cet homme vindicatif me gardait sûrement rancune :

1^o De l'avoir aussi catégoriquement rappelé à son devoir;

2^o D'avoir vu le chef de camp accueillir aussitôt ma réclamation.

Arrivant des îles pour pouvoir, en sortant à la corvée du village, chercher un emploi pendant ces quelques jours qui précédaient ma libération, on m'avait maintenu par erreur en cellule au quartier disciplinaire.

Eh bien, dès que j'eus quitté le prêtre, cet homme qui venait

d'entendre la sentence prononcée à mon sujet (1), s'approcha de moi et joyeusement me dit :

« M..., vous êtes acquitté ».

Je l'aurais embrassé, non pour l'acquittement qu'il m'annonçait, mais pour la joie évidente que cet acquittement lui causait.

Magie du verbe, d'un pauvre verbe dans la bouche d'un pseudo-forçat, car je ne fus jamais un forçat.

Ces surveillants, comme ces bagnards, avaient senti que par ma bouche c'était la grande cause de la justice humaine que je défendais en me défendant.

A ce souvenir, des larmes montent de mon cœur oppressé, des larmes et des sanglots où il y a cependant de la joie, avec des regrets.

Car ce triomphe de la vérité provoquait chez ces surveillants — car tous étaient émus — un double sentiment que je connaissais bien.

C'était un blanc qui, à cette Commission où siégeaient quatre hommes de couleur, avait su imposer la vérité.

Et ces surveillants, tous blancs, étaient jaloux de la suprématie que valait à ces créoles l'heur d'avoir acquis quelques éléments de savoir humain, qu'ils n'avaient pu, eux, blancs, acquérir.

Pourquoi ne pas avouer, ne pas exposer ces choses, ces conséquences de l'organisation encore rudimentaire de l'instruction, de l'éducation des hommes, ces choses à l'occasion desquelles se perpétuent les stupides préjugés de race que nous devons faire disparaître d'entre nous.

Lorsque le surveillant secrétaire donna lecture des jugements, il lut :

« M..., renvoyé. N'a que treize jours à faire ».

La Commission n'avait pas osé adopter la raison si simple « qu'il n'y avait pas lieu », de crainte sans doute de déplaire au directeur.

(1) Les sentences sont prononcées après la sortie du prisonnier et lues ensuite par un surveillant aux condamnés.

L'après-midi, comme j'arrachais l'herbe dans l'avenue de la République, au village, un homme s'arrêta à causer avec le contremaître — un libéré — qui surveillait ce travail.

Et je l'entendis raconter, sans qu'il se doute que j'en étais le premier intéressé, toute mon histoire du matin, devant la Commission disciplinaire.

« Oui, j'étais chez le coiffeur, et le surveillant Foucault racontait ça. Il en était tout content et disait : « C'est pas assez souvent qu'ils tombent sur des hommes capables de leur river leurs clous, ces moricauds ».

C'était bien là, la manifestation de cette espèce de jalousie et de révolte latente qui dresse à chaque occasion le personnel surveillant blanc, soumis au personnel administratif composé d'une bonne part de créoles divers.

.....
Un dernier exemple. Lorsque je fus déclassé des incorrigibles, l'Administration m'interna aux îles pour y achever ma peine.

Je retrouvai dans la case où je fus affecté le condamné X... Je ne donne pas son nom, car je ne sais ce qu'il est devenu, et parce qu'il m'a fait promettre de ne pas le divulguer.

Je le connaissais depuis mon arrivée en Guyane. Il était à cette époque un garçon robuste, en qui je n'avais rien remarqué d'anormal physiquement. J'avais été dans la même case que lui en arrivant aux îles.

Nous couchions côte à côte sur le bas-flanc, lorsque j'y revins.

Une nuit, je fus réveillé par un bruit insolite.

X... s'agitait, se détendait par brusques secousses, et comme mécaniquement; un râle pénible s'exhalait de sa gorge contractée.

Circonspect, j'attendis un instant et je vis le phénomène cesser.

X... continua de dormir, et il ne me parut pas s'être réveillé.

Je le considérai le lendemain au réveil, mais j'eus l'intuition de ne rien lui demander d'abord.

Par contre, je posai quelques questions à ceux qui le connaissaient le mieux et qui pouvaient me renseigner.

J'appris ainsi son histoire, dont il ne voulait pas qu'on l'entretienne.

Cependant, après quelques jours de rapprochement et quelques précautions oratoires, X..., qui savait que j'étais homme de parole, me confirma ce qui suit.

Assez rapidement, grâce à sa bonne conduite, il avait passé de classe, c'est-à-dire qu'il couchait sur un hamac, et pouvait être employé comme garçon de famille, autrement dit bonne à tout faire, par le personnel administratif et surveillant.

C'était donc pénitentiellement parlant, un bon condamné.

Un jour, il entra au service d'un ménage de surveillant dont je tairai le nom, car ce serait dénoncer en même temps X..., qui est encore peut-être à la merci de la haine administrative, qui ne désarme pas facilement.

Le précédent garçon de famille de ce ménage avait été mis en prévention de Conseil maritime spécial pour vol de poules.

Ce garçon volait ces poules pour son compte et pour celui de sa patronne, Madame la Surveillante.

Cette femme, jeune encore, était, selon la rumeur du bagne, maîtresse du commandant des îles de ce moment.

Mais elle se livrait aussi à des garçons de famille quand ils lui plaisaient et X..., notamment, il me l'a affirmé, avait avec elle des rapports intimes.

J'entends ici ne pas généraliser à l'endroit des femmes de surveillants ou de fonctionnaires.

La moyenne de celles-ci qui ont pu se laisser aller à des rapports avec des condamnés ne dépasse certainement pas la moyenne des femmes qui ont des rapports avec leurs domestiques.

Tout cela est humain.

Cette femme craignait que son précédent garçon ne la dénonçât à l'instruction comme l'instigatrice et la profiteuse de ces vols de poules dont il était l'auteur avéré.

Aussi, pour supprimer ce danger éventuel, elle dit un soir à X... :

« Tu vas porter à... mettons Z..., ce manger que j'ai préparé pour lui ».

Cette femme avait quelques raisons de croire que X..., qui était forçat et de plus son amant, ne s'effarerait pas du fait qu'elle avait mis du poison dans ce manger pour aider Z... à ne plus parler.

X..., sitôt sorti de chez ses patrons, jeta le manger à la mer, puis allant trouver Z..., lui dit :

« Si je suis saoul et que je t'apporte à manger, ne mange pas, jette-le ».

Cependant, comme le lendemain, Z... continuait à se porter autant que le permettait sa situation, la femme dit à X... :

« Tu n'as pas donné le manger à Z...? »

— Non ».

La femme se montra fâchée et bouda X... pendant quelques jours.

Cependant sa crainte de voir Z... la dénoncer ne la quittait pas.

Aussi, après quelques cajoleries, elle dit à X... :

« Tu vas porter ce soir ce qu'il faut à Z... »

X... promit comme la première fois et quitta la maison comme d'habitude, le soir après six heures.

En sortant, il jeta — le remède préparé — c'est ainsi que l'on désigne ces choses au bagne, pour Z...

A sept heures, rentré dans sa case, X... fut pris de douleurs épouvantables dont le caractère est connu de tous les condamnés ayant quelque temps de séjour aux îles.

Il était empoisonné.

Transporté à l'hôpital, le médecin réussit à le faire vomir.

Il rendit des pommes de terre en salade, notamment absorbées comme tout son repas chez ses patrons et l'analyse de ces aliments révéla l'existence du datura et de l'arsenic.

M^{me} la Surveillante avait imaginé de faire d'une pierre deux coups : se débarrasser du voleur de poules et de celui qui assurait sa disparition.

L'enquête poursuivie immédiatement, fut en tous points concluante.

M^{me} la Surveillante était un assassin remarquable.

Pendant des jours, X... resta entre la vie et la mort, absolument sans connaissance.

Enfin, il revint à lui et put apprendre au docteur tout ce que ce dernier ne pouvait soupçonner qu'en partie.

Le commandant jura à X... que ce crime ne resterait pas impuni.

Le temps cependant passa. Le ménage fut envoyé à Saint-Jean-du-Maroni, camp de la rélévation.

X... furieux à bon droit je pense, fit une réclamation au ministère des Colonies en dévoilant dans leurs détails tous les faits.

Une enquête menée par les autorités administratives, naturellement, suivit.

La réponse du ministère après cette enquête fut la suivante :

« Les faits que le transporté X... dénonce, n'ayant pu être commis sur les îles, X... sera traduit devant la Commission disciplinaire.

Et X... fut puni de soixante jours de cellule, ou de cachot.

Mes notes ne précisent pas ce point.

Il fut de plus, naturellement, remis à la troisième classe.

Pendant des années, à ma connaissance, il a pu méditer sur la justice administrative, cependant que par les nuits l'horrible tentative dont il fut victime, continuait à exercer ses effets sous forme de crises épileptiques.

Une hirondelle ne fait pas le printemps et je le répète, il faut se garder de généraliser.

M^{me} la Surveillante était certainement un cas monstrueux — Messaline et Borgia — c'est-à-dire un cas heureusement très rare.

Mais, que ce crime abominable, que cette conception d'un cerveau certainement anormal, ait trouvé parmi le personnel et dans le commandant lui-même, malgré qu'il se servait de cette femme, une complicité pour éviter non seulement à la coupable, les justes conséquences de son attentat, mais encore pour frapper deux fois la victime, cela n'est-il pas la démonstration lumineuse, aveuglante qu'il ne peut pas y avoir dans l'esprit des fonctionnaires du bagne l'idée qu'il peut rester encore même un atôme de

droit à ces lamentables déchets sociaux qu'un appareil judiciaire, suranné, insensible, a jetés pêle-mêle dans cet enfer.

A cet état de choses, un seul remède est possible : la suppression.

J'en donnerai d'autres raisons, car j'aurai l'occasion de surprendre encore dans les chapitres qui vont suivre cette mentalité administrative en flagrant délit d'impuissance de bien faire, d'être utile; en flagrant délit constant de ne rien comprendre, de ne rien admettre au delà de la conception terre à terre de ses étroits et mesquins intérêts budgétivores.

Qu'il y ait parmi ses membres des hommes qu'un tel état de choses afflige, cela n'est pas douteux et je l'ai constaté.

Mais ceux que leur honnêteté foncière fait souffrir d'un tel spectacle, restent les prisonniers muets de cet état de choses.

Le remède ne peut être administré que par les continuateurs responsables de ceux qui créèrent ce mal.

Eux seuls, en porteraient la responsabilité devant la conscience universelle, s'ils s'entêtaient à ne pas le comprendre et à ne pas agir.

.....
J'hésite à transcrire deux documents dont l'un me fut apporté à Cayenne par un témoin qui savait l'intérêt que je portais à ces choses.

L'autre me fut remis par l'auteur lui-même pour en faire l'usage que je croirais bon, et qui est mort depuis.

Je m'y décide cependant car ce sont deux de ces êtres que l'on ne crut pouvoir jamais assez mépriser, assez écraser, qui les ont écrit.

Je n'ai pas connu le premier et j'ai beaucoup connu le second. Il est mort et je ne dirai rien de plus, que s'il fut relativement un forçat (1), il aurait pu dans un ordre social meilleur, être un homme remarquable, ainsi qu'en témoigne le document qu'il m'a remis.

.....
(1) Condamné à dix ans de travaux forcés pour fausse monnaie.

Document pour M... Copie d'une lettre trouvée sur un pendu.

« N'incriminez pas mon camarade de dortoir de ce qui est fait ici, j'avais menacé de le frapper s'il appelait.

« Las de souffrir et trop bien soigné ici, je mets fin à mes jours, n'ayant pu m'enfuir. Si j'étais retourné au camp, je tuais certainement quelques surveillants, voleurs et mangeurs de rations, vômissements cent fois plus dégoûtantes que nous, transportés. Faire le procès de ces sangsues n'est pas en mon pouvoir, je ne suis pas assez bon avocat pour cela, si j'avais pu trouver seulement dix hommes possédant ma volonté...

« Cette fois, me croira-t-on, je suis bien l'auteur de la tentative de meurtre sur Rose Delapière, quand je l'ai vue, j'ai cru voir ma femme, je voulais me venger.

« Tant qu'au crime de Billy, je ne l'ai pas commis et le meurtrier court toujours, tandis que j'ai payé pour lui, c'est peut-être pour cela qu'on a retrouvé le cadavre d'une jeune fille de Saucoin dans un petit bois au mois d'août de l'année dernière, je crois. Ce crime serait donc identique, Juges, vous vous êtes trompés.

« Maintenant, pour ma patrie, je voudrais que les Boches tuent tout ce qui reste de Français et de Françaises. C'est une race exécrationnelle et cela en commençant par ma famille, ne croyant ni à Dieu ni à diable, je m'en vais donc bien tranquille dans l'au-delà. Ma dernière pensée est pour Guillaume II, aussi grand bienfaiteur de l'humanité que le fut Pasteur, c'est une purge de ce genre qu'il fallait, serfs, vous finirez peut-être par comprendre ou alors vous serez dignes d'être attelés à la charue à tout jamais.

« Signé : COPINEAU Jean-Maurice,

« N^o matr. 40.731. »

« Suicidé par pendaison au service des consignés à l'hôpital de la transportation, hôpital colonial de Cayenne, le 15 février 1917).

.....

Le lecteur comprendra sans peine que je ne suis pas solidaire des appréciations et des violences de langage de ce malheureux, et je ne pourrais que plaindre ceux qui verraient dans cette publication autre chose que le désir de documenter le lecteur...

Ce document indique à quel paroxysme de révolte peut atteindre un être qui peut se croire plus ou moins victime des abus et des injustices.

.....

Réponse à l'article de M. Jacques Dhur, paru dans le *Journal* le 23 avril 1915, intitulé « les embusqués des prisons et du bagne ».

*Quel bonheur trouvez-vous à poursuivre, à confondre,
A désoler quelqu'un qui ne peut vous répondre ?
Ce triomphe honteux de la méchanceté
Réunit la bassesse à l'inhumanité.*

(GRESSET).

« Monsieur,

« Voilà des années que vous vous posez, dans vos articles de journaux, en champion de l'honnêteté et de la morale publique; que vous vous spécialisez dans les questions du bagne.

« Si l'honneur, si la probité, si la générosité n'étaient pas des enseignes de boutique pour les haineux de votre espèce, on serait tenté de croire à votre vertueuse indignation quand vous traînez dans la boue toute une catégorie de gens dont le seul crime est de n'être pas nés, de n'avoir pas été élevés, de ne pas vivre, comme vous, dans un milieu de braves gens, d'honnêtes gens, veux-je dire.

« Honnêtes gens! Qu'entendez-vous par là, Monsieur?

« Sont-ce ceux qui, comme vous, acquièrent de la fortune et de la considération, de la gloire par leurs vertus et par leurs talents et que l'on considère comme étant l'honneur de leur famille, de leur caste, de leur génération, voire de leur siècle? Si oui, vous êtes — sans flatterie aucune — unique en ce genre, car je me suis donné la peine d'apprendre et j'ai acquis le droit d'affirmer que l'honnêteté, depuis un temps immémorial, s'est

réfugiée chez les bêtes — imbéciles — et que l'argent seul dans la société actuelle en tient lieu.

« En effet! n'est-ce pas l'argent qui règne partout et qui triomphe de tout? N'est-ce pas l'argent qui est le critérium du juste, du bien, du beau? A qui accorde-t-on du crédit, de la considération, des faveurs, si ce n'est à lui qui nous tient tous à la gorge? Pourriez-vous me citer quelqu'un dont il ne soit pas le cœur, la conscience, la vie? Quel est celui qui pour l'obtenir ne fait pas la guerre sans se préoccuper si les moyens qu'il emploie sont autorisés par la morale, c'est-à-dire honnêtes? Réussir, n'est-ce pas tout ce que l'opinion publique, tout ce que la morale, tout ce que l'honneur demandent? Tromper, duper, voler le voisin, n'est-ce pas le mobile de toutes les transactions humaines?

Venu au monde avec le second Empire, j'ai grandi à l'abri de son élévation, et à peine arrivé à l'adolescence, je l'ai vu sombrer dans la honte et l'ignominie. C'est dire que mon existence d'homme pensant a commencé avec la III^e République et que je connais les dessous de ces deux formes de gouvernement : l'un personnifiant la pourriture physique et morale et l'autre la corruption sous toutes ses formes.

Mon expérience des événements et des hommes ne m'a pas encore permis de comprendre la véritable signification des mots que chacun prostitue à sa guise. Qu'est-ce que la vertu, que l'honneur, que la justice, que la morale, que la conscience, que la religion, que la patrie? Chi lo sa? personne. Mais ce que je comprends bien, ce que je sais bien, c'est que l'impunité est toujours assurée aux crimes illustres et que les bagnes ne sont réservés qu'aux crimes obscurs. Ce que je sais bien aussi, c'est que l'esprit universel des lois est de favoriser le fort contre le faible et celui qui possède contre celui qui n'a rien. Tout le monde sait, d'autre part, que depuis l'origine des sociétés, les hommes se dévorent entre eux et que l'esclavage, sous toutes ses formes, règne partout; que les abus de pouvoir sont toujours les mêmes et que les préjugés de classe, de religion, de nationalité, de race, sont toujours aussi enracinés dans l'esprit et dans le cœur des gens vertueux.

« C'est de là que découle le mépris que les riches professent ouvertement pour les meurt-de-faim. Ajoutons que ce mépris justifie leur règne et qu'il sert à le prolonger. En effet, quoi de plus simple que de se draper dans sa vertu et de dire que ceux qui enfreignent les lois sont des êtres vils et dignes de la servitude, sinon de la potence. On peut se permettre, on doit user envers eux toutes les rigueurs. Quant aux fils de famille, protégés par de puissantes influences, ils peuvent se livrer à tous les écarts de la jeunesse, se laisser dominer par leurs passions, commettre toutes les vilenies et courir au-devant de toutes les hontes, ils n'encourront pas la moindre flétrissure. Tout leur est permis : ils sont assurés de l'impunité. Ce n'est pas qu'ils n'encourent et ne méritent pas cent fois d'être arrêtés, jugés et condamnés, non ! C'est que la famille, c'est que le papa, que le protecteur puissant, que l'argent, sont là pour éluder les poursuites de la loi.

« Comparez les trésors d'indulgence et de mansuétude qui président à la justification des coupables agissements des fils de famille à la sévérité, à l'inflexibilité et à l'injustice qui président à la condamnation des meurt-de-faim et dites-moi de quelle honnêteté peut se targuer un homme dont le casier judiciaire est resté immaculé.

« N'avez-vous pas connu, Monsieur, ne connaissez-vous pas encore dans votre entourage, bon nombre de personnes qui, à l'abri d'une réputation d'honnêteté solidement établie font, à la sourdine, de petits ou de grands coups, ou bien qui se passent, gratis, la fantaisie d'un objet quelconque qui a l'heur de leur plaire ? Si, n'est-ce pas, Monsieur ? Alors, définissez-moi de grâce, ce que vous entendez par l'honnête et par le déshonnête, car je ne comprends rien à toutes ces subtilités de la morale. Cela m'incite au contraire, à croire qu'il n'y a ni droits ni devoirs absolus ; qu'il n'y a que des conventions, et que ces conventions n'ont de consécration que par la force et par la crainte des châtimens.

« Précisons : Qu'Emile de Girardin ait été considéré par les actionnaires de Saint-Berain, comme un honnête homme, soit ! Que Bontoux, de l'Union Générale, que Soubeyran, de la Société

des Cuivres; que les Wilsonistes, que les Panamistes et tant d'autres *ejusdem farinae*, soient de fort honnêtes gens, je n'y vois pas d'inconvénient. Que Rouet, que Hamon, que Chédame, confidents de ministres et officiers de la Légion d'honneur, ne soient pas au baigne, j'y souscris volontiers; que Valensi, avocat à la Cour, ainsi que Clémenti, Meulemons et C^{ie}, ses compères courent paisiblement les rues, j'en suis tout aise; que Louis Rivier, Peyre de Bétouzet, Candide, Syveton, Marix, Rochette, continuent de vaquer tranquillement à leurs affaires, tant mieux! Que Thérèse Humbert, que Gréta, Jeanne Weber, M^{me} Jolais, Jeanne Gilbert, M^{me} Stenheil, M^{me} Caillaux, aient été acquittées, je m'en réjouis; que Flachon, du *Petit Parisien*, que les membres de la « Chochotte-Club », de la rue Cavalotti, ayant à leur tête comme président la princesse des Canaries et comme membres actifs la comtesse Brise-miches, Bidon sucré, Diane de Condebois, Chichinette la flûtiste, etc..., n'aient eu qu'à changer le titre de leur raison sociale, c'est on ne peut mieux, car je suis partisan de toute œuvre philanthropique qui tend au soulagement de l'Humanité souffrante.

« Je passe sous silence l'affaire des Poudres, l'affaire des gabegies au budget de la guerre, l'affaire d'empoisonnement de nos troupes de marine à Toulon, par la viande de conserve; celle de l'empoisonnement de nos garnisons de l'Est par la charogne de Lévy; l'affaire des mœurs des marins de Lorient; celle des fiches de délation; celle des fonctionnaires coloniaux; la grande Affaire et cent autres qu'il serait trop long d'énumérer ici. A quoi bon, d'ailleurs? Si l'honneur de la République, si le bon renom de la France n'a pas sombré sous cette avalanche de scandales, c'est que les honnêtes gens veillaient et que grâce aux hautes et basses polices que nous possédons, tous les malandrins de mon genre étaient sous les verrous.

« Quoi qu'il ne m'appartienne pas d'interroger, permettez-moi Monsieur, de vous poser une seule question; la voici : Quand une nation a sur la conscience de pareils scandales de rapine, de vol, de mœurs, de concussions, d'assassinats, restés impunis, quel est celui de ses habitants qui a le droit de se targuer de son

honnêteté; celui de se vanter de sa justice et celui surtout de vilipender les cambrioleurs de poulaillers et de cabanons à lapins?

« Votre appel aux Pouvoirs publics pour faire verser, en qualité de soutiers, à bord des navires de l'Etat, les embusqués du bagne, part de votre cœur, c'est certain. J'y applaudis des deux mains; mais, où nous ne sommes plus d'accord, c'est quand vous affirmez que le bon sens, que la logique, que l'égalité devant l'impôt du sang, réclament impérieusement ce devoir. Quelle aberration mentale, ou mieux quelle mauvaise foi! On ne peut vous justifier, Monsieur, qu'en invoquant la haine qui vous aveugle. C'est de parti pris, de propos délibéré à bon escient que vous mentez, Monsieur. C'est me donner le droit de vous rappeler : qu'en déclarant les forçats hors du droit commun, vous les avez aussi déclarés hors du devoir, hors de l'humanité même. Je ne vous dois, les forçats ne vous doivent donc rien, et si j'ajoute que ce sont les honnêtes gens qui nous doivent des réparations morales et physiques pour le préjudice qu'ils nous ont occasionné, non pas en nous privant de notre liberté mais en nous réduisant à l'esclavage, vous comprendrez que je donne au mot patrie un autre sens que vous paraissez devoir lui donner.

« La France a été pour moi une marâtre; elle m'a pris au berceau et ne me quittera qu'à la tombe. En 1870, j'avais dix-huit ans, je me suis engagé volontaire au 4^e régiment d'artillerie dès le début de la guerre franco-allemande. J'ai subi toutes les horreurs du siège de Paris et toutes les hontes de la capitulation. J'ai pris part au second siège de Paris, la Commune, et comme remerciement de mon juvénile et ardent patriotisme, j'ai été condamné à la déportation et envoyé en Calédonie.

« L'amnistie générale du 14 juillet 1880 m'a rejeté à la rue sans un sou vaillant en poche, sans effets, sans références, sans famille et sans profession. J'avais alors vingt-huit ans sur lesquels je venais d'en passer neuf dans les fers. Resté en butte à l'animadversion et aux mépris publics, je n'ai pas eu comme les Rochefort, les Monteil, les Auer, les Brousse et tant d'autres rescapés de la Nouvelle-Calédonie une coterie politique pour

m'aider à reprendre ma place au banquet de la vie. J'ai donc dû me contenter des copieuses rations de vache enragée que la justice des hommes m'a octroyées. Quoi d'étonnant qu'ayant eu tous les besoins, je me sois arrogé le droit d'avoir tous les appétits? Quoi d'étonnant qu'ayant subi toutes les tortures du corps et de l'esprit, je m'arroe le droit à toutes les colères? Vous, Monsieur l'honnête homme, descendez au fond de votre conscience si tant est que vous en ayez une, et après avoir comparé votre sort au mien, inscrivez-vous en faux, si vous l'osez, contre mon raisonnement et continuez de vitupérer contre les embusqués du bagne. Pour moi qui n'aspire plus qu'à l'oubli du passé et qu'au repos de la tombe, je mourrai comme j'ai vécu, c'est-à-dire sans haine au cœur pour personne, car s'il me fallait maudire tous les honnêtes gens dont j'ai eu à souffrir et dont je souffre encore, une nouvelle existence ne me suffirait pas.

« J'admire, d'autre part, le miséricordieux conseil que vous donnez à nos gouvernants en leur donnant à entendre que si, dans le nombre des embusqués du bagne que l'on enverra à l'abattoir quelques-uns en réchappent, on devra les faire bénéficier, non pas d'une grâce entière et de la réhabilitation, mais d'une réduction de peine. C'est ce que vous appelez être juste, même envers les maudits. Quelle grandeur d'âme ô Tartufe! ô pied-plat! De qui tiens-tu ce pouvoir de lier et de délier, d'avilir et de réhabiliter qui bon te semble? De ta conscience d'honnête homme, dis-tu? Hélas! que j'en ai connu de ces saints-là! Et puis, moi aussi j'ai une conscience que je peux ériger en Tribunal. J'estime même que ma conscience érigée en tribunal rendrait des arrêts cent fois plus équitables que ceux rendus par des justiciards en toge cent fois plus crapuleux que les scélérats qu'ils condamnent à tort et à travers.

« Parlerai-je du mépris que vous professez pour mes pareils? A quoi bon? J'ai acquis la conviction que l'égoïsme des classes dirigeantes est la base de notre société actuelle, que l'hypocrisie en est la clé de voûte et que le mensonge, en est le faite; n'est-ce pas suffisant pour moi? Si. D'ailleurs, ouvrez l'histoire et citez-moi une époque où l'on rencontre un si bel assemblage de scélé-

ratesse, de honte, d'animalité, d'abaissement moral, de putréfaction générale. Est-ce à l'armée du crime qui gémit au bagne qu'est dû ce retour à la bestialité préhistorique?

« Il faut être foncièrement méchant, foncièrement égoïste, foncièrement inique par haine de classe pour publier *urbi et orbi*, comme vous le faites, que le pouvoir central est d'une sollicitude toute paternelle pour les embusqués des prisons et des bagnes. Quel cynisme dans le mensonge! Ecoutez! En fait de légumes verts, de lait, de chocolat, de confitures et de, que sais-je encore nous avons journellement comme hors-d'œuvre des pruneaux de revolver ou de carabine, et, comme plat de résistance, soixante grammes de mauvais riz cuit à l'eau et sans sel. C'est dire que nous bâfrons, que nous empifrons comme des boches, c'est-à-dire à débourrer nos pipes un peu partout.

« Saturé de bien-être comme je le suis, il se peut que je ne me rende pas bien compte du bonheur qui m'accable et que mes plaintes ne trouvent pas d'écho dans votre cœur de roche. Je le regrette, mais je ne peux pas résister au désir de vous écrire et de vous crier dans ma lettre que condamner un être humain à une existence plus affreuse que la mort est un crime plus odieux qu'un meurtre, et que ce crime, il n'y a que les honnêtes gens comme vous, qui le commettent depuis l'origine des sociétés policées ou soi-disant telles. D'où je conclus que si la justice des hommes n'était pas un attrape-nigauds, ce serait les honnêtes gens de votre acabit qui peupleraient les prisons et les bagnes et non pas les tire-laine et les vide-goussets de mon genre.

« Le sort des forçats est si enviable que je voudrais, non pas par vengeance, mais pour voir un plus grand nombre d'heureux, qu'on fit la chasse aux politiciens, aux magistrats, aux moralistes, aux philosophes, etc..., qu'on les déclarât hors la loi, infâmes, et qu'après avoir confisqué leurs personnes et leurs biens, on les envoyât à la Guyane qu'il vous a plu de décrire comme une vallée de Tempé doublée d'une Abbaye de Thélème. Peut-être qu'une fois là, vous changeriez les cordes de votre lyre. En attendant, je puis vous affirmer, sans que rien vous oblige à me croire, qu'ici, si

*On a soif, l'eau vous brûle la bouche!
On a faim, du pain noir! Travaillez malheureux!
A chaque coup de pioche en ce désert farouche
La mort sort de la terre avec un rire affreux
Prend l'homme dans ses bras, l'étreint et le recouche.*

(VICTOR HUGO)

« Je ne me dissimule pas que mes paroles seront sans importance à vos yeux ni que mes opinions modifieront les vôtres. Je n'ai donc pas la prétention, en répondant à votre article, d'enseigner, encore moins, celle de réformer. Ce que je voudrais, c'est que vous donnassiez à cette réponse la publicité qu'a eu votre article pour que tous les penseurs dignes de ce nom puissent me lire et rester juges dans la cause que vous plaidez *guilty* et que je défends *not guilty*. C'est bien mon droit, je pense, d'en appeler de l'opinion publique mal informée par vous, à l'opinion des penseurs mieux informés par moi. Ce serait en même temps faire ouvrir les yeux sur de grandes misères sociales dont tout homme à conscience droite doit déplorer la réalité sans pouvoir pourtant la contrôler.

« Il ne sera peut-être pas inutile de vous rappeler, Monsieur, cet axiome de droit universellement mis en pratique :

« Toute violation de la loi morale ou politique qui n'est punie que de la privation de la liberté, laisse au coupable le plein exercice de ses droits naturels ». En est-il ainsi dans les bagnes de la Guyane? N'y sommes-nous pas réduits à l'état d'esclaves, de bêtes de somme, d'instruments de travail, de bétail en consommation? Tout le monde ici et ailleurs n'a-t-il pas le droit de nous insulter, de nous voler, de nous frapper, de nous tuer. Est-ce à cela que la loi m'a condamné? Est-ce là ce que réclament l'expiation, l'amendement, la préservation sociale? Répondez, Monsieur, et dites-moi que c'est là la lettre et l'esprit de la loi, je vous tiendrai quitte de tout le reste.

« Encore un mot, Monsieur, et j'ai fini.

« J'ai lu quelque part ceci : « Si infâmes què soient les canailles ils ne le seront jamais autant que les honnêtes gens ». Si cela

est vrai, je ne vois pas que vous ayez sujet d'être fier. De quoi seriez-vous fier, du reste? De votre esprit? Allons donc! Belle foutaise que d'avoir de l'esprit aujourd'hui qu'il court les rues comme les catins! Serait-ce de vos vertus? Mais quelles sont-elles? On ne vous connaît que la haine, que le mensonge, que l'orgueil de classe. Si c'est là tout votre bagage d'honnête homme, il n'y a vraiment pas de quoi se poser en moraliste. Votre pudibonderie me fait rire et pourtant le ciel m'est témoin que j'ai souvent les larmes aux yeux quand je pense que je sens en moi un peu de cette fierté d'âme qui, d'un scélérat, fait souvent un homme de cœur et qu'il me faut endurer, moi lion, les coups de pied d'un âne.

« Sur ce, salut, Monsieur! Venez au bain et vous verrez que les hommes qui y sont, sont aussi bons et aussi méchants que partout ailleurs et que ce que vous appelez, avec mépris, la mauvaise société, est encore la meilleure. Venez, je vous en conjure, ne serait-ce que pour goûter à nos douceurs.

« A. ROQUES (n^o Mlle 32.835)

« Embusqué aux Iles du Salut (G. F.)
Ile Royale, le 1^{er} octobre 1915. »

AUX INCORRIGIBLES

Ce chantier spécial est situé sur la crique Charvein, du nom d'un ancien administrateur en Guyane.

Il est désigné parmi la population pénale sous ces deux vocables : « la crique » ou encore les « incos ».

Et ces deux mots provoquent toujours le même frisson chez ceux des bagnards qui y ont passé comme incorrigibles.

C'est le *nec plus ultra* des créations pénitentiaires que l'ancien directeur Vérignon perfectionna, ce qui fit dire de lui par la population pénale : « C'est le père des malheureux; quand il n'y en a pas, il en fait ».

C'est là que, poursuivant son but, l'Administration de Kourou avait convaincu le directeur Bravard de me classer pour se débarrasser de moi et aussi pour réduire ma volonté de réclamation contre les abus de toutes sortes que je me permettais de dénoncer — vainement d'ailleurs — au ministère des Colonies et au Gouverneur.

J'avais, quelques semaines avant ma libération, fait un long travail sur ce chantier des incorrigibles, travail qui devait réunir et compléter mes observations pendant mon séjour.

Mais lorsque, libéré, je me posai la question : « Est-il utile, crois-tu, d'envoyer ce travail au ministre », je me remémorais le sort de toutes mes précédentes réclamations et les punitions qui en avaient, en guise d'amélioration, de redressement des erreurs, de correction des abus, été la conséquence pour moi comme pour tous ceux qui n'avaient pas su deviner dans le machiavélisme administratif que le droit de réclamer avait été donné aux condamnés, sous la réserve implicite dont ils devaient s'inspirer avant tout, qu'ils ne devaient s'en servir en aucun cas.

Aussi gardai-je ce travail pour éviter qu'il allât rejoindre au panier toutes mes inventions mensongères, toutes ces créations d'un esprit pervers porté à accuser systématiquement cette vertueuse et maternelle administration pénitentiaire.

Je vais le résumer aujourd'hui.

Dans le préambule de ce mémoire, l'objectivité immédiate résultant de ce que je venais de subir aux « incos » était l'amélioration de l'état de choses existant alors.

Mon mémoire s'inspirait dès le début de ce désir et j'indiquais au ministre en terminant, les moyens pratiques à mon sens, pour réaliser ces améliorations.

Je passe sur ces considérations d'un autre âge et qu'expliquait mon besoin, en temps que victime récente, d'améliorations immédiates pour les victimes qui continuaient de subir le régime des « incos ».

Comme précédemment, on verra que le seul remède est la suppression radicale du bagne.

Je note cependant que j'écrivis à ce moment : c'est comme incorrigible que j'ai connu les inconséquences, les abus extrêmes de l'autorité, et les derniers ravalements des condamnés. Ceci explique cela.

Sont classés comme incorrigibles à Charvein les récidivistes d'évasion surtout, et les fauteurs d'indiscipline, étant aussi considérés comme tels, les rares réclamants quelque peu persévérants.

J'y ai trouvé aussi quelques malheureux sans relief aucun, neutres autant que possible, victimes de coïncidences fâcheuses, tel le cas Chéroré, relaté page 124.

Mais l'extrême rigueur qui règne sur ce camp fait, qu'au lieu de s'amender, les mauvais ferments de toutes ces mentalités jugulées à l'excès s'avivent, s'exaspèrent dans la contrainte et s'exercent des plus forts sur les plus faibles, autant que le permet le peu de liberté de mouvements.

C'est le 19 mai 1909 que j'arrivai aux « incos », et dès que j'apparus sur le plateau où se dresse, d'un côté, le quartier spécial et fermé et de l'autre, ce qu'on appelle le camp libre, comportant les condamnés qui subissent là, comme ailleurs, leur peine, deux

ou trois surveillants que je ne connaissais pas, s'écrièrent : « Tiens, voilà M... Comment, celui-là ici, à Charvein. Alors, il n'a pas fini d'écrire... Il n'a pas fini de réclamer... »

Ces exclamations, ces réflexions jaillies spontanément d'hommes peu habitués à contrôler leur langage, n'étaient-elles pas déjà autant d'aveux, que ce qui se passait sur ce camp, n'était pas légal, même du point de vue cependant draconien des règlements ?

D'autre part, il fallait que mon arrivée soit exactement signalée par leurs collègues à ces surveillants que je ne connaissais pas et qui saluaient mon entrée au camp d'ironiques et hypocrites marques d'étonnement.

Tout de suite cela m'incita à plus de circonspection encore, à plus de pondération si possible, que j'en avais mis jusque-là avec ces hommes sous la coupe de qui un enchaînement d'abus me jetait.

Aussitôt la porte du camp spécial franchie, le capitaine d'armes fit l'inventaire de mon sac.

Il y apporta beaucoup de soin pour éviter, me dit-il, des réclamations de ma part, cela sans méchanceté visible ou soupçonnable.

Mes papiers, notamment, furent soigneusement scellés dans ma serviette, et j'en fus heureux, car j'éprouvais une crainte à penser que si je devais conserver avec moi ces papiers que je rassemblais, avec quel soin depuis des années et qui ne m'avaient jamais quitté ! ils pouvaient être l'occasion pour quelque combinard d'essayer d'obtenir une faveur administrative en les détruisant.

Car l'épouvantable misère que je savais régner aux « incos » expliquait d'avance tous les pires excès de la part d'hommes constamment pris entre l'idée de la balle qui les attendait au moindre geste, comme à la moindre tentative de fuite, et l'idée que ce supplice qu'était la vie aux incos qui les poussait à partir même sous la menace à peu près certaine d'une balle dans la peau, était pratiquement illimitée comme durée.

Il faut en effet expliquer que lorsqu'un condamné était classé incorrigible, c'était théoriquement pour six mois.

Si, pendant ces six mois, il n'encourait aucune punition, il

était renvoyé sur un camp dit libre, dans la situation ordinaire du condamné.

Nous allons voir maintenant ce qu'était le régime de la discipline pour les incos de mon temps — il ne paraît pas s'être amélioré depuis — et les chances qu'ils avaient de n'être pas punis pendant six mois.

.....
La vie s'y partageait en deux parties : les heures de travail et les heures de repos au camp, dans la case toujours fermée.

Deux cases hautes de 5 à 6 mètres au faite, longues de 20 à 22 et construites avec de jeunes arbres écorcés de 12 à 15 centimètres de diamètre, accolés debout, l'un contre l'autre.

La ventilation, indépendamment des deux portes à claires voies était assurée par les jours existant entre ces poteaux.

A droite et à gauche, dans l'intérieur de ces cases, deux lits de camp, dénommés bas-flanc, allant d'un bout à l'autre.

Au pied de chacun de ces lits de camp, une lourde barre dite de justice de 20 mètres environ sur 30 à 40 millimètres de diamètre était fixée et soutenue par de forts supports de fer encastrés et boulonnés dans la charpente du lit de camp et dans lesquels elle coulissait.

Prises dans ces barres des manilles, sorte de demi-bracelets de fer d'environ 20 millimètres de diamètre terminés par deux bagues coulissant dans la barre fixée au bas du lit de camp.

Chaque inco avait sa manille réservée à sa place.

Au milieu de la case, entre les deux lits de camp, un espace libre de 1 m. 20 environ appelé coursier.

Dans ce coursier, au milieu une immense baille pour les déjections, entre les heures du travail, à la sieste et le dimanche.

Dès la rentrée du travail, à cinq heures de l'après-midi, la soupe était distribuée par des hommes de corvée dans les gamelles rassemblées autour du plat puis emportée aussitôt à chaque place. La barre de justice étant retirée du dehors, elle rentrait en même temps que chaque inco, présentait l'une de ses jambes à son choix, emprisonnée dans sa manille qui la fixait par ses deux bracelets à la barre de justice. Après cela l'on pouvait manger

Les incos restaient ainsi de 5 heures du soir à 5 heures du matin, au réveil, rivés aux fers.

Pour les besoins de la nuit, une boîte en fer, dite d'endaubage ou viande de conserve de deux à trois litres était placée au bas du lit de camp, à chaque place.

Pour s'en servir, il fallait prendre des précautions pour ne pas que la jambe fixée sur le bas-flanc surélevé de 70 à 80 centimètres du sol se torde ou se casse.

L'air très vif sur ce plateau, les nuits très fraîches, l'eau de la crique et le régime alimentaire contribuaient au règne d'une sorte de diarrhée-dysenterie endémique.

Presque tous, nous étions plus ou moins atteints et il n'était pas rare de devoir se poser cinq ou six fois durant la nuit sur cette boîte, parfois mal ouverte et coupante les longues minutes nécessaires à de douloureuses évacuations.

Il m'advint, je le vois encore, que mes deux voisins, de droite et de gauche, torturés avant la rentrée par un besoin qu'on ne leur avait pas permis d'assouvir en raison de l'imminence de la fin du travail, se posèrent sur leurs boîtes dès la mise aux fers, alors que nous venions, comme d'habitude, de recevoir notre gamelle.

Je me vois fixé, rivé entre eux deux, nous trois sur un espace de 1 m. 60, avec ma méchante gamelle de soupe devant moi entre mes jambes, sur la même ligne que leurs boîtes.

Eh bien, je n'arrive pas à me convaincre, encore aujourd'hui, que de telles horreurs puissent quelque chose pour la régénération d'un homme.

.....

Au réveil, au petit jour, le temps d'avaloir un quart de café, et il fallait sortir dehors tout nu, la vareuse et le pantalon de toile, les seuls effets admis, tenus à la main. Car il ne fallait pas que les incos puissent emporter quoi que ce soit de caché, du pain notamment qui puisse les aider à tenter la fuite.

Mais la visite des surveillants passée, les effets dûment secoués sous leurs yeux, chacun se rhabillait.

Albert Londres dit dans son article concernant les incos : Ces

hommes vont au travail nus. De mon temps, ils y allaient encore vêtus.

En tout cas, cela implique bien que le régime ne s'est pas amélioré depuis, car si, même nu, moyen employé sans doute pour rendre les tentatives d'évasion encore plus difficiles à réaliser les incos tentent quand même la chance, nus, sous les balles qui les guettent, les épient, c'est que la vie qui leur est faite à Charvein est pire que tous les risques de mort.

Et cependant, en 1909 déjà, l'on ne comptait plus ceux tombés dans leur folle tentative sous les balles des surveillants implacables, sans parler des oreilles, des doigts, des bras coupés à coups de sabre par la meute de porte-clés arabes que jusqu'en 1902, notamment, les surveillants de Charvein lançaient à leur poursuite.

Il y eut à ce sujet un procès sensationnel à Cayenne, mais les quatre ou cinq porte-clés qui furent poursuivis furent acquittés; ayant agi par ordre.

Singulier retour des choses, je fus témoin, à l'île Saint-Joseph, de brutalités infligées à un de ces anciens porte-clés par d'autres porte-clés. J'en reparlerai.

Quant au travail, il consiste en défrichage et halage des pièces de bois.

En travers d'un tracé dans la forêt, de gros rouleaux de bois, posés de place en place constituaient le chemin de halage.

Après un câble accroché à la pièce de bois à haler, des bricoles étaient fixées.

Chaque condamné y plaçait l'épaule et en avant!

Il fallait aller pieds nus assez souvent dans la vase consistante où les chaussures sommaires, ne pouvant tenir aux pieds, restaient emprisonnées, enjamber les rouleaux en tirant, pour faire avancer la pièce.

Par les temps secs, on mouillait ces rouleaux pour ne pas échauffer le bois. En enfonçant dans la vase, les pieds nus rencontraient souvent les chicots des anciens arbres du tracé et c'était une plaie qui tournait vite à l'ulcère.

Mais marche ou crève, il fallait aller, car se faire porter malade

était souvent l'occasion d'une punition, et une punition, c'était six mois de plus d'incos, et de nouvelles chances de rallonge.

Que de plaies, que d'ulcères j'ai vu durer ainsi.

Pour les soins médicaux, quand on arrivait à en avoir, ils se recommandaient par leur caractère prophylactique.

Voici ce que je trouve dans mes notes sur ce sujet.

« 23 juillet 1909, Marota vient de prendre pendant une demi-heure, sous mes yeux, un bain de pieds que lui a apporté l'infirmier pour ses ulcères.

« Berthier, sans désespérer, prend la place de Marota dans la même eau, pour soigner les siens.

« 24 juillet, Marota et Berthier prennent leur bain de pieds ensemble dans le même récipient.

« Poletti demande à son tour un bain de pieds qui lui a été ordonné par le médecin, en disant qu'il n'y a pas de place pour trois dans celui de Marota et Berthier.

« — Vous pouvez même y aller quatre, répond le capitaine d'armes. »

Je vois, j'entends cela, cependant que je sais que les estagnons à farine vides qui servent de bain de pieds se perdent, mangés de rouille et que le bois pour bouillir l'eau ne coûte que la peine de le ramasser.

Tout cela se passe dans la case des malades où, comme impotent, je dois passer les heures de travail.

La souffrance évidente, même acquise au travail, ne suspendait rien de la rigueur de traitement des incos.

Viziau, gravement blessé au bras par la scie circulaire dans des conditions qui ne laissent aucun doute sur la fatalité de l'accident est mis aux fers le soir à côté de moi, à 5 heures en attendant que la chaloupe arrive pour le transporter à l'hôpital.

D'autres fois, c'est jusqu'au dernier souffle que des incos restent à la manille aux fers.

Boyer, Debrower, Mégalati, entre tant d'autres, sont morts lentement sous mes yeux d'anémie extrême, s'éteignant sans soins.

Il y eut à Saint-Laurent, notamment à l'hôpital, des incos morts les fers aux pieds. Etant donné leur degré d'anémie, des bourre-

lets de peau gonflée d'eau recouvraient leurs fers... et il fallait couper là-dedans pour dégager le cadavre.

Au nom de règlements ignoblement stupides, l'Administration exigeait que les candidats à la mort venant des incos, soient ferrés dans leurs lits d'agonie.

Et rares furent les médecins qui eurent une conscience assez énergique pour ne pas laisser faire.

.....
Voici maintenant quelques exemples de punitions.

Le silence absolu était primitivement de rigueur aux incos. Mais il fut reconnu impossible, à la suite de séditions, d'exiger que soixante-dix hommes, rassemblés toute une journée comme les dimanches dans une case se regardent sans se rien dire. Une tolérance fut officiellement admise de causer à voix basse, du réveil à six heures du soir.

A sept heures un coup de cloche annonçait le silence obligatoire.

Or, dans ma case, le jour anniversaire de la liberté en France, le 14 juillet 1909, Palmiéri, qui pouvait penser justement que la tolérance valait ce jour-là comme tous les autres jours, causait doucement à trois ou quatre mètres de ma place, avec un camarade près de la porte.

Survint le surveillant Puyle qui lui dit, sans autre avertissement : « Vous serez puni pour parler dans la case ».

Trois jours avant, le dimanche 11 juillet, Palmiéri avait réclamé poliment à ce même surveillant des souliers auxquels il avait droit et ce dernier l'avait envoyé grossièrement promener.

Et c'était pour cela qu'il le signalait pour avoir causé. La Commission lui infligea quinze jours de cachot pour avoir causé dans la case le jour de la Fête Nationale.

Il y eut d'ailleurs d'autres punitions à l'occasion de cette fête au sujet de la distribution du café.

Des malades qui n'avaient pas droit au café, parce que malades, reçurent, après demande expresse au surveillant, exceptionnellement un quart de café qui, d'ailleurs, avait été compté pour ces malades à l'avance à la cuisine.

Un surveillant, à qui ce geste ne plut pas, les signala.

Et la Commission les punit de huit et quinze jours de cellule pour avoir bu ce café qu'un autre surveillant leur avait formellement permis de boire.

Au travail, défense de communiquer autrement que pour le service.

Sur les rangs, au moment du départ, le matin, un surveillant commande : « Couvrez sur quatre », un inco ne couvrait pas : Mattéi, son voisin, pour prévenir la colère du surveillant, lui dit à voix basse : « couvre ».

« — Mattéi, vous serez puni.

— Mais, monsieur le Surveillant, c'est pour le service.

— Vous serez puni ».

Et Mattéi eut quinze jours de cachot pour avoir parlé sur les rangs.

Comme il maugréait en rentrant au cachot — et cela s'explique — quinze jours encore. Et huit jours plus tard, pour quelques mots échangés avec son voisin de cachot, encore quinze jours.

Soit quarante-cinq jours de cachot pour avoir dit dans une excellente intention : « couvre ».

Il incombait aux surveillants et porte-clés de manœuvrer les barres de justice, pour la mise aux fers, le soir.

Cependant les incos, docilement, s'en chargeaient.

Ils évitaient d'ailleurs ainsi des blessures qu'ils n'auraient pas manqué de récolter s'ils avaient laissé les surveillants et les porte-clés s'en charger, comme le prescrivait le règlement.

Camy et Arène, arrivés la veille aux incos, étaient placés au bout de la case, c'est-à-dire à l'endroit le plus pénible, étant les deux premiers pour tirer la barre dont le poids tout entier leur incombait à ce moment et alors qu'ils ne connaissaient pas encore la manœuvre.

Cependant, à force de bonne volonté, la mise aux fers avait marché à peu près comme les autres jours, mais ce jour-là était un dimanche, et MM. les Surveillants étaient pressés.

Le capitaine d'armes ayant crié : « Eh bien, ce n'est pas fini »

au moment où cela venait précisément de finir, aussitôt un surveillant qui n'avait rien vu de la mise aux fers vint prendre le nom des deux premiers, Camy et Arène, et les signala pour mauvaise volonté.

Devant la Commission disciplinaire, ces deux hommes qui venaient d'être classés aux incos pour récidive d'évasion, qui étaient des garçons de caractère, qui s'exprimaient et s'expliquaient correctement, offrirent à la Commission de lui démontrer matériellement comment, dans un service qui ne leur incommodait pas, ils avaient apporté, malgré leur inexpérience, toute la bonne volonté désirable. Mais la Commission n'éprouvait naturellement pas le besoin de vérifier cela. Son rôle était de punir : et Camy et Arène firent quinze jours de cachot chacun.

Arène, sa punition terminée, et ayant été servi le dernier du café du matin, n'avait eu que le temps de l'avalier sans avoir pu manger le morceau de pain qu'il avait conservé de la veille au moment où l'ordre de sortir de la case fut donné, sitôt l'homme de café sorti.

« Jetez ce pain », lui dit le surveillant, en le voyant manger en hâte.

Arène lui expliqua pourquoi il n'avait pas fini de manger.

« Jetez ce pain », répéta le surveillant.

Arène jeta le pain.

Comme le chef de camp arrivait attiré par ce court colloque et s'informait, Arène s'expliqua à ce dernier :

« Ramasser votre pain, commanda le chef de camp.

— Non, monsieur. Pour cette fois, merci. il est plein de boue et je ne pourrais le manger. »

Il avait pas mal plu la nuit et la boue était très épaisse.

« Ramasser votre pain, répéta le chef de camp. »

Et comme Arène ne le ramassait pas, il fut traduit devant la Commission disciplinaire qui lui infligea quinze jours de cellule.

Heureux que ce n'ait pas encore été du cachot.

Quelque temps auparavant, une case où l'on enfermait les malades et les impotents pendant les heures de travail, s'écroula

de vétusté sur ces malheureux, malgré que depuis des mois cet écroulement était évidemment prévu.

Trois hommes furent tués et douze ou treize autres plus ou moins gravement blessés.

Rougier, l'un de ces derniers, eut la colonne vertébrale presque brisée et resta cassé en deux au bas des reins.

Reclassé aux incos — il avait retenté quand même de s'évader — il écrivit au gouverneur lui demandant d'être employé à un travail approprié à sa situation car, d'être enfermé toute la journée dans une case qui lui rappelait malheureusement trop celle qui s'était écroulée sur lui, l'obsédait, lui pesait sur le cerveau.

Quinze jours de cachot pour réclamation non fondée.

Carlier fut traduit devant la Commission disciplinaire pour avoir réclamé son café un matin que l'homme de distribution avait répandu dans la case, volontairement, dans un coup de cafard.

Carlier, très sûr de son fait, disait qu'il y avait sûrement encore du café de fait en rabiote dans la cuisine.

Et le jour où il passa devant la Commission, il était dix heures du matin, il offrit à cette dernière de lui mettre sous les yeux, si la Commission voulait le suivre à la cuisine, à 40 mètres de là, un estagnon de 18 litres plein de café.

La Commission refusa, naturellement, de se rendre à l'évidence, malgré l'insistance de Carlier qui resta à s'expliquer une grande demi-heure devant elle.

Elle préféra s'en rapporter à ce que lui disaient les surveillants, qui avaient un intérêt certain à ce que la lumière ne soit point faite sur leur trafic avec les cuisiniers.

Et Carlier fut puni de soixante jours de cachot pour dénonciation calomnieuse.

Il perdit, de ce fait, son déclassement qui était prochain.

Le directeur étant venu inspecter Charvein, Carlier lui expliqua son cas.

Le directeur réduisit la punition à trente jours.

Deux mois après, le cuisinier dénoncé par Carlier était puni

de quinze jours de cellule pour vente de café pendant la journée.

Carlier signala ce fait nouveau au directeur. Sa punition fut annulée et il fut déclassé. Ce qui fut une chance rarissime, un des rares bons points que je doive marquer à l'actif de la Tentaire.

Mais si le cuisinier n'avait pas cessé de plaire au surveillant d'ordinaire, Carlier en aurait été pour ses trente jours de cachot et six mois de plus d'incos.

Je n'en finirai pas s'il me fallait relater toutes les punitions infligées à ces malheureux comme si c'était pour tous ces punisseurs de Charvein un plaisir d'abuser de la situation, un bonheur de piétiner sur ces lamentables déchets.

Un cas personnel, pour finir.

Dès mon arrivée, j'avais réclamé des couvercles pour les boîtes à vidange.

Comme ces couvercles sont rigoureusement prescrits par les règlements, la Commission devant laquelle je faisais cette demande, me dit, en s'étonnant hypocritement, car elle ne pouvait pas ignorer ce détail :

« Comment, il n'y a pas de couvercles sur les boîtes à vidange? » et le chef de camp de s'étonner à l'unisson, lui, qui tous les jours constatait cela comme moi.

Depuis quelque vingt ans peut-être que ce chantier existait, aucun des condamnés n'avait pensé, que je sache, à réclamer ces couvercles.

Et depuis toujours, ceux qui avaient passé là, respiraient, durant douze heures par jour, les pestilences s'échappant de ces soixante-dix boîtes de vidange plutôt mal nettoyées chaque jour et non munies de désinfectant, comme le prévoyaient les règlements.

Pendant la Commission s'empressa de me donner satisfaction et d'ordonner la remise de couvercles.

Je profitai de ces bonnes dispositions pour expliquer que les rats qui pullulaient littéralement faisaient choir et leurs excréments et toutes autres saletés qu'ils chariaient dans nos boîtes à eau, placées à notre tête.

Je priai donc la Commission de nous accorder un couvercle pour notre eau.

Là, les règlements étant muets, je n'obtins pas gain de cause. Ces petits détails ne sont-ils pas éloquemment évocateurs de cette spéciale mentalité des fonctionnaires du bagne?

Les couvercles furent sciés et prêts le lendemain, et j'appris qu'on les avait montés de la scierie pour nous être remis.

Huit jours, quinze jours passèrent. Je fus à nouveau devant la Commission m'informer à leur sujet.

Là, j'entendis le chef de camp répondre à la Commission qui lui demandait les raisons de la non-livraison :

« Les surveillants ont objecté que ces couvercles pouvaient servir d'armes aux incos ».

Comme il expliquait qu'ils avaient 2 centimètres d'épaisseur, « faites-les scier à 1 centimètre », lui dit-on.

Le lendemain ils nous étaient distribués avec consigne, sous peine de punition, de les avoir toujours avec nous et de les présenter à chaque réquisition.

Aussitôt, nombre d'incos protestèrent en sourdine contre ma réclamation. « Comme si on n'avaient pas assez d'occasions d'être punis! les entendis-je dire ».

Mais les surveillants n'admirent pas que j'aie pu avoir raison contre eux.

Et puis, — cela est ignoble à dire, — le fait de faire respirer leurs ordures à ces sales forçats, c'était encore un élément de discipline, selon leur entendement.

Le dimanche 10 juillet, après la sieste, à deux heures, la barrique à vidange qui devait être enlevée à ce moment, vidée et nettoyée, ne le fut pas.

C'était, à cette heure chaude, un foyer d'infection intolérable qui s'était accru, pendant des heures, depuis le matin.

Les hommes de corvée, nouvellement chargés de ce service, n'étaient pas au courant.

Je les informai d'avoir à appeler le surveillant de service Puyle, le même qui devait signaler Palmiéri pour causer, quatre jours plus tard.

Ils s'y refusèrent de crainte d'une punition.

Comme j'insistais auprès d'eux, le surveillant Puyle, qui faisait sa ronde, intervient entre nous.

J'étais à ce moment près de la porte à claire-voie, fermée, et lui, dehors, de l'autre côté.

Je lui exposai poliment, très poliment, comme je m'y appliquais toujours dans mes rapports avec les fonctionnaires, comme avec mes compagnons, d'ailleurs. « Il est deux heures trente, monsieur. La baille à vidange qui devait être vidée et nettoyée à deux heures ne l'est pas encore. Voulez-vous donner l'ordre nécessaire, ça sent vraiment trop mauvais.

— Non, elle ne sera pas vidée.

— Elle doit l'être, monsieur. Le règlement qui nous est lu chaque premier dimanche de chaque mois est formel sur ce point.

— Ce n'est pas vrai.

— Mais, monsieur, ce règlement est pendu là, à quelques pas, dans la cabine du capitaine d'armes ». Je prenais ce moyen pour l'empêcher de nier plus longtemps, ce qu'il savait aussi bien que moi, pour l'avoir fait exécuter nombre de fois.

« Non, on ne la videra pas. Et vous ne me faites pas peur à moi. Vous pouvez réclamer autant que vous voudrez, sale forçat.

— Il ne s'agit pas de forçats, et au surplus, monsieur, je le suis certainement moins que vous ne paraissez l'être en ce moment.

« Mais la baille à vidange doit être vidée. Et elle le sera. Je vous prie de me conduire au chef de camp qui m'a expressément invité à l'aller voir lorsque j'aurais une réclamation à lui faire.

— Non, je ne vous conduirai pas, et la baille restera là. »

Autant mes réponses avaient été froidement polies, autant le surveillant Puyle avait été violent et grossier dans les siennes.

Cependant, je sentais son exaspération grandir et il serrait l'étui de son revolver.

Je ne le quittais pas des yeux.

Et certainement que ma tranquillité volontaire le dominait.

Mais je ne prévoyais nullement l'effet de cette discussion, pour

les hommes de cette case, sur laquelle un silence absolu régnait.

Comme le surveillant Puyle répétait :

« La baille restera là », une clameur formidable, et que j'eus l'impression d'être unanime, éclata.

Les soixante-dix incos de la case se dressant, comme des ressorts, sur leur bas-flanc, hurlèrent d'une voix où la révolte était nettement affirmée : « Si elle sortira. »

Le surveillant devint blême. Autant surpris que lui, je me retournai et, à ces hommes dressés, je criai :

« Assez, assez », et peu après, comme le surveillant s'esquivaît : « C'est moi qui vais payer cela ».

Le surveillant revint avec un porte-clés et la corvée se fit alors comme d'habitude.

Le lendemain, le chef de camp m'appela à part et me dit :

« Vous vous amusez, je crois, M..., à provoquer dans la case des manifestations contre les surveillants. Vous n'êtes pas si intéressant que je croyais ».

Il avait tenu, en effet, à me dire, quelque temps auparavant, à l'occasion du procès-verbal de mon interrogatoire qu'il avait rédigé par ordre du ministre : « Je vois, M..., que vous êtes sincère, que vous cherchez vraiment à améliorer les hommes. Moi aussi, je suis pour les réformes. Mais voyez-vous, il y a vingt ans que je connais vos compagnons. Ils ne valent rien, rien, absolument rien, et ce n'est pas la peine que vous vous occupiez d'eux. Vous en serez toujours victime. Tenez-vous tranquille. Prenez une place qu'on ne demande pas mieux de vous donner et finissez ainsi votre temps. Je vous parle en homme d'expérience ».

Je m'appliquai donc à lui rapporter l'incident dans sa simplicité, et il convint que c'était là un cas fortuit que je ne pouvais prévoir.

Je m'attendais cependant à être traduit devant la Commission disciplinaire.

Celle-ci fonctionna quelques jours après sans que je sois inquiété.

Mais à la suivante, sans que je fusse prévenu et près de trois semaines après l'incident, je fus appelé, non pas avec ceux contre

lesquels il y avait un rapport, c'est-à-dire les punis en expectative, mais en tête des réclamations.

Enfin, mon tour vint et le chef de camp prit aussitôt la parole en disant :

« Je ferai remarquer à la Commission que M..., n'est pas puni. Le rapport du surveillant Puyle est porté à votre connaissance sur l'insistance du surveillant ». Cela m'expliquait les trois semaines écoulées depuis l'affaire. Le surveillant chef avait essayé d'arrêter le rapport du surveillant.

« La Commission jugera de la suite à donner. Moi je n'ai pas traduit M... devant vous. »

Cela me donna un peu confiance.

On me lut alors un rapport de près de deux pages du surveillant Puyle.

Ce dernier, avec une audace incroyable, me prêtait cyniquement sa grossière attitude.

C'était moi qui l'avais brutalement interpellé. C'était lui qui avait été délicatement poli.

Enfin, il terminait en disant : « Sur un signe de M... toute la case s'est dressée en hurlant contre moi. Sur un autre signe, la case entière s'est tue et s'est rassise, tant est grande l'influence de M... sur ses camarades.

« D'ailleurs il les excite tous les jours à la révolte en allant de groupe en groupe. »

J'étais presque abasourdi de tant de fiel.

Mais déjà le président, très excité par la lecture de ce rapport, se dressait et me criait : « Qu'avez-vous à répondre ?

— C'est faux, monsieur.

« Le surveillant Puyle me prête exactement son rôle. Faites-le appeler — il était à ce moment à la porte du local où je le voyais écouter — je vais le convaincre sans peine d'imposture devant vous. »

Le président, que les réticences du chef de camp, — chose rare, — auraient dû rendre circonspect, me cria en prenant la Commission à témoin :

« Voyez ces yeux bleus, comme ils nous regardent. Vous êtes

un indiscipliné. Trente jours de cachot. Surveillant, emmenez-le. » A noter que jamais on n'annonçait la punition au prévenu et que c'est seulement la colère qui avait provoqué chez le président de la Commission la lecture du rapport inimaginable pour la Commission comme pour moi qui avait fait perdre tout sang-froid aux assistants.

Comment faire pour résister?

Et pour quelle fin?

Quelques minutes après, j'étais au cachot.

Par la suite, j'appris que, comme je quittais la case pour être transféré au cachot, un de mes compagnons dit : « Ah! le gommeux va au cachot? C'est bien fait. Ça lui apprendra à s'occuper de ce qui le regarde. »

.....
J'avais pris par intuition la précaution de me faire porter aux réclamations dès le matin pour l'après-midi.

Je fus donc ramené devant la Commission quelques heures après être rentré au cachot.

« Qu'avez-vous à réclamer M...? »

— Monsieur le Président, dis-je, je profiterai de mon retour devant vous pour protester contre la punition que vous m'avez infligée ce matin.

« La Commission a été gravement induite en erreur par le surveillant Puyle. »

Je parlais très doucement.

Le président le constata en me disant : « A la bonne heure, comme cela on peut vous écouter. Mais ce matin... »

— Ce matin, monsieur le Président, vous étiez vous-même furieux de me croire ce que me présentait être le rapport du surveillant Puyle.

« Et moi, j'étais révolté de voir la vérité aussi audacieusement renversée. »

« Vous m'avez même reproché, monsieur le Président, la couleur de mes yeux, ce qui, si toutefois pouvait être un reproche, incomberait plutôt à ma mère. »

« Mais, monsieur le Président, comment voulez-vous qu'un

homme intelligent, — car vous me donnez tous comme tel — puisse essayer de fomenter la révolte ici, pour aboutir à quoi ?

« Et puis, vous ignorez, messieurs, que je suis surtout capable du contraire, alors que j'ai beaucoup à me plaindre de la vie qui m'est faite.

« Renseignez-vous auprès du commandant Bard, auprès du capitaine d'armes de Saint-Laurent, M. Cazenave, auprès du surveillant Soldati, si je ne suis pas intervenu quand il l'a fallu pour protéger la vie de surveillants ou de fonctionnaires.

« Je ne demande pas de récompense, j'ai agi selon ma conscience, et c'est pour cela que je ne suis solidaire d'aucun acte contraire à la justice, de quelque côté qu'il vienne. »

J'insistai enfin sur l'utilité, la nécessité de faire venir le surveillant Puyle devant la Commission.

Les règlements prévoient cela, mais je ne pus l'obtenir.

Le président me promit cependant de me rappeler à la Commission suivante, et il le fit inscrire au procès-verbal pour me grâcier si je me conduisais bien au cachot.

Là se borna, pour le moment, la justice de ces hommes.

Et j'insiste : le chef de camp qui connaissait exactement les faits était pour moi. Je n'en pouvais douter.

.....
Le hasard voulut que le gouverneur intérimaire vint visiter le camp de Charvein huit jours après. On demanda les réclamations.

Je me fis inscrire.

Mais je vis aussitôt une manœuvre pour que je ne fusse pas appelé.

On me plaça le dernier. Puis, comme mon tour arrivait, on informa le gouverneur qu'il y avait encore trop de réclamations et que le déjeûner était prêt.

Voyant la manœuvre, je voulus quitter ma place et aller au-devant du gouverneur au moment où il sortait de la salle de la Commission.

Mon geste était prévu. Deux surveillants se mirent devant moi en même temps qu'un membre de la Commission vint me dire : « Prenez patience, on vous entendra cet après-midi ».

Je le crus : j'étais berné.

Je ne revis pas le gouverneur que je n'aurais peut-être pas édifié inutilement sur tout ce qui précède, me concernant ainsi que les incos.

A la Commission suivante, j'avais subi quinze jours de cachot sans avoir encouru une observation.

Manquant à leur parole, les membres de la Commission, au lieu de me grâcier comme promis, changèrent ma punition en trente jours de cellule.

Je me fis porter en réclamation à la Commission suivante.

Le matin même du jour où elle devait siéger, mon voisin de cellule me dit au réveil, au moment où l'on ouvrait :

« As-tu du pain de reste? — Oui, je t'en mettrai un morceau. »

Le surveillant qui me guettait vainement depuis des jours, me dit : « M... vous serez signalé pour bavardage ».

Je note que dans la pratique, les surveillants avertissaient deux fois, avant de le signaler, un puni qui parlait.

Je fus cependant bel et bien signalé et mon voisin, dont le surveillant avait certainement entendu la question, ne le fut heureusement pas.

Dans la matinée, on me fit signer mon déclassement des incorrigibles à la date du 2 août.

Nous étions le 17.

C'était le résultat d'une demande de déclassement au directeur.

Le chef de camp avait insisté vivement, dès la manifestation de la case contre le surveillant Puyle, pour que je fasse cette demande et m'avait textuellement dit : « Dites bien au directeur que c'est moi qui vous dis de demander votre déclassement et que je vous verrais partir avec plaisir. Car avec vous je ne peux pas répondre de la discipline du camp. »

Ainsi, l'intérêt que le chef de camp me témoignait se combinait avec son intérêt à lui, selon sa conception de la discipline, que j'étais pourtant loin de menacer.

Mais voilà, là comme ailleurs, j'osais mettre ces surveillants en face des abus de cette organisation toute tendue vers ce but :

inspirer la crainte par la terreur sans se rendre compte qu'elle n'inspirait que la haine.

Devant la Commission disciplinaire, je fus d'abord puni de quinze jours de cellule, pour avoir promis, à mon voisin, du pain.

Puis vinrent les réclamations.

Je demandai au président, — c'était cette fois le terrible commandant Rémy, — à quel moment l'on pensait me faire quitter Charvein, dont j'étais déclassé par décision du directeur depuis le 2 courant, ainsi que l'on me l'avait communiqué le matin, soit quinze jours après qu'elle avait été signée. Et j'avais pensé en la signant que les bureaux en avaient retardé l'envoi à Charvein.

« A la première occasion », me répondit le commandant, celui-là même qui, le premier, m'avait puni, quatre ans auparavant, pour avoir réclamé des soins pour mon bras, en arrivant à Saint-Laurent.

La première occasion? C'était vague, et je savais que si le surveillant chef désirait me voir quitter son camp, certains surveillants tenaient à me conserver en cellule pour me rallonger encore.

J'insistai donc, et pour être fixé, je dis : « Si je ne dois pas partir de suite, je vous prie de me faire donner mes papiers : j'ai un mémoire à faire au ministre. »

A ces mots, le chef de camp s'interposa, disant qu'il était impossible de me donner mes papiers.

J'affirmais avec force que c'était là mon droit strict et que le ministre lui-même ne pouvait m'interdire d'avoir mes papiers avec moi.

Le chef de camp pressa, conjura littéralement la Commission, pour la tranquillité de son camp, de me faire partir aussitôt.

La Commission dut accéder.

Trois heures plus tard, les mains enchaînées l'une à l'autre, malgré que je fusse infirme, je quittais les incos accompagné du surveillant Puyle, qui riait méchamment en me mettant les chaînes.

Arrivé au Dégras, c'est-à-dire au point d'embarquement sur

la crique, je demandai d'être détaché pour pouvoir monter dans la chaloupe, ce qui ne m'était pas facile. On refusa.

A bord, je fus trouver le commandant Rémy qui regagnait, par le même moyen, Saint-Laurent, et lui montrai ma main infirme et mes poignets enflés par le serrage trop brutal des chaînes, en lui disant :

« Où voulez-vous que j'aille. Je suis d'ailleurs libérable dans sept mois. Faites-moi détacher ».

Il me répondit par un geste négatif et un regard chargé de colère.

Trois mois après, environ, le commandant Rémy était enlevé par une lame sur une chaloupe, en allant des Iles au Kourou. Son corps ne fut jamais retrouvé.

Le bagne entier fut dans la jubilation, car lorsque le commandant Rémy présidait une Commission disciplinaire, c'était 90 % de plus de cachot qu'il distribuait, que lorsque la Commission était présidée par un commandant Epailly, par exemple, pour les mêmes motifs.

.....
En relisant ce chapitre sur Charvein, j'ai l'impression de n'avoir pas rendu ce que j'y ai subi, qui est peu, mais surtout ce qu'y subirent ceux qui y furent mes compagnons, et ceux qui m'y précédèrent.

Je n'ai pas fait allusion à la révolte qui se traduisit par un refus de sortir au travail pendant plusieurs jours, révolte qui fut matée en choisissant quelques mutins et en les baïllonnant pendant quelques heures, de telle façon que le sang leur sortait de la gorge et du nez et que durant plusieurs jours ils ne purent prendre de nourriture.

Il aurait fallu aussi que je cite ceux qui furent froidement descendus comme des lapins en tentant la presque impossible évasion.

Ceux qui, comme des bêtes abandonnées, s'éteignirent lentement sous l'œil de médecins humanitaires parfois, mais impuissants du fait de l'incurable impéritie de la Tentiaire.

Ceux qui se consumèrent au cachot dont l'abus était systé-

matique au point que les incos n'y voyaient qu'un moyen pour les surveillants d'économiser des rations revendues à leur bénéfice.

Il aurait fallu que j'expose comment cette atroce misère était encore accrue du fait de ces misérables victimes reculant elles-mêmes les limites de la dégradation où les acculait un règlement féroce, appliqué par des hommes dont l'ambiance avait fait des machines à répression.

Et comment expliquer que ceux d'entre vous, forçats, de tous les renoncements, qui n'ayant pas assez de pain pour satisfaire votre faim, en échangez cependant la moitié, de même que votre ration de viande, ou votre ration de lard, contre quatre ou cinq cigarettes de tabac complètement moisi, en risquant, par surcroît, cellule et cachot à les fumer.

Et comment vous étonner ensuite si, prenant fait de vos arrières renoncements, les surveillants s'abaissaient, à leur tour, à vous donner quatre jours de viande de conserve au lieu de quatre jours de viande fraîche qui vous étaient dus, cette dernière se vendant plus facilement.

Et comment pouviez-vous, vous, surveillants, soutenir avec une impudence vraiment formidable, devant ces hommes qui se plaignaient à un administrateur, que vous donniez bien quatre jours de viande fraîche par semaine.

Car, devant moi, j'ai entendu des hommes se plaindre d'avoir quatre fois d'endaubage, ce qui était matériellement exact, et je vous ai entendu dire : « Mon commandant, ils se trompent. C'est quatre fois de viande fraîche par semaine qu'ils touchent, comme ils ont droit ».

Menteurs et voleurs, comme dit Pierre Mille. Lesquels d'entre vous ne l'ont pas été?

Je veux cependant croire qu'il y en eut, mais combien?

Mais encore une fois, forçats, comment s'étonner que savon, café, légumes, viande, vous soient ainsi volés en partie à vous qui, n'ayant même pas votre indispensable, en échangez parfois la meilleure part pour un peu de fumée?

Dans l'infini abandon de vous-mêmes, dans cette ignorance

totale de ce qui constitue la dignité humaine, vous n'étiez plus que des êtres dont on souhaitait la fin. Car le spectacle de votre avilissement suprême, le spectacle de votre vie animale, pourtant si réduite, offusquait les yeux mêmes de ceux qui parfois descendaient plus bas encore que vous dans l'abjection. Alors peut-être que seuls des hasards cléments leur avaient évité votre sort. Qui, tout en vous méprisant, par esprit d'imitation, parce que c'est dans l'ordre conventionnel des choses, s'engraissaient des restes de votre vie dans leur inconcevable inconscience, sans se rendre compte que c'est déjà deux fois ignoble de voler qui ne possède que le nécessaire et que ce l'est encore indubitablement davantage de dépouiller qui n'a plus même le nécessaire, mais à qui, par un inexorable enchaînement d'abus il est encore interdit de protester, de se défendre, sous peine de subir de nouvelles injustices.

Oui, je me sens impuissant à rendre ce qu'est cet enfer du bagne : ces lieux où l'on pouvait voir aux heures de repos pendant les interminables dimanches, tous ces êtres flétris, écraser sans arrêt, comme j'ai dû le faire moi-même, les myriades de poux qui les dévoraient, que tout permettait de détruire facilement : bras, temps, bois en quantité inépuisable pour l'ébouillantage, mais qu'une spéculation féroce autant qu'ignoble, imposait sournoisement, délibérément à ces incos comme une dégradation nouvelle, comme une torture de plus. Cela par des hommes, dont la seule raison d'être n'était plus que le supplice à infliger sans trêve ni merci à d'autres hommes, coupables, soit, mais dont la société avait fait sans aucun discernement trop souvent, de perpétuelles victimes.

AUX ILES

En me déclassant des incorrigibles, le directeur m'interna aux Iles jusqu'à la fin de ma peine, ce que je ne considérais pas comme une défaveur, malgré que cela restât une mesure disciplinaire.

Et je veux noter, à l'occasion de ces quelques mois passés à l'île Saint-Joseph, que là, comme ailleurs, les fonctionnaires, étroitement solidaires les uns des autres, et uniquement soucieux de leur petite tranquillité, ne me traitèrent pas mieux, lorsque obéissant à ma conscience, je voulus tenter de leur faire entendre de justes protestations.

Voici transcrite une lettre que j'adressai au commandant des Iles :

« Monsieur le Commandant,

« Ce matin, sitôt l'appel fait, un Arabe, qui se faisait porter malade, refusa de se rendre à la case affectée aux malades, disant qu'il irait au cachot si l'on ne voulait pas qu'il reste dans sa case. Sans doute que cet Arabe ne voulait pas être en contact avec les Européens (je dirai plus loin pourquoi).

« Les surveillants de service, MM. Alfonsi et Bouvier, requirèrent alors les porte-clés Pelin, Fafet et Leclerc pour conduire l'Arabe à la case des malades.

« Mais celui-ci, décidé à n'y pas entrer, résista ; et alors commença à la porte de ladite case une scène qu'on eut évitée en conduisant l'Arabe aux locaux disciplinaires comme il le demandait.

« Vous savez comme moi, monsieur le Commandant, combien il est difficile de rester dans les limites de la légalité dans une rencontre où la sujétion fait échec à l'autorité.

« Il ne pouvait pas ne pas se faire que, dans ce cas, les choses ne tournassent à l'excès.

« L'Arabe résistant désespérément fut brutalisé par les porte-clés et, conséquence naturelle de cela, il se défendit. Enfin, une scène pénible, qui dura peut-être cinq minutes, et dont je veux vous épargner les détails, estimant que leur nature n'a rien de passionnant pour vous comme pour moi.

« Témoin proche, immédiat de la scène, je dois cependant vous dire qu'il y eut une certaine modération dans l'outrance des faits. Les surveillants voulaient simplement que force restât à l'autorité et restèrent très calmes, étant donné les circonstances.

« A un moment, ils mirent la main eux-mêmes sur l'Arabe et malgré cela, ces cinq hommes ne purent arriver à triompher de la résistance du récalcitrant. C'est là une preuve irréfutable de la modération relative des surveillants, je me plais à le reconnaître et à l'établir.

« Mais tout cela reste regrettable sous tous les rapports et combien il était plus simple de conduire l'Arabe aux locaux, ainsi qu'il le demandait, plutôt que de provoquer cette scène. La Commission disciplinaire était naturellement désignée pour juger entre le rapport des surveillants et les raisons que l'Arabe invoquerait devant elle pour expliquer son refus. Tout le monde y eut gagné. Enfin, M. Bouvier ayant dit que le scandale avait assez duré et ayant donné l'ordre à l'Arabe d'aller aux locaux disciplinaires, celui-ci s'exécuta aussitôt.

« Je vous l'ai déjà dit : certainement les surveillants usèrent de modération dans cet abus et si parmi les coups qui furent échangés entre les porte-clés et l'Arabe les surveillants eussent été atteints, je crois qu'ils n'en seraient pas moins restés calmes.

« Mais les circonstances ne sont pas toujours les mêmes, non plus que les hommes, et l'on avait créé là un état de chose qui permettait d'envisager les plus graves éventualités inutilement, sans raison plausible.

« Sans me permettre de rien juger, simplement pour vous donner une note impartiale sur tout cela, je vous ai écrit pour vous renseigner et vous demander de conclure que dans ces

cas, la Commission disciplinaire est tout désignée pour juger ainsi que je l'ai dit plus haut. Puis vous pourrez ainsi, le cas échéant, remettre les choses au point selon l'esprit de justice que vous aimez servir, je crois.

« Je vous ajoute pour recommander la présente sur ce cas où l'autorité a le mauvais rôle, que je n'ai jamais manqué d'intervenir auprès de mes co-condamnés lorsque je les voyais provoquer l'autorité, gardienne de l'ordre qui doit nous régir tous.

« Respectueusement,

« M.....

« Ile Saint-Joseph, 23 décembre 1909 ».

.....
Le condamné qui refusait d'aller à la case des malades et qui préférait le cachot était un nommé Achour.

Il était de ces quatre ou cinq porte-clés qui furent traduits devant la Cour d'assises de Cayenne pour avoir coupé des oreilles, des doigts, des bras parfois, lorsqu'ils étaient lancés, en meute, avec sabre d'abatis, à la poursuite des incos qui tentaient de s'évader à Charvein, ainsi que je l'ai dit.

Et cela était connu aux Iles où il y avait à ce moment même un nommé Godreau, dit Lapin, qui était complètement estropié d'un bras, à la suite d'un coup de sabre donné par Achour, un nommé Balme, estropié de même façon, un nommé Dervaux qui lui, avait eu une main et une partie de l'avant-bras tranché de la même manière. C'est pourquoi ce dernier ne pouvait sans légitime appréhension, entrer dans la case des malades avec nombre d'Européens dont il était habituellement séparé.

L'Administration n'ignorait pas cela, et c'était pour moi une raison de le lui rappeler discrètement.

.....
Voici la réponse à ma lettre :

« Le transporté Mesclon sera traduit devant la Commission disciplinaire. Ce condamné s'occupe de ce qui ne le regarde nullement, et porte sur le rôle de l'autorité des appréciations absolument déplacées, et que du reste on ne lui avait pas demandées.

« Il faut que le transporté Mesclon sache bien qu'il ne doit s'intéresser qu'à ce qui le concerne individuellement.

« *Le commandant par intérim,*

Signé : AUREL.

« 24 décembre 1909 ».

Cette réponse me fut communiquée le 28.

Dans la matinée du 29, le nouveau commandant des Iles, qui venait remplacer le commandant Rémy disparu, enlevé par une lame, et qui m'avait connu aux « incos », m'avait adressé quelques paroles à l'occasion de sa visite à l'île Saint-Joseph.

Je lui écrivis donc ce qui suit :

« Monsieur le Commandant,

« C'est pour appuyer ma réponse à votre demande de ce matin : si j'étais plus calme, c'est pour donner tout son poids à cette affirmation : que je suis toujours calme, que j'emprunte à l'écriture le moyen excellent qu'elle offre à ceux qui connaissent tout le prix de la pondération, du calme en toutes choses.

« Hier matin, on m'a communiqué la réponse à une très simple démarche écrite que j'adressais à M. le commandant intérimaire dans vos fonctions.

« De cette réponse, je ne vous cite que ceci :

« Le transporté M... sera traduit devant la Commission disciplinaire ».

« Après vous avoir prié de bien vouloir prendre connaissance de la lettre incriminée, j'invoque comme preuve que dans ces cas et les cas analogues qui motivent ma lettre, il n'y a rien qui ne me regarde :

« 1° Parce que l'article 28 du titre III du décret présidentiel du 4 septembre 1891 ne limite pas mon droit de réclamation; n'en définit pas les formes, non plus que l'article XIII, du titre II de la décision du 12 février 1892, signée Bravard, instituant les Commissions disciplinaires par application du décret précédemment cité;

« 2° Que l'on trouve bon de m'entendre, de me demander

des renseignements, dans n'importe quel cas où l'on instruit contre un condamné;

« 3^o Que le ministre des Colonies, avisé par moi que des actes reprehensibles avaient été commis sous mes yeux par des porte-clés arabes, sur les condamnés aux Roches de Kourou, en février 1909, me fit demander des renseignements complémentaires consignés dans un procès-verbal dressé par le chef de camp Davenne, le 28 juin 1909.

« M. le ministre n'estimait donc pas que je m'étais mêlé là de ce qui ne me regardait pas; non plus que M. Vasselles en son nom, pour une autre lettre du même genre et dont la réponse m'a été notifiée le 9 juillet à Charvein.

« Pour ces trois raisons, je crois pouvoir dire que je n'ai pas outrepassé les limites en écrivant non pas une réclamation — je l'aurais adressée ailleurs — mais une simple lettre où loyalement ainsi que vous en jugerez, je faisais connaître un fait que vise et atteint cet extrait du rapport que la Commission permanente pénitentiaire adressait au sous-secrétaire d'État aux Colonies et dont avis est donné au gouverneur de la colonie par la dépêche ministérielle 156 du 28 septembre 1892 :

« Je cite : « Projet de réglementation pour les maisons de force affectées à la Guyane, à l'exécution des peines de l'emprisonnement et de la réclusion cellulaire ».

« (Extrait du rapport). Enfin il a paru à la Commission que si les condamnés de bonne conduite pouvaient être attachés au quartier spécial comme contremaîtres, il n'y avait pas lieu de prévoir des dispositions leur donnant une sorte d'autorité sur leurs co-détenus et de les associer, *même indirectement*, à l'exercice du pouvoir disciplinaire.

« *Le rapporteur,*

Signé : DALMAS.

« Je dois vous dire après cela, monsieur, que je croyais que ma lettre du 23 irait à M. Gendarme qui, je pensais, remplissait l'intérim.

« C'est ce que je sais de cet administrateur qui m'avait incité

à lui écrire. Je ne connais pas du tout M. Aurel et pour cette seule raison, je n'aurais pas écrit cette lettre.

« Si j'avais voulu faire une réclamation, ébruiter la chose par mauvais esprit comme on le croit souvent, je n'avais qu'à écrire au ministre et sans avoir à me préoccuper de la réponse, ma libération devant intervenir avant.

« Vous le voyez, ce sont là de bonnes et tangibles raisons.

« Mais je n'ai eu que cette idée que j'expose dans ma lettre, qu'on évite dans des cas comme celui de cet Arabe, de mettre inutilement la force en jeu.

« Vous ne savez peut-être pas qu'Achour a, comme ancien contremaître porte-clés de Charvein, un passé qui le fait exécuter de tous.

« Or, venir aux malades était pour lui entendre les pires injures, les pires menaces, et c'est cette raison, croyez-le, qui lui faisait demander le cachot au lieu de la case des malades.

« Maintenant, ainsi que l'écrit le sage, une injustice faite à un est une menace faite à tous. Et malheureusement je ne suis pas à l'abri ici, de ces heurts dont souffrent tant les hommes.

« Aux Hattes, quatre porte-clés dont deux Arabes ont été commandés pour me porter de force à la prison où je ne voulais pas aller, parce que je n'avais rien fait de mal.

« Ces quatre hommes refusèrent de me porter la main dessus lorsque je leur eus bien dit qu'ils ne devaient pas le faire.

« La Commission de Saint-Laurent, saisie, me punit de huit jours de cellule, après mes explications, sur plusieurs rapports du chef de camp et des surveillants des Hattes à ce sujet.

« Vous voyez de combien près me touche le fait du 23 courant dont je n'ai pas voulu dénaturer la portée que j'ai laissée dans sa forme la plus simple en montrant que j'avais bien vu qu'il n'y avait là qu'un acte spontané en faveur du droit, de la nécessité de l'autorité.

« Pourquoi alors me menacer comme si j'avais créé un grave dommage? Insulter à ce que l'on doit respecter et que je respecte, j'ai le droit de le dire, car, au contraire, c'est encore prouver mon respect qu'en référer sous cette forme à la seule autorité

immédiatement intéressée comme moi, à voir toujours le calme régner.

« Voilà ce que j'ai aussitôt décidé de vous écrire, dès que je vous ai vu commander ici.

« Je crois que je vous dois un peu mon délassement de Charvein, et vous assure pour cela de ma reconnaissance.

« Je vous donne à vous les explications que j'aurais pu fournir à la Commission. Je n'aurai plus rien à dire et maintenant, je crois que vous entendrez bien cette lettre qui n'est pas une supplication, car une punition pour le motif que l'on invoque serait tout à mon honneur.

« Je ne suis pas coupable et je crois que c'est là votre avis. Je pense vous en avoir donné les meilleures preuves, les plus pures raisons.

« Très respectueusement.

« M... ».

.....
A la Commission disciplinaire du 6 janvier qui suivit, j'essayai cependant de réagir contre le parti pris qui s'y manifesta de la part de M. Aurel et du chef de camp Raymond.

Le commandant me dit qu'il remarquait que j'avais rendu hommage à la modération des surveillants, que c'était très bien de ma part surtout.

Le chef de camp me dit que ma lettre ne l'avait nullement influencé et qu'elle ne l'empêcherait pas de faire son devoir quand même.

Et moi, ai-je fait autre chose que mon devoir? répondis-je.

« Il n'y a rien de reprehensible dans votre lettre, me dit encore le commandant; seulement, vous vous êtes mêlé de ce qui ne vous regardait pas.

« Parfaitement », appuya M. Aurel.

Je leur rappelai que si j'avais écrit les mêmes choses au ministre et même en leur remettant ma réclamation ouverte, alors que je pouvais la remettre fermée, ils n'auraient rien eu à dire.

Mais je n'avais pas voulu faire une réclamation, j'avais tenté une fois de plus, ainsi que le Procureur général m'avait demandé

de le faire, de faire connaître d'abord au commandant du pénitencier les faits qui pouvaient motiver des réclamations.

Je remarquai encore : « Un Annamite, un Arabe qui ne parlent pas notre langue, un muet, un illettré sont pratiquement, messieurs, privés de leurs droits de réclamations, si personne ne peut le faire pour eux ».

La Commission me parut indécise, influencée par mes raisons et je me retirai sur l'invitation du commandant, avec la presque conviction que j'étais justifié. Mais une intuition, bien fragile, me disait : « Attends, méfie-toi ». Et c'est cette intuition qui avait raison, car je fus puni de quinze jours de cachot.

A cette même Commission, et pour bien en montrer l'esprit, le nommé Rousseau, 36.690, était déferé, pour dissipation d'effets.

Rousseau, un homme de quarante-cinq ans environ, avait été mis exéat de l'hôpital à l'île Royale, dans un tel état de faiblesse, qu'on dut le transporter au canot sur un brancard.

En cours de route, son sac d'effets lui fut volé par un spécialiste de ces lâchetés comme il s'en commet tant au bagne.

Le fait était absolument indéniable et le malheureux Rousseau ne s'en était aperçu qu'en arrivant à Saint-Joseph.

Il en avait fait aussitôt la déclaration par lettre à l'administration comme il le devait.

Mais comme un condamné ment toujours, la Commission infligea à ce malade trente jours de cachot, le 6 janvier 1910.

.
Je subissais ces quinze jours de cachot, lorsque le directeur Bravard, venu aux îles pour recevoir le nouveau convoi incessamment attendu, passa son inspection aux cachots.

Arrivé au mien, il demanda : « Quel est celui-ci ? » Le surveillant l'informa « Ah ! oui, M... oui, oui, je le connais. Il est l'avocat de tous ses camarades. Il réclame pour tout le monde, il réclame même pour les morts ». Et comme il paraissait attendre ma réponse, je lui dis : « Je vous remercie, monsieur le directeur, de constater que je suis l'avocat de tous ceux qui ont à se plaindre de quelque chose. Et cela n'est pas pour me déplaire ».

Il sentit sa bévue, car son ton indiquait bien qu'il pensait me faire un reproche.

Aussi, il dit d'un ton fâché, en se retirant : « Fermez ».

Tous les punis de cachot furent graciés et l'un d'entre eux, puni de trente jours, un ancien porte-clés qui avait assassiné pour des motifs ignobles, un jeune homme de treize coups de couteau au cimetière des surveillants et qui avait été condamné pour ce fait à cinq ans de réclusion, crime qui avait suscité une réprobation unanime dans la population pénale, le fut également.

Seul, je dus terminer ma punition, l'avocat que j'étais ne méritant pas de grâce.

Cependant, le 10 décembre précédent, je m'étais mêlé de ce qui ne me regardait pas en empêchant le nommé V... de tenter de tuer le surveillant Alphonsi.

V... était puni de cellule. Mais ainsi que cela se passait quelquefois, on le faisait tout de même sortir au travail sans cependant lui donner sa ration le jour où sa punition l'en privait.

Il avait ce jour-là terminé la tâche qui lui avait été assignée.

Mais le surveillant Gabaurit le commanda cependant pour tirer au diable qui servait au charroi des pierres. V... prétextant de sa fatigue et de ce que sa tâche était finie, refusa.

Le surveillant Gabaurit lui lut l'article 7 concernant le refus de travail qui prévoyait six mois d'emprisonnement.

Il se soumit.

Le lendemain, V... me remit à travers une barrière le brouillon d'une lettre qu'il voulait écrire au commandant des îles au sujet du fait de la veille. Je fis réponse à V..., arrivé depuis peu au bagne, dont le caractère violent et déjà désespéré, me faisait mal augurer de l'avenir pour lui, qu'il s'y prenait mal dans cette lettre pour protester que l'esprit qu'il montrait serait très mal interprété et qu'il valait mieux, en prenant exemple sur ce que mes réclamations m'avaient rapporté, qu'il se taise puisque tout allait être fini pour lui et qu'il sortait dans quelques jours.

Le surveillant Alphonsi me vit lui causer en remettant ma réponse à V... et me dit : « Je vous signale ». Le lendemain, ce même surveillant vint où je balayais et me dit : « Pourquoi avez-

vous nié avoir causé, hier ». Je n'ai pas nié, car je n'ai pas à me cacher d'avoir à parler pour le service, mais je n'avais pas à préciser en répondant à vos questions ».

— Je le sais M..., car j'ai saisi les deux papiers que vous aviez remis à V... et c'est parce que j'ai vu que vous lui donniez de bons conseils que je ne vous punis pas ».

Mais en me disant cela, je me rendais compte qu'il avait fallu que le surveillant Alphonsi en jugeât par ses yeux pour n'être pas convaincu que nous avions encore machiné quelque chose de bagnaresque.

Cependant, le surveillant Alphonsi, qui avait fait déjà punir V..., l'avait menacé de le retraduire devant la Commission disciplinaire pour cela, car V... avait résisté pour ne pas donner les billets en question.

Et j'apprenais le soir même qu'un de ceux qui étaient d'autant plus disposés à voir zigouiller un de ces surveillants qu'ils se montraient plus lâches avec eux, avait fait passer à V... un fort couteau pour planter le surveillant Alphonsi.

Je savais que V... était capable de cette action.

Interné aux îles en raison d'une tentative d'évasion en France, il avait perdu tout espoir de sortir du bagne.

Quelques punitions que lui valait son attitude révoltée, quelques petites injustices dont il avait été victime, l'avaient exaspéré et avant cette dernière punition, comme il couchait à côté de moi, il m'avait confié qu'il voulait en finir avec la vie.

Je me fis donc conduire au service intérieur comme si j'y avais été officiellement convoqué, pour ne pas être suspecté d'y aller commettre une bourriquerie et je déclarai là, au surveillant de service : « Faites fouiller V..., en cellule, il a un couteau. Il veut se tuer ».

Il y a quelque chance, surveillant Alphonsi, que ce jour-là, je vous ai rendu un service, sans que vous l'ayez soupçonné, en faisant simplement ce que je considérais être mon devoir envers vous tous, surveillants et fonctionnaires, qui perdiez chaque jour tant d'occasions de faire facilement le vôtre, qui consistait surtout à ne pas abuser de toutes les manières de votre autorité, de vos

prérogatives si redoutables envers ces êtres désarmés, dégradés, déchus, qu'une destinée atrocement inhumaine parfois avait jetés là et mis sous vos pieds.

Et m'étais-je mêlé là de ce qui ne me regardait pas? J'aurais pu poser la question à la Commission disciplinaire qui, un mois plus tard, devait m'infliger quinze jours de cachot.

Le cas suivant montre d'ailleurs combien cet état d'esprit, cette volonté de n'admettre aucune raison de la part des condamnés, règne sur tous les pénitenciers de Guyane.

Sur ma demande, un condamné m'a écrit ce qui lui était arrivé en pareille occurrence à l'île Royale.

Voici textuellement transcrite sa lettre et un document qu'il joignit :

« Balayeur de la route du sémaphore, je vois descendre un groupe composé d'un surveillant, de deux porte-clés et d'un fou. Arrivé au bas de la rampe, le fou se débat : l'un des porte-clés (Goulay, aide-bourreau), muni d'un filin, lui fait le coup du père François et le pend sur ses épaules; l'autre porte-clés (Worons, bourreau) le frappe à tour de bras. Quand ils le lâchent, l'homme est évanoui et son sang ruisselle. Le surveillant (Asope) a assisté, impassible, à la scène et rit. Révolté, je monte au commandement et je laisse au commandant absent une lettre relatant les faits et que je termine par ces mots : « Convaincu que signaler à votre humanité un fait de cette nature, c'est en empêcher le retour ».

« A quelques jours de là, je suis informé que je suis traduit devant la Commission disciplinaire pour allégation mensongère.

« Une dizaine de garçons de famille se trouvant à la cambuse, à deux pas de laquelle la scène s'était passée, en avaient été témoins, j'avais de suite requis leur témoignage; mais la crainte des conséquences me fit opposer un refus par la plupart; trois seulement consentirent à témoigner. Mais... la Commission refusa purement et simplement de les entendre. Bien mieux, la victime elle-même, le fou, moitié terrorisé, moitié acheté avec un paquet de tabac, niait avoir été frappé. Le coup était bien monté.

« Je fus puni de trente jours de cellule, non sans avoir véhémentement reproché ma punition au commandant, mais je ne

voulais pas en rester là. Tant par besoin de justice que pour réparer le tort que me causait cette punition, survenue au moment où j'allais passer de classe et où cette classe était tout mon espoir pour l'obtention d'une grâce attendue, je m'occupai, dès ma sortie de cellule, de rétablir la vérité. Le fou fut décidé à revenir sur sa précédente déclaration. Les deux porte-clés, ayant eu à se plaindre entre temps de l'administration, avouaient; l'aide-bourreau Goulay me remit même une déclaration écrite, relatant les faits et attestant qu'ils les avaient niés sur l'ordre formel du chef de camp. Je demandai alors à la Commission disciplinaire la radiation de ma punition; les coupables furent entendus et firent des aveux complets.

« Or il se produisit cette monstruosité : en fin de séance, le commandant me dit froidement : « Pour des raisons que la « Commission n'a pas à vous faire connaître, votre punition sera maintenue : allez ».

« Je n'ai pu passer de classe que deux ans plus tard, trop tard ! Ma croyance à une justice relative me fit en outre perdre la demi-tranquillité dont je jouissais auparavant et je fis dès lors partie des corvées les plus pénibles jusqu'à mon entrée à la pharmacie ».

« Henry BASSOT. »

.....
Note Goulay, remise au condamné puni pour servir à sa défense (transcrite avec son orthographe originelle). Les mots en italique sont soulignés dans l'original.

Fait aux îles du Salut, le 1^{er} décembre 1907.

« Je reconnais d'avoir dans la journée du 16 septembre 1907 fait un homme au père François et voici dans quelle circonstance.

« Etant comme porte-clés depuis nombre d'années, je fus commandé avec trois autres porte-clés pour aller saisir de force un homme qui refusait de monter à l'asile des aliénés où il devait être interné.

« Mais lorsqu'en route, c'ette individu se mit à frapper sur les porte-clés et qu'il refusait d'aller plus loin. Le surveillant

militaire qui nous accompagnait me donna *l'ordre* de le faire au père François.

« Mais pendant que je tenais l'individu qui grâce à ce moyen ne pouvait plus ne faire aucun mal, l'un des porte-clés qui nous accompagnait se mit à le frapper dans la figure à coups de poings; aussitôt je laissais tomber l'individu par terre, qui resta évanoui environ deux minutes et lorsqu'il revint à lui et qu'il me reconnut, il me dit « c'est toi qui m'a fait au père François ». Le surveillant lui répondit « oui! c'est lui, il a bien fait, c'est moi qui lui ai commandée ».

« Enfin, nous finîmes par le conduire jusqu'à l'asile, là lorsqu'il vit que l'on voulait le rentrer dans son cabanon il refit de nouveau de la résistance. Le surveillant tirant alors son revolver donna l'ordre aux porte-clés qui entourait le fou de se retirer mais malgré cet ordre les porte-clés finirent par mettre le fou (avec force coups de poings), dans sa cellule.

« Je certifie que je n'ai pas donné un seul coup de poing et que je n'ai fait le coup du père François que sur l'ordre du surveillant qui nous accompagnait.

« Cependant quelques jours après un fait identique se représente; nous fûmes de nouveau commandés pour saisir de *force* un individu qui, dans un état d'ivresse, avait frappé un de ce co-transportés; mais comme le surveillant qui nous accompagnait pour l'aliéné c'était retrancher derrière un mensonge en nous donnant l'ordre de l'imiter dans une enquête qui avait été faite à ce sujet sur la réclamation d'un transporté présent; j'avais constater alors que le surveillant ne se rendait aucunement responsable des ordres qu'il donnait contrairement à ce que l'on nous avait toujours dit.

« C'est alors, dis-je, que quelques jours plus tard lorsque l'on nous donna l'ordre de saisir l'individu qui était en état d'ivresse, nous refusâmes formellement.

« Quelques jours (après) nous passâmes à la Commission disciplinaire et nous fûmes punis de quinze jours de cellule chacun pour avoir « refuser formellement (de saisir) un homme de force » et avec cette menace de la part du chef du pénitencier « je vous

avais proposer sur le tableau de grâce; je vous raye; allez-vous en vous êtes quatre feignants.

« Il résulte donc que de cette manière : que d'un côté si le porte-clés exécute les ordres du surveillant, et qu'il en résulte de la gravité; le surveillant se retranche derrière un mensonge et le porte-clés se trouve puni, et si d'une autre part le porte-clés refuse d'exécuter l'ordre donné il est encore puni : cela fait que l'on ne sait plus quoi faire.

Le transporté :

« Honnorat GOULAY »

.....
Comme on le voit — très naïvement — cet aide-bourreau établit la duplicité et la lâcheté tout à la fois de l'Administration pénitentiaire.

Elle commande — alors que les règlements le lui interdisent formellement — à des condamnés de cogner sur leurs co-condamnés sous peine de punition — et dans le cas d'une réclamation des victimes — elle les désavoue — nie avoir donné les ordres. Est-on vraiment fondé de dire pouah... et de conclure que dans nombre de cas les gardiens se révèlent dignes du troupeau?

Il me faut noter que Henry Bassot, condamné à dix ans, protestait avec une rare énergie contre sa condamnation, et ma conviction était — et reste — qu'il était innocemment condamné au bagne.

Mais cela était égal à zéro pour l'Administration qui a une sainte horreur de ceux qui se disent innocents, confondant — pour ne pas se fatiguer — les comédiens et ceux qui peuvent être réellement innocents.

.....
Pour terminer ce chapitre sur les pénitenciers des îles du Salut il me faut ajouter que c'est à l'île Saint-Joseph qu'est installée la réclusion du bagne.

Sont condamnés à cette peine les condamnés à perpétuité qui tentent de s'évader.

La peine est pour eux, dans ce cas, de trois à cinq ans.

Elle remplace — par mesure d'humanité, ainsi qu'il a été dit dans le texte qui a prescrit ce progrès l'application de la chaîne à cette même catégorie de condamnés.

Ce serait une plaisanterie sinistre autant qu'ignoble que de soutenir un tel point de vue.

Il y a vingt ans, si un perpète, comme se désignent les condamnés à perpétuité tentait de s'évader, il était condamné à deux, trois, cinq ans de double chaîne. C'est-à-dire qu'il était contraint de conserver sur lui une chaîne double d'environ un kilo qui lui était fixée par un fort bracelet de fer rivé à la cheville; le bout de la chaîne étant relevé par le condamné lui-même à la taille et retenu par une ceinture ou une corde. C'était beaucoup plus terrible en idée qu'en fait, d'autant plus qu'il s'en débarrassaient comme ils voulaient. Il y avait évidemment là l'idée d'une aggravation infamante, en même temps qu'une gêne relative, qui ne pouvait en aucun cas gêner véritablement la double-chaîne — c'était leur nom — à retenter l'évasion.

Il n'était fixé par cette chaîne à rien, il portait cela comme des écoliers le bonnet d'âne, si je puis dire.

Or, par mesure d'humanité, prétend-on, on a remplacé cette punition par trois, quatre ou cinq ans de réclusion.

Ce serait, je répète, une monstrueuse hypocrisie de la part des auteurs de cette réforme, s'ils avaient été exactement renseignés sur sa portée véritable.

Sont encore condamnés à la réclusion tous les condamnés qui, en s'évadant, commettent un vol quelconque, d'embarcations, de vivres, etc., tant au préjudice de l'Administration qu'à celui de l'habitant; les condamnés qui se rendent coupables de vols graves sans pour cela s'évader. Ceux aussi qui commettent sur leurs condamnés des attentats sanglants, qui tuent et qui échappent à la guillotine.

Mais il en est aussi qui y sont condamnés dans de singulières circonstances. Et j'ai là une note concernant le nommé Ricapatel qui, employé à la boulangerie, ayant eu la malchance de faire mettre en colère son surveillant, reçut trois ou quatre balles dans la peau, de ce fait. Puis, pour légitimer son acte, ce surveillant

s'arracha quelques boutons, et fit un rapport comme quoi Ricapatel l'avait attaqué, ce qui valut quelques années de réclusion à sa victime.

Ce qu'est la réclusion cellulaire, je ne le sais pas moi-même. Rien, Dieu merci, n'a permis à l'Administration de me le faire connaître. Mais j'ai entendu les doléances de quelques rescapés qui m'ont édifié.

C'est la vie dans un tombeau : c'est le sépulcre. Pas de lumière venant directement du ciel, pas d'air vous fouettant le visage; pas de mouvement, pas de bruit, se taire toujours. Cela, ne l'oublions pas, à 4 degrés de l'Équateur.

Aussi, pour le voir un quart d'heure, ce ciel, pour respirer un peu cet air vif qui est une tentation constante, le réclusionnaire emploie tous les moyens, quand la maladie ne vient pas naturellement assez vite. Le maquillage est d'usage courant : les plaies, ulcères provoqués et soigneusement entretenus même à l'hôpital, sont choses élémentaires.

Cependant, ce qui a spécialement retenu mon attention est ce que me signala un infirmier de Saint-Joseph, qui assistait le médecin dans sa visite hebdomadaire.

Il me disait souvent : aujourd'hui nous avons arraché tant de dents, dont la plus grande partie ne portent aucune trace de carie, qui sont, ainsi que le dit le médecin, incontestablement saines.

Je le priai de me mettre de côté quelques spécimens, et j'ai encore là sous les yeux trente dents : incisives, molaires petites et grosses, absolument merveilleuses de blancheur et de pureté.

Pour respirer un quart d'heure le grand air, les malheureux propriétaires de ces dents, comme tant d'autres, se sont soumis à l'extraction, à ce mal devant lequel reculent tant de gens alors même qu'ils souffrent réellement d'une dent malade.

Mais, dira-t-on, le médecin voit quand la dent n'a rien.

Eh oui, il voit, et le dit au condamné : Cette dent n'a rien...

— Si, monsieur le Major, elle me fait mal...

Car si le médecin n'arrache pas la dent, la consultation ne sera pas motivée, le médecin le consignera sur le cahier de visite, et la Commission disciplinaire infligera à ce réclusionnaire, à cet

homme vivant déjà dans un sépulcre, quinze jours de cachot, c'est-à-dire le sépulcre absolument noir et sans autre aliment que du pain et de l'eau deux jours sur trois.

Et puis... et puis... le malheureux aura perdu la chance qu'il avait peut-être d'obtenir une libération de réclusion conditionnelle.

TRAVAIL

Les condamnés aux travaux forcés sont généralement employés en Guyane :

1^o Aux travaux de constructions pénitentiaires : logements pour le personnel, cases pour la population pénale, bâtiments pour les divers services, et à l'entretien de toutes ces constructions ;

2^o Au défrichement du domaine pénitentiaire, à l'exploitation des bois, employés généralement dans les constructions ainsi qu'au chauffage des chaudières, aux cultures diverses dans les abatis ou dans les jardins ;

3^o Au service des fonctionnaires, lorsque les condamnés sont de bonne conduite et admis au moins à la deuxième classe, comme garçons de famille, c'est-à-dire bonnes à tout faire ;

4^o Comme assignés ou engagés chez les habitants ou colons en qualité d'ouvriers qualifiés quelquefois, le plus souvent comme aides cultivateurs, hommes de peine, etc. ;

5^o Comme cantonniers, manœuvres, aux corvées des municipalités de Cayenne, Mana, Synamary, pour les services de voirie.

A Saint-Laurent-du-Maroni, où l'Administration pénitentiaire a transporté depuis quelque trente ans ses services autrefois rassemblés à Cayenne, elle a fait édifier un village — dit officiel — et qui est vraiment la capitale de son immense domaine.

Ce village, avec les casernes et l'hôpital sis dans la partie non officielle de Saint-Laurent-du-Maroni, constitue l'œuvre principale actuelle de la Tertiaire depuis son installation en Guyane.

Et il semble bien qu'elle pense être établie là pour des siècles, car elle a vraiment bien travaillé pour elle.

Je ne trouve cependant pas mauvais que MM. les fonctionnaires aient trouvé bon de se loger le plus confortablement, le

plus hygiéniquement possible, sous ces latitudes, où plus encore qu'ailleurs, c'est une impérieuse nécessité. Mais ce confort, ces villas dont l'ensemble forme un village coquettement enfoui dans la verdure tropicale, contraste singulièrement avec l'aspect repoussant, infect, des cases où se consomment, par cinquante et soixante, ceux qui l'ont bâti de leurs mains.

Je ne fais pas de sentiment et je sais, par mémoire personnelle, ce que sont les taudis de tant d'ouvriers des campagnes et des villes, les taudis de ces travailleurs qui ne sont que des forçats du travail et non les forçats du crime, comme ceux de Guyane.

Je constate simplement un état de choses.

Sur les autres pénitenciers, aux Iles, à Kourou, à Cayenne, nombre de constructions importantes ont encore occupé des légions de forçats.

Les camps forestiers et notamment ceux du Maroni entretiennent encore les ateliers de Saint-Laurent, des Iles, de Cayenne de tout le bois nécessaire aux constructions, à la fabrication de meubles.

Je crois qu'il y eut des envois d'essai de bois de Guyane en France. J'ai pu même, pendant sept mois que dura l'Exposition Coloniale de Marseille, en 1922, admirer tous les jours, je l'avais sous les yeux, une collection de bois de Guyane que l'Administration pénitentiaire avait préparée et remise au gouvernement de la Guyane pour y être exposée au nom de sa colonie.

C'était quelque chose d'informe, présenté sans aucun souci de mettre en valeur les beautés naturelles de ces bois; des bûches grossières qui n'arrêtaient, ne prenaient l'œil d'aucun visiteur, alors qu'en face, les mêmes bois, présentés par deux ou trois firmes, mais dont un sciage étudié soit en longueur, soit en travers, et un vernissage soigné, mettaient en valeur la variété de leurs riches couleurs, arrêtaient et intéressaient vraiment ces mêmes visiteurs.

Pour la culture, les immenses jardins de Saint-Laurent, des Iles, de Cayenne, assurent le ravitaillement en légumes frais du personnel.

Quant aux condamnés qui font pousser ces légumes, j'ai re-

noncé à compter ceux qui récoltaient cellule et cachot pour avoir osé « voler » une salade ou quelque autre produit de ces jardins.

Car il est évident que ce n'est pas pour des forçats jardiniers et autres, qu'il est écrit « Tu ne musèleras pas le bœuf qui labouré ».

Mais je veux laisser, à ce sujet, la parole à quelqu'un que j'ai bien connu et qui, pendant des années, à Kourou notamment, put observer la Tertiaire à l'œuvre et avec qui je m'entretins souvent de ses capacités.

C'est dans le numéro 62 du *Petit Guyanais*, du 8 mars 1913, que parut l'article que je transcris ci-dessous :

QUESTIONS PÉNITENTIAIRES

Sous ce titre, notre collaborateur, J. de Saissat, nous adresse l'article suivant qu'il a reçu de ses correspondants :

Le vaillant représentant de la Guyane, M. Grodet, a prononcé à la Chambre un magistral discours qui est publié actuellement dans le *Petit Guyanais*. Les services pénitentiaires, mis sur la sellette dans la séance du 13 décembre, ont été quelque peu mal menés par notre député, qui leur a délivré sans ambages un brevet d'incompétence, sinon d'incapacité. Il n'a fait, en cette circonstance, qu'exprimer éloquemment une opinion partagée par tous ceux qui ont vu de près la transportation à la Guyane. Car les faits parlent d'eux-mêmes : l'Administration pénitentiaire, à qui est confiée une main-d'œuvre importante — du moins par le nombre — et un budget considérable — l'an dernier 6.130.955 francs — devait, après soixante ans qu'on expédie ici les forçats de la métropole, avoir défriché complètement la colonie, percé des routes, exécuté des travaux d'utilité publique contribué dans une très large mesure à la prospérité du pays.

Or, il faut reconnaître, avec un ancien directeur de cette Administration, Paul Mimande, que la colonisation pénale a piteusement échoué et que les résultats sont négatifs.

De cet échec on a donné un tas de raisons, aussi mauvaises les unes que les autres : on a accredité la légende de l'insalubrité

du pays, mais on s'est bien gardé de parler des déplorables conditions d'hygiène du bagne et de la malpropreté des locaux disciplinaires. On a dit aussi que la main-d'œuvre pénale ne vaut rien; nous reconnaissons qu'elle est défectueuse; mais l'emploi que l'on en fait est-il donc le parangon de la sagesse et le modèle d'une bonne direction.

Si l'Administration, au lieu de s'abêtir dans l'application stricte de règlements répressifs sur lesquels il y aurait beaucoup à dire, procédait avec un peu moins de routine, un peu moins de prétentieuse ignorance et un peu plus d'entregent, au point de vue de la colonisation propre, les choses ne seraient pas au point où elles en sont.

Veut-on des exemples probants de l'incurie qui préside aux destinées de la Pénitenciaire?

La notice actuelle sur la transportation, à laquelle M. Grodet fait allusion dans son discours et qui est en retard de cinq ans, devrait être annuellement fournie par le directeur et l'a été ainsi jusqu'en 1899, époque où, pour la première fois, un croc-en-jambe a été donné aux instructions ministérielles. Et ce n'est qu'en 1903, après maints et maints rappels du ministre que l'on a fourni le travail en retard de quatre années, bâclé en quelques mois. Depuis, on a continué ces errements.

Cette notice est établie d'après les rapports annuels des commandants de pénitenciers, condensés dans les bureaux de la direction en une sorte de rapport général. Il est donc extraordinaire que le département ne puisse pas contrôler annuellement le progrès de l'œuvre de colonisation pénale effectuée par l'Administration pénitentiaire.

Pourquoi donc ces retards insolites?

Il y a là un mystère que quelques chiffres relevés dans la notice de 1902 aideront à dégager de l'obscurité.

Le pénitencier agricole de Kourou était alors le centre le plus important pour la colonisation. Il était dirigé par M. le commandant Talbotier, agronome distingué.

Voici les résultats obtenus par lui à cette époque dans les deux annexes principales : 119 hectares 55 de plantations di-

verses à Passoura, et 98 hectares 61 à Pariacabo, dont 97 hectares 10 de caféiers et de cacaoyers, représentant un total de 160.000 pieds de caféiers et de 30.000 pieds de cacaoyers.

On faisait de l'élevage de race bovine et porcine : si le premier n'était pas bien brillant, en revanche le troupeau de cochons se composait de 1.420 animaux, ainsi répartis : 300 à Passoura, 670 à Pariacabo et le reste aux Roches.

La culture du riz rapportait 100 tonnes et les autres cultures en maïs, haricots chinois, pois chiches, giraumons, tomates, etc..., produisaient d'excellentes récoltes... A telles enseignes que le commandant Talbotier manifestait l'espoir que Kourou serait bientôt le grenier d'abondance de la transportation et fournirait de légumes tous les autres centres.

Lui parti, ses successeurs avaient donc leur besogne toute tracée : continuer son œuvre en s'inspirant de sa méthode et entretenir au moins ce qui existait.

Mais va-t-en voir s'ils viennent, Jean. Avec cette belle fatuité caractéristique de l'inexpérience, son remplaçant n'eut que du dédain pour l'effort antérieur et pour les résultats obtenus précédemment.

Par esprit de contradiction il se mit à tenter des innovations saugrenues. L'on voulut cultiver la pomme de terre Commerson. Solenea Commersoni, disait le commandant qui avait des lettres. Cet essai, qui fit l'objet d'instructions, de notes et de rapports, fut mirifique : un seul plant se décida à lever, mais « contaminé par les autres », selon le rapport naïvement prud'hommeque du surveillant chargé de cultures, il ne fournit ni fleurs ni tubercules..

N'insistons pas !

Bref, dix années après, qu'étaient devenues les plantations et les cultures prospères laissées par M. Talbotier ?

Mais où sont les neiges d'antan ?

Passoura n'avait plus que 5 à 6 hectares de cultures, à Pariacabo 5 hectares ! Des bœufs on ne trouvait que quelques spécimens apocalyptiques et le troupeau de cochons avait complètement fondu sous le grand soleil tropical ; comme dans l'Écriture, les années de disette ayant succédé aux années d'abondance, il ne

restait que le souvenir des pois, des haricots et des giraumons; quant aux récoltes de riz, de maïs et de cacao, elles étaient devenues insignifiantes. Les 160.000 pieds de caféiers (si nos renseignements sont exacts, et nous avons lieu de croire qu'ils le sont, bien que cela puisse sembler un peu fort... de café), les caféiers qui auraient dû produire 160 tonnes normalement, s'ils avaient été entretenus, n'ont donné que 80 kilogrammes dans une récolte : ce qui fait un demi-gramme par pied.

Il est parfois gênant d'avoir à avouer de semblables résultats pour une campagne; et l'on comprendra facilement que le retard apporté dans les envois de la notice annuelle de la transportation n'est pas imputable seulement à la nonchalance de qui est chargé de sa rédaction. Il peut se faire qu'un petit calcul machiavélique intervienne...

Car une notice, avec ses tableaux de statistique, fournie en temps voulu, est épluchée; tandis qu'on peut espérer que l'on reculera en haut-lieu devant la perte de temps d'un examen rigoureux pour tout le fatras administratif que représente le compte rendu, attendu depuis longtemps et qui n'est plus d'actualité, de quatre ou cinq années, arrivant par le même courrier. Nous portons peut-être là un jugement téméraire. Quoi qu'il en soit, il nous paraît cependant que M. Grodet, en demandant la fusion de l'administration pénitentiaire coloniale avec l'administration pénitentiaire métropolitaine, qui apporterait « un esprit nouveau et des compétences complémentaires », a préconisé une excellente réforme.

Et nous ne pouvons qu'y applaudir.

.....
Lorsque j'arrivai à Kourou, l'esprit des anciens condamnés qui avaient connu ces heures de prospérité du pénitencier en était encore plein.

Ils me parlaient des grands magasins où étaient empilés estagnons et tonneaux de fer-blanc soudés remplis de légumes secs récoltés sur le pénitencier.

Des milliers de kilos de café, récoltés à Pariacabo, du cacao, et surtout du régime qu'ils avaient alors. De la gamelle pleine

de légumes frais que les jardins fournissaient en telle abondance qu'il fallait bien en donner à ceux qui les faisaient pousser ; du porc frais servi deux fois par semaine, qui remplaçait le lard de salaison.

Et chez tous ces hommes, l'évocation de ce temps où ils travaillaient sous la direction d'un commandant intelligent et capable, où ils étaient nourris, s'accompagnaient de ces réflexions topiques : « Et il n'y avait presque pas de punis, presque pas d'évasions ».

Des hommes de Pariacabo m'ont assuré par la suite qu'un des successeurs de ce commandant avait fait arracher des quantités de caféiers parce qu'il y en avait trop à entretenir. Ce qui n'est pas douteux, c'est, que, pour la majorité de ceux qui succédèrent au commandant Talbotier, le travail que celui-ci s'imposait ne cadrait nullement avec leur conception de fonctionnaires pénitentiaires, avec la pratique du moindre effort.

Rarement, très rarement, j'ai pu voir un fonctionnaire s'inquiéter de ce que produisait un condamné, s'informer de l'intérêt qu'un condamné travailleur pouvait trouver à ce moyen unique de redressement moral qu'est le travail. Jamais je n'ai entendu un fonctionnaire dire quelque chose qui permette de croire que parmi eux il en était qui comprenaient vraiment ce que pouvait être l'influence salutaire du travail pour le redressement de nombre de mentalités.

Et cependant, je voudrais de tout mon cœur pouvoir écrire : « J'ai entendu des fonctionnaires qui comprenaient cela ».

Mais quand on pense que c'est en haut lieu, à Paris, qu'on a découvert que pour que le travail forcé soit vraiment la réalisation d'une peine infamante; que pour que son caractère de contrainte soit rendu plus évident, on a trouvé ce moyen, forgé cette raison : il sera gratuit.

Pour que les criminels soient bien convaincus que l'horreur de leur crime justifiait tout, les mettait vraiment en dehors de l'humanité; la détention, la transportation, la cellule, le cachot, la maladie, la brutalité de ses gardiens, n'étaient pas suffisants, on a encore tenté de dégrader ce par quoi ils pouvaient, ce par

quoi on leur ordonnait de se racheter, en avilissant leur travail.

Leurs crimes, prétendait-on, justifient ce crime contre cette chose sacrée entre toutes, cette chose qui tend tous les jours sur ce triste monde à faire de la brute ancestrale, des hommes.

Mais je me révolte. Pourquoi?

Les hommes prétendus libres, ceux que n'ont point frappé plus ou moins justement les rigueurs des lois, traitent-ils le travail entre eux avec l'intelligence, avec l'esprit de haute justice qui lui est si légitimement dû?

Et à côté de quelques manifestations de quelques hommes vraiment illuminés par l'idéale beauté du travail, ne voyons-nous pas journellement et par millions les cas où le travail manuel et intellectuel est avili, prostitué par les successeurs des seigneurs féodaux et en vue des mêmes fins.

Et ceux-là même qui gardent ces forçats du travail forcé, du travail sans gain, sans ce qui constitue encore, hélas! sa principale raison d'être, le salaire qui en est la plus ou moins suffisamment juste rétribution, n'ont-ils pas déserté l'atelier, les champs, parce que le travail y était trop mal estimé et payé?

Comment s'étonner alors qu'ils ne puissent concevoir comment, pour des bagnards, le travail peut être le seul moyen de rédemption, alors qu'ils ont fui la contrainte inhumaine qu'il est trop souvent.

Problème insoluble. Oui. Tant que l'homme ne mettra pas au-dessus de toutes les dignités : celle du travail.

.....
Et pourtant je trouve là, dans une page de mon journal, ces réflexions que je transcris :

« 1^{er} septembre 1908. Voilà plusieurs jours que j'observe pour en saisir le caractère, la rentrée des corvées du matin et du soir.

« Malgré la chaleur déjà lourde à 10 h. 40, les hommes rentrent généralement pressés à leurs cases.

« Dans leur marche rapide, je ne saisis pas trop de particularités. Ce sont des hommes que l'estomac pousse vers la maigre pitance.

« Le soir, le spectacle est plus intéressant.

« Les allures sont généralement lasses, bien qu'on sente l'effort pour ne pas trop le paraître. Car ce n'est pas en vain que depuis 5 h. 30 ces hommes sont debout après huit heures d'action au grand soleil ou sous la pluie avec pour subsistance une immangeable ration de légumes secs avariés trop souvent, et leur pain.

« Oh, ce spectacle ! Cet effort de l'homme qui revient affaîssé du travail ; cette procession de travailleurs de la faim, de travailleurs travaillant, suant, s'éxténuant gratuitement pour ne pas avoir voulu être, la plupart d'entre eux, des exploités alors qu'ils étaient libres ; ce spectacle a quelque chose d'éloquent et de suprêmement consolant.

« A ce moment il semble qu'une influence auguste plane sur cette allée du camp où ces hommes se pressent lentement, offrant à voix timide, craintive, suppliante parfois un quart de vin qu'ils ont touché pour huit heures de pénible travail ; un quart de vin qu'ils ont soustrait à l'obligation de le boire sur place ; qu'ils ont arraché de leurs lèvres, de leur gorge brûlante qu'il tentait ; un quart de vin qu'ils ont, au prix de nouveaux risques de punition, passé à la porte du camp, dissimulé sur leurs ventres qui se prêtent trop aisément à leurs desseins, dérobé à la fouille des porte-clés, ces esclaves des surveillants, à la fouille des surveillants eux-mêmes ; pour le vendre quatre sous, quelquefois trois sous aux débrouillards du bagne, pour pouvoir acheter une tisane de café d'un sou, deux sous de bacowes, un hareng saur moisi, un peu de fromage avarié, ou quelques feuilles de salade qu'un homme des cultures a rapportées en risquant de huit à trente jours de cellule ou de cachot.

« Cela, parce qu'il ne peut pas manger son lard trop salé ou son endaubage trop fade. »

.....
En d'autres pages encore, j'ai noté ce que pourrait être le travail, pour la régénération de ces condamnés.

J'ai noté leurs discussions entre eux au sujet des travaux en cours. L'intérêt qu'ils prenaient souvent à l'édification de ces

villas confortables réservées à ceux qui n'étaient souvent que de cruels ou inconscients bourreaux pour eux.

Je les entendais se fâcher presque de ce que la direction du Travail n'était pas assez consciencieuse; critiquer tel défaut, imaginer, comme s'ils avaient eu voix au chapitre, telles améliorations.

Je les entendais aussi se dénoncer entre eux les agissements de tels chargés des travaux ou de tels surveillants qui n'avaient mis que telle proportion de ciment ou de chaux dans tel mortier, au lieu de quantités supérieures techniquement prévues; — l'économie réalisée étant vendue d'avance à tel commerçant ou tel entrepreneur du village.

Et pour la peinture, et pour les planches, et pour les briques, et pour les clous, et pour tous les matériaux, cela se répétait; cependant qu'eux-mêmes s'avouaient également leurs larcins et leurs ventes à quelques libérés faméliques.

« Tu comprends, j'ai profité de ce que le surveillant faisait son affaire pour faire la mienne. »

Et la faim réelle, l'extrême misère de ceux-là expliquaient ce que l'esprit de lucre de tels autres expliquait moins.

Oui, ils étaient nombreux ceux qui auraient fait de bon cœur du bon travail en Guyane. Mais non seulement l'Administration s'en f... mais encore il semblait qu'elle ait voulu reculer par moment les limites de la stupidité méchante pour décourager les travailleurs.

Et voici ce que je retrouve encore dans mes notes : l'Administration distribue aux travailleurs des gratifications en sucre et en café vert. Mais défense absolue de rentrer du bois, défense de faire du feu sur le camp. Et ce n'était pas une défense en l'air.

J'ai vu passer à la Commission disciplinaire des hommes pour avoir fait du feu sur le camp.

Un commandant Rémy ou tout autre de son acabit lui disait : « Vous avez été pris à faire du feu sur le camp. — Oui, mon commandant. — Vous avez forcément fait ce feu avec du bois volé à l'Administration. »

Aveu silencieux du délinquant. « Bien ». Trente jours de cachot

pour avoir volé du bois. Trente jours de cachot pour avoir fait du feu.

Cela parfois, pour griller le café vert reçu en gratification.

Le nommé Venner, fort gaillard reconnu comme un bon et assidu travailleur et spécialement chargé de la manœuvre des charpentes en fer dit un jour, en juillet 1908, au surveillant commandant sa corvée : « J'ai beaucoup d'appétit et ma ration de pain me fait juste le repas d'onze heures. Au lieu de café vert dont je ne peux tirer parti, faites-moi délivrer un supplément de pain ».

Pour toute réponse le surveillant le menaça de la Commission.

« Faites comme vous voudrez, répondit Venner. »

Le surveillant le signala et la Commission lui infligea quinze jours de cachot pour insultes envers un surveillant. C'était sa première punition.

Tous les surveillants ne sont pas de la trempe de celui-là et il en était qui comprenaient. Mais que pouvaient ceux-là qui reconnaissaient combien leur recrutement est mauvais ?

Je veux citer un cas de compréhension.

Le capitaine d'armes Cazenave avait donné aux impotents du camp de Saint-Laurent-du-Maroni dont j'étais, comme tâche, un samedi matin, le nettoyage à fond du camp, nous avertissant formellement qu'il voulait que ce soit terminé pour la rentrée des corvées à dix heures.

C'était un homme plutôt bon, s'appliquant à être juste autant qu'il le pouvait.

Nous nous appliquâmes à le satisfaire, mais malgré nos efforts violents par moment; sur les six lourds cabrouets d'ordure et de sable que nous avons ramassés, un restait à vider quand les corvées rentrèrent.

A la reprise du travail du soir, le surveillant Cazenave nous dit :

« Malgré mes ordres formels, vous n'avez pas terminé votre corvée ce matin, vous irez tous, ceux du cabrouet, nous étions six, devant la Commission. »

Comme il disait ces mots, je le considérais lui et mes compagnons. Ceux-ci étaient navrés de voir toute leur bonne volonté du matin ainsi récompensée. Nous avons dû rouler les cabrouets pesant plusieurs centaines de kilos pendant 150 mètres dans du sable.

Mais, courbés dans leur faiblesse, sous l'implacable fatalité de leur situation, aucun n'osait protester.

« M. Cazenave, dis-je alors, dans le haut de la voix et en me détachant de trois ou quatre pas des rangs dans sa direction, vous nous traduisez devant la Commission disciplinaire sans vous rendre compte, j'en suis certain, de l'injustice que vous commettez. Oui, il reste un cabrouet sur six qu'il y avait à sortir, mais je vous assure, moi, que mon bras et mes jambes me font encore mal depuis ce matin des efforts que j'ai faits pour arriver à finir à l'heure. Je vous assure que mes compagnons et moi avons peiné toute la matinée de bonne volonté comme des buffles, et qu'aucun homme au monde, ce matin, n'a de meilleur cœur travaillé que nous.

« Je suis indigné d'en être ainsi payé par vous, et maintenant traduisez-moi devant la Commission disciplinaire. »

Pendant tout ce temps, le capitaine d'armes m'écoutait attentivement et pâlisait.

Un silence pesa un instant sur les deux autres surveillants et la vingtaine d'impotents que nous étions.

Et M. Cazenave se reprenant, me dit doucement :

« C'est bon M... Je ne vous punirai pas. »

.....
Cela, très peu de surveillants étaient capables de le dire et surtout de le faire.

.....
Nombre même d'entre eux, soit qu'ils manquent absolument de cœur, soit que l'idée que les bagnards cherchent toujours à tirer au flanc pour ne pas travailler, ce qui est fréquent, et que la suppression absolue du gain, l'insuffisante nourriture expliquent trop, soit, dis-je, que cette idée exclue toutes les autres, l'emporte sur toutes autres considérations des condamnés bles-

sés au travail sont morts punis, parce que, selon le surveillant, c'était du chiqué.

Exemple, l'arabe Achour Tabet Ben Abdel Kader, N^o matricule 35.034, qui fut blessé par la chute d'un arbre qu'il abattait.

Transporté à sa case, dès le lendemain, le surveillant Bourgeois lui ayant donné l'ordre d'aller au travail, Achour, incapable d'obéir, fut transporté au blokhaus, c'est-à-dire à la prison du camp pour mauvaise volonté au travail et mis au pain sec, la panacée administrative par excellence, dans ces cas.

Le surlendemain, 4 décembre 1907, Achour mourait des conséquences de l'accident, au blokhaus des punis.

L'Administration nota comme version officielle de sa mort : « Mort naturelle dans la case », en contradiction avec la version du médecin qui justement était de visite au camp, ce jour-là : « Mort due à un choc sur le crâne ».

Autre cas : Mali, grand gaillard, bon travailleur de trente-six ans, blessé au camp Godebert le 8 ou 10 septembre 1909 par un rail de chemin de fer Decauville qu'il déchargeait d'un lorris, qui lui est tombé sur la jambe.

A été mis dix jours à la prison avec un litre de lait par jour pour toute nourriture; a été menacé par le surveillant Waguenheim du revolver pour refus, étant blessé, de se mettre aux fers.

Après ces dix jours est allé au travail, mais la jambe devenant très vilaine, a été hospitalisé par le D^r Brimont. A la suite de différentes interventions chirurgicales a dû subir l'amputation de la jambe, le 14 janvier 1910.

C'est encore P... qui reçut aux incos une branche d'arbre sur la tête qui lui affecta gravement la vue.

Etant au halage des bois, il ne voyait plus assez vite les rouleaux, butait contre, tombait et arrêtait ainsi à chaque instant la corvée : quinze jours de cachot pour mauvaise volonté au travail.

J'arrivai à Charvein comme il finissait sa punition.

Il m'expliqua son cas, et je remarquai aussitôt ses yeux agités d'un tremblement perpétuel. Sans être médecin, il était facile

d'établir entre ce phénomène et le traumatisme résultant de la chute de la branche, la relation de cause à effet.

J'écrivis une lettre au chef de camp pour expliquer son cas.

Admis à l'hôpital, P... sortit à peu près guéri quelques jours après et put reprendre sans accroc son travail. A quelque temps de là, il s'enfuyait sous les balles des surveillants.

Quelques années plus tard, étant chez moi, à Cayenne, je vis entrer un homme que je crus reconnaître.

Il habitait depuis quelque temps la ville où il était arrivé, une main emportée par une cartouche de dynamite avec laquelle il avait voulu pêcher. Il sortait de l'hôpital depuis peu, et s'y était donné comme ouvrier italien, venu librement aux mines depuis de longues années en Guyane.

La police, après vérifications sommaires, avait accepté ses dires.

En le considérant de près, je reconnus le fameux tremblement des yeux dont il était resté quelque chose et une légère cicatrice près de la tempe.

Malgré que cet homme qui pesait à Charvein 85 kilos n'en pesât peut-être plus que 60, malgré sa longue barbe, je le reconnus formellement.

« Vous êtes P..., lui dis-je. »

Il protesta énergiquement.

« Vous êtes P... Voici d'ailleurs la cicatrice que vous a faite la branche en tombant et le tremblement de vos yeux qui n'a pas encore complètement disparu. »

Il persista à nier.

« C'est bien, lui dis-je, je ne vous demande pas d'avouer, et je n'ai que faire de vos aveux, au surplus, vous pouvez être parfaitement tranquille, si je suis seul à vous reconnaître, vous ne risquez rien. »

Pendant trois ans, P... circula librement dans les rues de Cayenne, sous son nom d'emprunt, sans être inquiété. Puis un jour il s'embarqua sur un bateau italien.

C'est Sami, coolie hindou, depuis huit ans télégraphiste, qui

retra un jour de sa visite de ligne en se plaignant d'avoir été mordu par un serpent.

Le surveillant Colonna lui répondit que c'était parce qu'il n'avait pas rangé les fils qu'il parlait de serpent et refusa de l'envoyer à l'hôpital.

Sami mourait le lendemain.

D'autres fois, l'abus prend d'autres formes.

Astruc et Beneventi, étant canotiers, refusèrent, pendant la sieste, d'armer une baleinière pour poursuivre des forçats comme eux qui passaient en état d'évasion en radeau sur le fleuve.

Le surveillant leur offrit vainement cinq francs pour les décider et vaincre les sentiments qu'ils invoquaient.

Traduits devant le Conseil maritime spécial pour refus de travail, ils furent condamnés à six mois d'emprisonnement, ce qui est d'abord dans ce cas une aggravation disciplinaire de la peine des travaux forcés et qui constitue, en même temps, six mois de rabiôt.

Le Commissaire rapporteur invoqua, comme précédent, la condamnation à six mois de la même peine d'un forgeron qui avait refusé de forger des manilles, c'est-à-dire des instruments de torture pour ses camarades.

Dans le même cas, aux Iles, des hommes refusèrent également de poursuivre leurs camarades qui avaient enlevé, sous le nez des surveillants, en pleine après-midi, une embarcation avec laquelle ils faisaient force rames malgré un feu nourri de carabines, qui en blessa d'ailleurs plusieurs.

Parmi ceux qui consentirent à aider les surveillants à rejoindre les fuyards, plusieurs furent, par la suite, tués ou frappés de coups de poignard, la nuit, ou empoisonnés.

Astruc et Beneventi invoquèrent ces précédents et ces exemples. Mais ces arguments n'avaient aucune valeur pour les fonctionnaires juges.

Au bagne, tous les sentiments qui peuvent relever l'homme sont considérés comme non permis aux bagnards, dont la seule raison d'être, est de s'avilir chaque jour davantage, de se trahir,

de se contaminer, de s'assassiner les uns les autres sous l'œil cyniquement indifférent de « Tertiaire régnante ».

Si, cependant, on a permis quelquefois à des bagnards de sauver, dans des circonstances difficiles, des fonctionnaires, des surveillants, des civils en danger immédiat de se noyer notamment.

Et certains sauveteurs — pas tous — ont même obtenu des grâces.

D'autres fois, ce besoin, porté jusqu'au sadisme, qui veut que tous les actes du condamné pour certains surveillants et fonctionnaires soient toujours entachés de duplicité, de mauvaise volonté, d'esprit vicieux, aboutit à des abus particulièrement stupides.

Le nommé Derouic était un hercule trapu, auquel sa force et ses facultés de travail permettaient de charrier, porter, d'accomplir facilement une tâche double de celle d'un homme robuste et de bonne volonté.

Sa simplicité d'esprit égalait sa force.

Sa conduite et son travail l'avaient fait arriver à la première classe des condamnés. Les règlements prévoyant que tout condamné ayant accédé à la première classe pouvait être engagé chez les commerçants ou industriels, ce qui, du point de vue de la nourriture, notamment, constituait généralement un avantage apprécié et procurait, en outre, une sorte de demi-liberté, Derouic avait fait une demande en ce sens, selon son droit.

Mais on tenait à lui sur le chantier en raison de sa grande docilité.

On imagina donc de l'envoyer au halage et on le plaça à une bricole à peine solide pour un homme ordinaire. La bricole cassa, puis une deuxième, une troisième qui ne valaient pas mieux.

Traduit devant la Commission disciplinaire pour ce fait, la Commission ne lui infligea que huit jours de cellule, au lieu de trente jours de cachot qu'avait escompté le surveillant, pour le faire descendre de classe.

Que dire de cette duplicité qui consiste à détruire machiavéliquement en un moment, par le fait d'une punition bassement

recherchée, le résultat de plusieurs années d'efforts difficiles à tous égards.

Et ce n'est pas un cas isolé. Je l'ai vu s'exercer contre de bons ouvriers maçons, forgerons ou autres qui voulaient, comme Derouic, bénéficier des avantages que leur valaient leur bonne conduite et leur application au travail, d'après les règlements mêmes.

Et j'ai entendu le surveillant Courtade, à Kourou, dire en parlant d'Arabes qui, étant depuis longtemps de première classe, demandaient inlassablement pour être engagés : « Ya qu'à leur faire ramasser trente jours de cachot, comme ça ils retourneront à la troisième et ne nous em... plus. »

Mais la dose de culot de ce surveillant était d'autant plus phénoménale que l'on ne discutait jamais ses rapports.

Je l'ai cependant obligé d'avouer, en pleine Commission disciplinaire, devant laquelle il m'avait traduit, en même temps que quatre autres condamnés, pour avoir chanté dans la case, qu'il avait menti. Et comment ! Et bien que cela n'ait pas de rapport avec ce chapitre, je vais le relater :

Dans la case, des hommes chantaient, en effet, comme presque tous les soirs, ce qui était le plus souvent toléré par les surveillants de garde, jusqu'à sept heures.

Le surveillant Courtade s'était approché, un soir, à pas de loup, avec son fameux porte-clés Harhir, son âme damnée.

A un moment donné, ils apparurent tous deux à la fenêtre surélevée de 1 m, 50 au-dessus du sol et ils virent, à trois mètres d'eux, un groupe de cinq à six condamnés qui chantaient paisiblement.

Mais aussi, à trente centimètres de leurs visages, dans l'encadrement même de la fenêtre où ils étaient accrochés et où se trouvait ma place, le surveillant Courtade me vit, car je me retournais à ce moment, et nous nous trouvâmes les yeux dans les yeux à nous considérer un instant. Il me vit à ma place où je pensais et repensais à la mort de mon frère unique, que l'unique lettre le concernant depuis cinq ans que je l'avais quitté, reçue la veille, m'avait apprise.

Néanmoins, comme Courtade, capitaine d'armes depuis trois ans sur le camp de Kourou, faisait punir qui il voulait, comme grand manitou de la discipline, il s'offrit le luxe de me traduire avec les chanteurs, persuadé que je serais bon, puisqu'il savait qu'on ne pouvait pas me sentir en raison de mes interventions contre les abus de tous les jours.

Cependant, il avait désigné nommément les chanteurs en les informant qu'il les traduisait devant la Commission, mais ne m'avait dit mot.

Le jour de l'appel des hommes punis, quelle ne fut pas ma surprise et aussi celle des chanteurs, de m'entendre appeler immédiatement après le premier signalé, le nommé Perpète, avec ce motif :

« Ces transportés ont chanté à plusieurs reprises à pleine voix malgré la défense du surveillant et pour se moquer de lui. »

Néanmoins, connaissant la mentalité de Courtade, je ne m'en étonnai pas longtemps.

Quand vint mon tour, on me lut le rapport m'accusant d'avoir chanté le soir dans la case.

Je répondis que non seulement c'était faux, mais que le surveillant Courtade le savait bien.

« D'ailleurs, Messieurs, avec le deuil qui me frappe et que vous connaissez — la Commission acquiesça de la tête — je n'en ai guère le cœur. »

Perpète, qui avait passé avant moi, avoua avoir chanté, mais il ajouta : « M... ne chantait pas ».

Les autres condamnés signalés avouèrent tous également, isolément, et déclarèrent : « M... ne chantait pas. »

Intrigué, le commandant Chex nous fit tous rentrer ensemble et là, les quatre signalés répétèrent : « M... ne chantait pas. »

On les fit sortir.

Resté seul, le commandant fit appeler le surveillant Courtade :

« Voyons, M. Courtade, vous êtes sûr que M... chantait. »

Courtade, avec l'accent de la conviction et l'assurance de l'homme dont, du fait de sa fonction — il m'avait dit un jour :

je suis assermenté, moi — la parole ne saurait être mise en doute, répondit : « Oui, mon commandant, M... chantait avec les autres. »

Le commandant : « Eh bien, M..., qu'avez-vous à dire? »

— Que M. Courtade ment et je vais le prouver devant lui. Aussitôt je me tournai contre Courtade qui était à mon côté; et les yeux dans les yeux, je lui dis : « M. Courtade, vous êtes entré avec Harhir dans la cour et vous vous êtes accroché à la dernière fenêtre de la case. Là, vous avez vu le groupe de chanteurs et, en même temps, vous m'avez vu assis, seul à ma place. Je me suis alors retourné et je vous ai regardé d'aussi près que maintenant. Harhir était à votre gauche et me regardait aussi. Je vous ai regardé, nous nous sommes regardés et vous avez bien compris que je voulais vous dire : « Vous ne pouvez pas vous tromper, je ne chante pas. Rendez-vous en bien compte. Et vous m'avez compris, M. Courtade, et c'est bien une gageure de votre part, tant vous êtes sûr que la Commission a confiance en votre parole que de m'avoir traduit devant elle pour avoir chanté. Mais voyez-vous, maintenant, vous n'êtes plus sûr. »

La Commission, par un de ces revirements qui ont leur source dans le meilleur de l'être humain, écoutait avec intérêt et m'encourageait, comme malgré elle, à continuer.

« Vous n'êtes plus sûr de réussir à me faire punir innocent, car enfin, dites encore, affirmez, jurez sur l'honneur, sur vos galons, M. Courtade, que vous m'avez vu chanter. »

Courtade avait changé de couleur, lui, si sanguin, était devenu blême.

Le commandant lui dit doucement :

« Eh bien, M. Courtade, M... chantait-il, oui ou non? »

— Je crois qu'il ne chantait pas. »

La Commission rendit cette sentence qui me stupéfia doublement : C., P., M., D., M., avoir chanté et fait du bruit dans la case..., excusés... Ainsi, plutôt que de constater le mensonge flagrant — et avoué du surveillant — la Commission préféra acquitter quatre délinquants qui ne parvinrent pas à comprendre cette clémence.

Et, bizarrerie, singularité des conséquences, Courtade demanda aussitôt à aller aux Iles et de là se fit rapatrier.

Deux ou trois mois après, la nouvelle de sa mort, en arrivant en France, circula. Je ne l'ai pas vérifiée.

Je me suis peut-être trop longuement étendu sur cet incident, banal en somme.

Banal, oui, à cette distance, même pour moi.

Cependant, je ne puis me défendre d'une oppression douloureuse en revivant ces heures.

C'est quelque chose de si terrible que de se sentir le jouet d'une autorité, laissée sans contrôle, aux pires instincts de l'homme.

Dans ce recul du temps, j'oppose la facilité cynique de Courtade s'appuyant sur ses prérogatives d'assermenté, de se dire : « Tiens, je vais l'envoyer au cachot avec les autres »; et cette spontanéité jaillie des sources indestructibles où vit le besoin de justice des hommes poussant unanimement les quatre chanteurs à me disculper, à déclarer, non sans risque d'irriter la Commission contre eux : « M... n'a pas chanté. »

Et cela ne nous induit-il pas à une prudente réserve lorsque nous sommes tentés de toujours conclure : « La situation de tel homme est une garantie qu'il ne peut pas mentir... d'autant plus qu'aucun intérêt ne l'y pousse. »

Tandis que ceux-là sont par destination, par besoin de défense, par dépravation, chroniquement menteurs. Ainsi se plaît à l'affirmer et le répandre l'Administration Pénitentiaire, ce qui a l'avantage selon elle de l'excuser de ne rien faire de sensé et d'utile pour obtenir un résultat qu'elle doit cependant à la chose sociale.

.....
En vendant mon livre j'ai recueilli des quantités de réflexions, parfois de témoignages de personnes qui connaissent un peu le bagne.

Celui qui suit confirme le mépris dans lequel sont tenus parmi les dirigeants de la chiourme, les choses, les sentiments que nous apprenons le plus facilement à aimer, et pour lesquels tant de

consciences ont lutté, souffert, ont été trop souvent méconnues ou torturées.

Le secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, M. Guiraud vient de me faire connaître ce qui suit, qui montre quelle justice était estimée suffisante pour les fagots. C'était en 1900. De même que de mon temps, 5 ans plus tard, les avocats manquant à Saint-Laurent du-Maroni, des soldats de l'Infanterie Coloniale étaient désignés pour faire fonction de défenseurs, puisque la loi veut que tout accusé (même au bagne) soit assisté d'un défenseur pour être jugé.

Mais ces soldats désignés comme défenseurs, avaient au préalable « l'ordre » de ne rien dire. Ils devaient répondre, lorsque le président disait : la parole est au défenseur, — je n'ai rien à dire.

Or, Guiraud qui servait en ce temps la mère Patrie à Saint-Laurent du-Maroni, s'avisa — étant désigné comme défenseur — que le cas d'un de ses clients, était particulièrement intéressant. Il s'agissait d'un bagnard qui en avait tué un autre parce que cet autre avait voulu lui faire ch... son plan pour s'emparer de son argent.

Guiraud confiant en la justice et pénétré du sentiment que son client était dans un cas de légitime défense entreprit, quand le président lui donna la parole, avec un zèle juvénile de plaider la légitime défense et d'obtenir, sinon l'acquittement, du moins de larges circonstances atténuantes pour son client.

Un lieutenant, assesseur du Tribunal Maritime spécial... lui fit alors parvenir par un jeune noir ce mot au crayon : Taisez-vous, vous avez huit jours de prison. Et Guiraud fit ses huit jours de prison.

Comme conclusion de ce chapitre sur le travail :

Etant donné que la main-d'œuvre pénale reste dans sa moyenne médiocre au point de vue aptitudes coloniales particulièrement;

Etant donné que le personnel pénitentiaire, bureaucrates ou surveillants, n'est nullement préparé pour la tâche délicate et vraiment difficile qu'est le relèvement des condamnés par le travail;

Etant donné, qu'on n'enseigne bien la valeur d'une chose

qu'autant qu'on est vraiment capable de l'estimer et de la pratiquer soi-même;

Étant donné que les qualités d'apostolat, que les dévouements apostoliques qui seraient nécessaires à l'accomplissement d'une telle œuvre sont choses qu'il est chimérique d'espérer trouver : le bagne de la Guyane ne peut que continuer, malgré tous les chambardements imaginables, à être l'ignoble cloaque qu'il a toujours été et sera vraisemblablement de plus en plus.

A durer, cette institution finit par se croire indispensable, alors même que tout : le néant des résultats; le néant des avantages pour la collectivité; sa faillite irrémédiable au point de vue idéal de régénération des condamnés; son insensibilité congénitale; sa crapuleuse inconscience dans la rapine et dans le crime, la condamnent tous les jours à disparaître.

LA CHANSON DE L'ORAPU

(Chanson des forçats au halage des pièces de bois en Guyane)

Paroles de MIEL

condamné à 8 ans de bagne, mort peu après sa libération.

Premier couplet

*Le bronze a retenti, debout, il est cinq heures,
Le voile de la nuit couvre encore l'Orapu,
Des vampires hideux regagnent leur demeure
Ivres du sang humain dont ils se sont repus.
Pour beaucoup d'entre-nous : réveil épouvantable,
Notre esprit vagabond planait sous d'autres cieux!
Mais la cloche en sonnant l'appel impitoyable
Nous rappelle tremblants pour souffrir en ces lieux.....*

2^e Couplet

*Chacun pour le travail s'arme d'une bricolle,
Et dans la forêt sombre avance en trébuchant,
On dirait des démons la sarabande folle,
Car l'enfer est au bagne et non pas chez Satan.
Allons vite au biseau, que la corde se place,
Et chantez, malheureux, pour réchauffer vos cœurs,
Oh là! oh là! garçons, la pièce se déplace,
Et glisse sous les yeux des surveillants moqueurs.*

3^e Couplet

*Le soleil cherche en vain à montrer son visage,
Un voile épais et noir le dérobe à nos yeux...
Il pleut, il pleut toujours dans ce pays sauvage,
O France, en ces instants, nous regrettons tes cieux....*

*On franchit les rouleaux, on tombe, on se relève,
La vase et les chicots, rien ne doit nous lasser,
On ne connaît pour nous que ces mots « marche ou crève »
L'Orne apporte en ses flancs de quoi nous remplacer.*

4^e Couplet

*Enfin vers le dégrad on arrive : sans trêve
Il nous fait retourner au second numéro,
De douleur, de dégoût, notre cœur se soulève,
Mais la voix d'un Arabe a crié : « Roumi ro ».
Ce supplice sans nom chaque jour se répète,
Enfants des fiers Gaulois qu'êtes-vous devenus?
Les plus forts d'entre-nous marchent en courbant la tête...
Forçats, forçats, pleurez, vos cœurs ne battent plus!*

L'Orapu était un camp redouté entre tous les camps, il y a quelques trente ou quarante ans, époque où cette chanson fut composée.

A l'Orapu régnerent, en maîtres incontestés et sauvagement, les Bonini, les Pierre le Cruel et autres supplicieurs. Car ils inventaient des manières de faire crever leurs victimes quand ils ne les abattaient pas simplement. Aussi, nombre de forçats, dès qu'ils étaient désignés pour l'Orapu, se mettaient en état d'évasion, préférant de deux à cinq ans de rallonge que d'être sous la coupe de ces bourreaux. D'autres se suicidaient.

De vieux forçats m'ont souvent cité nombre de cas d'hommes incapables de travailler par maladie, par privation de nourriture. Quand ces supplicieurs en avaient assez de les voir et pour faire exemple, ils ordonnaient et veillaient eux-mêmes à l'exécution de leurs ordres, de placer la ration de pain du condamné à mort par eux, hors de portée de sa main, car l'homme était aux fers. Pendant trois ou quatre jours, ce supplice durait. Puis, ils faisaient remettre à l'affamé une boule de pain bien chaude avec de l'eau à satiété, et le condamné à mort s'exécutait lui-même.

C'est dans ce chantier qu'un condamné — le nom ne m'est

pas resté — fut contraint de creuser sa fosse, après quoi Bonini l'y tua.

Il est fréquent, dans les chantiers forestiers notamment de voir des hommes sucés, au gros orteil le plus souvent par les vampires. Ce à quoi Miel fait allusion dans sa chanson.

Cette chanson était tolérée au halage, par ce qu'elle aidait les hommes à tirer la bricole. En chantant leurs misères, leurs souffrances, elle les endormait un peu. Mais dans la crainte d'irriter les surveillants, les forçats disaient au deuxième couplet :

Et glisse sous les yeux des *perroquets* moqueurs.

Elle était chanté sur un air religieux que Miel, qui avait été chanteur à la chapelle des Iles, avait adapté.

L'Orne était alors le bateau qui servait aux transports des forçats.

Roumi ro — chrétien marche! Les porte-clés contremaîtres Arabes, armés de gros gourdins — balatas — et de sabres d'abatis se servaient, avec autant de facilité que d'inconscience, de ces armes, encouragés, poussés par les surveillants.

L'Orapu est un endroit où il pleut presque constamment.

.....
Je donne le document suivant comme élément d'appréciation des forçats sur eux-mêmes.

JEAN FAGOT

C'est Jean Fagot qu'on surnomme,

J'suis un ancien,

Oui, j'ai vu tomber plus d'un homme,

Qu'était malin,

Maintenant que j'sens que j'calanche

J'veux vous conter

C'que j'ai vu d'puis qu'su la planche

J'suis transporté.

Il faut nous voir quand on turbine

A se faire crever

Le Corse armé d'sa carabine

Pour nous braver

L'insulte aux lèvres nous bouscule,
Fatalité,
Courbé la tête sous la férule
V'la l'transporté.

La faim qui nous poursuit sans cesse
Oh! sort hideux...
Fait naître plus d'une bassesse,
Parmi les gueux
Le ventre creux fait la bourrique
Quel sale métier
Il vendrait son père pour une chique
Le transporté.

Le plus fort fait bientôt des courbettes.
C'est effrayant,
Car pour dresser les fortes têtes,
Y a l'repoussant,
Pour un seul mot on nous terrasse.
Sans hésiter
C'est comme ça qu'on vous débarrasse
Du transporté.

Pour pas songer à sa misère,
Ahl quel tableau
Comme tout le monde est célibataire,
On r'cherche la peau
D'un gas qui bientôt s'abandonne
Ahl volupté...
C'est pour un mâle que se passionne
Le transporté.

Plus d'un forçat quand la nuit tombe,
Triste et rêveur
Voudrait voir entrouvrir sa tombe,
Dans sa douleur

*Pourquoi souffrir ainsi sans trêve
Humanité,
Supprime le donc, vaut mieux qu'il crève,
Le transporté.*

[D'après mes observations durant ma peine, j'ai reconnu environ 5 % d'homosexuels constants et moins de 10 % d'occasionnels. Ces proportions bien qu'élevées ne cadrent sûrement pas avec l'idée que l'on s'en fait en France.]

LIBÉRATION

« Assez... Assez... Supprimez, délivrez-nous, délivrons-nous de ce cauchemar ! »

C'est par ces mots que se terminent les lignes que j'écrivais la dernière nuit passée au bagné, le 11-12 mars 1910.

Je venais de compter. Ils étaient cinquante-sept avec moi dans cette case. A les voir tous pareils, dans la diversité des positions du sommeil qui les délivraient pour quelques heures de leurs misères, je sentais le regret de les trop quitter d'un seul coup; de trop les laisser là, si malheureux, si misérables.

Et en passant, je les nommais mentalement. Ma mémoire précisait les traits, les caractéristiques des visages noyés dans l'ombre, que trouait à peine l'unique et fumeux lumignon de la lanterne de la case.

Et parmi ces visages, certains exprimaient la ténacité, qui ne furent jamais que des hommes sans énergie.

D'autres portaient l'indice de qualités qu'ils n'eurent jamais, ou de facultés qui ne furent pas cultivées.

D'autres, qui paraissaient de sombres brutes, n'étaient que des timides.

D'autres qui ne décelaient rien des vices qui les possédaient.

D'autres qui avouaient ouvertement ces mêmes vices.

Apparences tour à tour fidèles et trompeuses des réalités et qui, parfois, avaient fait payer cinq ans, dix ans, à ces disgraciés ou malformés un délit qui, avec des apparences moins singulières, avec un visage plus commun, un nez régulier, des yeux quelconques auraient été frappés d'une, deux ou trois années.

Fatalité des fatalités! Influence des traditionnelles observations hâtives et erronées des hommes.

De combien de siècles de travaux forcés as-tu injustement fait frapper des accusés qui en méritaient moins ?

Et je m'appliquais à fixer dans mon souvenir où je le retrouve, après tant d'années, vivant et précis, ce tableau inhumain, de grande et terrible horreur, puissamment éloquent par l'opprobre qu'il soulevait en moi.

Je l'ai là, dans mon esprit, cette case sombre où ces cinquante-sept formes humaines semblaient irrémédiablement vouées à la plus lamentable, à la plus criminellement dégradante des agonies.

Et cependant, je devais connaître, par mes propres épreuves, pendant deux ans, que la vie du libéré peut être par certains côtés encore pire que celle que j'allais quitter.

« Monsieur M..., expliquez-moi donc, devait me demander plus tard, le gouverneur Lejeune, vous qui connaissez bien ces choses, comment il se fait que les libérés aient encore, par rapport aux hommes en cours de peine qui pourtant souffrent visiblement de leur régime, si mauvaise mine.

« Car j'en vois qui paraissent tellement rendus au delà des limites qu'on peut imaginer, que je me demande comment ils tiennent encore debout.

— C'est que, monsieur le Gouverneur, la ration insuffisante déjà administrativement parlant des condamnés, diminuée par les tripotages divers, et mauvaise souvent, c'est que le pain, notamment, c'est encore quelque chose de substantiel.

« La case, si ignoble soit-elle, est encore un abri.

« Tandis que le libéré neuf fois sur dix, n'a ni pain ni abri. »

.....
Je sortais du bague avec une confiance en moi-même, pour ainsi dire, absolue.

Je m'étais tant appliqué, pendant ces six années, à découvrir chez mes compagnons comme en moi-même, les raisons qui font les hommes faibles, dans la lutte pour la vie, les causes d'échec, de chutes, de désespoir, que je me croyais capable de triompher où tant d'autres avaient été fatalement vaincus d'avance.

Mieux, la tendance nettement mystique, d'une mystique qui

n'avait rien de dogmatique évidemment, de mes croyances en la vertu de l'honnêteté pure, me permettaient de croire que je réussirais à vaincre la coalition des préjugés, de la défiance légitime et illégitime, du mépris fondé ou non fondé, la coalition de tous les intérêts personnels et collectifs réunis contre le bagnard délivré, échappé à son bagne.

Après une enquête que j'avais faite sur les caractères des industriels, des commerçants du village en questionnant les garçons de famille, les quelques ouvriers spécialistes qui, plus ou moins, avaient été employés chez ces derniers, je m'étais convaincu de me recommander quelques jours avant ma sortie à celui que d'après mes renseignements, je considérais comme le plus capable de me comprendre, par deux longues lettres.

Dans la seconde, j'exposais un plan de culture en grand de la banane et sa transformation sur place en farine.

J'exposais à cet industriel que ce produit, qui avait déjà fait ses preuves commerciales, aux Etats-Unis, en Angleterre, notamment, avait un débouché certain en France (ce qui s'est réalisé depuis).

Les nombreux libérés qui crevaient la faim dans le village assuraient une main-d'œuvre suffisante, et je faisais mon affaire de les intéresser aux plantations en grand nécessaires.

Et je ne m'aventurai pas sur ce point, car, quelques années plus tard, ayant acquis les moyens pécuniaires de le faire, je devais démontrer qu'en traitant ces libérés, qui raisonnaient encore sur leurs intérêts, ce que l'on ne pouvait admettre; qu'en les traitant comme des hommes, on pouvait obtenir dans la proportion de un sur deux, un effort de bonne volonté au travail, très appréciable.

Mais là, comme partout ailleurs, il y avait, il y a la manière de s'y prendre qui compte *avant tout*.

Parmi les libérés, les mécaniciens, les ferblantiers pour la conduite des machines, le montage et le soudage des boîtes étaient largement suffisants.

Tous les éléments nécessaires enfin, le terrain à profusion, le climat éminemment propre à cette culture, une main-d'œuvre

qui pouvait devenir très capable, se trouvaient là comme à dessein réunis.

L'énorme encombrement que représentait le transport des bananes en régime était réduit des quatre cinquièmes; le déchet, pratiquement supprimé.

En un mot, j'avais, avant ma libération, fait le nécessaire pour me prouver à moi-même et à ceux qui pouvaient avoir intérêt à mettre à profit ma bonne volonté et mes facultés, que j'étais capable de joindre l'exemple aux préceptes.

Mes lettres furent lues avec attention. J'avais pu m'en rendre compte.

Je quittais donc le bague avec une confiance relativement motivée en l'avenir, et je repensais, avec assez d'optimisme, à cette parole méchante d'un grand gaillard que j'avais un jour vertement rabroué pour sa grossièreté, quelques semaines avant à l'île Saint-Joseph : « Toi, tu feras comme les autres, et on te verra boulevard Jubelin attendre qu'une mangue tombe, pour manger ! » m'avait-il dit.

J'allais bien voir.

Le matin, j'eus l'occasion de sourire.

Le surveillant chargé de l'habillement, qui devait me remettre un méchant complet de toile bleue, taillé sur le même patron que la livrée de toile grise du bague, était en retard.

Comme il rentrait, M. Cazenave lui cria : « Dépêchez-vous, il y a M... qui est libéré ce matin et qui vous attend. Si vous lui faites faire du rabiote, vous n'y couperez pas pour une réclamation ».

Et le surveillant s'empressa sans rien dire.

Les formalités administratives accomplies, ayant touché les 1 fr. 76 centimes, reliquat de mon pécule de Saint-Martin-de-Ré, auquel le commandant Chex, à ce moment-là trésorier, ajouta 4 centimes pour faire 1 fr. 80, je m'en fus me présenter à l'industriel à qui j'avais écrit.

Mais je ne pus obtenir aucune indication sur ce qu'il pensait de moi et de mon projet.

Manifestement, cet homme était partagé entre le désir de ne

pas rejeter une possibilité peut-être avantageuse et celui de se débarrasser d'un libéré importun.

Je vis qu'il me fallait prévoir vivre plus longtemps que possible avec mes 1 fr. 80. Le moindre repas au restaurant coûtait 0 fr. 75, je n'en avais donc pas pour longtemps.

J'avais retrouvé, à ma sortie, deux ou trois compagnons avec lesquels nous avions formé un groupe sympathique à un moment donné, sur le camp de Saint-Laurent. Et notre groupe avait rapidement imposé le respect à tous égards, par la décence de nos rapports entre nous, par le ton de notre conversation d'où était rigoureusement proscrit tout terme malsonnant, à tout le reste du camp.

Ces camarades, qui travaillaient à la voirie de la commune, m'offrirent spontanément le gîte dans leur chambre.

Mais ils ne gagnaient que trop strictement de quoi suffire à leurs plus immédiats besoins pour que j'eusse pu accepter autre chose d'eux.

Aussi, contrairement à ma résolution, bien arrêtée avant ma sortie, je consentis, sur la demande des pensionnaires du restaurant, à user d'un petit talent de chanteur, et faire un petit concert le soir même, ainsi que le lendemain, un dimanche, ce qui me rapporta une quinzaine de francs.

Je retournai voir mon industriel et le priai de me donner une indication précise sur ses intentions, car, ajoutai-je, j'ai besoin de manger, monsieur.

Il me répondit évasivement, arguant de ses occupations. J'insistai en lui disant qu'à sa place je saurais répondre si oui ou non ma demande et mes projets comportaient une suite dans son esprit.

« Je n'ai pas l'habitude que l'on me parle sur ce ton ! », me dit-il.

Je lui exprimai mon regret d'y être contraint par les circonstances dont il ne paraissait pas se rendre compte et je rompis là, en lui réclamant la lettre où j'exposais mon projet. Mais il refusa de me la rendre.

Je fis aussitôt démarches sur démarches auprès des autres industriels et commerçants du village; écrivant, m'expliquant

pour montrer que j'étais capable de concevoir et d'exécuter en vrai travailleur manuel que l'effort intellectuel avait perfectionné.

Ces gens m'écoutaient sans paraître comprendre que je puisse être animé d'une foi pareille pour l'action, car cela n'était pas normal, même pour un homme de la catégorie dite libre, à plus forte raison de la part d'un libéré.

Je relate longuement ces choses qui me paraîtraient vaines aujourd'hui, si elles ne rendaient plus saisissantes la situation de ces malheureux libérés du bagne avec tout le cortège des défiances qui s'attachent à leur situation et absolument incapables, pour l'immense majorité, de toute initiative.

Avec la foi mystique qui m'animait, avec la confiance que me donnait en moi la certitude que j'étais une bonne affaire pour qui aurait voulu m'employer, ainsi que les circonstances m'ont permis de le démontrer plus tard; avec mes facultés entraînées, prêtes à produire du bon travail, prêtes à gagner de l'argent, je n'ai pas trouvé le moindre emploi.

Pendant ce temps la fièvre, que je n'avais pas connue depuis mon arrivée en Guyane, me prit.

L'Administration pénitentiaire avait fait abattre un large pan de forêt pour dégager Saint-Laurent et l'assainir en lui donnant de l'air.

Mais avant que les marécages fussent asséchés par une irrigation rationnelle, le soleil fit se lever de ce sol subitement soumis à l'ardeur de ses rayons, des miasmes mortels.

A ce moment, pendant les années 1909, 1910, les condamnés furent empoisonnés par centaines. Les chiffres qui m'ont été fournis de juin 1910 à janvier 1911 inclus, donnent 324 décès pour huit mois, soit une moyenne de 40 par mois, au lieu de 18 à 20, les années précédentes, et cette moyenne fut, paraît-il, beaucoup supérieure en 1909, pour une population d'environ deux mille individus.

Par la suite, les effets de cette aération à Saint-Laurent, les règles rigoureuses d'hygiène, imposées par des médecins énergiques, se traduisirent par un abaissement considérable de la

mortalité qui tomba, je crois, à deux ou trois par mois. C'est de cette fièvre que j'étais frappé à mon tour.

Pendant quinze jours, je fus hospitalisé et soigné avec intérêt par un médecin nouvellement arrivé en Guyane, et je me remis un peu.

J'observai pendant ce séjour le fonctionnement de cet hôpital où j'étais admis pour la première fois, et voici ce que je trouve dans mes notes.

La nourriture n'est nullement appropriée pour des estomacs fatigués comme ceux des fiévreux, des diarrhétiques, des anémiques, etc., à part trois ou quatre aliments que les médecins ordonnent rarement et que l'on distribue encore moins, car on pille de tous les côtés les vivres de régimes alloués aux malades.

Toute l'armée des cuisiniers, infirmiers et auxiliaires buandiers, hommes de corvées, veut bien manger, bien boire, s'engraisser, fumer et gagner de l'argent aux dépens du régime des malades, auxquels il n'arrive plus qu'une informe ragougnasse qu'ils ne peuvent absorber. A la maladie vaincue parfois par les médicaments succède la faim qui va grandissant, jusqu'à la rechute, qui délivre le malade par la mort.

Seuls, les débrouillards, les amis des infirmiers, ceux aussi dont la jeunesse et les vices font l'objet de l'infâme plaisir des pédérastes en place, se tirent d'affaire, même assez rapidement, souvent.

Et c'est du haut au bas de l'échelle, la gabegie, la rapine, le pillage qui sévissent.

A ce moment de l'année, au mois d'avril, on prévoit qu'il n'y aura bientôt plus de lait condensé. La provision, mesquinement prévue, a été consommée en partie à l'hôpital, naturellement, mais aussi vendue au prix de recel, aux commerçants, aux fonctionnaires, aux forçats en cours de peine, aux libérés, à tout le monde.

Les malades pour qui cet aliment est indispensable n'auront plus qu'à crever.

Et il en est ainsi pour tout ce qui peut se vendre.

.....

Je sortis et, comme il fallait vivre, je réussis à entrer dans un restaurant de libérés pour essayer la vaisselle et pour effectuer les travaux les plus rebutants du nettoyage.

Pendant vingt jours, je fis des efforts inouïs pour conserver mon emploi et, à cette occasion, je dois signaler que cinq ou six camarades s'étonnèrent et furent comme vexés de ce que j'eusse pu accepter ce travail, car, me dirent-ils, nous nous étions entendus pour payer ta pension. Très ému, je les remerciai, en leur rappelant qu'il n'y avait pas de sots métiers et qu'en aucun cas le travail ne pouvait abaisser l'homme.

Cependant, la fièvre qui m'avait repris dès ma sortie de l'hôpital ne me permettait de conserver aucun aliment, alors que c'était là mon seul salaire, bien que j'avais cru, en entrant, être nourri et toucher vingt sous par jour en plus, comme celui qui m'avait précédé dans cet emploi. Mais mon patron, un libéré, jugeait que pour un impotent, j'étais suffisamment payé avec la nourriture.

Un jour que, très malade, j'avais oublié le dessert d'un des pensionnaires que je servais à domicile, mon patron me chassa. Il n'était pas embarrassé pour me remplacer. Et pendant vingt jours encore, je restai sans nourriture, sans soin, avec la fièvre tous les jours.

Il y avait tant de malades au village qu'il était difficile d'entrer à l'hôpital; et je pouvais considérer tous les jours la plupart des libérés malades, fiévreux, sans pain, sans soin, sans gîte, se demander comme moi-même quel nouveau crime leur valait cette nouvelle et effective condamnation pire par certains côtés que la première.

Et puis le médecin qui m'avait bien soigné avait quitté le service de l'hôpital pour celui des chantiers et celui qui l'avait remplacé ne m'inspirait pas confiance. Voici pourquoi :

Deux ans auparavant, en cours de peine, le médecin-chef du service de santé de la Guyane était venu en inspection au Maroni. Je l'avais vu passer sur le camp, rapidement, sans voir précisément ce qu'il y avait de particulièrement odieux dans l'état de saleté des cases, notamment l'installation des lieux d'aisance qui

faisait que les hommes n'ayant pas de souliers devaient revenir avec leurs pieds souillés (car il n'y avait pas d'eau à cette heure pour se laver), reprendre leur place sur le bas flanc.

Je l'avais vu rentrer aux locaux disciplinaires où les médecins ne passaient la visite en ce temps-là que tous les quinze ou vingt jours, comme c'était précisément le cas ce jour-là.

J'allai donc me poster devant le service intérieur, à l'entrée du camp où se trouvait la voiture qui devait le reconduire avec les cinq médecins et pharmaciens qui l'accompagnaient.

Au moment où, le dernier, il mettait le pied sur le marchepied de la voiture, j'arrivai près de lui et lui dit :

« Monsieur le médecin-chef, vous êtes ici en inspection. Mais j'ai pu me rendre compte qu'on ne vous a rien montré sur le camp de ce que vous avez intérêt à voir. Je m'appelle M... et je viens vous renseigner. »

Silence embarrassé et étonné de l'assistance.

Je continuai :

« Vous sortez des locaux disciplinaires? Mais vous a-t-on parlé du condamné nommé Bellande, trouvé précisément ce matin, à 6 heures, mort, les fers aux pieds, dans son cachot.

« — On a trouvé ce matin un homme mort aux fers dans son cachot? m'interrompit le médecin inspecteur en s'adressant au Dr Le Mal, chef de service sanitaire à Saint-Laurent.

« — Euh... Oui, Monsieur le médecin-chef... Il était... en traitement.

« — En traitement au cachot depuis vingt jours, qu'aucun médecin n'a passé de visite, interrompis-je en les considérant bien tous et en constatant leur réel embarras. »

Soudain l'un d'eux s'écria :

« C'est un fou, Monsieur le médecin-chef, c'est un fou. Ne l'écoutez pas. Montez... Hue, cocotte! »

Je restai là un instant, regardant s'éloigner la voiture et tous ces médecins, évidemment furieux de mon intervention. En même temps que les surveillants présents me considéraient aussi sans mot dire.

A la sieste, le cocher des médecins vint me trouver et me dit :

« Tu sais, M..., ce n'est pas le moment d'être malade.

« — Je le pense bien. Mais devais-je compter avec cela? Evidemment non.

« — Mais ils se sont promis de ne pas te manquer à l'occasion. Et ils ont pris ton nom. »

C'était l'un de ces médecins qui assurait alors le service dans lequel je devais entrer, les libérés étant en ce temps dans les mêmes salles que les condamnés en cours de peine, et soumis aux mêmes règlements.

La fièvre ne me quittant pas, me sentant m'affaiblir gravement tous les jours, je me présentai cependant à la visite et je fus aussitôt hospitalisé.

Mais comme il manquait de place, je ne pus rentrer que deux ou trois jours après.

Durant quatre jours de médicaments et de diète, la fièvre m'abandonna.

Le cinquième jour, j'expliquai au médecin que depuis quarante jours que j'avais quitté l'hôpital, ayant eu chaque jour la fièvre, je n'avais pu manger; que me sentant mieux je le priais de me donner quelque chose pour me remonter rapidement afin d'être plus tôt sur pied.

« Oui. On va vous donner quelque chose pour vous remettre. »

Il m'avait dit cela avec un air singulier. Je le regardai...

Alors, tranquillement, avec une ironie cruelle, et comme s'il réfléchissait aux médicaments qu'il devait ordonner, il dit en me regardant d'un air satisfait :

« Voyons..., mettez-le exéat. »

Cette méchanceté dont je sentais bien l'origine m'exaspéra et je lui dis avec indignation :

« Comment, monsieur, vous savez que, comme tant d'autres, je suis dans le dénuement le plus complet, que je suis malade depuis trois mois, que depuis quarante jours, je ne mange rien, et que, depuis quatre jours que je suis dans votre service, j'ai pris une purge et trois jours de quinine. Je vous demande aujourd'hui un peu à manger et vous me jetez dehors alors que je me soutiens à peine.

« — Oui, vous avez été assez bien soigné la première fois (je rappelle : pas par lui) et j'ai besoin de place. »

Et il me quitta. En face de moi, un condamné en cours de peine, un noir, — le médecin était créole — lui dit : « Monsieur le major, je suis bien. Je voudrais sortir.

« — Non reste. »

Il quitta la salle. Mais deux, trois pas plus loin se ravisant, il revint précipitamment à mon lit et me dit, visiblement hors de lui :

« Vous êtes un vilain monsieur. C'est tout ce que vous méritez.

« — Monsieur, répondis-je. Le vilain monsieur, en ce moment, c'est vous, et vous oubliez trop que c'est ma situation de malade qui fait votre position de médecin ici.

« — Exéat illico, dit-il au surveillant qui l'accompagnait, et ne l'oubliez pas s'il revient. »

Je sortis aussitôt. Et le surlendemain, j'écrivis à ce singulier médecin une lettre où je le rappelais au sentiment de ses devoirs.

Je suis allé moi-même remettre cette lettre à l'hôpital, à votre frère qui était alors manipulateur, M. le D^r Benjamin.

.....

Je pensais beaucoup à quitter la Guyane en ce moment. Mais comment? Avec quel argent?

La fièvre ne me tenait plus que par intermittence, tous les deux, puis tous les trois jours, puis de loin en loin.

Un hasard me mit à même de laver du linge pour un habitant du village et je gagnai 1 fr. 20.

Aussitôt, je visitai les quelques libérés qui avaient des places et qui n'avaient pas toujours le temps matériel de laver leur linge, qu'ils consentirent à me donner à raison de 2, 3 et 4 sous la pièce, pour le laver et le repasser au quart ou à la brosse.

Pendant six mois, je pus me livrer à ce travail. Je gagnais 1 fr. 50 en moyenne par jour.

En novembre, j'appris la venue à Saint-Laurent du Maroni de M. Fillon, inspecteur général des colonies, en mission.

J'allai le voir et lui exposai la situation des libérés.

Il m'invita aussitôt à lui faire connaître par un mémoire leurs

desiderata. Je lui dis que pour parler en leurs noms il fallait que je les convoquasse en réunion et que cela n'était pas permis aux libérés.

Il me fit donner l'autorisation.

La fièvre cependant revenait, mais je trouvais dans cette possibilité inopinément offerte de faire parvenir directement aux pouvoirs responsables un témoignage décisif de l'atroce misère des libérés du bagne, une énergie nouvelle. Et les intéressés, cependant informés n'ayant pas trouvé en eux l'idée de m'aider à l'aménagement de la salle que l'industriel auquel je m'étais adressé le premier, lors de ma libération, m'avait généreusement offerte; je dus transporter, malgré ma faiblesse, l'un après l'autre sur mon dos, une dizaine de lourds madriers pour les faire asseoir. Je rapporte cela comme exemple de la pauvreté intellectuelle de ces malheureux.

Ils vinrent au nombre d'une centaine environ. Je leur lus le travail que j'avais préparé pour leur expliquer que l'inspecteur général en mission à Saint-Laurent demandait qu'ils formulassent eux-mêmes ce dont ils avaient à se plaindre et ce qu'ils jugeaient bon pour améliorer leur lamentable situation.

Pendant que je lisais, je voyais à ma droite, dans une pièce dissimulée à la vue de l'assemblée, le commissaire de police et deux gendarmes, cependant que devant la porte un agent choisi faisait paisiblement en apparence les cent pas.

Le commandant maire de Saint-Laurent, M. C. Lhuerre, en prenant connaissance du mot que l'inspecteur m'avait donné pour lui afin qu'il me donne l'autorisation nécessaire à la réunion, s'était écrié : « Ah bien, ça va être du propre... Une réunion de libérés!... » Et il semblait me prendre en pitié.

Mais je le rassurai : « Il n'y aura rien, j'en réponds ».

— En tout cas, reprit M. Lhuerre, je vais ordonner au commissaire de prendre des mesures en conséquence. » Et ces cent libérés-là, dont plusieurs femmes, furent si sages que le commissaire m'en témoigna son étonnement.

« Vous avez entendu, répondis-je. Je les ai prévenus. Je leur ai dit que le fait de se réunir pour s'entendre sur leurs intérêts

impliquait de leur part une tranquillité absolue. Vous ne donnerez pas le spectacle, leur avais-je ajouté, alors que tout semble indiquer que vous êtes incapables de vous tenir, que donnent tant de réunions en France... et même la Chambre des députés. Les libres citoyens ont, paraît-il, le droit de s'injurier et le reste entre eux. Vous pas. On ne comprendrait pas cela de votre part.

On l'admettrait encore moins ».

Enfin, je leur conseillai de désigner parmi les leurs, ceux qu'ils savaient les plus capables de s'expliquer pour eux.

Ils désignèrent ainsi dix de ceux qui, employés ou petits commerçants, représentaient le plus de compétence.

Je les réunis en une Commission et ils me chargèrent de rédiger le mémoire demandé par l'inspecteur.

Sept se cotisèrent d'eux-mêmes pour me verser 0 fr. 50 par jour chacun, pendant le temps nécessaire pour subvenir à mes besoins.

Dix jours après, l'ayant fait approuver par la Commission, je remettais le mémoire à l'inspecteur.

Je viens de consulter les multiples notes qui ont trait à ce travail. Et je me rappelle la volonté confiante que j'y ai dépensée. Je repense que j'ai cru à la vertu de cet effort, à l'intérêt d'un fonctionnaire très bien intentionné peut-être. Mais après quinze ans, n'en va-t-il pas de mal en pis ?

Cependant, voulant vérifier administrativement les dires des libérés, le directeur imagina de les faire appeler un à un au commissariat de police.

Là, les questions suivantes leur furent posées :

« Travaillez-vous ?

« Combien gagnez-vous ?

« Mangez-vous tous les jours ?

« Avez-vous des ressources ?

Quand l'enquête fut terminée, le commissaire me fit appeler et me dit :

« Voilà, M..., le livre où sont consignées les réponses. Rendez-vous compte, 97 % des libérés assurent gagner leur vie, man-

ger tous les jours et nombre d'entre eux déclarent avoir des économies.

— Et pourtant, monsieur le commissaire, vous savez bien que cela est faux.

— Evidemment, mais je n'ai pu consigner que leurs déclarations ».

A l'inspecteur qui me faisait la même observation, je dis :

« La loi et les règlements spéciaux applicables aux libérés prévoient que tout libéré, sans travail et sans ressources doit être immédiatement arrêté pour être puni des peines portées à l'art. 271 du Code pénal, art. 7 du décret du 29 septembre 1890. Voici d'ailleurs l'article 5 :

« Le libéré doit justifier de moyens d'existence consistant « soit dans la possession légitime de biens suffisants, soit dans « la mise en valeur de l'exploitation effective de concessions régularisées, soit dans l'exercice d'une profession ou d'un négoce « non interdit aux libérés, soit dans un engagement de travail ». Ce qui peut coûter de un mois à cinq ans selon les cas.

« Il est évident, monsieur l'inspecteur, qu'aucun de ceux qui étaient interrogés, n'ignorait cela ni que le commissariat est l'antichambre de la prison. Ils craignaient le traquenard pour eux.

Mais veuillez choisir au hasard, vingt noms, dix noms, si vous voulez, parmi ceux qui déclarent avoir des ressources et de l'argent de côté. Faites-les appeler, assurez-les qu'ils ne seront pas poursuivis pour vagabondage et vous verrez ce qu'il restera du pourcentage de 97 %.

Demandez-leur seulement où ils mangent tous les jours. C'est évidemment un moyen commode pour l'Administration que de les faire appeler au commissariat. »

Et je vis bien que l'inspecteur se convainquit qu'il avait été trompé. Et comme il voulait faire quelque chose pour moi, il m'adressa au directeur à qui, me dit-il, je vous ai chaudement recommandé pour un emploi.

Le directeur Bravard, qui ne parût pas reconnaître l'ex-incorrigible forçat, me reçut très aimablement, mais me déclara n'avoir aucune place pour moi. Je m'en doutais bien. Il tint,

cependant, par mesure de bienveillance exceptionnelle, à me faire remettre 15 francs sur la caisse spéciale affectée aux secours des libérés.

Je repris ensuite mon lavage, mais les longs séjours dans l'eau fraîche avec la fièvre à l'état latent faillirent me jouer un mauvais tour et je dus rentrer à l'hôpital avec un nouveau médecin.

Pendant quinze jours, je réclamaï vainement un ipéca. Le médecin prétendait que je n'avais plus la force de le supporter, « d'ailleurs, ce médicament manquait, disait-il, comme d'autres », et tous les jours je voyais des malheureux trépasser faute de soins. L'hôpital était dans un dénument presque complet, au point que les médecins dégoûtés, écœurés, ne passaient plus la visite que tous les huit ou dix jours. Entre temps, les morts s'enlevaient jusqu'à trois et quatre dans la même journée. J'entends encore le petit Ménadier, que la crainte de la mort rendait fou furieux, hurlant inlassablement pendant trois ou quatre jours, et repoussant avec des injures épouvantables cette mort qu'il voyait venir le prendre. Tout l'hôpital fut pendant ces longues heures sous l'obsession lugubre de ces plaintes déchirantes et désespérées. Et ce fut un soulagement immense quand on emporta le léger cadavre de Ménadier...

De plus en plus, je devenais incapable de me lever. Et je ne pouvais même plus supporter l'eau chloroformée. Un poids énorme m'écrasait l'estomac et m'arrachait, malgré ma volonté tendue, des cris de plus en plus fréquents, cependant que j'entendais répondre aux gens qui entraient dans la salle et se renseigner : « C'est M... qui dévisse son billard ». A ce propos, j'ai noté que, précisément, ces cris spasmodiques, bien que très douloureux, n'affectaient nullement mon esprit... Je ne souffrais pas autrement de me sentir écrasé. A côté de mon être animal torturé, ma pensée restait sereine. Je jugeais que si je n'arrivais pas à me débarrasser de l'amas de bile qui m'empoisonnait et m'étouffait, mon organisme serait vaincu... Déjà je ne pouvais plus descendre du lit. Mais je sentais que je pouvais aller encore plus loin dans la torture physique et mesurer ainsi toute l'indépendance de mon esprit

dans cette situation remarquablement favorable pour le faire.

Je vérifiai ainsi, comme d'autres fois, l'indépendance complète de ma double nature d'homme.

Un jour, le pasteur arrivant dans la salle déclara : « Il y a ici le représentant du parti ouvrier ». Ce mot me fit du bien. Je le priai d'insister pour qu'un gramme d'ipéca me soit accordé. Le lendemain, l'infirmier s'étant débrouillé, je reçus l'ipéca sauveur. Huit à neuf litres d'eau chaude et je fus débarrassé de tous les poisons accumulés depuis des mois.

Après quarante-quatre jours, un peu remonté, grâce au dévouement de Quatre-Sous, je quittai l'hôpital et Saint-Laurent pour Cayenne avec un certificat du commissaire de police, sur lequel j'avais exigé qu'il attestât l'irréprochabilité de ma conduite durant un an à Saint-Laurent. Ce qu'il fit en disant : « Je puis le mettre, puisque c'est la vérité ».

Le surlendemain de mon arrivée à Cayenne, le médecin de l'hôpital colonial, devant ma faiblesse, m'admit et je restai encore quarante-huit jours hospitalisé.

A peu près d'aplomb, je me présentai au gouvernement. Je fus reçu par M. Josselin Robert, chef de Cabinet, aujourd'hui gouverneur, qui m'écouta avec bienveillance.

Il me demanda de formuler par écrit une demande d'emploi et de lui exposer mes intentions.

Le lendemain, j'apportai ma lettre qui fut lue attentivement, j'en eus la preuve. Au nom du gouverneur, M. Samary, alors très malade, le chef de Cabinet donna l'ordre qu'un emploi aux travaux publics me soit accordé.

Le chef de Cabinet me dit textuellement : « Allez montrer votre tête à M. D... ».

J'allai. Mais D... qui ne voyait pas les hommes avec les mêmes yeux que M. J. Robert, ou si peu, me dit : « Je n'ai pas d'emploi pour le moment ».

Je rendis compte de l'entrevue et du résultat au Gouvernement.

J'aime à écrire aujourd'hui que M. Josselin Robert me répondit : « Comment, M. D... ne tient pas compte de ce que le gou-

verneur lui écrit. Nous voulons qu'il vous donne un emploi, nous l'exigeons. Vous l'aurez ».

Je remerciai avec effusion ce fonctionnaire qui avait su comprendre, sentir, combien mon besoin de travail égalait ma sincérité de bonne volonté...

Las, la maladie du gouverneur avait fait de rapides progrès, et sur ces entrefaites, il expira.

Son chef de Cabinet perdit du même coup toute autorité, et moi le pain indispensable que je me voyais sur le point de gagner, car c'était une place de 4 francs par jour que je devais avoir.

Pour le gouverneur intérimaire, puis pour le titulaire qui suivit, je ne fus plus qu'un libéré comme les autres et dont ils ne pouvaient avoir cure.

Je recommençai démarches sur démarches, auprès des commerçants, industriels, directeurs de sociétés, etc..., pour obtenir n'importe quel emploi.

Rien... Nous n'avons rien pour vous.

Et je m'entêtais cependant à me montrer capable de faire bien, d'être un employé modèle et plein d'initiative. Rien... rien...

La fièvre avait complètement disparu, et malgré l'appétit qui suivit, pendant des semaines, je dus vivre avec une tasse de café ou deux par jour et un pain de deux sous que m'avancait un Arabe qui m'avait connu à Kourou et qui se rappelait que j'avais écrit pour défendre les Arabes comme les autres.

En relisant les pages de mon journal de ces moments, j'y retrouve la lente mais sûre action de ces jours d'atroces luttes entre deux idées : puis-je tolérer plus longtemps souffrir injustement ici, alors que je suis bon, alors que je suis capable de bon travail et que je cherche vainement à m'employer.

Les devoirs de la créature humaine dans la vie sociale vont-ils jusqu'à s'interdire de porter la main sur ce pain-là... dont une partie va sécher, s'abîmer et qui tente ta faim, à toi qui pourtant es vraiment capable de le gagner.

Maintes fois ces questions sonnaient de ma tête à mon estomac vide et en même temps, je voyais des douzaines d'autres

libérés torturés par les mêmes besoins, sans autre espoir que de succomber à la tentation pour satisfaire ces besoins.

Je n'ai jamais succombé, alors que je considérais que dans ce cas je n'aurais pas commis une faute contre la vie. Et puis cet Arabe, meilleur que tant de ceux qui auraient dû m'aider, voyait quand j'avais trop faim et me disait : « Si tu veux un pain, prends. Tu me payeras plus tard ».

Il avait confiance.

Enfin, après avoir poussé à l'extrême, autant par l'effet d'un brûlant mysticisme que par le besoin d'une propreté, d'une netteté absolue de moi-même, le respect de la chose d'autrui, un jour vint où je pensai à me suicider.

Car je trouvais dans cette situation abondamment misérable où s'exaspérait ma virilité d'homme, comme une déchéance, comme une injure insupportable plus longtemps pour ma dignité, pour la dignité humaine, que je sentais si vivante en moi. Et cependant, je ne voulais pas écouter la révolte qui grondait comme autrefois, à mes vingt ans.

Et puisque la vertu que j'avais dépensée à me rendre meilleur, à ne pas perdre une occasion de servir l'idéal de justice et la justice tout court en me dressant seul, faible, isolé, perdu contre l'abus organisé, puisque cela n'avait pas désarmé la méchanceté des hommes, ni même atteint leur indifférence, puisque cela ne m'avait pas valu la clémence de Dieu, autant valait en finir.

Oui, la tentation fut grande à ce moment et je me surpris même à chercher quel moyen j'allais choisir pour en finir avec une telle existence; pour me détruire avec ma force intacte, moi qui me croyais fort, si fort seize mois avant, quand j'échappai au bagne pour rentrer dans la vie libre!...

La vie libre; amère dérision qui n'était plus devant l'implacabilité des faits que la liberté de mourir de faim.

Un être m'aida dans ma détresse immense : une commerçante indigène qui, avec son instinct et son cœur, sentit que je méritais mieux que cette souffrance où l'âme avait encore plus à pâtir que la chair.

Elle servait à manger. Elle m'offrit une pension alimentaire en

attendant que je trouvasse l'emploi, le travail qui me permettrait de payer.

Et peu à peu, si je ne trouvais pas d'emplois, du moins réussis-je à me procurer quelques ressources en faisant des lettres et des comptes. Je devins ainsi écrivain public.

A cette occasion, j'eus à m'occuper de recours en grâce, de réhabilitation, et je fus quelque peu en rapports avec la police et la magistrature.

Dans ces circonstances, étant donné le rôle très effacé que je tenais et la correction de mes rapports, je trouvais un accueil plutôt bienveillant et protecteur de la part de ces fonctionnaires.

L'humilité de ma situation le permettait. Et je pus apprendre et vérifier combien les libérés avaient peu de droit à la justice.

Maintes fois des malheureux qui avaient consenti à aller travailler dans les bois pour un salaire dérisoire et une nourriture grossière et insuffisante, n'étaient pas payés par leurs employeurs. Certains m'affirmèrent même que leurs patrons, après plusieurs mois de travail et comme ils exigeaient d'être enfin réglés, avaient pris leur fusil et les couchant en joue les avaient contraints à fuir avec, en guise de paiement, la menace d'un coup de fusil, comme à un mauvais chien.

Certains de ces hommes, eurent même le courage de porter plainte contre ces employeurs d'un genre spécial, à la police générale, spécialement chargée des libérés. Mais autant en emporte le vent; aucune suite n'y fut jamais donnée.

La loi des bois est une loi dans laquelle la police ne met pas son nez, pour un libéré surtout. S'il travaille et qu'on ne le paie pas, tant pis pour lui, qu'il se débrouille.

Par contre, s'il prend seulement une poule ou une salade, la machine policière et judiciaire n'est pas rouillée.

Et si cela est légal, cette légalité est sans compensation.

Tous les différends qui peuvent s'élever entre un employeur et un libéré en Guyane sont très généralement et de parti pris, tranchés aux dépens du libéré.

D'ailleurs, les cas où un libéré ose intenter une action sont

rare et les lois de protection ouvrière n'y sont pas encore, que je sache, promulguées.

J'ai là un petit dossier qui illustre éloquemment cet état de choses. Je transcris mot à mot la lettre qui fut adressée à la Ligue des Droits de l'homme par un autre libéré et moi-même à cette occasion.

Cayenne, le 9 avril 1914.

A M. le Président de la Ligue des Droits de l'Homme, à Paris.

« Monsieur le Président,

« Les soussignés ont l'honneur d'attirer votre attention sur le traitement dont est victime le nommé Jean dit Jeannet (Léonard), ex-ouvrier de la Compagnie des Câbles télégraphiques sous-marins à Cayenne.

« Voici les faits :

« Jean dit Jeannet (Léonard), libéré des travaux forcés le 20 octobre 1905, astreint à la résidence perpétuelle dans la colonie sous le numéro matricule 9.430 de la 4^e catégorie, 1^{re} section, était employé à la Compagnie des Câbles depuis environ trois ans lorsque survint l'accident de travail qui interrompit ses bons services.

« Le 26 juin 1913, Jean reçut l'ordre de monter sur un poteau qui soutient la ligne aérienne à l'intersection des rues Malouet et Liberté. Le directeur, qui était présent, dut s'apercevoir que le poteau était en mauvais état puisqu'il le fit maintenir avec une échelle par un autre ouvrier pendant que Jean grimpa.

« A peine ce dernier était-il parvenu au haut (à environ 6 mètres) que le poteau se rompit à la base entraînant l'ouvrier dans sa chute.

« Le certificat de M. le D^r Henry constate qu'à la suite de cet accident, Jean a eu des fractures et des lésions multiples aux deux jambes et ne se prononce pas sur la durée de son incapacité de travail.

« Jean resta environ trois mois à l'hôpital Colonial (section

des libérés). Il ne peut se mouvoir que très péniblement et lentement.

« Le directeur de la Compagnie des Câbles qui ne lui a versé aucun secours lui fait proposer par M. l'avocat Devez une petite indemnité de 100 à 150 francs et une placée de porteur de dépêches à la Compagnie.

« Jean est incapable de remplir cet emploi. Il y a à Cayenne une centaine d'abonnés auxquels il faut remettre rapidement les dépêches Havas et privées. Il prévoit qu'au bout d'un certain temps les plaintes des abonnés l'obligeront à cesser ce travail.

« Le temps se passe en pourparlers. Le directeur des Câbles fait faire par l'avocat Devez, fin décembre 1913, les démarches plus pressantes. L'avocat Devez insiste pour que Jean accepte et signe une renonciation à toute réclamation ultérieure. Ne réussissant pas par la persuasion il va jusqu'à laisser entendre à Jean que s'il persiste dans son refus, il n'obtiendra *rien du tout*.

« A cette époque, Jean a des soupçons : il se défie des promesses de son ex-directeur. Ses soupçons sont fortifiés et accrus lorsqu'il apprend que l'avocat Devez, son conseil, est en même temps le propre avocat de la Compagnie.

« Il prévoit que si la combinaison proposée aboutit, c'en est fait de ses droits.

« Le honteux marchandage et la pression opérés sur lui par ces deux hommes ligués contre lui, n'ont d'autre but que de le livrer sans défense à la Compagnie des Câbles. A ce moment, Jean est averti que s'il accepte la place, le directeur se propose de le renvoyer au bout d'un mois. C'est pour lui la misère, et peut-être la mort. Il ne veut pas céder, il va porter son affaire devant la justice et consulte alors M^e Gober, avocat et maire de Cayenne. Celui-ci lui fait déposer une demande d'*assistance judiciaire*.

« Le bureau d'*assistance judiciaire*, après trois mois d'attente, s'est enfin réuni le 20 mars dernier, composé de M. Gaudissart, assisté de deux autres membres dont j'ignore les noms, a fait appeler M. le directeur des Câbles et Jean, M. Devez était présent, nous ne savons si c'est comme avocat de la Compagnie,

ou comme avocat de l'assistance judiciaire; quant à M^e Gober, avocat de Jean et avocat de l'assistance judiciaire, il ne s'est pas présenté.

« Le président du bureau de l'assistance interroge Jean. Cet interrogatoire est nettement tendancieux. Le juge dit à Jean qu'il peut travailler. Aucun docteur n'est requis pour constater l'état du blessé.

« Le directeur des Câbles, interrogé à son tour, *dit qu'il ne reprendra Jean* à son service sous aucun prétexte.

« M^e Devez, avocat, intervient pour affirmer que Jean est en état de travailler.

« A la suite de cette convocation, le bureau a notifié à Jean que l'*assistance judiciaire* lui est *refusée*.

« Il va y avoir un an le 26 juin que le libéré Jean traîne une existence misérable. Maintes fois, il fut hospitalisé par MM. les médecins-majors de l'Hôpital Colonial. Mais l'hôpital n'est pas obligé de conserver indéfiniment les infirmes. Lorsqu'il y a trop de malades, Jean reçoit son exeat et va *mendier son pain* de porte en porte dans les rues de Cayenne. S'il était possible d'obtenir que Jean fut examiné par une Commission composée de médecins militaires et civils parmi lesquels M. le D^r Henry, qui a constaté le premier l'état du blessé après l'accident, nous sommes certains qu'elle se prononcerait pour l'incapacité permanente de travail.

« Jean ne peut plus faire aucun effort étant debout; il marche avec peine et parce qu'il y est forcé pour mendier son pain. Il n'est pas possible de lui procurer du travail assis à Cayenne où seuls des hommes de peine et quelques ouvriers de profession peuvent trouver de l'embauche.

« Jean est illettré.

« Jean est libéré.

« Jean est pauvre.

« La loi n'existe plus pour lui, c'est-à-dire pour sa défense.

« La loi est contre lui parce qu'ancien forçat, incapable de se défendre.

« Ici, en Guyane, le libéré pauvre est moins qu'un chien, surtout s'il devient estropié.

« S'il peut travailler on l'utilise tant qu'on peut comme bête de somme. C'est de la main-d'œuvre à bas prix : 30 francs au maximum par mois; beaucoup n'ont que 15 francs avec la nourriture (et quelle nourriture).

« A part quelques rares salariés des hospices, quelques ouvriers électriciens, forgerons, armuriers, etc..., qui travaillent à Cayenne parce qu'on ne peut les remplacer, parce qu'on a absolument besoin d'eux, à part un ou deux favorisés de la fortune qui peuvent entreprendre un commerce ou une industrie, la grande masse des libérés qui ne sont pas interdits de séjour vivent misérablement. Ceux que le climat n'a pas trop déprimés travaillent chez l'habitant en ville ou aux environs, aux champs, et reçoivent ce maigre salaire déjà cité. Ceux qui sont usés ou estropiés mendient et font de fréquents séjours à l'hôpital ou à la prison. Pour les petits services qu'ils peuvent encore rendre, les habitants leur donnent plutôt du tafia que du pain. Aussi, voit-on fréquemment tituber dans les rues de pauvres hères qui n'ont que la peau et les os, et qui, le ventre creux depuis plusieurs jours, ont absorbé un petit verre d'alcool.

« Tel n'est pas le cas de Jean qui fut toujours un bon travailleur, d'une conduite et d'une probité reconnues de tout le monde.

« C'est la première fois qu'on a recours au Tribunal de Cayenne pour régler un différend entre patron et ouvrier au sujet d'un accident du travail. Le directeur de la Compagnie des Câbles sous-marins est un puissant personnage.

« Il a commis une faute lourde; il est entièrement responsable de l'incapacité de travail de son ouvrier. La réparation qu'il offrait à Jean n'offrait à celui-ci aucune garantie; elle ne reposait que sur la bonne foi du patron. Or, Jean conçut des doutes sur cette bonne foi, à cause des manœuvres employées pour l'amener à la renonciation de ses droits, manœuvres accomplies de concert avec un avocat qu'il croyait favorable à ses intérêts et qui est, en réalité, l'avocat de son adversaire.

« Mais le directeur savait qu'il serait le plus fort : ce qu'il n'a pu faire par ruse, c'est-à-dire se débarrasser de son ouvrier

estropié en lui offrant un travail qu'il est incapable de faire, il l'a obtenu de la *Justice*, en faisant refuser à cet infortuné l'*Assistance judiciaire*, sa seule ressource pour faire valoir les droits que la loi lui donne et pour avoir réparation du préjudice à lui causé, par la faute lourde de la Compagnie.

« Conclusion : le libéré des travaux forcés en Guyane est hors la loi s'il n'a pas d'argent pour poursuivre en justice ceux qui l'ont condamné à la misère et à la mort.

« Un libéré n'est plus un homme, n'a aucun droit s'il n'a pas moyens d'actionner avocats, avoués et huissiers.

« Nous vous adressons un pressant appel au nom de Jean, victime d'une injustice et de l'insigne mauvaise foi d'un patron tout-puissant.

« La vérité de ce que nous vous affirmons vous sera confirmée par une sérieuse enquête et nous vous écrivons parce que nous sommes persuadés que vous serez douloureusement ému comme nous le sommes.

« Il est vrai que nous avons d'autres raisons de douleur et d'émotion : c'est que nous sommes, comme Jean, des libérés qui avons à souffrir des injustes traitements qu'on nous inflige parce qu'on nous sait impuissants et désarmés, parce qu'on peut impunément violer la loi à notre détriment, parce que tous, magistrats, fonctionnaires civils ou militaires, des services de la Justice, de la Santé ou de la Police, ne veulent pas même reconnaître notre droit à la vie, excepté lorsqu'ils ont besoin de nos *bons et loyaux services*.

« Quant aux industriels et commerçants de la Guyane, ils veulent bien s'associer avec les libérés qui leur apportent des capitaux dont ils dédaignent de contrôler l'origine; ils consentent à utiliser des travailleurs ou des ouvriers dont la main-d'œuvre est diminuée de moitié : mais s'ils subissent les libérés fortunés, ils se rattrapent en mépris, en injustice, à l'égard des autres et leur haine se fait jour dans toute sa violence lorsque l'un d'eux a l'audace de ne pas se plier sous leur capricieuse domination et prétend faire valoir en justice ses soi-disant droits.

« Il y en a même, qui, libérés, ont travaillé de longues années

au service des gens d'ici, dans les placers, dans les magasins, dans les plantations, et qui, après avoir péniblement ramassé un pécule qui leur eut permis de regagner la France, se sont vus dépouillés, spoliés, volés, par le simple dépôt d'une plainte en justice.

« Tel est le cas d'un nommé Loubier, que nous pourrions vous raconter avec preuves à l'appui si vous le permettez, et si vous jugez que cela offre quelque utilité.

« Nous savons bien que la catégorie à laquelle nous appartenons est odieuse à beaucoup de titres.

« Cependant, elle renferme des hommes dignes d'intérêt ou tout au moins de pitié. Nous ne parlons pas des innocents, et il y en a...

« Nous parlons de ceux qui ont payé leur dette et qui se sont efforcés de remonter le courant. Nous parlons de ceux qui, trop durement condamnés, n'avaient pas besoin d'une si lourde peine pour se corriger. Nous parlons de ceux qui sont bons et que même le bagne n'a pu entraîner. Nous parlons de ceux dont le repentir est sincère et qui en ont donné des preuves.

« Combien ils souffrent de leur impuissance les malheureux qu'aucune loi ne protège puisque la loi est constamment tournée contre eux.

« Combien grande doit être leur résignation pour qu'ils en deviennent des révoltés. Il est vrai de dire que la misère et la faim et la fièvre les auraient vite réduits à l'état de fantômes, s'ils ne possédaient les deux ressources suivantes : la première déjà citée, devenir les esclaves des nègres affranchis et recevoir, avec de mauvais traitements, la pâtée du chien.

« La deuxième paraît moins redoutable aux méchants, aux criminels irréductibles, c'est de commettre un méfait et d'être renvoyé aux bagnes des travaux forcés ou de la relégation. Pour les transportés restés ou revenus dans le bon chemin, ils préfèrent tout souffrir plutôt que le retour au bagne, car pour eux c'est vraiment l'enfer.

« Nous vous demandons pardon de cette trop longue lettre. Nous avons confiance que vous ne laisserez pas le malheureux

Jean mourir de faim, que vous interviendrez pour que justice soit faite. Nous sommes, avec respect, monsieur le Président vos humbles serviteurs.

.....

Nous ne reçûmes aucune réponse à cette lettre.

Nombre de libérés préfèrent tout souffrir plutôt que retourner au bagne, et voici encore un souvenir fixé dans mon journal.

J'étais puni aux locaux disciplinaires de Kourou. Sept évadés qui venaient de se rendre furent amenés. Ils étaient partis depuis plusieurs jours du chantier de Gourdonville qu'un travail exténuant, sous les ordres de surveillants — disons trop humains! — rendait intenable.

A quelques kilomètres de Guatémala, en face de Kourou, ils avaient rencontré trois libérés qui, autant qu'ils le purent, apaisèrent leur fringale. Pour les indemniser, nos évadés leur dirent : « au lieu de nous rendre de nous-mêmes, venez nous accompagner vous toucherez soixante-dix francs. Sept primes à dix francs ».

« Il y a vingt-cinq ans que je suis ici, dit le plus vieux des libérés, je crève de faim la plupart du temps, mais jamais je n'ai consenti à ramener au bagne des malheureux comme moi. Merci. Rendez-vous seuls puisque c'est votre idée, mais nous ne voulons pas de cet argent ».

Et j'entends encore ces évadés et leurs auditeurs faire leurs réflexions : « puisque c'était nous qu'on leur disait de nous ramener... Mais non, rien à faire... pourtant, soixante-dix balles pour eux!... ».

Oui... mais pour ces crève-la-faim habituels — je ne veux pas dire que tous les libérés eussent fait de même — mais pour ceux-là et pour d'autres... cet argent avait une odeur trop spéciale... *Il sentait trop le bagne.*

Et je pense aux honnêtes gens de Guyane hollandaise, notamment, qui emploient très souvent des évadés et qui, lorsque ceux-ci tombent malades ou ne leur sont plus utiles, les rendent eux-mêmes pour toucher la prime.

.....

Un exemple encore de ce que non seulement les libérés n'ont pas de droit, mais de l'hostilité qui se manifeste contre eux en toutes occasions.

Voici ce que je retrouve en tête du *Petit Guyanais* du 5 janvier 1915 :

Communiqué :

Le président du Conseil général nous communique la note suivante, que nous nous faisons un plaisir d'insérer (voyons la raison de ce plaisir).

« Je me suis laissé dire que le transporté libéré, qui a suivi la mission du Chemin de fer en qualité d'infirmier, est embauché aux Ponts et Chaussées à raison de 5 francs par jour pour faire des copies.

Copies de quoi?

Si copies il y a, manque-t-il de civils, hommes libres, capables de le faire?

Signé : GOBER.

Voici ce que répondit le libéré en question :

« Monsieur le Président du Conseil Général,

« Objet du communiqué inséré dans le *Petit Guyanais* du 5 janvier 1915. Je tiens à y apporter quelques précisions sur mon compte.

« Tout d'abord j'ai subi dix ans de tortures morales, pour un crime dont je suis innocent, auquel j'étais absolument étranger; je ne vous étonnerai pas en vous disant que mes souffrances n'ont pas été sensiblement diminuées par la libération.

« Je ne pense pas qu'un tel malheur constitue un titre au mépris et à la malveillance. Vous pouvez être sceptique, c'est entendu, mais si vous voulez bien prendre peine de lire *in extenso* les documents ci-joints, ils pourront vous renseigner sur ma moralité...

« En outre, ce « transporté libéré » à qui vous reprochez les

cent sous qu'il gagne (en faisant un travail plus délicat que des copies, et qui, fait par un « civil, homme libre » coûterait le double à la colonie) a réalisé au profit de la mission et par conséquent du Conseil général, une économie de plus de 2.000 francs dans l'exercice de ses fonctions de magasinier, ce dont vous pouvez vous convaincre par l'examen des pièces justificatives des dépenses en vivres de l'équipe de Pararé.

« Vous ignoriez sans doute tout cela en communiquant votre note à la presse locale; je suis donc, sinon sans amertume, du moins sans ressentiment; j'ai voulu seulement vous faire toucher du doigt, comment on peut, de bonne foi, être foncièrement injuste, car je ne crois pas qu'il y ait là une question de couleur — *erare humanum est*.

« Veuillez agréer, monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Henry BASSOT.

Il y avait là, avant toute chose, pour le maire de Cayenne, alors président du Conseil général, une préoccupation électorale où, l'intérêt bien compris de la colonie, pas plus que la justice, n'avaient rien à voir.

Bassot avait fait pendant les six mois qu'avait duré la mission d'étude d'un tracé de chemin de fer, en y assurant indépendamment de son service de magasinier, celui d'infirmier, qu'on aurait difficilement pu confier à un créole, des économies importantes, alors que pour les missions précédentes *il y avait eu dilapidation et dépassement de crédits importants*.

Et c'était en raison de ses services particulièrement intelligents et assidus, que les deux chefs de mission l'avaient fait entrer avec eux aux Ponts et Chaussées, estimant que tant de bonne volonté et de compétence, qu'on avait été heureux de trouver en des circonstances difficiles, méritaient de n'être pas livrées aux misères de la libération à leur retour à Cayenne.

Et cela n'avait pas été sans dommage pour Bassot!

Depuis longtemps, le fait que nous étions tous deux victimes de l'intérêt spécial de certains juges enclins à considérer les

vagues humanités soumises à leur pouvoir comme des éléments de leur réussite, comme des marchepieds expressément créés pour leur faciliter l'accès aux hautes situations, nous faisait sympathiser.

Bassot habitait chez moi. Le lendemain de son retour de mission, je le trouvai dans le coma dans son lit. Une fièvre pernicieuse s'était brutalement déclarée pendant la nuit, alors que la veille au soir, à son arrivée, il ne s'était pas plaint.

Il fallut tout le dévouement du médecin-major qui connaissait son mérite, par les témoignages de nombre de ses collègues et sa robuste constitution, pour le tirer de ce mauvais pas.

Personnellement, j'ai vraiment craint pour sa vie.

Mais que comptaient ces quelques semaines de souffrances après avoir bien peiné pour cette colonie, auprès d'une préoccupation électorale, eu égard à ce néant qu'est un libéré?

Bassot dut quitter son emploi.

Mais, conséquence assez inattendue et cependant logique, l'élément fonctionnaire européen, se sentant atteint par ce communiqué, voulut répliquer. Et Bassot fut casé d'office comme manipulateur à la pharmacie de l'hôpital colonial. Il avait d'ailleurs tenu cet emploi à la satisfaction unanime de tous ses chefs, pendant six ans, à l'île Royale, en cours de peine.

Mieux. En raison des services qu'il venait de rendre à la mission d'étude, l'ingénieur en chef prit, sur la demande des deux chefs de mission, l'initiative d'un recours en grâce auprès du ministre. Gouverneur, procureur général, procureur de la République, médecins, gendarmes, toutes les autorités se ligüèrent pour lui fournir le maximum d'appui... Cela est un exemple peut-être unique dans cette mesure...

Mais Bassot avait le malheur d'être la chose d'une affaire sensationnelle où il n'y avait que des apparences précaires, insidieuses contre lui : sa grâce fut refusée...

Au ministère de la Justice, où, lors de mon premier voyage en France, je voulus savoir pourquoi cette victime de l'esprit judiciaire et policier n'avait pas été grâciée, alors que tant de gens, bien placés pour le faire, avaient demandé sa grâce, on me répon-

dit : « son affaire est trop terrible... et il n'y a pas de doute, Bassot est coupable ».

J'admiraï, ce haut fonctionnaire si sûr, d'après des papiers d'un dossier, de la culpabilité de Bassot. Et je pensais comment d'autres hauts fonctionnaires, nantis du même esprit, de la même infaillibilité, s'appuyant sur des papiers de même inspiration, m'avaient répondu que les faits vus, vécus, soufferts par moi, étaient mensongers.

Tour à tour, pour servir les intérêts, les situations de juges, de fonctionnaires, le crime inexistant existait, et le crime existant n'existait pas.

Mais nous en recauserons, n'est-ce pas, puisqu'aussi bien nous sommes au monde pour cela les uns et les autres.

Bassot, après plusieurs années de service assidu, vint à déplaire un jour à quelque tyranicule malade. Il fut congédié. Interdit de Cayenne, et sa dispense cessant avec son emploi, il partit au Brésil. Là, après mille misères, il réussit à obtenir de notre consul à Rio de Janeiro, à qui il dévoila sa véritable identité, un sauf-conduit comme sujet suisse, pour s'engager dans la Légion étrangère, pour la durée de la guerre.

Mais le capitaine du bateau mis au courant par le consul, dut informer la police en arrivant au Havre, car B... arrêté, se dénonça, fut condamné pour rupture de ban, expédié au dépôt de Saint-Martin-de-Ré pour être renvoyé en Guyane, malgré sa demande d'engagement à la Légion étrangère.

Heureusement qu'il me fut possible de payer un avocat pour remettre les choses au point, et finalement Bassot fut versé aux exclus, d'où il sortit libre à la fin de la guerre. Tout de même, sans un peu de sacré argent, il serait retourné en Guyane.

Et n'est-ce pas faute d'argent que j'y ai été envoyé?

En 1914, j'étais, depuis deux ans, l'associé d'une dame qui avait perdu son mari, établi bijoutier depuis une trentaine d'années à Cayenne.

Au moment du décès, cette personne m'avait fait appeler étant illettrée, pour faire l'inventaire de son petit avoir.

Rapidement, elle s'aperçut que son employé la volait.

Elle m'en fit part et me demanda conseil.

Je n'avais aucune connaissance de ce métier et je le lui dis. Mais je m'engageai cependant à faire marcher sa petite affaire, si elle voulait m'accepter comme associé aux bénéfices.

Elle accepta.

Assez rapidement, après avoir acquis les connaissances indispensables, je fis progresser son petit commerce. Puis j'y adjoignis l'achat et la vente de l'or natif.

Mais cela ne faisait pas l'affaire de beaucoup de gens.

Dénonciations calomnieuses, provocations, perquisitions, condamnations pour exercice d'une profession interdite aux libérés. Tout fut mis en branle pour que je laissasse ma place à un homme du pays, naturellement.

On m'y invita, on essaya de m'y contraindre par tous les moyens, et jusqu'à la menace de la relégation.

Et dans tout cela, la vénalité s'étalait effrontément parfois.

Mais comme je restais froid et tranquille devant les menaces, et distant par ailleurs, toutes les occasions pour me nuire étaient saisies avec empressement.

Des exemples?

Un jour, mon chien en se battant avec un autre mordit une enfant qui passait à côté.

Je m'empressai de faire donner à l'enfant les soins nécessaires et m'arrangeai avec les parents en leur garantissant, comme je devais le faire, que je prenais tous les frais à ma charge.

Mais l'affaire fut portée par un tiers à la connaissance de la police. Enquête, procès-verbal suivirent et le lendemain j'étais traduit — en correctionnelle, — parfaitement.

Là, on me reprocha de ne pas avoir muselé mon chien comme étant méchant. A noter que jamais chien n'est muselé à Cayenne où la rage est inconnue, et je ne sache pas qu'aucun décret ait jamais prescrit le musèlement des chiens.

Enfin, je m'entendis condamner à 50 francs d'amende du fait que mon chien avait mordu cette enfant.

Le magistrat qui prononça dut s'apercevoir ensuite de sa lourde gaffe, car jamais ce jugement ne me fut signifié. Jamais

je n'en entendis parler. Je fus quitte pour les 50 francs versés à l'avocat que j'avais prié, en connaissance de cause, de m'assister et qui resta d'ailleurs tout éberlué de ce jugement.

Un décret du gouverneur de la Guyane interdit aux libérés l'exercice des professions de maître d'école, restaurateur, hôtelier, navigateur, bijoutier notamment. Mais les textes étant limitatifs, la profession de garçon d'hôtel, qui n'est pas un hôtelier, celle d'ouvrier ou employé de bijouterie, qui ne sont que des salariés, ne peuvent l'être.

J'étais bien associé aux bénéfices de la bijouterie que je gérais, mais je n'avais aucun droit de propriété sur l'établissement de mon associée qui ne marchait qu'en son nom seul. J'étais en fait un salarié sur les bénéfices.

Cependant, je fus une première fois condamné par le tribunal correctionnel, alors que c'était le juge de paix qui devait statuer pour cette prétendue contravention à un décret du gouverneur, et acquitté en Cour d'appel.

Poursuivi une deuxième fois, le tribunal correctionnel décida d'abord craignant — comme précédemment — l'acquittement en appel qu'il jugeait en premier et en dernier ressort, me condamna à six jours de prison et 25 francs d'amende, alors qu'il pouvait ne prononcer que l'une ou l'autre de ces peines.

Et je dus payer et retourner au bagne pour six jours. Car la prison pour un libéré astreint au doublage, c'est au bagne qu'elle se passe.

Un autre exemple typique de l'état d'esprit de ceux qui auraient dû protéger ma bonne volonté évidente de travail :

Un matin que j'étais par hasard chez un commerçant, M. C... qui y arrivait me dit : « Vous savez que nous avons été cambriolés cette nuit au magasin ?

« — Première nouvelle.

« — Comment ? la police générale ne vous a pas averti ; pourtant nous lui avons recommandé de passer chez tous les bijoutiers, car ce sont surtout nos bijoux qui ont été enlevés ?

« — Sachez, monsieur, que jamais la police n'avertit notre maison des vols qui se produisent. Les autres bijoutiers, oui.

Mais nous qui achetons et vendons peut-être le plus de la place, nous ne devons pas en être informés, car l'on pense ainsi favoriser un achat délictueux qui permettrait de nous poursuivre. »

M. C... comprit et me renseigna sur les bijoux volés.

Trois heures plus tard, entre midi et une heure, comme j'achevais de déjeuner « un homme noir », très jeune entra.

Aussitôt une intuition très nette me dit : « C'est le voleur. » Mais j'étais déjà depuis le matin dans l'attente intuitive aussi qu'il viendrait, et cela explique pour une part le pressentiment que j'eus qu'il était le voleur dès que je le vis entrer, avant même qu'il eut dit bonjour, ce qu'il ne fit qu'après avoir fait plusieurs pas dans le magasin.

Il m'expliqua avec beaucoup de détachement, — trop dans mon esprit, — et avec beaucoup de simplicité pour un homme de sa race, qu'il était arrivé la veille de Suriname par le courrier et qu'il avait des bijoux à vendre. Sur ma demande, il me les remit. Il y avait peu de choses, quelques broches ou brochettes très légères, quelques boucles d'oreille. Mais le tout évidemment neuf, quoique écrasé, et portant des traces de feu, preuve qu'on avait essayé de les fondre.

Mon intuition se vérifiait. Sur ma demande, il me déclara très posément s'appeler Briotin. Quelques questions anodines en apparence et posées négligemment provoquèrent des contradictions.

L'homme s'enferrait. Il n'y avait plus de doute, c'était bien un des auteurs du vol de la nuit précédente et il se rendait compte que je m'en convainquais.

Je n'avais aucun moyen de le faire arrêter ; à ces heures chaudes, il n'est personne dans les rues de Cayenne. L'arrêter moi-même ? Ce n'était pas mon rôle. Avertir la police était le seul moyen pratique.

Pendant ce temps, l'homme pensait à se tirer du mauvais pas qu'il sentait avoir fait et d'un mouvement brusque il chercha à me reprendre les bijoux qu'il m'avait confiés.

Mais je les tenais bien et comme je me dressais prêt à le saisir

pour prévenir tout acte de sa part, il bondit dehors et s'enfuit.

Je le suivis. Mais personne dans les rues. Je m'en fus alors en courant à la police municipale, qui était la plus proche, où je fis ma déclaration avec toutes les précisions désirables, en remettant les bijoux que j'avais retenu.

Deux ou trois jours passèrent...

Des vols, des tentatives se produisirent coup sur coup avec une audace inaccoutumée à Cayenne. Les gens parlaient d'un homme noir ou noirci à dessein, d'une agilité surprenante et qui sautait d'un étage avec facilité.

Un matin, je vis arriver le juge d'instruction, un demi-noir, le commissaire par intérim de la police générale et deux agents, tous les trois noirs. Ils étaient accompagnés d'un des propriétaires du magasin cambriolé.

« Nous venons perquisitionner », me dit le juge.

Je fus, quoique habitué aux fantaisies de ces messieurs, un peu étonné.

Le juge me posa des questions sur le pseudo Briotin, et me fit répéter mes déclarations à la police.

Puis, ils bouleversèrent, retournèrent la maison de fond en comble et s'en allèrent en me convoquant à l'instruction, rien ne leur permettant de se servir du mandat de dépôt préparé à l'avance ainsi que je l'avais appris par la suite.

Là, je compris. Le parquet avait eu l'idée géniale que Briotin et sa tentative de vente était une mise en scène imaginée par moi pour cacher la réalité. C'est-à-dire que j'étais le coupable du vol et c'était le gros des bijoux que magistrats et policiers étaient venus chercher, certains, ayant percé à jour la trame de mon méfait, de les trouver dans la maison.

Il y avait de quoi être ahuri de tant d'habileté dans les déductions de ces messieurs. J'avoue que j'en fus stupéfait.

Cependant, les attaques de personnes, les tentatives de vol et les vols continuaient dans des conditions qui indiquaient nettement que c'était le même ou les mêmes auteurs qui opéraient depuis une quinzaine.

Une nuit, il fut arrêté en flagrant délit.

Il reconnut aussitôt être Briotin et l'auteur de tous les vols récemment commis.

Dans la matinée on l'amena dans sa chambre où l'on trouva tout un fouillis de marchandises, vêtements, etc., volés.

Le commissaire de la police municipale me fit appeler à ce moment, et comme j'arrivai, il me mit amicalement la main sur l'épaule en me disant : « Voilà votre voleur, M..., voilà la preuve que vous disiez bien vrai lorsque le premier jour vous nous l'avez dénoncé ». Et il posa des questions à Briotin qui confirma pleinement mes déclarations.

« Je vous remercie, M... Nous savions que vous ne nous trompiez pas. » Il faisait allusion à l'esprit de l'autre police, la police générale, dont la partialité à mon égard lui était connue.

Ceci se passait devant cinquante témoins.

.....
Mais entre toutes les vilénies dont police et magistrature m'acablèrent, il en fut une très grave.

Un jour, une dame en chapeau, M^{me} B..., vint me trouver au magasin. Elle approcha très près sa chaise de la mienne, très, très près son corsage tendu me frôlant presque et me dit :

« J'ai été pendant trois ans la maîtresse du gouverneur. Je suis actuellement la maîtresse de M. Léger procureur de la République. On vous en veut beaucoup. Je veux vous protéger; la protection de M. Léger vous est toute acquise. Vous ne risquez plus rien. Je vous demande en retour de me rendre un service : j'ai des ennuis, j'ai 500 francs à payer. Prêtez-les moi, vous aurez en garantie la signature de M. Léger qui doit toucher une succession à Marseille. Mais la guerre — nous étions fin 1915, — retarde beaucoup les formalités.

« — Vous êtes bien aimable, madame de m'offrir la protection du procureur de la République, mais je vous remercie. Je me protège seul. Au surplus, comme toutes nos affaires sont irréprochables, que je respecte avec toute l'attention dont je suis capable les lois du commerce et de la probité, je ne crains rien. Pour les 500 francs, il m'est impossible de vous les prêter.

« — Comment, me dit-elle, vous avez touché hier de M. G...

2.400 francs d'une affaire de bijoux de M^{me} R... Je le sais, c'est moi et le procureur qui avons arrangé l'affaire, avec M. G... qui est son ami.

« — Possible, mais cet argent était une avance sans intérêts de fonds de ma patronne, à M^{me} R..., et je n'ai pas qualité pour prêter son argent. Au surplus, lui donnerais-je, si elle m'en demandait conseil, celui de ne pas le faire. »

M^{me} B... qui ne s'attendait certes pas à cet accueil, m'invita cependant à la voir chez elle, le lendemain, à 15 heures, après le départ du procureur, pour nous entendre au sujet d'un sautoir qu'elle m'envoya entre temps.

J'y fus, et nous ne fîmes pas affaire. Elle insista pour le prêt, m'assurant que M. Léger m'en serait reconnaissant. Je refusai, lui renouvelant que je me protégeais seul.

Quelque temps après, j'achetai, pour le compte de ma patronne, à un horloger établi, payant patente, une montre en or qu'un de ses clients l'avait chargé de vendre.

Je payai selon les conditions locales, même au-dessus du prix courant, du prix où l'on pouvait acheter les mêmes montres aux ventes de la banque, faisant office de Mont-de-Piété à Cayenne.

J'étais, de plus, par rapport à la loi, garanti par ce fait que j'achetais à un homme de métier, établi et ayant patente d'horloger, et avec lequel j'avais déjà fait quelques petits achats ou ventes, très corrects.

Cependant, ayant eu besoin d'une réparation que je lui avais confiée, j'envoyais deux jours de suite chez lui.

Il était absent, sa maison fermée, ses volets mis.

J'eus tout d'un coup l'intuition que peut-être cet homme m'avait vendu pour son compte une montre qui n'était pas à lui, car on avait dit à l'employé que j'avais envoyé, que depuis plusieurs jours il était absent.

Obéissant à ce pressentiment, je fus voir le commissaire de la police municipale qui me connaissait et m'appréciait, reconnaissant après de multiples épreuves que j'étais sans reproches.

Je lui fis part de mes soupçons et lui donnai la copie de la vente

réalisée, ainsi que tous les renseignements concernant cette affaire et les deux initiales gravées sur la montre.

Il me répondit :

« Si nous voulons S..., nous savons où il est, mais il n'y a aucune plainte contre lui. En tout cas, votre déclaration est enregistrée. »

Le lendemain, un M. D... portait plainte à la police contre S..., qui avait disparu de chez lui et à qui il avait confié une montre aux initiales D. J.

Le Procureur de la République ayant informé le commissaire pour les recherches à effectuer, celui-ci le mit aussitôt au courant de ma déclaration en ajoutant : « Heureusement que c'est M... qui l'a achetée. Comme cela elle n'est pas perdue. »

Je reçus peu après une note très comminatoire du procureur de la République m'enjoignant de rendre la montre à M^r D...

Je répondis très poliment, mais très fermement par lettre, au nom de ma patronne, que l'achat avait été effectué conformément à la loi, qu'en conséquence M. D... devait rembourser la somme payée, que le procureur de la République qui l'avait précédé avait dans un cas analogue, un an auparavant, fait rembourser ma patronne de son débours.

Le lendemain, le juge d'instruction, un demi-noir, le commissaire de la police générale, un noir, celui-là, qui ne pouvait pas me souffrir, et deux agents noirs vinrent effectuer une perquisition de pure forme, puis le juge d'instruction m'informa qu'il me faisait arrêter et mettre sous mandat de dépôt.

Pendant trente-sept jours, je fus incarcéré au bagné.

J'avais demandé pour n'être pas en commun avec les libérés, d'être isolé. On me logea dans une cellule de punition.

Mais j'eus vite fait de convaincre le juge d'instruction, malgré sa mauvaise volonté, de l'injustice dont j'étais victime.

Je le mis au courant par lettre de l'affaire d'emprunt de M^{me} B..., maîtresse du procureur.

Il ne s'en étonna pas; il ne mit pas ma parole en doute, pas plus que le gouverneur, M. Lejeune, à qui je la contai quelque temps plus tard.

Je demandais ma liberté provisoire sous caution. Il ne s'y opposa point. Mais le procureur et le juge du tribunal, d'accord avec lui, refusèrent.

Et il me fit connaître à ce moment que l'on cherchait à me reléguer et que l'on demandait mes papiers en France.

Je vis la manœuvre pour me garder cinq ou six mois en prévention.

J'écrivis au procureur général pour demander à passer en jugement, l'instruction étant terminée et le juge d'instruction s'étant lavé les mains de cette affaire. Je fis entendre que j'étais disposé à révéler le scandale par tous les moyens : alors on me jugea. L'accusation s'écroula. Le commissaire de police fut mon principal témoin à décharge.

M. le procureur de la République Léger, abandonna sa venimeuse accusation, avouant ainsi son inqualifiable parti pris, l'esprit de base vengeance qui l'animait.

M. D... rendit l'argent que j'avais versé à S..., et fut remis ensuite en possession de sa montre ainsi que le voulait la loi.

Mais j'avais subi trente-sept jours de bagne. Un employé qui me remplaçait pilla pendant ce temps la maison tant qu'il put.

S..., condamné à treize mois de prison, mourut quelques jours après.

Comme je vérifiais les comptes, je trouvai aux dépenses cette rubrique : Sortilèges : 100 francs.

Je m'informai.

Dans mon entourage, dès que je fus illégalement arrêté, on alla vite trouver une faiseuse de séances. Elle demanda 100 francs qui lui furent aussitôt versés.

Après nombre d'extraordinaires recommandations, elle remit à la personne qui souhaitait ma délivrance un poëlon en terre à demi plein d'huile ainsi qu'une demi-cervelle de bœuf.

Sur cette huile, une veilleuse brûlait qu'il fallait renouveler « et quand cette huile sera brûlée, avait dit la magicienne, c'est-à-dire dans quatre ou cinq jours, et que la cervelle sera bien noire, le pouvoir de l'homme puissant qui détient M. M... sera épuisé et il sortira ».

Cinq jours, trente jours passèrent et la foi de la personne aussi, puisque le miracle annoncé ne s'était pas produit.

Je fis alors venir la magicienne et lui demandai si elle était capable de se protéger elle-même contre le procureur de la République. Et sur ma menace de porter plainte, elle me rendit aussitôt les 100 francs.

Ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur l'esprit de superstition si répandu dans ces pays. Cependant, je veux citer encore un exemple :

Un jeune homme de sang mêlé, dont j'ai suivi pendant des années les progrès à l'école, et revenant de France où il venait de faire son service, m'expliquait un jour, avec l'accent d'une conviction absolue, le pouvoir de certains magiciens. Il connaissait notamment un mineur qui changeait l'or en plomb comme il le voulait.

« Voyons, lui dis-je. Je venais justement d'acheter de l'or. Comment peux-tu croire des choses pareilles, toi qui as été à l'école et qui reviens de France.

— Je le crois parce que je l'ai vu ».

« — Et ce mineur est à Cayenne en ce moment? »

« — Oui.

« — Eh bien voilà plus d'un kilo d'or. Va le chercher et s'il le transforme là en plomb, comme tu dis, et bien il sera pour vous deux. »

« Je ne sais pas s'il pourrait le faire dans ces conditions.

Visiblement gêné, mais convaincu cependant, il dit :

Il opère surtout dans les bois. Ainsi par exemple, — et il se baissa sur le plancher comme pour appuyer ses affirmations par une démonstration — un autre mineur est avec lui. Il le voit creuser un trou où il est certain qu'il y a de l'or; mais comme il veut que cet or soit pour lui, par sa volonté, il change l'or que le mineur doit trouver et ce dernier ne trouve que du plomb. Alors il s'en va et lui laisse la place. »

Mais je reviens à mon procureur.

Un soir, à nuit tombante, comme je descendais la rue François-Arago, je vis M. Léger à quelque cinq ou six mètres. Il

m'aperçut en même temps et obliqua nettement sur moi, me fixant haineusement et semblant me dire : « Tu vas me laisser la place. »

Mais je continuai droit ma route et comme il était fatal, nous nous heurtâmes violemment du bras.

Je me retournai pour voir s'il oserait dire quelque chose et je m'attendais à ce qu'il exploite ce fait pour me faire arrêter. Mais il continua sans se retourner, honteux sans doute de sentir que son titre de procureur de la République, sa haute taille et ses yeux de méchant homme eussent si peu d'influence sur ma volonté de ne plier ni devant lui, ni devant aucun homme comme je me le dois, comme le veut la loi supérieure de la dignité humaine.

C'est d'ailleurs ce que veulent généralement tous les détenteurs d'autorité où que ce soit, qu'ils soient noirs ou mulâtres, jaunes ou blancs. Ces hommes ne considèrent pas l'autorité comme un moyen d'ordre qu'on impose surtout par un sentiment évident de la dignité que l'on apporte à l'exercer, mais souvent comme un moyen de s'imposer ou vulgaire citoyen. Comme un moyen de le convaincre qu'il doit s'aplatir devant eux. Car c'est eux l'autorité!

Et quand cette autorité s'exerce sur un libéré... Oh! alors. cela n'a plus de borne. Et ceux-ci, comme défense contre tous les excès, n'ont de salut que dans un extrême aplatissement, dans une inconsistance totale.

Aussi, la plupart du temps, leur demande-t-on de baisser la tête : ils se mettent à genoux ; leur dit-on de se mettre à genoux ils se fichent à plat ventre. Ainsi, la sottise vanité de tous ces fauteurs d'abus est-elle amplement satisfaite, et même condescendent-ils à regarder ces échantillons déchus de la race blanche avec une méprisante pitié.

Mais qu'un homme se dresse devant eux, avec une calme hauteur, avec sa volonté d'être respecté, alors c'est eux qui se déroberont.

Récemment encore, en février 1922, au moment cependant où les autorités de Cayenne savaient qu'il était difficile de me traiter

comme un de ces malheureux libérés, traînant leur faim le jour par les rues, étalant leur misère la nuit sur les trottoirs où parfois elles les poussent du pied, je me heurtai par deux fois à un lieutenant de gendarmerie d'abord et un brigadier ensuite.

Pour le lieutenant, ce fut rapidement terminé; il eut l'intelligence, tout pète-sec qu'il était, de ne pas insister.

Pour le brigadier, ce fut différent.

Devant prendre, le 21 février 1922, le courrier en partance pour participer à l'Exposition Coloniale de Marseille, j'étais arrivé le premier pour l'enregistrement des bagages. Le jeune employé chargé du service ne parvenait pas à comprendre que son chef, l'agent de la Compagnie Transatlantique, m'ait donné l'autorisation d'embarquer des bagages que je devais laisser à Suriname. Il refusait de les enregistrer malgré l'avis écrit de l'agent, que je portais, parce qu'il n'avait pas encore vu le cas se produire.

J'insistai doucement pour le convaincre. Pendant ce temps le brigadier de gendarmerie attendait son tour et s'impatientait visiblement.

Puis comme je répétais à l'employé qu'il était couvert par la signature de son chef, le gendarme m'interpella avec l'aménité particulière de ces messieurs envers les libérés.

« Avez-vous fini d'embêter cet homme avec vos histoires? Vous ne voyez pas qu'il en a assez. »

Je lui répondis posément :

« Monsieur, je prends le courrier; je suis arrivé le premier et je ne fais qu'user de mon droit de discuter mes intérêts avec l'employé qui est là, payé pour m'écouter et m'accorder ce que je lui demande d'après l'ordre de son chef.

« — Ça va bien, assez. Nous n'avons pas le temps nous autres et si vous continuez, je ne vais pas être long à vous trouver une place. »

Je ne répondis pas. J'allai revoir l'agent de la Compagnie qui me fit accompagner par un autre employé avec l'ordre formel d'enregistrer mes bagages.

A ce moment, je vis que le brigadier, rentrant en France, fai-

sait enregistrer ses propres bagages. Il n'était donc pas en service.

Mes bagages furent enregistrés sous ses yeux et c'est alors que je lui dis :

« Vous voyez, monsieur, que j'avais raison. L'employé devait obéir. Maintenant, lui dis-je, les yeux dans les yeux, veuillez me donner votre nom, je vous prie. »

Suffoqué d'abord, il me demanda pourquoi?

« Pourquoi?

« — Parce que vous vous êtes permis, dans votre intérêt personnel, de vous servir de votre qualité de brigadier de gendarmerie pour me menacer de m'arrêter, alors que comme vous, je n'exerçais que le droit du voyageur qui paie et que tout cela, j'ai encore le temps d'en informer le gouverneur.

« — Ah! non! ne dites pas ça. Je ne vous ai pas menacé, monsieur.

« — Vous ne m'avez pas menacé?

« — Non, non, vous ne pouvez pas dire que je vous ai menacé!

« — Je constate que vous reconnaissez publiquement — il y avait une dizaine de témoins —, la faute que vous avez commise en me menaçant. Mais rappelez-vous, monsieur, que l'autorité que vous détenez, vous devez l'exercer pour le mieux de l'ordre public et non pour provoquer la révolte chez ceux dont les intérêts peuvent momentanément, comme tout à l'heure, se rencontrer avec les vôtres. »

Il ne répondit rien, heureux de s'en tirer peut-être à si bon compte.

Rentrant chez moi, je rencontrai le président du tribunal qui rentrait en France également. Je le mis au courant de l'incident pour lui donner sur le vif, s'il en avait eu besoin, un exemple de plus pour se convaincre combien l'autorité est une chose dangereuse entre les mains de la plupart de ceux qui l'exercent. Cependant mon gendarme et moi ne fîmes pas trop mauvais ménage pendant les quelques jours que nous passâmes l'un près de l'autre sur le bateau.

Tous ces détails ont leur importance. Ils éclairent la mentalité de toutes ces catégories de punisseurs chez qui, par une défor-

mation professionnelle qui s'explique, comme toutes les autres déformations, il est comme un besoin de punir, de molester, d'arrêter, de faire souffrir, sans s'en rendre compte toujours, leur prochain.

Malgré ma volonté inébranlable de droiture, malgré mes efforts de travail couronnés de larges résultats, je me suis sans cesse trouvé en butte, jusqu'au dernier moment de ma vie en Guyane, à cette impossibilité de comprendre, pour la plupart de ces hommes, leur magnifique devoir.

Et toujours, je devais penser à me défendre contre l'explosion de sentiments que j'aurais pu croire être l'apanage du bagne.

On peut voir maintenant ce à quoi peuvent prétendre ceux qui n'ayant plus ni être physique, ni visage humain, ni intelligence, ni conscience de soi; ceux qui, dégradés, avilis, ruinés de toute valeur humaine sont courbés d'avance sous tous les abus.

Et le fait de leur déchéance définitive est depuis si longtemps établi en Guyane qu'un nom spécial leur a été donné par toute la population : le blanc créole est le béké; on le distingue ainsi du blanc de France, du métropolitain; mais le blanc condamné est, pour le riche comme pour le pauvre, pour le cultivé, comme pour l'humble noir inculte : le popote.

« Mé popote! Voyez le popote. »

Cela se dit d'une certaine manière qui veut exprimer au-delà du mépris possible.

Il est d'ailleurs coutume de dire aussi, comme on disait autrefois des malheureux indous, émigrants forcés, transportés aux Antilles et en Guyane :

« Popote, ça pa moun. » Traduisez : « Le popote n'est pas un être humain. »

Et la femme qui consent à Cayenne à partager sa vie avec un libéré, même travailleur, même établi, perd toute considération. Elle n'est plus bonne à donner aux chiens et ses connaissances lui tournent le dos, quitte à venir lui quémander obséquieusement, en secret, un service si elle est à même de le rendre.

Et j'ai vu bien des gens, des fonctionnaires et autres, qui m'appelaient popote par derrière, tenter de m'emprunter, oh

vainement! ce que j'aurais bien voulu leur prêter. C'est inimaginable la tendance qu'on a à emprunter en Guyane, même sans connaître la personne à qui l'on s'adresse. Elle n'a d'égale que la facilité avec laquelle on oublie le prêt consenti.

En résumé, le libéré aurait pu être depuis quelque quarante ou cinquante ans en Guyane, un auxiliaire précieux, pour les industriels notamment.

Mais on n'a voulu voir en lui qu'un être qu'on pouvait exploiter à merci, sans s'inquiéter s'il mangeait pour pouvoir travailler.

Et souvent, très souvent, on a accusé sa mauvaise volonté où il n'y avait qu'impuissance matérielle à fournir un effort quelconque.

Cependant, ce n'est pas plus avec les libérés qu'avec les forçats en cours de peine que nous pouvons penser coloniser et exploiter la Guyane. Ce n'est pas un problème d'actualité, d'opportunité, je le démontrerai plus loin.

Et j'ai là sous les yeux un *Petit Guyanais* du 23 novembre 1912 publiant une pétition signée de cent vingt-quatre notables de Cayenne, suivie d'un article demandant aux pouvoirs publics de débarrasser la Guyane des libérés.

Aussi la proportion des libérés parvenus à se tirer d'affaires par eux-mêmes est-elle infime. Je veux cependant citer un cas concluant.

Dans le bagne, — cage à bord de *la Loire*, parmi les tout jeunes gens que j'ai eu l'occasion de confesser fraternellement, l'un était de Lyon comme moi. J'avais quelque peu connu ses parents. Je savais que l'inconduite de son père, ivrogne et coureur, ce qui n'avait pas été sans suite pour sa santé et celle de ses enfants, avait réduit sa famille, la mère et cinq enfants qui lui restaient des onze qu'elle avait eu, à une misère extrême; alors que sorti d'un milieu très aisé, les siens lui avaient fait une belle situation de commerçant industriel.

Le jeune X..., qui était l'aîné, fut, du fait de l'abandon de son père, à peu près livré à lui-même, après une enfance choyée... Il s'était cependant très facilement mis au travail, et n'avait donné

lieu à aucun reproche, dans deux grandes administrations qui l'avaient occupé.

Une maladie l'ayant laissé sans emploi, il accepta celui de garçon de magasin. Un jour son patron laissa son armoire, et un coffret à valeur qui s'y trouvait, ouverts devant lui...

X... en parla dans un milieu où la liberté excessive dont il jouissait depuis des années lui avait permis de se fourvoyer. Il se trouva un dévoyé nommé Guérin pour lui proposer de dépouiller son patron, ce à quoi il consentit.

X..., dont le rôle consista à donner les indications voulues, fut arrêté à son travail, quelques minutes après le vol, commis en plein jour. Naturellement, il n'eut pas le temps de profiter d'un liard.

Un mois après, son complice, que les quelques milliers de francs tombés ainsi dans ses mains avaient fini de déséquilibrer, fut arrêté alors qu'il dilapidait le reste du vol.

X..., facilement suggestionnable, obéissant au mot d'ordre de son complice, avait toujours nié le connaître. Très mauvaise note pour lui assurément.

Dès que fut arrêté ce dernier, comme on les conduisait ensemble à l'instruction, X... suivit encore les recommandations de Guérin pas mal chevronné, qui s'arrangea de façon à lui faire déclarer tout ce qui pouvait nuire à X..., pensant ainsi alléger sa responsabilité.

Il y avait là un cas patent de naïveté dans la faute, que tout homme soucieux de juger sagement, en toute équité, n'aurait pas manqué de discerner.

Mais est-ce là ce que veulent et que peuvent vraiment vouloir nos juges?...

Et X..., absolument sans aucun mauvais antécédent, travailleur, livré à lui-même avec un caractère faible, indécis, j'ai pu souvent le constater par la suite, fut condamné, malgré ses dix-neuf ans, à cinq ans de travaux forcés, autant que son complice, qui seul profita de tout le vol, et qu'il avait eu la naïveté de décharger du plus lourd de la faute en se reconnaissant, lui, l'indicateur et l'instigateur.

Guérin se noya le jour même de notre arrivée en Guyane en tombant du chaland qui transportait des îles au Kourou les arrivants classés pour ce pénitencier.

La pauvre maman de X..., qui trimait à quarante sous par jour pour élever ses frères et sœurs en devint folle. Elle dut être enfermée, et mourut quelques années après.

Les orphelins furent confiés à des œuvres d'assistance.

X..., en arrivant en Guyane, eut la chance d'être employé aux écritures, c'est-à-dire à l'abri du soleil et de la pluie.

Il échappa ainsi aux plus mauvaises occasions d'attraper du mal.

Sans antécédents ni mauvais renseignements, il avait été classé deuxième classe, et, en arrivant, couché sur un hamac.

La bonne conduite, dans ce cas, lui était facile, d'autant plus qu'il y était enclin.

Grâcié de six mois de sa peine, il eut encore l'avantage d'avoir un modeste emploi de charretier quelques jours après sa libération, emploi qu'il sut conserver, tant qu'il n'eut pas trouvé une place plus conforme à ses aptitudes.

Plus tard, il réussit à se faire recevoir comme magasinier-comptable dans une exploitation aurifère; ce qui est très rare.

Réhabilité dans le courant de sa sixième année de libération, l'ancien forçat devint garde-particulier, assermenté, et chargé de la police dans des placers.

Depuis, après avoir quitté la Guyane, il a rempli plusieurs postes de confiance dans des entreprises coloniales, et il continue.

Mais, je répète, c'est un exemple rare, qui l'eût été beaucoup moins, si tous ceux qui étaient les plus dignes d'intérêt avaient été mis à même de pouvoir tenter leur relèvement.

X..., que j'observe depuis vingt ans, X..., qui n'était nullement pervers, qui était travailleur de son naturel, précipité au bagne comme il le fut, serait sans doute mort désespéré, si au lieu de cet emploi d'écrivain approprié à sa faiblesse congénitale, à sa nature et à son cas, avait été obligé d'aller à la corvée, dans les chantiers surtout. Il y aurait récolté, avec les fièvres et son affaiblissement rapide, des punitions très certainement... Du cachot pour mau-

vaïse volonté, alors que ce n'aurait été qu'impuissance; et le reste... au lieu de la grâce... et de la régénération.

Sans direction, sans bons conseils..., la chose sociale le jeta au bague à dix-neuf ans... Une circonstance favorable enchaînant les autres, quelques bons conseils à propos, et notre homme est sauvé depuis longtemps et vraiment utile à cette société, qui comme tant d'autres, l'a ignoré d'abord, écrasé ensuite.

Et voilà mon cher X... qui me liras, ce que je suis heureux d'écrire en toute conscience à ton sujet, et qui te paiera un peu de bien des misères qui furent souvent injustement ton lot.

Hélas!... pour combien de nos compagnons qui désespérément agonisèrent et finirent leurs tristes jours, devrait-il en être de même. Et combien de temps encore cela doit-il durer?

.....
Je veux m'arrêter, maintenant, à l'article de Pierre Mille dans *Le Quotidien*, et répéter avec lui que la population de Guyane souffre de cet odieux voisinage du bague qui est un fléau pour elle comme il est une honte pour la France.

Quant à l'affaire B... évoquée dans son article, si M. Tell, l'actuel directeur de l'Administration pénitentiaire en Guyane est gêné qu'on en parle, c'est sans doute qu'il a ses raisons administratives pour cela.

J'ai très bien connu B..., dont je me ferai aussi scrupule d'écrire le nom. Les fautes sont personnelles... mais je sais trop qu'il y a encore trop peu de justice parmi les hommes pour ne pas redouter, pour un innocent, les conséquences de cette divulgation.

B... était un entrepreneur d'évasions — il en est d'autres — depuis de longues années. Cela était connu de la police générale, notamment. Cette dernière se souciait plus d'embêter les libérés qui travaillaient, mais qui lui déplaisaient, que de s'occuper de lui, auquel elle serrait la main à l'occasion.

Oui, B... sauva sa tête parce que Guyanais d'adoption, parce que créole et malgré qu'en Cour d'assises, M. d'Argencé, président, eut nettement dit sa conviction que depuis des années B... assassinaït ceux qu'il entraînaït dans l'évasion.

J'ai voulu suivre les débats de cette affaire extraordinaire.

B... fit d'abord une profession de foi d'un air de défi : « Je suis libre-penseur, fils de francs-maçons. » Il disait cela pour flatter ceux des assesseurs jurés, gens du pays, qui étaient francs-maçons. Mais il refusa à une demande du président d'entrer dans des explications sur ce sujet. Puis, il sembla jouer du déséquilibre mental, en faisant des gestes désordonnés et en disant des bêtises voulues. Le procureur général dénonça la comédie et affirma la responsabilité complète de B..., trop connu, et dont l'état mental n'avait pas besoin d'être examiné ainsi que le demandait la défense.

Après une suspension d'audience, la Cour revint en rejetant la demande d'examen de cette dernière.

La responsabilité de B... ne pouvant, selon elle, être mise en doute.

Au cours de l'instruction, B... avait fait de nombreuses déclarations contradictoires affirmant un moment avoir été agressé par les évadés qu'il emmenait. Et comme le président lui rappelait ses déclarations et ses contradictions, il lui répondit plusieurs fois : « Vous y étiez, vous? Vous avez entendu? »

Il se compara à Joseph vendu par ses bourreaux, à quoi le président répondit : « Ne parlez pas de bourreau. Il est peut-être trop tôt. »

Mais B... ne pouvait visiblement supporter les lectures répétées de ses forfaits.

A un moment, il frappa violemment du pied sur le plancher, traita les membres de la Cour de charognards et de buveurs de sang, et vint s'asseoir sur son banc.

J'eus nettement l'impression que B..., se sachant irrémédiablement perdu, provoquait, dans le désarroi de son être, la Cour et l'assistance.

Emmené par les gendarmes sur réquisition du procureur général, il revint un quart d'heure après, un peu calmé par les exhortations de son avocat.

Il se compara encore à Joseph vendu par ses frères, cette fois.

Expliqua que dans son langage : les bœufs sans cornes étaient des libérés, les bœufs avec cornes étaient des condamnés en cours de peine en état d'évasion.

Mais à aucun moment, il ne témoigna de la moindre émotion, même quand on lui rappela que les Arabes lui disaient : « Mous-siou pas tué nous, pardon », et qu'il avait répondu :

— Il n'y a pas de pardon.

Au sujet de la pierre au cou qu'il mit à ses victimes pour les couler dans la vase, il dit en parlant des Arabes : « C'est la dix-septième génération après le crapaud. Ils sont méchants, assassins ». B... s'était procuré des numéros de supplément illustré du *Petit Journal* représentant l'arrivée du Rogui à Fez et autres scènes marocaines pour appuyer ses dires, les offrait à la Cour. A la reprise de l'audience de l'après-midi, B..., quoique plus calme, répéta ses injures contre les Arabes.

Pendant le réquisitoire, qui se borna à rappeler les faits écrasants pour lui, B..., tranquille, ne paraissait pas ému. Il était cependant attentif et remarqua qu'on n'avait pas cité un témoin.

Le procureur général dit simplement qu'ayant tué quatre fois, il méritait la mort. Pendant ce temps, B... ne changeait rien dans son attitude tranquille.

L'avocat en s'appuyant sur le défaut d'examen mental demanda les circonstances atténuantes, le procureur général insista pour la condamnation à la peine capitale et laissa entendre que si on ne l'exécutait pas à Cayenne, les bagnards s'en chargeaient à son arrivée au bagne.

« Je suis avisé, dit-il, qu'il est attendu dans ce cas. »

Pendant la délibération, B... s'entretint, je le remarquai précisément, en souriant avec les gendarmes.

Verdict : Première question sur l'évasion, 5 oui sur 5 voix.

Deuxième question : homicide volontaire, 4 oui.

Troisième question : préméditation, 4 non.

Quatrième question : guet-apens, 4 non.

Cinquième question : pour le vol cependant avoué, 4 non

Sixième question : autre que vol, 4 non.

Septième question : tentatives sur Arriski (1), oui.

Huitième question : préméditation, non.

Neuvième question : guet-apens, non.

Dixième question : circonstances atténuantes, oui.

B... fut condamné à vingt ans.

Incontestablement, dans l'esprit des juges, comme dans celui de toute la population, B... assassinait les évadés depuis de longues années.

Ceux qui partaient, pour informer les camarades restant qu'ils étaient arrivés à bon port, écrivaient toujours. Il était même convenu souvent qu'ils devaient remettre à l'entrepreneur d'évasions un mouchoir ou un autre objet que celui-ci devait rapporter aux camarades à son retour.

B... répondait aux questions que lui posaient ceux qui attendaient le signal : « Non, il ne m'a rien donné. » Et combien en ai-je entendu dire : « C'est drôle que tel et tel ne donnent pas de leurs nouvelles. D'autant plus que la poste entre le Brésil et la Guyane fonctionne régulièrement. »

Mais comment imaginer les épouvantables raisons de ce silence?

Je répète : B... sauva sa tête parce que créole et gyanais d'adoption, c'est certain. Comme nombre d'autres Guyanais furent acquittés scandaleusement alors que coupables convaincus, comme ce fut le cas pendant la guerre où toute une bande de gros commerçants et industriels du Maroni furent poursuivis comme fricoteurs et réceleurs avec des fonctionnaires et surveillants de la tentiaire, de marchandises, de matériaux volés à l'Etat, et de commerce avec l'ennemi.

Un des accusés, un commerçant européen se suicida au moment de son arrestation : il ne savait pas comment tout s'arrange facilement en Guyane, quand on est un homme libre, et cependant... Mais à quoi bon remuer cette boue.

Je note pourtant qu'entre tant de condamnations implaca-

(1) Celui des cinq évadés qui, blessé, échappé à la tuerie, dénonça B... et mourut avant le jugement, de maladie.

bles pour vols, prononcées par cette même Cour d'assises de Cayenne contre les libérés coupables, soit, mais condamnés à la faim, deux d'entre eux qui avaient cambriolé un autre libéré, furent condamnés, à la même époque que B..., l'un à vingt ans, l'autre à quarante ans, je dis bien *quarante ans* de travaux forcés parce qu'ils étaient dans le cas de la récidive légale.

Mais si, malgré ses crimes, B... qui risquait vraiment d'être tué au bagne, a été protégé par l'Administration pénitentiaire, c'est qu'il devenait du même coup un auxiliaire sûr et zélé pour elle.

Quant à son internement aux îles, il est exact que tous les condamnés de la colonie et même les libérés recondamnés, sont pendant un certain temps tout au moins, internés aux îles. Et cela s'explique : disposant de facilités, de connaissances parmi la population, l'évasion pour eux serait un jeu et ils pourraient vivre sans danger la vie des bois où il n'est pas possible à deux ou trois douzaines de gendarmes et d'agents de surveiller cent mille kilomètres carrés de forêt, sans route, sans chemin, à part les tracés qui permettent la circulation entre les placers.

Il n'en reste pas moins que B... avait moins de titre qu'aucun autre à la sollicitude pénitentiaire.

Mais vous et les vôtres, M. Tell, vous avez très fréquemment réservé vos faveurs aux pires d'entre les pires des bandits. C'est une politique qui vous permet de vous reposer sur eux d'une partie de vos soucis.

Quant au mérite du fonctionnaire auquel M. Pierre Mille croit devoir rendre hommage, il vaut celui de beaucoup d'autres.

Et n'est-ce point vous, M. Tell, un jour que vous présidiez, la Commission disciplinaire devant laquelle j'étais traduit pour avoir été trouvé porteur de journaux, qui me disiez, alors que je vous expliquais que j'avais écrit aux grands journaux de Paris pour leur signaler ma malheureuse situation au bagne, et qu'une personne honorable du village s'était chargée de faire partir mes lettres : que cette personne n'était pas honnête parce que je ne voulais pas vous dire son nom.

M. Laveau, c'était son nom, je peux vous le dire aujourd'hui, vous valait cependant bien.

Mais ce qui vous gênait, c'était l'idée qu'un malheureux puisse tenter de se défendre et même trouver un homme libre qui s'intéresse à son sort.

Eh bien, M. Tell, sachez-le : bien avant 1905, époque à laquelle je vous ai connu, vous étiez de ceux dont l'arrivée faisait trembler les condamnés qui attendaient leur comparution devant la Commission disciplinaire : « Ah!... c'est le machoiron qui va présider? » C'est bien ainsi que la population du bagne vous comparant à ce poisson vorace comme elle comparait d'autres au crapaud-bœuf, etc., vous avait surnommé : « Qu'est-ce qu'on va prendre. »

Vous avez gagné profits et honneurs en faisant beaucoup souffrir des êtres qui avaient droit, malgré tout, si vous aviez eu la haute conception de votre rôle, à la justice.

Mais vous êtes de ceux qui avez laissé courir quand vous n'avez pas participé vous-même aux abus.

Vous êtes de ceux qui auriez pu, n'en ignorant rien, éviter des assassinats nombreux de fagots en prescrivant à vos sous-ordres un peu plus de respect pour la vie humaine.

Mais, encore une fois, assassiner un forçat n'est pas un crime. Et vos surveillants, les Cuchi, les Koeneuil, les Germain, les Monferrini, les Duclou, les Baunol, les Gautier et tant d'autres purent exécuter et répéter leurs sanglants exploits.

Vous avez trouvé, vous et les vôtres, des mensonges habiles pour clore les enquêtes de pure forme qui doivent suivre chaque assassinat.

C'est ainsi que lorsque le surveillant Baunol eut assassiné Vinci, qui mangeait un morceau de lard et de pain sur le pont de votre vapeur *le Maroni*, parce qu'il ne s'était pas couché tout de suite au commandement, alors que Ferrand venait de sauter dans le fleuve pour tenter de s'évader. Ferrand ayant été rejoint avant d'atteindre la rive et ramené à bord, pour clore élégamment là l'enquête et ne pas inquiéter cet assassin, ce fou qu'était Baunol, vous avez déclaré que Vinci avait disparu dans le fleuve, selon le

procès-verbal que j'ai eu entre les mains, alors qu'il est mort aux îles, le lendemain.

Oui, le mensonge et le vol et l'assassinat ne sont que trop la coutume dans votre administration, non pas que dans l'ensemble, vous soyez ni plus voleur ni plus menteur que tant d'autres, mais parce que mentir contre un forçat n'est pas mentir; voler un forçat n'est pas voler; tuer un forçat n'est pas tuer.

Et comme depuis des lustres, il en est ainsi, sans qu'aucune sanction vraiment efficace soit intervenue, cela est devenu l'habitude.

Pourtant, vous connaissez la loi, M. Tell? Vous avez longtemps rempli les fonctions de commissaire rapporteur auprès du Conseil maritime spécial. Vous êtes même, si je me souviens bien, licencié en droit?

Vous pouviez lire tous les jours ces textes de lois spéciales qui, s'ils sont trop souvent implacables pour leurs justiciables, impliquent cependant, exigent même une certaine légalité dans l'exercice de toute autorité.

Mais, peu vous importait qu'en plein midi par exemple, deux de ces êtres, extraits de ces cages, de ces blockhaus où j'ai suffoqué comme eux sous l'influence des miasmes putrides, pour passer devant ce Conseil maritime spécial où vous aviez charge d'instruire et de requérir; que vous importait que deux de ces êtres enchaînés, rivés étroitement par le poignet l'un à l'autre, subitement mis en pleine lumière avec la forêt tentatrice, la forêt à quelques centaines de mètres, la forêt plus terrible encore que le blockhaus, mais qui leur donnait l'illusion décevante de la liberté; peu vous importait que, tentant l'impossible en s'enfuyant, sans rien, sans pain, rivés l'un à l'autre, ils fussent rejoints par l'un de vos surveillants furieux et là, assassinés en plein village, alors qu'ils tombaient déjà, alors qu'ils demandaient pardon.

Et nous pourrions retrouver dans la collection des feuilles de la Guyane la relation de cette atrocité digne de votre bagne, monsieur, et qui souleva l'horreur des consciences, pourtant blasées, de la population guyanaise.

Eh bien! monsieur le directeur, sont-ce là de ces choses qui

puissent vous permettre de poser au bon fonctionnaire? Avez-vous vraiment usé de votre autorité pour interdire à vos subordonnés de se ravalier au dernier niveau de la brute par tant d'assassinats?

Quand Dulac fut assassiné dans sa cellule par Montferrini qui guettait son moment, il était aux fers, monsieur, Dulac comme d'autres assassinés dans des conditions identiques. Ce sont là de vieilles histoires, mais combien en est-il de récentes commises sous votre autorité directoriale?

Et pour bien montrer que vous n'avez rien appris depuis que vous exercez une autorité au bagne de la Guyane, non plus que tant des vôtres qui n'apprendront jamais rien de ce qu'il faut savoir pour amender, redresser des hommes, Albert Londres apprend au public que vous avez pu, pendant quinze ans, infliger trois mille sept cent soixante-dix-neuf jours plus de dix ans et quatre mois de cachot à Roussenq.

Or, qu'était Roussenq? Un voleur? Un assassin? Un de ceux dont le nom évoque ces sombres tragédies, ces crimes qui nous replongent par la pensée à l'âge de la brute? Non.

Roussenq est un condamné militaire à vingt ans de travaux forcés pour incendie volontaire, alors qu'il n'avait pas vingt-trois ans.

Or, j'en ai connu des douzaines au bagne de ces condamnés militaires pour incendie volontaire, et vous en avez connu bien davantage, monsieur. Et comme moi, vous savez certainement vous, comme toute la race des punisseurs, dont vous êtes le chef actuellement, et si vous ne le saviez pas, quel aveu de votre indifférence, de votre volonté de ne rien vouloir distinguer en aucun cas entre les catégories de coupables, vous savez donc, monsieur, que ces tentatives d'incendie volontaire sont le plus souvent le fait pour ces disciplinaires ou ces travaux publics, d'avoir brûlé une ou deux planches des locaux infects où ils supportent les effets atrocement inhumains parfois d'une discipline qui n'a de militaire que le mot qu'un règlement odieux leur a conférée, et dont des chaouchs font traditionnellement un instrument de torture raffinée.

Et c'est pour échapper à ces tortures inimaginables pour des hommes quiètement abrités dans la civilisation, que tant de jeunes hommes, tant de Roussenq brûlèrent une ou deux planches de leurs lits de camp pour échapper au bagne d'Algérie en se jetant au bagne de Guyane.

Vous savez cela, monsieur, et cependant, ce n'est qu'après cent cinquante-deux mois, qu'après plus de dix ans, que votre administration s'est avisée que Roussenq pouvait être un hystérique du cachot, comme le dit M. Masse.

Mais était-ce bien du fait de cette pitié qui saisit tout homme sensible mis soudainement en présence de ce lent et savant supplice que sont vos cachots.

De ce cachot, dont Louis Chadourne écrit dans le *Pot-au-Noir* : « Aimablement, un gardien m'ouvre un cachot et consent à m'y enfermer. Un séjour de cinq minutes dans le trou humide et obscur suffit à fixer certaines idées sur les défenses sociales et sur les avantages qu'il y a d'être né d'une famille aisée, d'avoir reçu une bonne éducation et de n'avoir jamais crevé de faim, ni fréquenté un trop vilain monde. »

Lors, est-ce vraiment par pitié réelle, que cette tardive décision de ne plus punir Roussenq a été prise, ou n'est-ce pas par lassitude de frapper, par déception de voir votre arme la plus redoutablement et la plus abusivement inhumaine : le cachot, s'é mousser contre cette hystérie, fille peut-être d'un coût de samedi ou de toute autre misère sociale.

Ou plutôt n'est-ce pas aussi de votre part une sorte de morne sadisme, d'avoir pu pendant tant d'années jeter en vain sur la tête de cet homme plus de cent doses massives et maximum de cachot.

Et il vous a fallu tant d'années aux uns et aux autres pour vous apercevoir que tant de tortures infligées à un seul homme tombaient à faux, ne pouvaient plus porter.

Vous avez été à ce point aveugle dans votre béate quiétude de privilégiés pour ne pas voir que depuis longtemps il y avait excès de saturation.

Et vous n'avez pas senti que cet état d'esprit de votre part

évoquait naturellement celui de ces potentats et tyranneaux de toutes tailles, d'Afrique et d'ailleurs, qui se délectaient de supplices périodiques imaginés par leur sadisme, et vous y apparaissait?...

Et cependant vous voyez comme il faut que le spectacle que votre insuffisance réelle, doublée de votre suffisance criminelle, crée chaque jour, soit bien épouvantable pour un homme de cœur, pour tous les hommes de cœur qui l'auraient vu comme Albert Londres qui lui n'a trouvé que de pauvres mots d'homme à dire à Roussenq, écrasé sous trois mille sept cent soixante-dix-neuf jours de cachot et qui dit encore que ces quelques semaines passées dans votre bagne : « sont un temps passé hors de la vie. »

Non, psychologues d'occasion, administrateurs d'occasion, juges d'occasion, Roussenq n'est pas un sadique du cachot, votre explication est un outrage gratuit à la nature humaine qui ne mérite tout de même pas ça, et de plus elle se retourne contre vous pour vous peindre tels que vous êtes : incapables de rien comprendre de votre rôle qui n'est pour vous qu'une occasion de passer à la caisse publique. Et la nature humaine, si tant est que vous puissiez la comprendre, ne peut s'accommoder comme les cloportes, de la privation d'air pur et de lumière pendant des années.

Roussenq a été dressé par vous, contre vous, pendant quinze ans, comme il le dit, depuis son arrivée, par toutes les iniquités qu'impliquent maintenant qu'elles sont révélées le mot : bagne, auquel vous appartenez, dont vous êtes pour une large part responsables : comme il avait été dressé contre les beautés de la discipline militaire.

Il a crâné devant les autres, oui. Il a crâné devant la masse amorphe de ceux sur lesquels vous marchez tous les jours sans même vous en rendre compte et qui se tait... parce qu'elle ne sait pas parler, et qu'elle admet ne pas en avoir le droit, comme si elle avait été créée et mise au monde pour être toujours aplatie dans la boue et foulée par d'autres hommes insensibles à qui un destin plus ou moins favorable a appris à se tenir mécaniquement droits.

Il a crâné comme tous ceux qui, là-bas comme partout sur ce monde ambigu, où la bonté fille de la haute et pure intelligence, n'a pas encore pu, dans la lutte contre nos instincts, faire régner la solidarité harmonieuse... il a crâné comme crânent devant vos Commissions disciplinaires, devant les Conseils de guerre, devant les Cours d'assises, ceux qui sentent qu'il y a quelque chose en eux qui voudrait ne pas être abaissé aux yeux de leur prochain.

Car il est seulement deux attitudes possibles pour le plus grand nombre de ceux que notre justice doit saisir et traîner devant nos épouvantails judiciaires dérisoirement solennels... l'affaissement... où la crânerie qui est alors fatalement provoquante le plus souvent. Car l'humilité, la réserve, supposent un sens des réalités et une éducation qui a manqué à l'immense majorité de ces parias qui y avaient, comme vous, cependant droit, et que l'on ne trouve pas dans le ruisseau.

Et crâner, le comprenez-vous, c'est pour les rares énergies qui le peuvent vraiment, manifester maladroitement, mais c'est manifester cependant le sentiment d'une dignité à qui il n'a manqué souvent que quelques leçons pour être salvatrice de ces hommes.

Voilà pourquoi, moi qui ai subi votre cachot, où j'ai voulu, à plat ventre, parfois par terre, pour saisir le peu de lumière qui filtrait sous la porte, fixer mes impressions sur vous et sur la façon dont vous me traitiez, je vous demande comment vous avez pu infliger ces trois mille sept cent soixante-dix-neuf jours de cachot, et à combien vous vous y êtes mis pendant quinze ans pour en frapper Roussenq, attendant vainement de le voir succomber sous vos coups.

Et tout cela parce qu'il vous disait et vous écrivait tout ce que ceux de là-bas et d'ailleurs peuvent penser de vous en général. Et cela valait-il plus de dix ans de cachot?

Et bien, si j'en avais les moyens, je rendrais la liberté complète à Roussenq, après lui avoir, au préalable, rendu la santé dans la mesure possible, s'il n'a pas d'autres motifs de punition que ceux dont vous donnez un sommaire, Albert Londres, et je pense que sur ce point c'est aussi votre avis dans ce cas.

Roussenq a assez souffert de sa révolte légitime en somme et il a des raisons que n'ont pas tous les gens de plume qui ne sentent pas la nausée qu'ils inspirent en répandant tant d'ordures sur des hommes contre lesquels ils n'ont souvent d'autres griefs que de n'être pas du même avis qu'eux, ou de ne pas servir les mêmes maîtres.

Et la grâce qui serait faite au condamné militaire Roussenq, après une vie que les mots ne pourront jamais décrire, ne serait pas un précédent fâcheux pour l'exemple parmi les bagnards : car il n'y a peut-être pas un autre Roussenq au bagne.

Je dois le dire : le cas de Roussenq me passionne. Oui. Parce que je sens bien avec toute mon âme d'homme qu'il est l'écho vibrant de toutes les souffrances, injustement, inutilement, ignominieusement excessives, que tant de parias de naissance ont subies au bagne.

Voilà pourquoi, malgré mon grand vouloir de faire crédit à un sentiment pitoyable qui vous aurait si peu coûté d'être moins tardif, je crois plutôt à la lassitude et au dépit.

Mais je veux être juste, parce que je suis généreux. Vous n'avez pas su être las avant... allons, mettons être pitoyable plutôt : parce que rien ne vous avait préparé à ce rôle difficile entre tous, que par suite du manque de postulants européens pour ces emplois, vous avez été appelé à remplir.

Et je veux dire encore, que rarement, parmi les Européens qui firent leur carrière dans l'Administration, il y en eut qui furent supérieurs aux fonctionnaires du recrutement créole.

Cependant, il eut été beau, monsieur Tell, que le descendant d'esclaves que vous êtes, le descendant de ces hommes sans défense, arrachés à leur pays et vendus comme du bétail aux trafiquants blancs, sut se montrer compréhensif, généreux et juste.

Quelle belle revanche de cœur et quelle leçon à la race infâme des négriers, votre race eut pu s'enorgueillir en vous, par vous, de lui donner.

Vous auriez pu aider, vous l'auriez pu, si vous aviez voulu comprendre et voulu tenter le relèvement de nombre de ces hommes, aisément redressables.

Las, ces sous-esclaves qui n'ont même pas, pour les défendre le fait d'avoir coûté, comme les esclaves d'autrefois, de l'argent à ceux qui disposent d'eux, n'ont jamais connu l'intérêt que vous auriez dû leur porter.

Et cependant, je vous rappelle que vous avez retenu que je vous disais un jour « que nous étions à un tournant de l'histoire humaine où les hommes de cœur se demandent chaque jour davantage ce qu'ils se doivent les uns les autres ».

Mais vous ne vous êtes jamais demandé ce que vous pouviez devoir à ces fils de femmes comme vous, à ces fils d'hommes dont beaucoup d'ancêtres ont pu torturer les vôtres, mais dont certains eurent la volonté de vous affranchir et de vous permettre d'acquérir ces avantages sociaux qui sont encore trop souvent des privilèges.

Vous ne vous êtes jamais demandé comment vous pouviez rendre cette réparation dont vous avez largement bénéficié. Et si, vous appliquer un peu à être humain, à être éducateur, n'était pas un moyen qui devait s'imposer dans votre conscience vis-à-vis de ces sous-parias dont les misères et les crimes font votre situation de privilégié, de petit roitelet.

Mais non, ce redressement, ce relèvement du condamné par le travail inscrit dans la loi de 1854 sur la transportation en Guyane n'intéressait pas les hautes sphères en France, qui devaient en avoir le souci moral et il faut convenir que vous n'aviez pas à être plus royaliste que le roi; ni plus soucieux de tenir les engagements de nos législateurs que ces législateurs eux-mêmes.

Cependant, monsieur Tell il y eut des ministres au cœur assez élevé pour vous donner une haute idée de la beauté de votre tâche, et je transcris ci-dessous une copie qui, si je l'avais eue en cours de peine, m'aurait permis encore mieux de vous rappeler, avec toute la précision désirable, à vos devoirs :

.....

Paris, 2 novembre 1902.

« Le premier devoir des fonctionnaires et des surveillants militaires des Etablissements pénitentiaires est de s'attacher à bien con-

naître les hommes qui leur sont envoyés afin de traiter chacun selon son âge, selon son intelligence, ses tendances, son caractère. Il y a lieu dans la plupart des cas de considérer les détenus non comme des incorrigibles, mais comme des victimes d'un cerveau déséquilibré.

« On ne doit pas oublier que les sentiments d'honneur et de famille ne sont jamais complètement éteints dans une âme et qu'une bonne parole dite à propos contribue plus que des punitions accumulées à ramener au bien des hommes qui, pour beaucoup, ont été constamment aux prises avec l'adversité.

« Les réprimandes doivent être faites avec discernement, sans brusquerie, ni propos grossiers.

« Les châtimens corporels doivent être rigoureusement proscrits au nom de l'humanité. Ils constituent un traitement dégradant dont la tâche rejaillit sur l'autorité qui l'a prescrit.

« Tout coupable, quelle que soit la peine à laquelle la loi militaire ou civile l'a condamné doit pouvoir à toute heure réaliser sa réhabilitation. Celle-ci ne doit pas cesser un seul instant de lui être offerte, même au moment où sa conscience semble s'effondrer à tout jamais.

« Dans les Etablissements pénitentiaires, le sentiment qui doit dominer tous les autres c'est l'espérance dont l'action doit être soigneusement entretenue, même dans les circonstances les plus critiques.

« Quand un homme donne les marques de l'énerverment produit très fréquemment par la privation de la liberté, il faut que le fonctionnaire ou le surveillant militaire, au nom de cette espérance, qu'il est essentiel de ne pas détruire, sache à propos ne rien voir ou ne rien entendre et oppose à la parole grossière, au geste insultant, son inaltérable sang-froid.

« Le relèvement des condamnés qui ont toujours la qualité d'homme, doit s'opérer par le travail manuel, ce puissant facteur de la réhabilitation.

Pour les uns et pour les autres l'action moralisatrice sera complétée par des théories qui seront le développement des grandes maximes de l'honneur et de la vertu et dans lesquelles on mettra en relief, par des exemples toujours faciles à trouver, les relèvements faisant suite aux extrêmes défaillances.

« En résumé, les établissements pénitentiaires doivent être, par-dessus tout, des écoles de redressement dans lesquelles les surveillants militaires, les fonctionnaires les administrateurs, profondément pénétrés de leur grand rôle de moralisateurs, ne perdront pas de vue que leur tâche la plus élevée et la plus digne, consiste à montrer aux coupables égarés la voie du repentir et à aider les coupables à obtenir de la société leur pardon définitif.

« LE MINISTRE DES COLONIES ».

Je le répète, si j'avais eu connaissance en cours de peine de ces instructions, je n'aurais pas manqué de les invoquer dans nombre de cas.

Mais rien ne m'a permis de m'en douter de leur existence.

Je constate cependant, avec une très grande satisfaction, qu'elles se rencontrent avec ce que j'ai écrit concernant la mentalité des condamnés, et les moyens d'agir sur eux. Elles me résument parfaitement sur ce point, et elles démontrent que l'on sait depuis longtemps les choses que j'ai dû constater moi-même.

Et cependant, quel est le résultat, à cette heure encore, de cette expérience; après vingt-deux ans qu'elle est si clairement manifestée dans ces instructions si humaines, si pleines de cœur et de besoin de justice, et qui font vraiment honneur à celui qui les dicta?

Las, dans ce domaine, comme dans tant d'autres, le résultat est nul, les exemples que j'ai longuement relatés le prouvent pour la période que j'ai vraiment subi le bagne; et le cas Rousseng notamment, tout à fait actuel, continue de le prouver. Je dirai même qu'il y a aggravation d'inconscience dans la répression, car on ne connaissait pas d'exemple, il y a vingt ans et plus, de bagnards ayant purgé non pas dix ans de cachot, mais seulement quelques centaines de jours. Et l'on trouve naturelle l'accumulation des punitions au delà de toute mesure, au delà de toute imagination et jusqu'à ce que l'extraordinaire vitalité d'un Rousseng pour lequel être puni peut-être devenait comme un besoin anormal, engendré de l'excès perpétuel dont il était la chose depuis si longtemps, ait fini par secouer l'inconcevable inconscience de

ceux qui le punissaient, et qui, tout d'un coup, pensèrent à la bonne parole qui leur était recommandée et qui fit son effet.

C'est que pour que ces instructions ne restassent pas lettre morte, il aurait fallu que chaque surveillant, que chaque fonctionnaire, soit capable, chacun soi-même, de les écrire, que chacun de ces hommes munis de pouvoirs exorbitants les sentissent gravées dans ses entrailles autant que dans son esprit.

Il aurait fallu... Il faudrait que tous sentent frémir en eux toutes les douleurs de l'humanité, et que comme un écho intelligemment sensible vive en eux pour percevoir et déduire de tous les cris, de toutes les plaintes douloureuses des hommes, l'effort, la tendance vers ce point, vers cette lueur comme émanée d'un monde nouveau, d'une vie nouvelle, où la fatalité cosmique, où les faiblesses et les tares de notre matière périssable auront moins de prépondérance dans le déterminisme de nos actes.

Solution presque impossible en ces temps de bouleversements sociaux, où les mirages de ces jouissances matérielles nées du développement comme inopiné de l'industrie tentent toutes les convoitises, provoquent tous les appétits.

Le rôle que nous demandons de remplir à des hommes qui n'y sont nullement préparés, est de plus, étant donné l'éloignement des centres de développements industriels qui tiennent lieu de civilisation, matériellement parlant, ingrat.

C'est l'exil, même pour les fonctionnaires d'origine créoles, dans une certaine mesure.

Et cet exil, pour les condamnés, pour ces cerveaux déséquilibrés, multiplie les causes d'énervement.

Surveillants et condamnés, tous ces hommes ne peuvent pas ne pas pâtir des conditions anormales de la vie matérielle qui leur est faite, à 4 degrés de l'Equateur.

Aux uns, aux gardiens, l'on dit : Vous serez humains avec ces hommes, mais surtout tenez-les bien, qu'ils ne s'échappent pas.

Aux autres, aux condamnés, on dit : « Voilà toutes grandes ouvertes les portes sur le monde : voici la forêt, voici le fleuve, voici la mer : mais vous allez rester bien sagement là, à ne pas manger, même très mal à votre faim, à être mal ou pas vêtu, pas

chaussé, à travailler dur sans rien gagner pendant dix ans, vingt ans, toujours, jusqu'à la mort.

Me faut-il encore insister davantage sur la stupidité de l'institution?

Mais je retiens encore de ces instructions qu'elles sont le résumé de la question pénitentiaire...

Pour ceux que la société laisse devenir des criminels, elles contiennent les possibilités de 80 % de guérisons relatives ou complètes. Encore une fois, je me charge d'en faire la démonstration.

Et entre toutes ces pensées généreuses, je veux surtout retenir celle-là, qui est soulignée dans le texte et que j'affirme si souvent dans mon ouvrage : le relèvement des condamnés, qui ont toujours la qualité d'hommes.

Eh bien, n'ai-je pas définitivement démontré, prouvé que c'est cela qui n'a jamais été compris, admis en Guyane, et ailleurs. Ne m'a-t-on pas traité moi-même de manière à me prouver, à me convaincre, que je n'étais plus rien. N'avez-vous pas tous tenté, magistrats et fonctionnaires, de me ravir — oh, vainement — ma qualité d'homme, et comme vous-mêmes l'étiez peu à ces moments.

Oui, toute l'erreur tragique des fonctionnaires pénitentiaires et autres, judiciaires notamment, est dans ce fait que les condamnés et les prévenus, trop souvent, ne sont plus des hommes pour eux.

Et ils commettent cette erreur, sans se rendre compte, par manque de maturité humaine, qu'ils attendent au suprême possible à la dignité humaine, et qu'on ne peut commettre un tel attentat sans déchoir soi-même, sans se dénier à soi-même le sentiment de la dignité.

Punir, sévir, parce que des coïncidences sociales nous ont mis à même de le faire : il n'est rien de plus immoral, de plus contraire à ce qui nous autorise à nous croire autre chose qu'un agrégat de matières vivantes qui doit bientôt terminer son existence précaire, et retourner, comme les feuilles d'automne, au néant illogique et borné.

Et c'est depuis que j'ai senti, du fait des attentats commis contre ma dignité, combien je devais me garder, pour moi-même

d'abord, de toute atteinte à la dignité de mon prochain, que je suis devenu un homme.

Il faut évidemment exercer sur soi-même un contrôle rigoureusement constant. Et s'il est beaucoup de beaux visages d'hommes par le monde, il est encore peu de cœurs solidement droits, car cela nécessite un travail qui pourrait paraître formidable s'il était à concevoir et à réaliser d'une seule pièce, mais qui devient facilement une perpétuelle satisfaction en s'y appliquant chaque jour, à chaque occasion.

Et de cela tout homme est capable, dès qu'il en éprouve réellement le besoin, quand il sent qu'il ne peut plus vivre sans cette certitude en soi : qu'il est généreux et juste.

.....

Et pour en revenir à M. Tell, nous lui tiendrons compte de son aveu à M. Pierre Mille, qui est une conclusion que nous soutenons également : que le bagne est un fléau, même pour la population de la Guyane, et qu'il a surtout nui au développement de cette colonie.

Il y a d'ailleurs longtemps que la Nouvelle-Calédonie pour cette raison notamment a demandé la suppression de tout envoi de condamnés.

.....

J'en ai fini... et bien souvent, en écrivant ces pages en me retrempan, en me sentant de nouveau comme noyé dans ces horreurs, j'aurais voulu ne pas continuer, tant j'étais écœuré, tant j'étais las de les revivre.

Et cependant socialement parlant — car pour ce qui est de la réalité purement morale — j'ai trop conscience de mon indépendance et de ma possibilité de me défendre et d'imposer la vérité sur mon cas particulier, ne suis-je pas encore la victime depuis vingt années bientôt, de ce jugement qui m'envoya au bagne et de la vie qui m'y fut imposée.

Pendant plusieurs années, je refusai d'écouter les conseils de gens qui m'appréciaient en Guyane, pour me faire réhabiliter.

Je répondais : « Demander ma réhabilitation, c'est demander

pardon, et c'est donc implicitement reconnaître que j'ai été justement condamné. Cela, je ne le peux pas ».

Plus tard, lorsque j'eus repris contact avec notre vie civilisée, avec quelques-uns de mes parents, je m'y décidai.

Par ailleurs, lorsque je voulus effectuer des voyages d'affaires à l'étranger, le passeport nécessaire me fut refusé, parce que libéré du bagne : c'est gênant.

J'introduisis donc devant le procureur de la République de Cayenne une demande de réhabilitation, après avoir acquitté les frais de l'unique jugement qui m'avait frappé.

Je transcris ci-dessous la lettre ouverte adressée au ministre, que je fis tirer à deux cent cinquante exemplaires, que j'adressai à toutes les personnes de ma connaissance en Guyane, à commencer par tous ceux, magistrats et policiers, qui avaient eu à connaître de cette demande, ainsi qu'en France.

LETTRE OUVERTE à

M. le Président du Conseil,
M. le Ministre de la Justice,
M. le Ministre des Colonies,

« La Cour d'Appel de la Guyane vient, par jugement en date du 3 mai dernier, de rejeter la demande de réhabilitation que j'avais introduite le 8 mai 1919.

« Je viens, sous l'impression violente de l'injustice qui m'est faite, vous adresser, comme aux représentants suprêmes des pouvoirs compétents, ma protestation la plus énergique et la plus indignée.

« Appelé le 25 avril dernier devant la Chambre des mises en accusation pour fournir des explications au sujet de rapports contenus dans mon dossier — rapports dont je ne connus pas alors la teneur — mais dont on me signala le caractère défavorable. J'adressais à M. le président de la Cour une longue lettre, jointe au dossier, pour compléter mes explications.

« Pendant ce temps, prévenu du parti pris qui régnait contre moi, j'écrivis à M. le Procureur général et je fus le voir pour lui demander une remise ou un supplément d'enquête, pour redresser les erreurs que je sentais être dans le rapport.

« A cette occasion et notamment dans ma lettre à M. le Président de la Cour, je protestai, après avoir reconnu la révolte de mes vingt-deux à vingt-cinq ans, révolte résultant de l'effet de mon ignorance de toutes choses à ce moment, et de mon caractère prompt à se dresser contre les injustices que les hommes se font mutuellement, je protestais, dis-je, contre la condamnation aux travaux forcés qui m'a amené en Guyane.

« Oui, pendant trois ans j'ai vécu en marge de la loi et j'ai été

justement condamné. J'ai vécu détestablement. Mais j'étais seul, livré sans contrôle, sans éducation, aux réactions de ma nature inculte.

« J'ai été un anarchiste sans la lettre, bêtement, stupidement, cherchant dans cette voie je ne sais quel impossible redressement des injustices sociales, conséquences fatales de nos infirmités naturelles.

« Mais les lois de relèvement social sont-elles, oui ou non, l'émanation du désir sincère des hommes éclairés et désignés pour cela, de voir leur semblable se redresser soi-même en l'encourageant par une promesse d'amnistie, de pardon, d'oubli des erreurs, des fautes commises.

« Et même eussé-je été envoyé justement au bagne, le bénéfice de ces lois inspirées par notre désir de justice toujours meilleure, pourrait-il m'être spécialement refusé?

« Mais je proteste encore à nouveau près de vous, monsieur le Président du Conseil et messieurs les Ministres, certain qu'à mon prochain voyage en France, je pourrai établir la matérialité de faux témoignages de fait dans mon affaire.

« J'établirai que l'unique témoin de fait fut l'instrument du juge d'instruction; que ce dernier soupçonnait, pour le moins, son véritable rôle d'instigateur dans la tentative d'assassinat avec guet-apens, dont je fus victime *pendant mon sommeil — pendant que je dormais* — cela sera matériellement prouvé. Car les preuves matérielles subsistent en dépit du temps.

« J'établirai en outre, avec l'appui d'un jugement survenu après ma condamnation aux travaux forcés, le faux témoignage au sujet des vols connexes dans mon affaire.

J'établirai encore qu'aucun des témoins qui eussent pu établir devant les jurés la flagrante de ces faux témoignages dressés, machinés contre moi, ne fut cité, sous prétexte que j'en avais demandé trop tard l'audition.

« J'établirai enfin — et ceci est encore plus grave et plus édifiant — que le juge d'instruction chargé de mon affaire *a sciemment trompé les jurés, a forfait à son devoir de juge.*

« Ce juge est mort, heureusement pour lui, mais son œuvre

et sa victime restent et son procès se fera à son tour. J'ai pour cela, pour moi, mon énergie, d'abord; l'amitié des gens bien placés et épris de justice qui ont eu l'occasion de m'apprécier au cours de mes voyages successifs en France; j'ai pour moi la Loi, j'aurai aussi pour moi l'opinion de tous les honnêtes gens.

« Voilà ce que je vous affirme, monsieur le Président du Conseil et messieurs les Ministres, sur ma dignité d'homme.

« Sur ma dignité d'homme, car aucune loi, aucune force, aucun courant, aucun milieu n'ont pu, lorsque j'ai pu vraiment me découvrir, prendre conscience de moi-même, m'empêcher de devenir chaque jour davantage... un homme. Et ma force actuelle est de me sentir un témoignage concluant de ce qu'un homme peut contre la fatalité cosmique, de me savoir une preuve démonstrative et convaincante de notre pouvoir de réaction contre le déterminisme aveugle, même dans les pires des conditions.

« Après avoir rejeté ma demande de supplément d'enquête du 25 avril, parce que trop tardive, les juges de Guyane viennent de se prononcer contre moi le 3 mai suivant, sur des rapports dont j'ai, par lettre, prié M. le Procureur général de permettre à mon avocat de prendre copie.

« M. le Procureur m'a fait connaître que cela n'était pas possible.

« Je vais donc m'en tenir à ce qu'il en reste dans la copie du jugement qui m'a été délivrée le 28 mai dernier; et à ce que, j'ai pu en retenir lors de la lecture...

« Je note d'abord, sans plus, que les rapports de M. le Juge de paix et de M. le Maire de Cayenne, qui tous deux me connaissent très bien depuis plus de dix ans, sont favorables.

« Le rapport de la Chambre d'Agriculture qui a voté contre ma réhabilitation sans exciper de quoi que ce soit par impression, mais dont le grief contre moi serait d'après son président que j'ai voulu voir à ce sujet, que je ne suis pas humble.

« Ce rapport, qui fut un élément important contre moi dans le jugement, n'existerait pas si je n'étais pas agriculteur, si je n'avais pas essayé de développer, à mes dépens, la culture en Guyane.

« Je veux retenir cependant ce reproche de manque d'humilité.

« Je me rends compte que la lutte incessante que j'ai dû mener depuis quelque vingt ans, contre les gens et contre les choses, m'a donné un aspect qui me signale en France comme un homme énergique, mais qui ici, en Guyane, est pris par les gens qui ne me connaissent pas, ne me voient que sous le jour du libéré du bagne, pour une allure de défi.

« Cela s'explique du fait qu'il m'a fallu maintes fois me dresser contre les terreurs du bagne pour protéger un plus faible contre la brutalité, contre le vice.

« Du fait qu'il m'a fallu savoir garder mon sang-froid et bien regarder dans les yeux certains surveillants pris soudain du désir de me mettre en joue — et cela notamment une nuit, dans un cachot de Kourou — parce que ces hommes ne pouvaient pas toujours comprendre que l'on puisse défendre son droit, même contre la force organisée, mais trop livrée à elle-même dans notre lointaine Guyane.

« Et que je puisse à cette occasion rappeler que trois fois, pour les surveillants Para, Soldatti, Alphonsi — ici, je cite les noms, car il me faut prouver que je suis intervenu, sachant qu'un attentat allait se commettre contre eux — et l'attentat n'a pas eu lieu.

« Je note à ce sujet que sur ces trois surveillants, deux me punirent ou me firent punir auparavant.

« L'ancien surveillant principal Cazenave fut tenu au courant, par le fait des circonstances, d'une de ces affaires dont l'auteur éventuel se pendit la nuit qui suivit mon intervention.

« Le surveillant Alphonsi connut lui-même les prodromes de la tentative contre lui en même temps qu'il constatait que je l'arrêtais... et je n'eus besoin, dans tous ces cas, que de réveiller dans la conscience des révoltés la notion du respect de la vie du prochain.

« Cependant, j'eusse pu, dans certains cas, fomenter en rien de temps une révolte... et le surveillant chef Davennes en a gardé le souvenir à Charvein aux incorrigibles car j'avais acquis, sans le chercher, parce que c'était le résultat logique d'une action continue dans le même sens comme une sorte d'autorité morale sur la

plus grande partie des condamnés, surtout sur ceux qui réfléchissaient encore un peu.

« Cela autant par l'attention avec laquelle je relevais, pour protester contre eux, les abus dont j'étais témoin, que par la rigoureuse décence de ma tenue.

« Et j'ai pu me convaincre pendant six ans d'observations journalières au bagne, de ce qu'est le véritable problème de la criminalité. Les hommes que j'observais ne portaient plus le masque nécessaire à leur défense dès qu'ils étaient entre eux.

« J'ai pris soin de noter, de fixer mes impressions immédiates, mes constatations de tous les instants et j'ai constitué sur ce sujet un journal de 600 pages, sans parler d'autres notes qui me permettront peut-être un jour de publier quelques indications utiles sur ce lamentable sujet.

« J'affirme, pour en revenir à mon sujet, aux gens qui me croient orgueilleux que je suis modeste et humble en réalité. Mais je ne sache pas que le fait qu'un jugement ait pu m'envoyer, contre tout droit temporaire ou imprescriptible, au bagne, constitue pour moi l'obligation d'aller à plat ventre ou seulement à genoux. De prendre à chaque occasion figure de vaincu, de coupable honteux et repent, alors que la conscience de l'injustice qui me frappe depuis plus de dix-sept ans fut et resta ma seule sauvegarde contre les pires tentations de révolte, contre l'influence redoutable de tous les renoncements de ce milieu où j'ai dû vivre par force pendant tant d'années.

« Et puis, sont-ce des résignés qui ont acquis pour nous, notre patrimoine encore si chétif de justice?

« J'étais un apprenti verrier à douze ans et si, malgré tout, je me suis fait un commencement de situation ici par mon labeur acharné, je n'en tire pas vanité : je ne fais que mon devoir. Car logiquement, les facultés qui nous échoient à notre naissance du fait d'influences encore indéterminées, sont par là même l'obligation impérieuse pour nous de les mettre en valeur pour le mieux-être de notre prochain sous peine de déchéance envers nous-mêmes.

« Et je résume ainsi ma conception sociale par cette affirmation

qui est aussi un engagement solennel : il se peut que j'arrive à gagner beaucoup d'argent, mais je m'interdis à jamais d'être riche et cela autant pour les miens que pour moi-même. Je m'interdis de retenir sur mes gains possibles autre chose que mon nécessaire, destinant le surplus au service de mon idéal qui est l'avènement de la paix et de l'amour entre les hommes. Car j'ai, moi aussi, cette « naïve candeur » de croire, d'être certain que cela est possible.

« Après la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce — qui reconnaît que commercialement il n'y a rien à me reprocher — croit savoir que la population (ou le monde du commerce) est opposée à ma réhabilitation.

« Le président dit cependant, et particulièrement, dans le rapport, qu'il me connaît depuis des années et que je suis absolument correct.

« Depuis, et venant appuyer ma demande en supplément d'enquête, le président du Conseil général et le représentant d'une des grosses firmes de la place, deux notables qui sont indiscutés au point de vue honorabilité à la Guyane, ont pris l'initiative de rédiger une attestation dont copie est jointe au dossier. Vingt et un notables, commerçants, personnes connues, ont ajouté leur témoignage à celui de ces messieurs, si bien que M. le Procureur général dit à M. le maire qui lui remettait l'attestation : « Je ne comprends plus, je vois là les signatures des gens qui disent oui, d'autres gens qui disent tantôt « oui », tantôt « non ».

« Mais j'aurai l'occasion de revenir sur ce point.

« Je passe au rapport de l'Administration pénitentiaire; celui-là s'explique. J'ai été, il est vrai, un détenu irréductiblement dressé contre les abus, les sévices, les crimes — (voir les rapports Liontel et Doumergue de 1902-1903) — de fonctionnaires indignes du rôle qui leur était confié. J'ai été le témoin clairvoyant de son incapacité et de tout ce qui depuis longtemps a fait établir contre elle la conviction qu'elle a déjà trop duré pour l'honneur et l'intérêt de notre pays.

« Le rapport énumère les jours de cellule et de cachot que j'ai

subi : je ne me souviens pas qu'il relate mon classement comme incorrigible à Charvein, et dans ce cas, je tiens à corriger cet oubli.

« Eh bien, je n'ai rien dans ma vie qui m'honore plus, dont je sois plus fier que ces punitions subies en représailles des réclamations incessantes que j'adressais aux autorités supérieures, tant en Guyane qu'en France.

« Car lorsque ma conscience me criait de protester contre une faute, un abus que ne pouvait justifier la condition misérable des êtres qui en étaient victimes, mon instinct me retenait, me disait que j'allais encore être privé non seulement d'une part de ma méchante ration un jour ou deux jours sur trois, selon que c'était la cellule ou le cachot, mais dans le cas du cachot : de cette lumière qui ne coûte rien à personne, que la vie nous prodigue avec tant de magnificence comme pour nous dire que ce bien-là, rien ne peut, rien ne doit nous le diminuer, mais encore et surtout, l'atroce chose, être privé d'air, du souffle même de la vie, ce par quoi l'attentat contre la nature humaine est le plus stupidement, le plus sauvagement qualifié.

« Vous comprenez que je puisse être fier des centaines de jours de punition subis dans ces conditions — alors que l'on m'offrait pour un silence complice — une bonne place et une grâce, peut-être.

« Ah! pour qui me prenait-on?

« Oui, avec tout cela, le rapport de l'Administration pénitentiaire est la compensation des légumes qui me furent donnés si souvent avariés et nocifs; la compensation pour les chaussures qui m'étaient dues, vendues comme cuir en stock, un certain moment, par des administrateurs indignes qui, d'ailleurs, furent condamnés ou frappés.

« Ainsi c'est le moins que l'Administration pénitentiaire me continue — après onze ans de libération — sa maternelle tutelle sous forme de rapports tendancieux.

« Mais le jugement qu'elle porte ainsi sur moi n'exclut pas la condamnation à disparaître qui l'a frappée depuis longtemps et qui deviendra effective le jour où des soucis moins lourds laisseront le temps de penser à elle. Car, pour conclure sur ce sujet

et du seul point de vue budgétaire, c'est une nécessité impérieuse; l'argent des contribuables ne peut plus être gaspillé davantage en Guyane à entretenir une administration incapable, qui ne sait ni garder les forçats ni les employer, ni leur faire rendre les services qu'ils devraient rendre, sinon à un prix de revient exorbitant.

« J'ai sur ce sujet une expérience de quinze années et je pourrais, après tant d'autres, constituer un dossier suffisant s'il en était besoin.

« Pour le rapport de la police générale qui s'oppose, et cela est à retenir, dès lors, aux témoignages de commissaires de la police générale elle-même, et ensuite à celui de la police municipale, dont le chef me connaît depuis mon arrivée à Cayenne, c'est autre chose.

« Alors que la police municipale qui dispose d'un personnel aussi nombreux et aussi à même de me connaître, donne sur moi, par l'intermédiaire du maire de Cayenne qui est d'abord avocat, qui me connaît particulièrement, qui autant par sa situation politique exceptionnelle que par ses connaissances indiscutables de la loi ne peut se laisser aller sans savoir à porter un témoignage dont il ne soit certain, alors que ce témoignage, dis-je, est nettement favorable sans restrictions, ce rapport est en contradiction absolue avec ce que j'ai retenu du rapport de la police générale qui m'a été lu et dont j'ai retenu :

« 1^o Que je suis un receleur de bijoux que je fonds au chalumeau dans le creuset de la bijouterie (je ne chicane pas sur l'impropriété des termes);

« 2^o Que je suis un homme actif, sobre, offrant toutes les apparences de la correction, contre qui aucun fait délictueux précis ne peut être invoqué, cela parce que je suis rusé, habile. J'ai d'ailleurs, paraît-il, acquis trop vite une fortune évaluée à 50.000 francs;

« 3^o Que j'emploie à bon marché sur mes terrains de miséreux libérés envers lesquels je me montre arrogant et hautain.

« Je réponds à la police générale, au signataire du rapport et à ses instigateurs qu'ils mentent effrontément, d'eux-mêmes et par procuration, je veux dire, d'après les renseignements qui leur sont

fournis par des indicateurs qui sont eux d'ignobles bagnards que je tiens à distance et qui se vengent ainsi.

« Je vous signale, par ailleurs, ne voulant pas faire une publicité qui ressemblerait à une querelle de boutique, que des receleurs ont été découverts du fait de la minutie avec laquelle mes livres d'achats sont tenus. Des juges ont rendu ici maintes fois en un temps, témoignage que mes livres étaient irréprochablement tenus.

« D'ailleurs, toute question de caractère, de morale, mise à part, j'ai cette certitude intelligente qu'il n'y a pas d'intelligence possible qui puisse garer le recéleur le plus habile contre la sottise générale, les imprudences fatales des voleurs à qui il achète. J'ai vérifié cela pendant quinze ans; c'est pour ainsi dire mathématique. Et dans une ville comme Cayenne, où la plupart des maisons sont en planches, ouvertes à tout vent, où les yeux, les oreilles de tous les passants peuvent suivre, suivent souvent, surtout le libéré du bagne qui cherche à se sortir d'affaires, cela est encore plus indubitable.

« Et dans mon cas, j'ai eu non seulement à me garder avec une attention incessante depuis onze années contre les embûches naturelles, si je puis dire, mais encore contre les apparences et les provocations. Aussi au rapport passionné, mensonger, misérable de la police générale, j'oppose les témoignages divers de gens sans passion et à qui ni habileté, ni ruse ne peuvent en imposer.

« Les plus considérables d'entre eux, par leur situation (situation morale notamment), par leur intelligence déclarent textuellement dans les pièces n^{os} 19 et 20.

« Qu'ils me connaissent pour avoir été en relations d'affaires avec moi depuis plusieurs années, et que j'ai toujours fait preuve d'une parfaite correction à tous égards.

« Qu'ils estiment que ma conduite, mon travail et l'importance de mes entreprises méritent la bienveillance des pouvoirs judiciaires pour ma réhabilitation.

« En saisissant l'occasion de remercier publiquement les hommes qui savent rendre le témoignage dû à la réalité de ma vie,

je cite que le Tribunal de commerce de la Seine vient, par deux jugements motivés du 8 et 9 décembre 1920, de me donner pleinement raison et reconnaissant le bien fondé de mes déclarations appuyées par ma comptabilité que j'ai portée en France à cet effet, et par des documents irréfutables (1).

« Ainsi en regard des affirmations mensongères des deux industriels que je poursuivais pour manquement à leurs engagements, deux fois sur deux, il est vérifié que je suis probe en affaires, par des juges cependant éclairés.

« Aussi, je vous affirme, avec toute l'énergie, avec toute l'indignation possible que le rapport de la police générale est un acte de mauvaise foi car je me refuse à croire à la bonne foi dans ces conditions.

« Et comment en douter quand le rapport cite ma sobriété comme pour étayer cette accusation de ruse qui, selon la police générale, préside à tous mes actes. Cela veut être habile, ce n'est que stupidement méchant. Et dois-je lui trouver une excuse dans le fait de n'avoir pas vu ou pas voulu comprendre cette chose banale que la sobriété est pour tout homme qui veut arriver à quelque chose, dans les pays tropicaux encore plus qu'ailleurs, la règle fondamentale, rigoureusement nécessaire pour lui permettre de mettre ses facultés en rapport, pour employer méthodiquement sa puissance de travail, cette source de tout capital.

« Mais surtout, je suis sobre parce que la dignité ne peut aller sans la sobriété, ceci engendrant naturellement cela. Et si c'était le contraire, si j'étais intempérant, qu'aurait dit la police générale? Rien — car elle n'aurait eu l'occasion de rien dire — parce que : ou je ne serais plus depuis longtemps, ou bien je ne serais qu'un lamentable déchet comme il en traîne trop en Guyane sous ses yeux indifférents. Ainsi, ce rapport est par toutes ces constatations ou ces insinuations gratuites une mauvaise action.

(1) La Cour d'appel de la Seine a, par la suite confirmé le premier jugement, après une plaidoirie où mon avocat, M^e Ducos de la Haille, répondit à la partie adverse qui me faisait grief d'avoir été forçat, que si je sortais du bagne, mon adversaire par les moyens qu'il avait employé pour me dépouiller du fruit de mon travail, méritait d'y aller).

« C'est une calomnie contre laquelle je dépose une plainte formelle devant les pouvoirs compétents.

« Car, de deux choses l'une : ou une enquête habile, intelligente, méthodique fera la preuve de ma culpabilité, en même temps que celle de l'incapacité de la police générale, et ma place sera alors au bagne; ou devant l'inanité des insinuations dont on a fait des charges, des griefs positifs contre moi pour rejeter ma demande de réhabilitation; devant l'impossibilité de découvrir même l'apparence d'un fait précis, les calomnieurs recevront le juste salaire de leurs méfaits. Cela c'est l'affaire du procureur de la République de Cayenne.

« Je demande donc qu'une enquête sévère soit ouverte, afin qu'il soit prouvé que ceux qui ont porté pour moi témoignage de ma rectitude ont seuls raison. Car leur témoignage est la conséquence logique de onze années de travail intensif malgré un état de santé longtemps précaire, malgré l'infirmité d'un bras, malgré ma situation pénale qui entrava pendant six ans de ma libération mes efforts obstinés, mes possibilités de mieux faire encore.

« J'arrive seulement aujourd'hui à ma première étape; et j'entends bien malgré tout, en dépit de tout, poursuivre mon but et me révéler par l'aboutissement d'une œuvre large par les proportions, louable par la façon dont elle servira l'intérêt public, l'intérêt des Français de Guyane notamment.

« Sûr de tout cela, sûr de moi-même, vous comprenez, messieurs, que je puisse m'étonner d'abord que les juges d'appel aient passé outre une demande de supplément d'enquête et que je puisse croire ainsi qu'il m'a été rapporté à un parti-pris arrêté contre moi.

« J'ai produit en outre, dans mon désir, mon besoin de mieux éclairer leur religion, un dossier contenant vingt-deux pièces diverses de moralité et dont un sommaire est joint à la présente lettre.

« Certaines pièces leur permettaient notamment de pressentir avec quelle raison je m'attaque au jugement qui m'a envoyé au bagne.

« Et quand je constate que la Cour a pu attendre seize mois

mon retour dans la colonie et qu'elle n'a pas voulu attendre quinze jours pour mieux s'éclairer sur un dossier déjà contradictoire, je proteste énergiquement contre cette manière d'interpréter la loi, qui n'est pas faite pour être la chose des juges, mais pour être la sauvegarde de tous les justiciables.

« Elle est inutilement vexatoire et rigoureuse et par cela même injuste. Je le répète après des milliers d'autres hommes qui n'eurent pas toujours besoin d'en être victimes pour le sentir.

« Si j'avais obtenu ce supplément d'enquête, j'aurais demandé à être entendu contradictoirement avec le commissaire actuel aux Délégations judiciaires et chef de la police générale.

« J'aurais pu mettre en évidence la passion intervenue dans cette affaire, passion qui a ses origines dans des sentiments que je réproouve comme tout homme indépendant et animé du désir de justice pour tous. Car l'homme pour qui n'existent, ne peuvent exister les préjugés de caste, de classe, de race, de couleur ne peut en tolérer l'effet contre lui puisqu'il s'en garde jalousement envers autrui, parce qu'il les méprise de toutes ses forces.

« La partialité aurait été démontrée et le commissaire actuel aurait désavoué un rapport qu'il ne peut approuver à part lui-même ni soutenir logiquement. Voilà ce que j'aurais fait si l'on avait été moins pressé de rejeter ma réhabilitation et par contre-coup entraver, compromettre inconsidérément une force uniquement au service du travail producteur.

« C'est ainsi que je suis obligé d'abandonner la direction de l'établissement que je viens de créer en Guyane après cinq ans d'études et de sacrifices de toutes sortes, car un établissement de cette nature veut que son directeur ne soit pas socialement infirme. Or, j'escomptais formellement ma réhabilitation et c'est pourquoi sous mon nom, le même jour qu'elle devait être prononcée, j'ouvrais officiellement cette fonderie-laboratoire qui faisait tant défaut en Guyane. Ainsi est récompensé l'ouvrier consciencieux, patient, obstiné, à bâtir, à produire; car je suis un producteur de race et l'hérédité se vérifie en moi.

« J'ai là sous les yeux un acte du 16 janvier 1640, constatant

le mariage de Pierre Mesclon avec Jeanne Bican, paysans de l'Ardèche.

« Jusqu'à moi, mes ancêtres paternels et maternels travaillèrent durement la rude terre des Cévennes. Voilà pour mes origines matérielles. Spirituellement, je confesse l'homme qui chassa les marchands du temple et tous ceux qui furent contre le mensonge et contre les abus. Je l'ai prouvé, je le prouve encore par ces pages. Car j'ai foi au pouvoir créateur de l'homme qui créa des dieux plus ou moins parfaits témoignant ainsi de son besoin inextinguible de perfection.

« Oui, je crois aux possibilités infinies de perfection parce que notre faculté d'évolution ayant sa source dans deux infinis, le temps et l'espace est logiquement infinie et qu'il ne peut appartenir à quelque chose de limité comme l'est notre compréhension de borner l'illimité. Et ce sont ces convictions acquises dans l'épreuve qui seules expliquent ma résistance, ma réaction aux pires suggestions du pire des milieux et aujourd'hui, alors même que le monde entier m'écraserait de sa masse, je resterais tel, parce que je suis arrivé à me sentir un homme fait pour apporter sa contribution aux meilleurs devenirs.

« Mais je n'en finirais pas s'il me fallait, moi le primaire, l'ignorant d'hier, le prédestiné (de par les contingences sociales qui ont accompagné mon entrée dans la vie) à n'être rien qu'un paria de plus dans la multitude des parias, de démontrer les raisons qui ne me permettent pas d'être un résigné, un vaincu par destination.

D'ailleurs, le nombre des vaincus et des résignés par faiblesse et ignorance n'est-il pas déjà beaucoup trop grand pour notre quiétude volontaire pour notre responsabilité individuelle et sociale?

« Non, je ne pouvais être dans cette circonstance un muet comme on me l'a conseillé, alors que tout m'oblige à prendre une place toujours plus active dans le grand drame universel, qui dépasse singulièrement pour moi notre douloureuse humanité. Car je me sens aussi de la race de ceux qui firent la vie consciente et perfectible des hommes. C'est pourquoi je me sens fort pour

réclamer un droit civique, parce que je sais que je l'ai mérité, alors même que ma conscience n'en a pas besoin, car elle se connaît.

« Mais mon œuvre sociale, la mission de bâtisseur que je veux, que je dois assumer veut que j'exige la reconnaissance de ce droit.

« Ainsi, je fais encore un exemple utile. Dès lors, faut-il m'élever davantage au-dessus de ce débat : me faut-il écrire un livre bourré de faits pour bien vous renseigner sur mon compte?

« Non. Et si dès maintenant, ma cause n'est pas entendue, elle ne le sera jamais en ce temps.

« Car si, de tout ce qui précède ne se dégage pas ce fait que je suis un cas particulier, trop vite soumis à d'étroites considérations générales, à de mesquines mesures, à de piètres ou de réprouvables agissements, si devant tout ce que j'ai établi, fièrement comme un homme doit le faire de mon être intime, la conviction ne naît pas, ne s'impose pas que j'ai raison, j'aurai déjà perdu pour tous du temps que j'aurais pu employer plus utilement.

« Il me resterait cependant la conscience d'avoir par devoir entrepris de convaincre tous ceux qui se sont trompés, qui ont été trompés sur mon compte, et cela c'est encore quelque chose de bien.

« Cette lettre ouverte a été tirée à 250 exemplaires que j'adresse en même temps qu'à vous, monsieur le président du Conseil, messieurs les Ministres, à toutes personnes de Guyane et d'ailleurs qui peuvent me connaître.

« Je prie instamment ces personnes d'adresser à M. le procureur de la République à Cayenne l'exposé de leurs griefs contre moi, je les prie de rappeler à quelle occasion j'ai pu leur nuire, manquer à mes devoirs envers elles, afin de faire connaître tout ce qui pourrait justifier par des faits précis le jugement de la Cour d'appel en date du 3 mai dernier, rejetant ma demande de réhabilitation.

« Je prie ces personnes, si elles existent, de bien considérer qu'elles n'ont pas le droit de se taire, car l'intérêt public doit

être défendu contre tout imposteur éventuel, contre tout intérêt particulier.

« Pour les personnes qui peuvent me donner un témoignage favorable, c'est à elles de décider si elles sont libres de se taire ou de parler, car il ne s'agit plus dans ce cas que de mon intérêt particulier.

« Dans l'attente que ma cause soit à nouveau examinée, je vous prie d'agréer, monsieur le président du Conseil et messieurs les Ministres, l'expression de ma respectueuse déférence. »

Cayenne, le 30 mai 1921.

A. MESCLON,

industriel, correspondant de l'*Humanité*
et du *Progrès civique*.

SOMMAIRE DES PIÈCES COMMUNIQUÉES A LA COUR LE 29 AVRIL 1921

Pièce n° 1. — Ma lettre à la Cour du 27 avril.

Pièce n° 2. — Ma lettre au procureur général demandant une nouvelle enquête, à qui j'ai demandé aussi verbalement un supplément.

Pièce n° 3. — Une lettre de M. Joseph Pey (30 avril 1905) avocat de mon co-condamné Auguste Misiri, qui m'a frappé pendant que je dormais. M. Pey m'écrit textuellement à cette date : « Mais si depuis les débats j'ai acquis la conviction personnelle de votre innocence, etc.

« Le seul fait nouveau que vous puissiez rechercher serait une rétractation du témoignage de votre maîtresse, etc., mais consentira-t-elle à encourir une condamnation pour faux témoignage ?

« Je sais que les condamnations injustifiées sont plus dures à supporter que les autres, etc. »

Pièce n° 4. — Copie signée Misiri Auguste de l'original d'une lettre adressée au Parquet de Valence le 25 août 1904, moins d'un mois après ma condamnation, *lettre dans laquelle Misiri*

reconnaît que je suis sa victime — que les choses se sont bien passées comme je l'ai déclaré à l'instruction, — c'est-à-dire qu'il m'a bien frappé pendant que je dormais.

Pièces n^{os} 5, 6, 6 bis et 6 ter. — Des 12 et 28 octobre, des 10 et 13 novembre 1916, lettres de M. J. Pey, que je suis allé spécialement voir à Valence, à l'occasion de mon premier voyage en France pour rechercher les témoins non cités dans mon affaire, témoins qui eussent établi la flagrance du faux témoignage à l'audience du 29 juillet 1904. J'ai déjà une déposition écrite formelle. D'autres viendront rendre la révision de mon procès indispensable.

Pièce n^o 7. — Du 15 février 1908. Lettre de M. E. Brioux, à qui j'avais écrit en cours de peine ainsi qu'à d'autres personnes, ainsi qu'à nombre de journaux, pour m'aider à obtenir la révision de mon procès. M. Brioux fut le seul à me répondre.

Pièce n^o 7 bis. — Du 30 avril 1908. Une des réponses de la Ligue des Droits de l'homme à mes nombreuses demandes d'intervention, pour la révision de mon procès.

Pièce n^o 8. — Du 25 novembre 1915. Une lettre de l'*Humanité* constatant mes versements mensuels aux œuvres de guerre, versements continués jusqu'à l'armistice.

Pièce n^o 9. — Du 21 novembre 1918. Une lettre de M. Marius Moutet, député, me demandant un travail sur les banques coloniales à propos du renouvellement de leur privilège. Le travail a été fourni.

Pièce n^o 10. — Une lettre de M. Maurice Damour, député.

Pièce n^o 11. — Certificat de bonne conduite militaire.

Pièce n^o 12. — Certificat de bonne vie et mœurs et moralité de dix ans, du commissaire de police du III^e arrondissement de Lyon, du 4 septembre 1900.

Pièce n^o 13. — Certificat de travail de 1892 à 1896, c'est-à-dire jusqu'à mon engagement volontaire de mon ancien patron M. D... chez qui je suis entré après ma sortie des usines de verrerie et de métallurgie.

Pièce n^o 14. — Du 13 juin 1911. Certificat de M. Jocelyn

Robert, chef de Cabinet du gouverneur Samary, me recommandant pour un emploi que je n'eus jamais, malgré d'incessantes démarches, alors. Car j'ai crevé de faim durant des mois, en Guyane, malgré mes aptitudes au travail.

Pièce n° 15. — Certificat de M. Robinet, commissaire de police à Saint-Laurent, contresigné par le maire commandant supérieur, certifiant que ma conduite a été irréprochable pendant un an à Saint-Laurent-du-Maroni.

Pièce n° 16. — Certificat de conduite irréprochable du commissaire de la police municipale par intérim, M. Chartol, du 9 octobre 1913.

Pièce n° 16 bis. — Certificat du commissaire de police aux délégations judiciaires, Grasset, police générale du 6 octobre 1913, conduite irréprochable, travail assidu.

Pièce n° 17. — Attestations de seize notables de Cayenne, du 23 octobre 1914, de mon honnêteté et probité.

Pièce n° 18. — Attestations de douze notables de Cayenne, du 25 février 1916, conduite parfaite, assiduité au travail.

Pièces nos 19 et 20. — Attestations et lettres de vingt-trois notables de Cayenne, du 27 avril 1921, et que j'oppose particulièrement dans ma lettre au rapport de la police générale. Cette pièce devait appuyer — et dans mon esprit rendre nécessaire — ma demande de supplément d'enquête.

Pièce n° 21. — Du 26 février 1918. Lettre de M^{me} A..., présidente d'œuvres de bienfaisance, constatant que j'ai pris l'initiative pratique d'une tombola qui rapporta environ 10.000 francs à la caisse de réserves des poilus de Guyane.

J'ai pris cent billets à 1 franc et j'ai remis 20 lots, boucles ou épingles pépites.

Pièce n° 22. — Reçu d'un versement de 500 francs pour la formation d'un orphelinat à Cayenne.

Pièce n° 23. — Lettre de M^{me} A..., du 19 mai 1921, qui, sur ma demande, affirme que pour toutes ses œuvres j'ai toujours été très généreux.

Je sais bien qu'il est facile de dire que c'est une politique habile. Il faut reconnaître cependant qu'elle est constante. Que

faisant état de ces trois dernières pièces, je commets sans doute le péché d'immodestie.

On voudra bien tenir compte cependant que je ne puis pas taire ces témoignages de ma solidarité agissante, de l'accomplissement d'un devoir plus qu'impérieux plus qu'indispensable pour moi lorsqu'il me faut me défendre contre le mensonge organisé.

En tout 27 pièces.

.....

APERÇU SUR MES AFFAIRES

Achats d'or.

1917	106 kgr. 797,9
1918	228 kgr. 432,3
	<hr/>
	335 kgr. 230,2

Soit pour 1918, 10,16 % de la production totale de la Guyane :
2.247 kgr. 384 gr.

Sur ces achats, en 1917	86 kgr. 547
1918	192 kgr. 061
	<hr/>
Soit.	278 kgr. 508

Ont été expédiés en France par l'intermédiaire de la Banque de la Guyane qui m'a avancé.

En 1917.	Frs. 264.101,40
En 1918	» 641.630,60
	<hr/>
	905.731 »

Les restes de mes achats soit 56 kgs. 722,2 a été expédié directement à mes clients à Paris qui m'ont envoyé par l'intermédiaire de la Banque de la Guyane Frs. 420.000

C'est donc avec un capital de Frs. 1.325.732
que j'ai travaillé en 1917-18.

BILAN ACTUEL

Actif.

Une propriété agricole dite Beauséjour, coût à ce jour	Frs. 35.000
Une propriété dite Villa Marie, coût à ce jour	30.000
Une propriété sise place Victor-Hugo, à Cayenne coût à ce jour	19.000
Une propriété sise rue du Commerce, à Cayenne, coût à ce jour	40.000
Matériel fonderie et laboratoire, avances à l'ingénieur, etc.	65.000
Bijouterie, rue des Marais, inventaire bijoux, matériel, outillage.	25.000
	<hr/>
	214.000
Créances litigieuses	200.000
Pour mémoire : frais d'étude, voyage et séjour en France pour établissement fonderie et laboratoire .	25.000

Passif.

Deux hypothèques.	15.000
	10.000
	25.000
Avances reçues en France sur créances, pour matériel, etc	112.000
Obligation sur immeuble, rue du Commerce	18.000
Autres dettes et dépôt	5.000
	<hr/>
	160.000

Tous ces chiffres facilement contrôlables sont ma réponse à l'indication de la police générale, que j'ai une fortune de 50.000 francs trop vite gagnée.

En 1919, je n'ai presque pas exporté d'or.

En 1920, pas du tout.

Le cours des changes m'effrayait. Et seule, logiquement, la baisse était fatale dans mon esprit. J'ai cependant exécuté en 1920 pour 23.395 fr. 50 de façons de bijoux commandés par mes clients; sans compter la fabrication pour la vente de mon magasin. J'ai aussi vendu les 2/3 de mon stock de bijoux fabriqués, soit 3 kilogrammes environ.

Sur tous mes gains, depuis trois ans, j'ai dépensé au	
31 mai dernier, pour la culture, depuis 1918 . . .	Frs. 99.997
J'ai récolté pour.	31.401
	<hr/>
<i>Déficit</i>	66.596

Le coût moyen des journées de travail est pour :

1918.	7 fr. 33
1919.	8 fr. 19
1920.	8 fr. 37

Quand j'ai commencé à m'occuper de culture en 1918, les journées se payaient à raison de 3 et 3 fr. 50 dans les exploitations voisines, dans certaines même au-dessous de ce prix.

Présentement, la journée est de 6 à 7 francs.

Aussi, certains de mes voisins m'ont-ils fait le reproche de trop payer mes ouvriers.

J'estime, moi, ne pas avoir assez payé ceux qui ont bien travaillé.

Je leur avais promis un intérêt sur les bénéfices éventuels. Je n'en suis encore qu'à la période de déficit, car il m'a souvent manqué les fonds qui eussent pu me permettre de semer avec fruit. Et puis il faut bien payer l'expérience, l'apprentissage.

Cependant, je me crois obligé de verser aux bons ouvriers, une gratification annuelle de 200 à 500 francs puisqu'en fin de compte ils ont fait tout leur possible.

Et cela n'est rien auprès de ce que je voudrais pouvoir faire. Aussi quand le rapport de la police générale parle des « misé-

reux libérés que j'emploie envers lesquels je me montre arrogant et hautain », je me permets de sourire de pitié. Qu'elle s'informe donc auprès de ceux qui sont depuis trois ans sur « mes terrains ». Elle apprendra avec quel souci j'ai tenu, j'ai voulu toujours résoudre pour eux le problème du ravitaillement et de la cuisine au lieu de les laisser eux-mêmes se débrouiller avec leur journée.

C'est que je sais qu'avec l'éloignement de tout centre, c'est un gros surcroît de peine pour un homme qui a travaillé péniblement pendant des heures, de penser à se procurer les vivres dont il doit se nourrir.

Que souvent il reculera devant cette nouvelle fatigue et que, mal nourri, sa force de travail, sera vite à bout.

Je me souviens aussi d'avoir à Saint-Laurent-du-Maroni, en 1910, la première année de ma libération, j'étais sorti du bagne avec un pécule de 1 fr. 80, je me souviens d'avoir pendant des mois, avec la fièvre souvent, gagné 1 fr. 50 par jour en moyenne à laver du linge avec ma seule main valide.

Je me souviens, en 1911, la deuxième année, à Cayenne, trop malade pour continuer à être laveur, ne trouvant nulle part un travail en rapport avec mes moyens malgré mes demandes incessantes, même avec des recommandations du gouverneur d'alors, je me souviens être resté des semaines à vivre avec 4 sous, 6 sous, 10 sous par jour, crédit que me faisait un Arabe qui me connaissait, qui se souvenait que j'avais parfois défendu en cours de peine des Arabes, notamment, victimes de l'arbitraire.

De ces jours j'ai fixé dans mon journal la psychologie précise et le combat livré entre le désir de vivre en m'appuyant sur mon droit à la vie et la tentation d'en finir par le suicide.

Je peux donc souhaiter aux signataires et aux inspireurs de ce misérable rapport qui veut aussi me présenter comme un ignoble exploiteur de « miséreux » d'avoir toujours autant souci que moi de ce que nous devons aux déshérités de la vie.

De savoir, de vouloir avec une conscience toujours inquiète, toujours blessée par le spectacle journalier et de plus en plus bêtement paradoxal de nos misères communes, de vouloir con-

naître quelle est notre part de responsabilité personnelle dans la responsabilité sociale.

Et par quels moyens on peut, on doit, quand on sait pourquoi on est un homme, rechercher à atténuer ces misères, ces injustices, pour s'élever chaque jour davantage à la fraternité universelle.

C'est là pour moi un tourment de chaque jour.

Et pourtant : je sais comment deux et deux font quatre.

A. MESCLON.

N.-B. — Je fais vivre présentement trente-deux personnes ou enfants.

De plus incidemment, des ouvriers ou manœuvres pour l'entretien de mes entreprises.

Ma dernière hypothèque a notamment été consacrée à ce faire.

A. M.

.....
Ainsi que je l'écris, dans le même moment, je venais après trois ans de travail, de réussir à organiser un laboratoire d'analyses de minerais et une fonderie d'or, organisme, selon moi, indispensable en Guyane, opinion qui était celle du gouverneur d'alors et de nombre d'autres esprits clairvoyants. J'avais dépensé soit en avances, soit en traitements, près de quarante mille francs pour former un ingénieur chimiste que j'avais amené avec sa famille à Cayenne pour diriger ce laboratoire.

Voici transcrit l'avis par lequel je portais à la connaissance du public l'ouverture de cet établissement dans *l'Avenir de la Guyane*.

.....

OUVERTURE D'UNE FONDERIE D'OR ET D'UN LABORATOIRE D'ANALYSES EN GUYANE

Nous avons l'avantage d'informer le public guyanais et particulièrement MM. les Négociants exportateurs d'or et MM. les

Prospecteurs et Mineurs, que nous ouvrons ce jour, 4, rue du Commerce, à Cayenne (entre la Banque et le Marché) une fonderie, avec laboratoire d'essais de métaux précieux et d'analyses de minerais.

Ce faisant, nous poursuivons un triple but :

1^o Donner à tous les intéressés le moyen de connaître d'une façon précise et donnant toutes les garanties désirables, la valeur exacte par rapport au cours, de leur production d'or natif, par la fonte et le titrage réalisé en vingt-quatre heures, alors qu'il leur faut actuellement trois mois puisqu'ils sont obligés d'envoyer leur or en France;

2^o Par le moyen de l'analyse donner aux propriétaires de terrains, industriels, prospecteurs, etc., la possibilité de savoir rapidement et sur place ce que contient un minerai et s'il est intéressant à exploiter;

3^o Contribuer, par des données précises et chaque jour accrues, à déterminer la variété des richesses du sol et du sous-sol de notre Guyane, à la faire connaître chaque jour plus avantageusement, à provoquer ainsi l'essor des initiatives et des capitaux métropolitains vers elle.

Nous nous sommes assuré pour cela, en permanence, le concours d'un ingénieur-chimiste, essayeur du Commerce (diplômé de la Monnaie de Paris).

Nous espérons, dès lors, que le public et notamment MM. les intéressés nous feront l'honneur de nous confier leurs productions car ils y trouveront tous les avantages qu'ils sont en droit d'escompter.

A. MESCLON et CIE,

Cayenne, le 3 mai 1921.

N.-B. — Tous les résultats de nos analyses personnelles — résultant des travaux de recherches que nous poursuivrons méthodiquement — seront publiés.

Nous ferons ainsi la preuve que nous confondons notre intérêt avec l'intérêt de la Guyane qui est d'être connue.

A. M. et Cie.

Eh bien, pas plus que d'autres, ce dernier témoignage de ma volonté de travail, de ma compréhension de mon rôle d'homme qui veut être utile, ne compta dans l'esprit des juges de la Cour d'appel.

Ils me connaissaient, je les connaissais cependant bien tous : c'étaient des créoles de couleurs diverses — et cela n'implique aucune mesquine malice de ma part. — Ils venaient parfois chez moi comme clients et depuis des années ils étaient témoins de mes actes, comme j'étais témoin des leurs. Et certain d'entre eux, n'était la politique et ses attaches, aurait payé cher certaine histoire peu reluisante dont il s'était rendu coupable.

Cependant la publication et la réception de ma lettre ne laissèrent pas de les toucher.

Pendant le temps que je la préparais, ainsi que je l'avais publiquement annoncé dès ma sortie de l'audience où le rejet fut rendu, une personne qui se rencontrait avec eux m'avertit plusieurs fois que l'on se préparait à ne pas me manquer, dès sa publication, et me conseillait vivement de ne pas aller au-devant de poursuites certaines.

Je répondis, sachant que mes propos seraient rapportés : « Vous croyez qu'ils oseront me poursuivre? Je n'en crois rien. Cependant s'ils tiennent absolument à avoir un scandale, ils l'auront, car aujourd'hui je sais et je puis me défendre. Et ce procès ne se terminera pas à Cayenne. »

Lorsqu'ils eurent ma lettre en mains, certains juges allèrent trouver le procureur général aux fins de poursuites, et la personne renseignée m'ajouta : « On doit même vous arrêter d'ici un jour ou deux. » Mais j'étais bien tranquille là-dessus.

Le procureur général, en refusant, aurait répondu aux amateurs de poursuites : « Vous voulez le faire beaucoup plus intéressant qu'il n'est ». Ils durent se contenter de cette appréciation que je laisse pour compte à ce procureur général qui fut loin de laisser dans la colonie un souvenir intéressant.

Quant à vous, juges d'occasion; et c'est là une excuse que je veux vous trouver, vous n'étiez pas de taille à me faire taire, pas plus que le cachot et les revolvers de vos pareils, lorsque

j'étais pourtant sous leurs pieds, sans aucune autre défense possible, que le sentiment de ma dignité.

Vous m'avez méchamment refusé une réhabilitation à laquelle j'avais droit ainsi que vous le saviez vous-mêmes et que l'attestaient les vingt et quelques pièces jointes à mon dossier en regard des allégations stupidement venimeuses de votre police rancunière, inspirée, renseignée par ces êtres d'abjection qui, forçats et libérés, furent toujours d'ignobles mouchards.

Et j'aurai le regret de m'être abaissé presque à solliciter cette réparation de vous si l'on pouvait regretter de faire, pour l'éducation des hommes, la preuve que la fonction de rendre la justice ne devrait être remise qu'à de hautes consciences noblement cultivées et incapables d'écouter autre chose que les suggestions du devoir.

.....
D'ailleurs, je tiens à reproduire ici l'appréciation de quelques personnes sur ce jugement.

« Les soussignés, négociants et notables à Cayenne, certifient qu'ils connaissent M. Mesclon, industriel à Cayenne, pour avoir été en relations d'affaires avec lui depuis plusieurs années et qu'il a toujours fait preuve d'une parfaite correction à tous égards.

Ils estiment que sa conduite, son travail et l'importance de ses entreprises méritent la bienveillance des pouvoirs judiciaires au sujet de sa demande de réhabilitation. »

Cayenne, le 27 avril 1921.

Suivent seize signatures. Cette déclaration a été faite spontanément par MM. Berland et Prévot, pour décider la Cour à m'accorder ma réhabilitation.

.....
Voici les réponses reçues à la suite de ma lettre ouverte aux ministres :

Monsieur A. Mesclon, industriel,
Cayenne.

« Monsieur,

« Quoique n'ayant pas qualité pour apprécier le jugement en date du 3 mai de la Cour d'appel de la Guyane, rejetant votre

demande de réhabilitation, et en vous accusant réception de la copie de votre lettre ouverte de protestation au Pouvoir central, que vous m'avez envoyée, j'estime, pour vous avoir vu à l'œuvre depuis six ans que je vous connais, que vous méritez la réhabilitation à laquelle vous aspirez.

« Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« E. BRIOLIN,

« Conseiller général. »

Cayenne, le 30 septembre 1921.

Le Maire de la commune de Cayenne
à Monsieur Antoine Mesclon,
Cayenne,

« Monsieur,

« Vous avez bien voulu me demander par votre lettre en date du 28 de ce mois, mon appréciation sur votre conduite et votre travail depuis que vous habitez la ville de Cayenne.

« Je m'empresse de vous faire connaître, pour répondre à votre désir, que j'ai été à même de constater que depuis que vous habitez Cayenne vous avez régulièrement travaillé et de la façon la plus intelligente, pour y subvenir à vos besoins.

« Qu'il est à ma connaissance que vous avez su, notamment, mettre en valeur un maigre fonds de bijoutier qui est devenu, par vos soins, le premier de la ville.

« Je puis enfin ajouter que, à ma connaissance, votre conduite n'a, à aucun moment, laissé à désirer et qu'elle milite à elle seule en faveur de votre réhabilitation. Il est à penser que vous devez l'arrêt de rejet de votre réhabilitation uniquement à votre tempérament emporté qui ne convient pas dans la situation spéciale où vous êtes. Un peu plus de souplesse et d'humilité vous eussent gagné un peu plus de sympathie.

« Mais le courage et la droiture que je vous ai connus en affaires, à en juger par celles que j'ai traitées pour vous en tant

qu'avoué, vous les aurez, j'en suis sûr, pour attendre à nouveau un arrêt favorable.

« Recevez, monsieur, mes meilleures salutations.

E. GOBER, *Maire.* »

Cayenne, le 10 juin 1921.

Monsieur A. Mesclon,

« Monsieur,

« J'ai pris connaissance de votre lettre ouverte du 3 juin, dans laquelle vous protestez contre le rejet de votre demande de réhabilitation.

« Je vous ai déjà dit combien cette décision inattendue m'avait paru injuste et peu justifiée. Si vous n'aviez pas été un notable mais un homme effacé, votre demande serait passée sans discussion, cela ne fait pas de doute.

« Mais votre situation d'industriel et de propriétaire foncier a causé la jalousie de certains commerçants et votre caractère a paru aux policiers trop intransigent, d'où rapports faux de ceux-ci et avis tendancieux de ceux-là.

« Je vous souhaite bien sincèrement tout le courage nécessaire pour accepter cette épreuve, et suis certain que si vous tenez bon l'on sera obligé de vous rendre justice.

« Recevez mes bien sincères salutations.

« BERLAND,

« *Directeur des Comptoirs Hesse et C^{ie},*

« *Conseiller général,*

« *Ancien Conseiller privé,*

« *Capitaine d'artillerie territoriale,*

« *Chevalier de la Légion d'honneur.* »

Monsieur A. Mesclon, industriel,

Cayenne.

« Monsieur,

« Je suis heureux de saisir l'occasion qui s'offre à moi d'attester les qualités d'ordre, de courage et de travail que vous

possédez et dont vous avez fait preuve depuis des années. Malgré votre situation particulière, vous n'avez pas hésité à entreprendre et à créer, dans cette colonie où tout est si difficile, même pour ceux qui possèdent des moyens plus puissants que les vôtres. Et cependant, vous avez pleinement réussi et il pouvait sembler que votre réhabilitation aurait été la récompense méritée de tant d'efforts persévérants. Vous savez combien la décision de la Chambre des Mises m'a surpris, alors que chaque jour nous voyons des Arabes qui se sont contentés de garder des troupeaux ou de vendre du café, bénéficier de la mesure de clémence. Je vous souhaite de persévérer dans votre légitime désir de reprendre votre place dans la société et je suis persuadé que l'acte de justice que vous réclamez interviendra bientôt.

« Recevez, monsieur, mes bien sincères salutations.

« Ernest PRÉVOT,

« *Président du Conseil général,*

« *Notaire,*

« *Adjoint au maire.* »

Quelques brefs commentaires à ces lettres.

Je dois, d'après le maire de Cayenne, le rejet de ma réhabilitation à mon caractère emporté.

Emporté, dans ce cas, veut dire indépendant et prompt à se dresser contre l'arbitraire d'où qu'il vienne et quoi qu'il en puisse coûter.

Plus de souplesse et d'humilité veut dire s'incliner, faire des courbettes et autre chose à tout détenteur d'un pouvoir quelconque.

Merci. Je ne leur dois que le respect qu'ils méritent lorsqu'ils remplissent avec probité les devoirs de leur charge.

L'humilité, je la réserve à ceux qui, comme moi, sont humbles de cœur, aux déshérités de tous biens, de tous dons naturels parfois, sur lesquels il faut se pencher avec beaucoup de souple humilité pour les pénétrer, les comprendre et les servir.

Pour les forts et les autres, le courage et la droiture doivent

suffire, ce me semble, pour mériter leur sympathie. Sinon c'est regrettable pour eux surtout.

De la lettre du président du Conseil général, je retiens qu'il a constaté que chaque jour des Arabes qui se sont contentés de garder des troupeaux et de vendre du café ont été réhabilités.

Lorsque j'étais écrivain public j'ai fait nombre de demandes et démarches pour des Arabes et autres libérés dans ces cas.

Une bonne partie ont été réhabilités. Je m'en suis réjoui sincèrement pour eux, et j'ai même remercié les magistrats qui avaient su discerner le réel mérite de ces humbles travailleurs.

Il reste que je comprends moins qu'ayant beaucoup travaillé et étant resté sans reproche, que des magistrats m'aient témoigné l'animosité qu'excitaient en eux les résultats dus à mes efforts, en me refusant ce qui est mon droit.

Et M. Berland, qui connaît bien les choses de Guyane où il est établi depuis quelque vingt ans, met le doigt sur la plaie... la jalousie de commerçants qui avaient l'oreille des magistrats. Mon caractère trop intransigeant. Merci, monsieur Berland de le dire sans ambage, pour les policiers et autres esprits timorés et mesquins : « d'où rapports faux de ceux-ci et avis tendancieux de ceux-là ».

J'ai demandé quelques mois après ma lettre ouverte au Procureur de la République de Cayenne, si des personnes lui avaient écrit pour me reprocher quelque chose.

« Personne », me répondit-il.

La cause, je crois, est entendue par tous les esprits indépendants. N'insistons plus.

.....

Récemment, j'ai été informé du rejet d'une nouvelle demande en réhabilitation introduite près du procureur de la République à Paris.

Voici ma réponse au procureur :

Paris, le 18 novembre 1923,

A Monsieur le Procureur de la République, Paris.

« Monsieur le Procureur,

« Vous m'informez par lettre du 12 novembre dernier que la Cour d'appel de la Seine a rejeté ma demande de réhabilitation.

« J'ai retenu de la lecture du rapport de l'enquête que vous avez fait faire que les motifs de ma condamnation aux travaux forcés, vol qualifié et tentative de meurtre, d'abord, ma conduite au bain ensuite, vous avaient incité à conclure au rejet.

« Car l'enquête dans mon quartier a permis au juge de paix de conclure que je méritais d'être réhabilité.

« J'ai fait grief à la Cour d'appel de la Guyane dans une lettre ouverte, adressée aux ministres compétents d'avoir rejeté une première demande en mai 1921.

« C'est que parmi les juges qui ont rejeté cette demande la grande majorité me connaissait personnellement, et ne pouvaient nier à part eux-mêmes, que je fusse un travailleur dont l'œuvre accomplie était un sûr garant que je vivais honnêtement et utilement pour la Société.

« J'ai longuement mis en lumière dans cette lettre ouverte les raisons de leur injuste arrêt.

« Les juges de la Seine, eux, ont jugé sur pièces.

« Ils ne me connaissent pas et je ne pense pas à m'étonner de leur jugement. Cependant, comme vous m'invitez à renouveler ma demande avant deux ans, je vous informe que je n'en ferai rien

« Je pense en effet, d'ici là, avoir établi qu'un faux témoignage capital a présidé à mon jugement à Valence en 1904 et que notamment je n'ai nullement commis une tentative de meurtre, mais que j'ai été victime d'une tentative d'assassinat perpétré pendant que je dormais à l'occasion d'un guet-apens dans lequel j'avais été attiré.

« Que j'ai en fait été envoyé au bagne, pour un crime commis contre moi, dont je n'étais que la victime.

« Quant à ce qui est de ma conduite au bagne, je vais dans un ouvrage qui doit paraître prochainement, établir publiquement ce qu'elle fût.

« Et je ne peux douter que pour tous les hommes sincèrement et intelligemment épris de justice, elle ne soit considérée cette conduite, comme celle d'un lutteur qui n'a pas compté avec l'inégalité des conditions du combat pour tenter tout au moins, de réfréner les abus, les iniquités, les crimes qui depuis trop de lustres se donnent libre cours dans notre bagne de la Guyane, sous le couvert de la loi.

« Veuillez, etc... ».

.....
J'aime à croire que les juges qui ont rejeté pour la deuxième fois ma réhabilitation à Paris, s'ils veulent prendre la peine de lire cet ouvrage que j'adresserai au président de la Cour, comprendront pourquoi j'ai été vaincu devant eux par la douleur que me valut la contrainte atroce à laquelle je dus m'astreindre pour ne pas leur crier toute ma révolte après vingt années d'épreuves.

Vous étiez si tranquilles, messieurs, dans le tiède silence de cette salle confortable où vous et moi, assisté de mon avocat, M^e Ducos de la Haille, qui me connaît depuis des années et sait à quoi s'en tenir exactement sur moi, étions réunis.

Vous m'avez lu ce procès-verbal du procureur concluant au rejet et appuyant sur cette tentative de meurtre pour laquelle j'ai été envoyé en Guyane et sur ma conduite au bagne.

Vous ne pouviez pas vous douter que cette tentative de meurtre pour laquelle j'ai été envoyé en Guyane, était en réalité une tentative d'assassinat aggravée d'un guet-apens dont j'avais été la victime pendant que je dormais et que j'étouffais de ne pouvoir le crier.

Et puis encore cette mauvaise tête, ce condamné toujours puni, que cette administration pénitentiaire dont vous pouvez apprécier maintenant la valeur de témoignage, d'après ses méfaits, d'après

son ignominie que j'étaie au long de ce réquisitoire que je dresse contre elle, vous signala comme non amendé.

Comprenez-vous aujourd'hui qu'accusé une fois de plus d'avoir été presque un meurtrier, moi victime d'un assassin, qu'accusé d'avoir été mauvais détenu parce que j'avais dépensé au bagne, malgré les menaces de toutes sortes et malgré des centaines de jours de cachot et de cellule, toute mon énergie nourrie de foi ardente en la justice pour tenter d'arrêter le cours de ces excès qui vous feront mal à les lire : comprenez-vous que ne pouvant à ce moment, comme j'en avais furieusement envie, vous crier mon indignation, j'ai senti mon cœur fondre et les sanglots m'étouffer.

J'avais prévu, messieurs, que vous ne pourriez ne pas avoir le loisir de reconnaître tout au moins un peu la vérité en ce temps où le rythme de la vie sociale nous fait brûler tant d'étapes, où nous aurions cependant besoin de nous arrêter un peu et réfléchir calmement; en ce temps où l'on massacre, où l'on juge, et condamne, où l'on fait trop de choses en série.

Mais je n'avais pas prévu que je devrais pleurer ma révolte devant des hommes qui me parlaient doucement, qui n'étaient certes pas méchants, mais qui sans s'en douter, renouvelaient, perpétuaient ces heures où j'ai tant subi l'injustice des hommes.

Ah! comme j'ai senti une fois de plus que l'injustice engendre l'injustice.

Et pourtant, avant moi, je venais de voir sortir un homme avec les yeux bien rouges, et j'avais compris qu'il avait pleuré devant son passé évoqué par vous. Et tout en le plaignant, je pensais qu'il avait manqué de force, de volonté virile.

Je ne me doutais pas, voyez-vous, de ce qui m'attendait.

Et je comprends mieux maintenant comment vous avez pu vous méprendre sur les motifs de mes larmes.

Vous devez voir tant d'hommes pleurer devant vous.

Mais soyez assurés cependant que je n'ai aucune rancœur pour votre jugement : c'est si difficile de juger justement son prochain.

Et puis, voyez-vous, si j'avais eu vraiment besoin pour mon

âme et pour ma conscience d'une réhabilitation : Il y a longtemps déjà que la persévérance que j'ai dépensé à me rendre généreux et juste, dès que j'ai eu les moyens de le faire, me permettrait de me dire : tu es maintenant un homme.

Mais si je me suis révolté et si j'ai encouru la vindicte de nos lois humaines, c'est que les devoirs que devaient à ma jeune vie mes aînés, ces devoirs, ils n'avaient pas pu, ou pas su les remplir.

Et ma responsabilité comme la leur est relative, et en conséquence seulement de l'état de choses dont nous sommes le plus souvent les jouets.

Si bien qu'aujourd'hui, le rejet, le refus par vous de faire pour le compte de notre société ce geste de réparation bien tardif, ajoute un relief de plus à l'énormité des injustices coutumières entre les hommes, et nous incite davantage à être plus circonspect pour être plus certainement juste selon nos besoins idéaux.

Et vous le sentez, je suis plein moi de cette circonspection qui m'oblige à reconnaître que dans ce cas où vous m'avez vraiment injustement méconnu et desservi vous n'avez été que les jouets d'apparences spécieuses et dont seul un long travail critique vous eut permis de reconnaître l'injustice.

.....
Et maintenant en route pour la révision de mon procès.
.....

APPENDICE

Le *Petit Parisien* du 30 octobre 1923, informe que M. Chanel, nommé gouverneur de la Guyane, se propose d'y réaliser de sérieuses réformes et notamment au bagne.

Je vais donc donner mon avis sur ces réformes entrevues par M. Chanel et les chambardements souhaités par Albert Londres. Sur leur portée pratique à tous égards, ce qui importe avant tout, car des réformes, cela est à considérer et je souhaite au nouveau gouverneur, avec toute ma sincérité, de réussir.

Mais en aura-t-il les moyens, car la bonne volonté, une volonté de fer même, ne suffit pas.

Voyons, quels seraient les moyens nécessaires.

Le nouveau gouverneur aura-t-il vraiment tout pouvoir pour briser toutes les résistances et surtout la force d'inertie qui est l'arme naturelle des fonctionnaires, là-bas, plus peut-être qu'ailleurs, la force d'inertie et l'esprit de cabale et la politique qui sont les premiers obstacles qui se présenteront à lui?

On a tant vu passer de gouverneurs en Guyane et ils s'y sont généralement tous si vite fatigués d'être tirillés à droite ou à gauche quand ils ont voulu quelque peu agir.

Combien aussi pour éviter toute histoire ne se sont préoccupés de rien, que de laisser courir, laisser faire.

J'ai entendu dire un jour au gouvernement de la Guyane :

« Tous les procureurs généraux qui ont voulu faire preuve d'indépendance, on les a matés ». Indice d'un fâcheux dualisme entre des pouvoirs qui devraient obligatoirement s'entendre.

Et j'ai entendu dire aussi, dans la population : « Tous les gouverneurs qui ont voulu avoir de la poigne, on les a fait sauter ». Et certains aiment à citer entre d'autres l'histoire du gou-

verneur Rodier qui dut s'embarquer sous les huées, sous les menaces d'une foule ameutée contre lui par ceux dont il avait rogné les appétits.

C'est pourquoi je me demande si avec toute la volonté, toute l'énergie, toute la compétence désirables. M. Chanel aura aussi tous les pouvoirs nécessaires?

Et avec ces pouvoirs, aura-t-il le moyen de contrôler comment la discipline est appliquée. De quels moyens de contrôle disposera-t-il pour donner suite à une réclamation juste en son essence, mais affirmée fausse par l'Administration. Car j'ai vu pendant quinze ans des faits vécus sous mes yeux, affirmés inexistantes par les pouvoirs coupables de les avoir laissé commettre : cela est si commode.

M. Chanel pourra-t-il faire en sorte que les condamnés dont la bonne volonté a besoin pour être suscitée de se sentir traités avec justice, le soient effectivement? J'affirme, d'après l'expérience concluante que je pense avoir acquise, que le sentiment qu'ils ne doivent plus compter sur aucune justice annihile toute la bonne volonté dont seraient capables nombre de condamnés.

D'ailleurs, quelle vertu ne leur faudrait-il pas à ces hommes pour vouloir, en des conditions aussi difficiles que celles qu'ils doivent subir, se montrer confiants et appliqués à devenir meilleurs alors que toute aide, toute garantie que leurs efforts seront encouragés, soutenus leur sont absolument refusés.

J'affirme cependant, parce que c'est en moi une conviction acquise, dans cette lutte inégale mais opiniâtre que j'ai menée durant ma peine contre les abus de la Tertiaire, que la plus grande partie des condamnés est accessible au sentiment de la justice.

Et que l'évidence, la certitude pour eux qu'ils seront traités en raison de l'application qu'ils apporteront selon leurs forces à leur travail suscitera beaucoup de bonne volonté parmi eux.

Mais cela n'est qu'un point, le point moral relativement aisé à atteindre si les fonctionnaires de la Tertiaire sentent l'existence immédiate d'une autorité décidée à sévir rigoureusement contre les abus d'où qu'ils viennent; si les surveillants notamment savent : que tuer un condamné, à propos de botte, en si-

mulant ensuite une agression, en se griffant soi-même et en s'arrachant quelques boutons, que tuer, hors le cas de danger certain, — ce qui serait infiniment rare, MM. les surveillants, si vous voulez être justes — que tuer hors ce cas, c'est assassiner et que cela ne vous vaudra plus, comme souventes fois, un nouveau galon, mais bien un jugement avec la condamnation prévue, lorsqu'elle sera dûment méritée.

Si les fonctionnaires de tout acabit se rendent bien compte de cette vérité élémentaire qu'un sac vide ne peut tenir debout, que le fait d'être forçat n'implique pas la possibilité, même en le commandant, d'avoir la force de faire du travail sans manger, alors qu'ils ne pensent eux qu'à travailler le moins possible tout en mangeant à leur suffisance.

Cela, dis-je, c'est le point moral qui peut être atteint surtout si, pour constituer un pécule au condamné travailleur, *vous lui payez équitablement*, je souligne, son travail.

Et vous feriez là d'une pierre deux coups.

Un condamné lorsqu'il aurait quelque argent au pécule, songerait moins à l'évasion : l'argent, son argent, le retiendrait. C'est tellement humain.

Payés et nourris : pourquoi iraient-ils chercher une problématique liberté? La liberté prévue de crever de faim, de misère, comme les quatre cinquièmes de ceux qui réussissent à atteindre les Guyanes voisines y ont crevé.

Car au bagne, ceux qui sont revenus, ceux qui ont été rendus par les polices de ces pays, après de multiples tentatives pour les atteindre, ont si souvent relaté la misère générale, l'exploitation éhontée des colons et des pouvoirs hollandais et anglais, quand ils avaient besoin pour un temps de leurs services, que chaque bagnard sait que même s'il réussit à atteindre ces terres étrangères, il y sera honni, méprisé, exploité jusqu'au jour où, malade, il sera impitoyablement rendu contre une prime.

Etre rejeté au bagne : ce fut souvent la seule récompense de maints évadés qui surent pourtant se plier à un travail exténuant pour conserver cette liberté si durement conquise.

L'argent n'a pas d'odeur, et rendre un forçat évadé, alors

même qu'il vous a bien servi, tant que vous avez eu besoin de lui et tant qu'il a eu la force de vous servir, n'est pas chose vile.

Et cependant, malgré cette presque certitude de nouvelles misères et du retour pour tout forçat en mal d'évasion, ils partent toujours. Car le bagne sans nourriture acceptable, avec toutes ses hideurs, ses ignominies, ses promiscuités dépassant l'abjection, sa discipline stupidement méchante ou féroce, le bagne avec ses perspectives de crever plus maudit et plus seul qu'un mauvais chien enragé, le bagne n'est pas tenable, et tous les autres maux ne peuvent être pires en liberté.

Voici donc la première conséquence pratique et utile qu'on pourrait obtenir. Restent les moyens matériels.

D'abord, ce serait dit-on, le mandatement des dépenses de l'Administration pénitentiaire aux lieux et places du directeur du bagne et cela serait bien, tant que ce serait un gouverneur intelligent, volontaire, capable qui gouvernera la Guyane. Mais ce ne serait plus un remède, le jour où un gouverneur brouillon, il y en eut, imposerait ses directives à un directeur capable; il s'en pourrait trouver.

Le Conseil général de la Colonie y pourvoirait aussi.

Dans quelles mesures?

Vous voulez construire des routes; défricher d'immenses espaces, assainir des savanes inondées, créer un cheptel qui affranchira la colonie du besoin de s'adresser au Brésil ou au Vénézuéla. Parfait.

Mais le budget de la Guyane est courtement limité et quand même vous aurez réalisé 20, 30 % d'économies sur les crédits affectés au traitement des fonctionnaires, en supprimant ceux que la politique a inutilement créés, vous aurez encore bien peu de choses pour un tel programme.

Et il vous faudrait l'aide financière de la métropole. Il vous faudrait des capitaux importants.

Or, cela est difficile à trouver. Les gens d'affaires compétents de Guyane, il y en a deux ou trois, qui ont envisagé maintes fois de faire autoriser un emprunt en France, y ont renoncé en

se convainquant du peu de garantie qu'ils pourraient déce-
ment offrir pour gager cet emprunt.

Pour une œuvre étudiée et définie, comme celle des travaux à
accomplir pour le port de Cayenne, ils n'ont pas su comment
aboutir.

Comment, et sur quoi en effet, gager un emprunt en Guyane?
Et je ne veux pas faire un tableau méthodiquement désespéré
de la situation, mais nous avons plus que jamais besoin de regar-
der toutes les réalités en face et ce besoin se développe de nos
temps à mesure que notre conscience pratique s'éclaire.

C'est un fait : trouver de l'argent pour développer la Guyane
est un dilemme dont je n'ai vu personne se tirer.

Mais supposons cependant les capitaux nécessaires trouvés.

Il me reste un troisième ordre d'idées à développer : on ne
réussirait pas à défricher d'immenses espaces en Guyane ni à
assécher les savanes, ni à créer des routes avec les trois ou quatre
mille condamnés qui pourraient pratiquement être employés à
ces travaux.

C'est dix fois, vingt fois plus de condamnés qu'il faudrait
et je pense que nous avons assez de criminels ou soi-disant tels
comme cela.

A ce sujet, pour défendre ces condamnés pendant la nuit
d'abord contre les tentations et les faiblesses sexuelles. Pour
éviter ces ignobles pratiques que les hommes vivant loin des
femmes ont pratiqué de tous les temps, il faudrait prévoir des
milliers de cellules qui coûteront des millions en conséquence,
pour les isoler.

Resteraient encore, le besoin aidant, toutes les possibilités des
heures de travail en commun, pour ces hommes répandus sur
d'immenses espaces et malgré toute la surveillance possible.

D'autre part, même nourris, payés, soignés et chaussés, il
faudrait pour cela prévoir un budget au moins double de ce qu'il
est, il y aurait à prévoir quand même un pourcentage énorme de
mortalités.

Les fièvres par les moustiques, l'empoisonnement par les mias-
mes seraient les premiers et inévitables fléaux qui les frappe-

raient infailliblement. Il est des exemples terriblement probants et nous n'avons aucun moyen de les supprimer avant de commencer.

Or, les rares Européens travaillant de leurs muscles en Guyane, sont particulièrement vulnérables et même en dotant chaque travailleur d'une moustiquaire, vous ne les éviteriez pas.

Il resterait encore à signaler l'ankylostomiase qui menace aussi, entre tant d'autres maux, le futur cheptel; la filariose, la lèpre, etc., etc., pour décimer vos trois ou quatre mille travailleurs que nous supposons portés de bonne volonté pour un travail dont ils sauront, par l'expérience des anciens, qu'il va leur coûter la vie.

Réfléchissez à cela, car eux y réfléchiront.

Je crois donc pouvoir affirmer que le défrichement de la forêt, l'assèchement des savanes, la construction des routes ne seront pratiquement possibles qu'avec une main-d'œuvre qualifiée, d'origine climatique analogue, vivant normalement sous ces latitudes et disposant de moyens prophylactiques certains et largement employés, disposant en outre d'un outillage puissant pour réduire dans les plus courts délais les obstacles matériels et vaincre les difficultés qu'oppose l'exubérante, l'inimaginable vitalité qu'oppose la forêt guyanaise à l'effort de l'homme.

Et l'expérience dont j'ai été témoin à Saint-Laurent et dont tant de témoins ont pâti comme moi, m'incite à dire, car gouverner, c'est prévoir, que tout espace défriché, toute savane asséchée devra être aussitôt abandonnée tout le temps nécessaire au soleil et au grand air pour parachever l'œuvre des hommes en stérilisant les miasmes générateurs de fièvres et de mort qui s'élèvent immédiatement de toute surface boisée rendue à la lumière et au plein air.

Je serais tenté de m'excuser d'apporter un témoignage aussi pessimiste en cette occurrence d'effort d'un homme de bonne volonté qui ne peut prévoir les difficultés morales et matérielles qui vont pas à pas, se dresser innombrables et invincibles sans les moyens formidables nécessaires pour les réduire.

Mais supposons que le nouveau gouverneur de la Guyane dis-

pose de tous ces moyens, voyons maintenant les résultats, les fins à envisager, et comment ils seraient en conséquence avec les sacrifices et les dépenses consenties?

Voyons ce qu'ils pourraient être?

Nous aurions construit des routes qu'il faudrait coûteusement entretenir.

Pour quels charrois? Pour quels trafics?

Celui auquel pourrait donner lieu l'exploitation intensive et méthodique des forêts, c'est-à-dire la base la plus matériellement évidente d'exploitation.

Pour quels débouchés?

Ceux que nous pourrions trouver chez nous, pas d'autres. Car il nous faudrait acheter nous-mêmes ces bois dont nos voisins sont aussi riches que nous et qui nous reviendraient trop cher pour que nous puissions les vendre un prix intéressant pour eux, comme pour tous les pays acheteurs de bois.

Reste maintenant à savoir si en France, avec la concurrence de nos bois français d'abord; de ceux de l'Afrique Equatoriale, de l'Afrique Occidentale, du Gabon, etc., de Madagascar, de l'Indo-Chine, nous aurions encore un marché suffisant pour l'emploi des millions de mètres cubes que nous devrions exploiter en Guyane pour couvrir les dépenses de la main-d'œuvre de tous les travaux, de tout l'outillage à prévoir pour l'exploitation.

Certes, il est en Guyane des bois merveilleux, comme couleur, comme dureté, comme durée, pour l'ébénisterie notamment, pour la navigation, pour la construction des voies ferrées, etc.

Mais, outre que la clientèle a ses habitudes, avec lesquelles il faut compter et que les marchands de meubles n'éprouvent généralement pas le besoin de se donner la peine de lui faire adopter de nouveaux bois puisqu'ils la servent facilement autrement, il faut aussi tenir compte que ces bois généralement très durs sont difficiles à travailler et que nos ouvriers ébénistes rechignent, et cela s'explique, à les employer.

En effet, si nous donnons ces bois à un ouvrier qui travaille aux pièces, il ne sortira plus sa journée, s'il doit passer trois ou quatre fois autant de temps, comme je m'en suis rendu compte, pour

exécuter le même travail. Beaucoup plus de peine pour un moindre profit, pour un salaire qui serait plus qu'insuffisant à le faire vivre, c'est un sacrifice qu'il ne faut penser demander à personne.

Voyons maintenant le patron fabricant qui paie son ouvrier à l'heure. Le prix de revient des meubles fabriqués avec ces bois durs serait de beaucoup supérieur à celui des mêmes meubles qu'il établit et vend facilement.

Il lui faudra donc convaincre sa clientèle qu'elle doit payer beaucoup plus ses chers meubles qui ne lui feront généralement pas davantage envie. C'est là un ensemble de conditions peu favorables aux débouchés des très beaux bois que nous avons en Guyane.

Il faut voir la réalité telle qu'elle est : des douzaines de marchands de bois m'ont fait ces mêmes réflexions pendant sept mois à l'Exposition Coloniale de Marseille. Ce ne m'est pas un mérite que de les rapporter.

Ils concluaient d'ailleurs tous : « Il faut que vous puissiez nous vendre ces bois de remplacement plus beaux ou au moins égaux à ceux que nous avons l'habitude de vendre, à un prix beaucoup plus bas, car nous devons conserver longtemps vos bois, pour les faire sécher d'abord et pour nous donner le temps d'habituer notre clientèle à les employer.

Ce sont là des raisons qui, dans le système économique actuel sont indiscutables et prépondérantes.

Pour les autres emplois, menuiserie, travaux de charpente, constructions navales, les mêmes raisons valent à quelques détails près et la Guyane reste à quelques 7.000 kilomètres de la Métropole.

J'avais souvent entendu parler en Guyane de la possibilité d'y puiser à l'infini des traverses de chemin de fer.

J'étudiai donc la question lors d'un de mes voyages. Un ingénieur qui, pendant la guerre, avait pu s'installer fournisseur de traverses à la faveur du désarroi jeté dans le mécanisme du temps de paix, me dit : « J'ai liquidé mon affaire parce que les compagnies de chemins de fer se sont groupées en un trust d'achat, ont

imposé le prix de 17 fr. 50 par traverse — prix auquel je ne peux pas trouver à acheter moi-même. En France, nous ne trouvons pas de chêne à ce prix. Mais le Tyrol notamment, fournit ces traverses rendues à la frontière et il n'y a rien à faire pour se porter acheteur en de bonnes conditions en ce pays ».

Pour la Guyane, où le prix d'achat du bois est infime, il y aurait de ce côté possibilités, sous réserve que ses bois se comportent aussi bien à l'usage que le chêne, ce qui reste à démontrer. Mais l'exploitation et surtout le transport sont des facteurs déterminants à faire cadrer avec ce prix de 17 fr. 50 qui doit laisser un bénéfice suffisant. Or, les voies de chemins de fer constituent un fret peu intéressant. Les compagnies de navigation ne veulent ou ne peuvent consentir des prix assez bas. Il faudrait organiser un service de voiliers et leur procurer le fret pour revenir. Comme on le voit il ne dépend pas seulement de la bonne volonté dans ces cas concrets — pour résoudre le problème il ne dépend pas d'avoir le bois de qualité à profusion — ce sont encore les possibilités d'exploitation, comme trop souvent dans notre système économique actuel qui s'imposent aux hommes à l'encontre des intérêts bien compris de l'humanité.

Même avec un débouché assuré par la demande, et la constitution d'une flotte de voiliers assurant un fret de retour — il faudrait prévoir celui de l'aller — le prix de revient de ce fret resterait un élément difficile à concilier avec les exigences de prix des acheteurs.

Voici donc la question des bois de Guyane posée telle qu'elle doit l'être et toute la bonne volonté possible n'y pourrait rien changer. Et les débouchés nécessaires, les bois de Guyane ne les auraient pas à beaucoup près pour les quantités suffisantes à assurer un trafic, un charroi en raison des dépenses et des sacrifices qu'aurait coûté l'établissement des routes et que coûterait leur entretien.

La question de la gomme de balata ne peut plus guère entrer en ligne de compte : depuis des années déjà on prévoit sa disparition, et les quelques ouvriers spécialistes libres, y suffiront amplement.

Cependant les routes permettraient évidemment la surveillance de l'exploitation rationnelle de cette précieuse gomme. Elles permettraient d'interdire, dans une large mesure, la saignée à mort que tant d'ouvriers balatistes inconscients, noirs anglais pour la plupart, et naturellement poussés par un esprit de lucre, compréhensible chez d'aussi frustes natures, pratiquent régulièrement. Mais il est trop tard. Et le remède consiste en la plantation méthodique et surveillée de jeunes balatas, ainsi que les Anglais prévoyants l'ont pratiqué depuis quelque dix ans et plus dans leur Guyane.

Pour l'essence de bois de rose, les installations actuelles absorbent toute la production de bois que fournissent les indigènes et le bois de rose femelle n'est pas non plus en telle quantité que je sache, que l'on puisse prévoir un grand développement de la production. D'ailleurs, les besoins en sont limités.

Reste l'or. Il y en a peut-être pour des dizaines de milliards, car on en trouve partout.

Mais en avons-nous vraiment besoin de telles quantités? et qu'en ferions-nous, alors que les valeurs réelles sont de plus en plus pour l'esprit pratique qui se développe chaque jour parmi les hommes, après les produits alimentaires; le charbon, le fer, le pétrole, le coton, la laine, etc., alors que c'est par-dessus tout la faculté productive de l'homme, de ce qui est vraiment utile, indispensable à la vie qui devient la véritable valeur.

Et à ce propos, comme il est vain, enfantin même de parler de faillite, de banqueroute en un monde où les facteurs de production se développent tous les jours, comme si le fait de la dépréciation totale de bouts de papier, tirés à des chiffres invraisemblables, pouvait diminuer d'un iota la valeur intrinsèque de ce que contient ce monde de produits nécessaires à la vie, et de possibilité d'en créer.

Mais je reviens à la Guyane : la disponibilité de ses produits est à peine intéressante présentement pour la vie économique de la Métropole et même du monde et aucun capitaliste avisé ne peut être assuré d'y gagner de l'argent, même s'il était à la fois Jaurès et Ford.

Au point de vue agricole, les conditions d'exploitation, même par une main-d'œuvre pénale, nourrie, entretenue et soignée comme il serait indispensable de le faire en rendrait le prix de revient trop onéreux pour une exportation quelconque. J'en ai fait l'expérience, elle m'a coûté une centaine de mille francs que je ne regrette d'ailleurs pas, puisqu'ils ont aidé à faire vivre quelques libérés et autres déshérités.

Des cacao de première qualité, de goût exquis, des cafés équivalents me revenaient à deux ou trois fois le prix que j'aurais dû les vendre, étant donné les cours du Havre et d'ailleurs.

Et pourtant, j'ai eu un petit noyau d'ouvriers libérés qui se donnaient la peine, qui mettaient beaucoup de volonté pour produire bien.

Mais comment lutter avec le prix de revient des journées du Brésil, du Guatémala, du Nicaragua, du San-Salvador et autres Etats centre ou sud-américains, où notamment certains de nos grands chocolatiers disposent de centaines et milliers de peaux-rouges ou de métis pour des prix variant entre 1 fr. et 1 fr. 50 par jour, alors que cette même journée me revenait à 8 francs et davantage.

Il resterait donc les morts fauchés, enterrés par centaines ou par milliers pour une œuvre d'utilité très contestable, car il ne faut pas espérer attirer des Français en nombre suffisant, non pas pour peupler la Guyane, mais seulement pour y créer quelques centres et pour y vivre, sans autres avantages matériels d'abord que ce qu'ils pourraient trouver partout et notamment chez nous.

D'ailleurs, dans les autres Guyanes où il y a routes, chemins de fer, ports, grandes sucreries, etc., il y a peu d'Européens et leur nombre n'augmente guère, que je sache.

Cependant les Hollandais, comme les Anglais y exploitent sous une forme d'esclavage déguisé et parfois révoltant, des Javanais et des Indous payés à des prix dérisoires. Ils gagnent encore de l'argent avec ces esclaves soi-disant libres et traités comme vil bétail.

Et comme cela dure depuis des siècles, ils continuent.

Il resterait donc que nous aurions inutilement fait des sacrifices d'êtres humains et d'argent pour une colonie trop en dehors de notre sphère d'action pratique et des voies maritimes fréquentées du globe.

Et sa mise en valeur méthodique n'est très certainement pas opportune voire utile pour nous.

Ces mêmes moyens peuvent être largement rémunérateurs employés en France où, derrière les hautes murailles de nos prisons, puisque prisons il faut, nous serons d'abord à l'abri des évasions et de leurs conséquences, car nombre de crimes furent commis en France et ailleurs par des évadés du bagne. Et où en traitant les détenus de toutes catégories en êtres dont on veut, dont on a besoin socialement et idéalement d'obtenir le relèvement dans tous les cas où le dévoiement n'est que le fait de la chose sociale, c'est-à-dire dans tous les cas curables.

Et cela est beaucoup moins difficile qu'il n'y paraît. J'en suis absolument et pratiquement certain et je me chargerai, le cas échéant, d'en faire la démonstration décisive.

Pour les autres, les dégénérés, les anormaux, les victimes des soulographies des samedis, de la syphilis et autres maux sociaux, la société a encore plus le devoir de les soigner en raison même de l'infirmité et de l'injustice congénitale qui présida à leur entrée dans la vie.

.....

Vous vérifierez cela, monsieur le gouverneur, et dans quelques mois vous serez convaincu que le seul remède au mal que vous voulez tenter de réduire est la suppression tout court des bagnes de la Guyane.

.....

*Extrait d'une lettre adressée à la Commission de réforme
de la transportation en Guyane.*

P. S. — Je crois savoir que la Commission est disposée à conclure :

1^o A la suppression de tout nouvel envoi de condamnés en Guyane;

2^o A maintenir là-bas ceux qui y sont : leur rapatriement étant une grosse dépense.

Voici mon avis sur ces points :

La première décision est parfaite, d'autant plus qu'elle implique logiquement la suppression de fait de la transportation.

Pour la seconde : l'économie du rapatriement des condamnés reconnus médicalement propres à résider de nouveau en France — ce serait la majorité — n'est qu'une apparence.

Car le temps que ces condamnés mettraient en Guyane soit à être libérés, soit à disparaître, coûtera plusieurs fois la somme économisée, sans aucune compensation.

Et les intérêts particuliers de deux ou trois exploitations forestières qui ont peu de chance de jamais gagner de l'argent, je connais la question, ne peuvent être mis en ligne de compte avec l'intérêt matériel et moral de la collectivité et celui des condamnés.

De plus, en France, tout condamné, apte au travail, doit rapporter moyennement à la collectivité ce que rapporte moyennement tout travailleur à son employeur.

En lui laissant tout ce qui lui revient légitimement, la collectivité doit tirer un rapport net que je fixe arbitrairement à 10 francs par jour, pour un rendement moyen de travail évalué à 30 francs par jour.

Evidemment, pour obtenir ce résultat, il y a la manière. C'est précisément cette manière que je me charge, le cas échéant, de démontrer pratiquement et gratuitement.

A LA SALLE WAGRAM

Suite de la première édition.

En mars 1926, Léo Poldès annonçait dans son journal du Club du Faubourg un débat sur le baigne et la mise en accusation du livre de Louis Roubaud *Le Sphinx et le Forçat*. J'avais suivi avec un vif intérêt les articles sur le baigne de Louis Roubaud dans le *Quotidien*. Après Albert Londres, Louis Roubaud en visitant le baigne, avait tenté de jeter un peu de lumière sur cette énigme formidable qu'est la criminalité, en cherchant à discerner ce qu'est au fond la mentalité des forçats. Le titre de son livre où sont rassemblés ses articles, les observations qu'il put faire comme d'ailleurs sa conclusion, indiquent clairement qu'il n'a pas su saisir, comprendre, ces mentalités. Son garçon de famille — le Sphinx de son livre — avec qui il a vécu, qu'il a vu agir diversement et à qui il témoignait une sympathie propre à mettre ce fagot en confiance, lui a échappé comme les autres. L'homme n'est pas encore prêt, en quelques milieux que ce soit, à se livrer à l'homme. Rares, excessivement rares, sont mêmes les ménages où les deux époux connaissent toujours toutes leurs pensées. Les conditions où l'humanité évolue depuis sa venue en ce bas monde, le complexe social, résultant de ces conditions ne permet pas de penser tout haut sans crainte d'être incompris et surtout mal compris. Et alors même que la volonté d'être toujours sincèrement et par besoin idéal, raisonné, est tendue vers ce but, il faut céler le plus secret qui peut être le meilleur de soi-même par ce que notre sensibilité s'émeut, tremble, de voir nos meilleurs intentions mal interprétées ou méconnues. Cela est devenu plus que jamais le point névralgique, douloureux, tragique devant lequel piétinent, butent nos généra-

tions. D'où, pour une part, ce besoin de s'étourdir, de se fuir, de faire de la vitesse comme pour se dérober à l'anxiété que nous vaut chaque minute où nous nous trouvons seuls avec nous-mêmes. Mais 2, 3, 500, 10.000 kilomètres plus loin, lorsqu'il faut s'arrêter, la même anxiété nous étreint, la même constatation s'impose : pourquoi ne puis-je pas être ainsi que je voudrais être pour satisfaire tout ce que ma conscience m'ordonne, me commande et me fait désirer d'être...

Or, les forçats ont plus ou moins, mais toujours trop de raisons de ne pas se livrer, même à qui leur témoigne de l'intérêt... Et de cela deux conclusions se dégagent tout d'abord : celle de Louis Roubaud qui dit simplement : je n'ai pas compris. Puis celle de la majorité des observateurs qui veulent quand même comprendre et qui disent : je les connais, ils ne valent rien, il n'y a rien à faire avec eux. Mais je reviendrai sur ce point de mon sujet.

A ce débat sur le bagne à l'occasion du livre de Louis Roubaud, Poldès avait convié Maître Maurice Garçon, qui devait soutenir l'accusation contre le livre et Maître Henry Torrès qui devait en présenter la défense.

Albert Londres, Jacques Dhur, F. L. Merlet, d'autres personnes qui ont connu le bagne, étaient également invitées à prendre la parole pour jeter, si possible, quelques lumières dans le débat. J'étais moi-même inscrit parmi celles-là. Et chose singulière — bien que motivée par nombre de raisons de fait — j'avais une très nette intuition qu'il allait se passer quelque chose de saillant, d'important pour moi.

M^e Maurice Garçon s'excusa d'abord d'avoir à remplir le rôle d'accusateur. Il est pénible en effet à tout homme de cœur de frapper ce qui l'est déjà tant et souvent trop, — légalement et humainement parlant. Il est incompatible avec la conscience de jeter encore une pierre au fond de la fosse où grouillent dans leur vermine, parmi les gémonies, ces morts sociaux — ces morts en sursis que sont les condamnés aux bagnes.

M^e Maurice Garçon, malgré sa formation de juriste, malgré que les contingences sociales l'aient destiné à soutenir ce qui est

légalement la chose sociale, à ce moment si trouble de l'histoire humaine, fut humain. Mais lui non plus ne sait pas assez, ne comprend pas assez le criminel. Et cela est difficile à qui n'a pas souffert ce qui fait le criminel, le révolté ignorant et farouche, à qui n'a pas souffert les injustices, les brutalités ou seulement l'indifférence sociale...

Et je ne parle pas de ceux qui sont nés assez tarés, assez mal équilibrés pour devenir des criminels, du seul fait d'être venus au monde malgré eux, malades et assez mal protégés, assez livrés aux conséquences d'un mal qu'ils ont trouvé au ventre de leur mère ou acquis dès leur enfance.

Aussi, quand on voudra vraiment tarir cette source qui enfle, enfle tous les jours, qui fournit des criminels qui commettent tant de crimes atroces; quand on voudra qu'il arrive plus, parmi les hommes que nous sommes, que tel ou tel devienne demain au hasard des circonstances, la victime innocente de tous ces avariés — on rendra, par des moyens humains — il en est de mis en application notamment dans certains États d'Amérique — les dégénérés inaptes à se reproduire.

Pour M^e Henry Torrès, qui défendait le livre de L. Roubaud, j'eus l'impression qu'il avait la crainte de n'être pas assez idéalement compris de la salle et de heurter inutilement sa conviction faite d'ignorance concernant ce sujet que les spécialistes connaissent encore si mal. J'eus l'impression qu'il n'employait pas toute sa fougue à dire tout ce qu'il pensait sur la question. Néanmoins, il avait la partie trop belle pour ne pas stigmatiser comme il se doit les criantes inepties, les horreurs incroyables autant que contraires à l'intérêt général de notre système répressif et du bagne en particulier.

Mais son succès fut relatif. Le bagne et les criminels qui le peuplent restent un objet de crainte, de répugnance tel pour le grand public que s'il veut bien se laisser aller à un peu de commisération pour les sévices, les atroces misères des condamnés et les réprouver même, il semble désirer que cette chose, cette cause de son effroi irraisonné reste lointaine et qu'on l'arrange si possible, mais sans qu'il en soit importuné.

F. L. Merlet, auteur de *Vingt forçats*, prétendit, lui, connaître les forçats. Il les connaît certainement mieux que tous ceux qui n'ont pu approcher le bagne, puisqu'il a vécu un certain temps en Guyane. Mais ainsi qu'il le dit, si sous la forme littéraire qu'il a donnée à ses histoires dans son livre de forçats, il y a une réalité concrète, il y a aussi la preuve qu'il n'a vu que l'extérieur des forçats. Et, malgré qu'il ait affirmé les connaître, je lui affirme, moi, qu'il a le désavantage de les connaître mal, et de les faire pire qu'ils ne sont, sans tenir assez compte des contingences. Or, je ne vois pas ce que notre besoin de justice et d'être exactement renseignés peut gagner à cette manière de les présenter.

Ainsi, dans son histoire de l'innocent, page 170 de son livre, je reconnais, malgré des inexactitudes matérielles imputables sans doute à Bluquère — que je reconnais aussi — l'histoire d'un homme que j'ai tout particulièrement connu.

Et je constate, primo, ce fait : Bluquère, qui sait Lebronard innocent, et qui peut facilement, malgré son départ des Iles maintenir Lebronard à sa place — parce qu'il est innocent et que cela est un argument dont son successeur au commandement des Iles aurait sûrement tenu compte — l'abandonne, le laisse aller dans la case « où il devient pareil aux autres ». Que voilà bien un singulier protecteur de l'innocence. Pourtant, L. Merlet nous le présente « cultivé, intelligent » et sans conscience, alors ? Et vous vous étonnez, Merlet, que les forçats n'en aient pas !

Mais permettez-moi de donner, en ce cas précis, le démenti le plus formel à Bluquère, dont j'ai bien connu la manière de faire. Lebronard a toujours été sans discontinuer un aide précieux et remarquablement compétent pour les médecins qui le traitaient en camarade.

Lebronard n'a jamais été comme les autres. Son éducation et aussi peut être cet amour pour une femme qui ne le méritait pas et pour laquelle il se perdit, l'ont protégé.

Je l'ai très connu. Nous nous fréquentions beaucoup. Mais j'ai tellement eu toujours l'intuition que le sujet de sa condamnation était la chose dont il ne fallait pas parler, que jamais je n'y fis aucune allusion. Néanmoins, lorsque nous causions

bagne, et justice, et c'était souvent, je sentais que mon camarade, Lebronard, était victime de circonstances pénibles. Vous m'avez appris, Merlet, que Bluquère avait découvert qu'il était innocent... Mais cela je l'avais senti, j'en avais la conviction. Mais jamais — la vie comporte parfois de ces émouvantes contradictions — jamais, moi qui n'ai jamais craint d'attaquer seul l'abus d'où qu'il vienne, l'administratif et l'autre, je n'ai osé dire à Lebronard : je vous sais, je vous sens innocent... de crainte de raviver en lui de trop cruels souvenirs.

J'ai voulu tirer de cet exemple cette conclusion : Il est dangereux de parler d'autrui, même des forçats. Nous sommes entraînés par le courant que nous créons nous-mêmes. Nous voulons toujours prouver davantage que notre documentation est sûre. Et plus nos détails, déjà extraordinaires, déjà torturés intéressent nos auditeurs ou nos lecteurs, plus nous nous appliquons pour soutenir constamment leur attention, pour les épater même, à les corser aux dépens de tristes héros, et aussi parfois d'un Lebronard.

Vous avez été mieux dans la note avec Larvaud, dans votre roman : *La Main au collet*, Merlet. Là, vous avez bien campé cet ex-député de la Guyane, parce que vous l'avez pu observer tel qu'il est et le connaître.

J. Dhur a toujours vu, à mon sens, le bagne à côté d'où il est en réalité. Il a écrit des articles qui ont fait rire de tristesse tous les fagots qui les ont lus. C'est d'ailleurs à lui que s'adresse la lettre de A. Roques que j'ai transcrite dans ce livre. Je ne pense pas nuire à Jacques Dhur en le précisant dans cette édition. Il m'a paru être de bonne foi. Mais il a vu, et regardé, avec des ceillères, myopement et de plus avec des lunettes fausses socialement, objectivement fausses.

Les autres orateurs ayant renoncé à la parole, Léo Poldès la donna au gouverneur de la Guyane. M. Chanel, qui venait d'arriver en congé de Guyane en France, et dont la présence était annoncée à l'auditoire.

J'avais remarqué que M. Chanel, qui se trouvait à 4 ou 5 mètres de moi, dans un coin assez libre de la salle, faisait des

signes de vive dénégation lorsque MM. Garçon et Torrès parlaient des atrocités du bagne. Il semblait vouloir dire : « exagérations et même inventions ». Il était dans son rôle.

Il annonça son exposé en déclarant : « Je ne suis pas orateur, je vais vous parler simplement et avec ma déformation professionnelle », cela du ton de quelqu'un qui veut dire que pour lui cela n'existe pas, étant donné qu'il sait se surveiller, se contrôler soi-même ainsi qu'il est nécessaire, surtout lorsque la vie nous a ménagé l'accès de hautes fonctions.

Je pense que M. Chanel avait vite saisi que le public de la salle voulait pour une grande part être rassuré. Supprimer le bagne? Mais qu'allait-on faire des forçats? Les ramener en France?... En vendant mon livre, moi-même, comme je le fais depuis quelque temps, cette objection où la terreur du mot forçat pointe visiblement m'a été faite très souvent. Aussi, M. Chanel s'appliqua-t-il à rassurer la grande majorité trembleuse par instinct. Cela lui fournit l'occasion de se décerner un satisfecit complet.

Le bagne était indispensable. La Guyane protège mieux que tout (par extinction rapide des condamnés évidemment).

D'ailleurs, les sévices avaient cessé depuis qu'il y était, lui, Chanel, le grand chef comme il le dit emphatiquement. Et malgré que la main-d'œuvre du bagne fut déplorable, dit-il encore, il faisait, lui, de grandes choses; construisait des kilomètres et des kilomètres de route notamment, il était ainsi arrivé à construire ou établir suffisamment la route coloniale jusqu'au kilomètre 80, tout en ménageant la santé des condamnés. Mais, malgré qu'il les traitât avec justice, il n'y avait pas de relèvement possible à attendre d'eux. Ils étaient incapables de s'adapter.

Et, fait symptomatique, depuis qu'il avait été question de la suppression du bagne, le nombre des évasions avait beaucoup augmenté.

Il conclut : « J'ai cinq mille forçats, je peux dire que je les connais tous. J'ai étudié leurs dossiers à tous. Eh bien, sur les 5.000, il n'y en a pas 10 d'intéressants. Mais, s'il s'en présente un qui ait donné des preuves de repentir, nous l'accueillerons tous. » Puis, comme pour appuyer ses affirmations, il ajouta :

« On a beaucoup parlé de la corruption du personnel. On a exagéré comme pour beaucoup d'autres choses. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que ce sont les transportés qui incitent les surveillants en leur offrant ce qu'ils veulent vendre. Ce sont eux qui corrompent leurs gardiens pour obtenir une faveur. »

M. Chanel recueillit au cours de ses déclarations beaucoup d'applaudissements, surtout au passage où il ponctuait avec énergie qu'avec lui tout était changé et que le bagne répondait enfin à sa destination : « Tenir éloignés de la métropole les criminels les plus dangereux et faire œuvre de colonisation utile. Obtenir d'eux un rendement en travail, tout en les traitant avec autant d'humanité que la situation le permettait ». Conclusion : « Nous devons maintenir le bagne puisqu'on ne peut le remplacer par rien de mieux. »

Quand il eut terminé, il fut remercié par une véritable ovation de la grande majorité de la salle.

Cependant, Albert Londres ayant mis en doute que la route coloniale fut aussi avancée que l'indiquait M. Chanel, qui s'attribuait la construction de cinquante kilomètres, qui, ajoutés à ceux existants, avant son arrivée, faisait plus de 80 kilomètres mis en état de roulement. M. Chanel lui répondit avec la plus exquise courtoisie : « Oui, mon cher Londres, nous sommes au kilomètre 80, je vous invite à faire la promenade en automobile quand vous voudrez. » Comme M. Chanel regagnait sa place, un auditeur se leva, aux premiers rangs des fauteuils et demanda véhémentement la parole en protestant contre les affirmations de M. Chanel. A ce moment, Poldès m'ayant donné la parole, réussit à obtenir le silence du protestataire véhément et tenace.

Je commençai par déclarer que dans ce débat, on avait beaucoup fait appel à la sensibilité humaine. Mais que les condamnés de toutes catégories, comme tous les parias en général se contenteraient seulement d'un peu de justice à laquelle ils ont droit comme tout le monde.

M. Chanel dit que maintenant, sous son autorité, les forçats sont traités avec justice. J'en suis heureux, car dans ce cas, il est des premiers à en user ainsi avec eux.

M. Chanel nous dit aussi qu'il connaît bien les forçats, qu'il a étudié 5.000 dossiers, et qu'il n'y en a pas dix sur 5.000 qui sont intéressants. C'est possible. Mais M. Chanel ne nous dit pas ce qui a été fait pour les rendre intéressants, et notamment si on a cherché à leur donner un peu de cette éducation qui leur a manqué presque à tous, et que tous ici vous avez plus ou moins reçue. C'est ainsi qu'il faut situer la question. M. Chanel dit encore que ce sont les condamnés qui corrompent leurs gardiens pour obtenir une faveur. Singulière façon de présenter son personnel. Évidemment, cela est un fait que les gardiens sont corrompus pour une part. Mais vouloir faire entendre, vouloir prouver que ce sont les condamnés qui sont coupables de ce que les surveillants se laissent corrompre par eux, en vérité, voilà encore une bien singulière manière de poser le problème de la responsabilité.

Mais regardons bien les faits. D'un côté, les hommes frustrés, privés de tout ce qui rend la vie supportable, privés du nécessaire, réduits à merci par un sort, par des lois, des règlements implacables, essayent par les seuls moyens que leur situation leur permet d'employer pour être moins malheureux en vendant aux seuls hommes avec lesquels ils peuvent communiquer ce qu'ils ont fabriqué, ou rapporté de la forêt, leur débrouille en un mot. Évidemment, ils vendent aussi la ration de leurs condamnés quand ils peuvent. Quand ils ont des parents qui peuvent leur adresser de l'argent, ils cherchent à trouver un surveillant qui voudrait bien le recevoir. Mais j'ai connu des surveillants qui dépistaient les condamnés qui avaient des familles qui pouvaient leur envoyer de l'argent et qui offraient leur entremise sans hésiter.

Tout cela admis, nous avons de l'autre côté les surveillants et fonctionnaires qui, eux, sont assez largement pourvus du nécessaire et qui sont là dans une certaine mesure parce qu'ils le veulent bien. Et c'est celui qui a tous les moyens de résister à la tentation, banale, pitoyable, qui s'offre à lui, que vous semblez excuser, M. Chanel. C'est le fonctionnaire qui est la victime de l'ambiance contre laquelle il a pourtant des moyens de réagir,

moyens qui font absolument défaut au condamné. Je répète en vérité que je ne comprends pas cette manière d'envisager la question

Mais je la comprends ainsi : Condamnés et gardiens sont dominés par l'état de choses. Les premiers sont littéralement écrasés par lui. Les seconds sont seulement un peu comprimés. En achetant, en favorisant la débrouille sous toutes ses formes, les gardiens améliorent leur situation, qui n'est pas ce qu'elle devrait être, et contribuent à améliorer un peu celle des condamnés.

Il n'y a pas de grief possible, réel, où il n'y a pas de liberté d'agir autrement. Les condamnés ne sont pas obligés, dans leur ruine, dans leur effacement légalement définitif du plan de la vie sociale, d'être plus honnêtes que les banquiers richissimes qui jouent la perte du franc, qui, embusqués derrière leur coffre-fort, liés entre eux par une complicité intelligente et solide, bravent, se rient des lois et des gouvernements. Et les gardiens ne sont pas coupables, lorsqu'ils ne sont pas plus honnêtes que tant de mercantis et autres exploiters ou parasites de la chose publique. Ils ne le sont même pas du tout quand, dans leur besoin de se faire la vie plus large, ils tiennent compte du besoin du condamné.

Mais j'ai dit aux surveillants, pages 115 et 116, mon sentiment sur ce sujet.

Voilà ce que je vous aurais expliqué, M. Chanel, ainsi qu'à toute l'assistance, si j'avais disposé du temps nécessaire et que je n'ai pu que mal condenser en quelques mots trop insuffisants. Cependant, je pris soin de bien marquer que nos surveillants n'étaient que rarement des assassins, et que la grande majorité d'entre eux réprouvent l'emploi du revolver et tous les sévices que d'aucuns se laissent aller à commettre.

Je marquais aussi que le régime des bagnes et surtout des prisons en France, avec l'organisation du travail telle qu'elle existe généralement, où les détenus travaillent pour le compte d'entrepreneurs est particulièrement ignoble et révoltant. Comment, dis-je. Des êtres ont volé et tué. Ils travaillent, sont exploi-

tés par des particuliers qui emplissent systématiquement leur poche de cet argent gagné pour eux parce que des êtres ont tué. Le sang des victimes assassinées est sur cet argent, et des hommes osent en jouir.

A ces mots, la salle qui m'avait approuvé déjà plusieurs fois, fut toute entière avec moi.

Puis, comme le 15 mars coïncidait pour moi avec une situation très précaire, où immobilisé par l'impérieuse nécessité de défendre contre la maladie, contre la folie un être qui m'est, entre tous, très cher, et qui a tant souffert injustement, j'exposai à la salle cette situation.

J'ai été condamné au bagne, dis-je. Supposons que ce soit justement, bien que cela ne soit pas. Je pense, dans ce cas, avoir donné des preuves évidentes de relèvement. Je mérite donc d'être accueilli, soutenu. Eh bien, y a-t-il parmi vous quelqu'un qui veuille me donner du travail. Je suis un travailleur et j'aurai faim demain : Voyons, qui veut m'aider? Je dis cela à la salle toute entière. Personne ne répondit. Pourtant ne réalisais-je pas alors l'exemple du condamné qui mérite par sa conduite et sa tenue l'intérêt des braves gens. Mais cette question soudainement posée à cette salle la dépassait pour atteindre aussitôt les limites de ce monde. Soutient-on la fille-mère comme on devrait. Protège-t-on son enfant ou celui qui naît déshérité, orphelin, comme on devrait. Les œuvres qui existent, encore si parcimonieusement, sont-elles vraiment à la hauteur de leur tâche?

Défend-on en un mot, éduque-t-on ce qui en droit, en raison même de son innocence, de sa malléabilité et de son besoin, l'enfant, l'homme de demain comme il se doit.

Or vous ne voudriez pas, lecteurs, de quelque origine que vous soyez, que l'homme conscient que je suis puisse penser un moment se plaindre de n'avoir pas été entendu d'un auditoire qui avait cependant des moyens de comprendre, qui se plaçait de lui-même parmi une des élites pensantes de notre société. Non, je ne me plains pas. J'ai exposé ma misère du moment. Si quelqu'un des assistants s'est dit : C'est pourtant vrai. Le gouverneur

Chanel disait tout à l'heure que sur 5.000 forçats il n'y en avait pas dix d'intéressants, que celui qui l'est, on l'accueille. Et voilà cet ancien condamné qui paraît bien réaliser ce cas et qui demande du travail et du pain. On ne l'a donc pas accueilli, soutenu, il est donc peut-être vrai que si les condamnés ne sont pas intéressants, c'est que l'on ne fait rien pour qu'ils le deviennent et que dans les conditions où on les oblige à subir leurs peines, ils ne peuvent absolument pas devenir meilleurs, cesser d'être un danger pour la société.

Si j'ai réussi à faire faire ces réflexions par quelques assistants, j'ai atteint mon but.

Je terminais en concluant à la suppression des bagnes et des prisons actuelles en les transformant en maisons d'éducation par le travail et l'instruction.

Pour bien comprendre le problème de la criminalité, comme tous les problèmes sociaux, financiers et autres, il faut, dis-je encore, demander comment voudront vivre les hommes dans cinquante ans d'ici et non pas nous inspirer seulement de ce qui vient du passé, qui ne peut qu'être plus imparfait que ce qui doit être demain.

Il m'aurait fallu une heure pour exposer mon point de vue. Je disposais de dix minutes que Poldès allongea cependant un peu. Aussi, eus-je le regret, comme d'autres fois, de constater que la question n'avait pas été assez objectivement discutée. Mais ce n'est que peu à peu que l'homme peut prétendre à rendre plus habitable sa maison et élargir sa connaissance des choses jusqu'à l'épanouissement de la pleine conscience de la vie.

A la suite de la réunion au Club du Faubourg, salle Wagram dont je viens de parler, M. Chanel ajoutant foi aux ragots des libérés et de la Police générale de Cayenne dont j'ai relaté la conduite envers moi, m'avait diffamé auprès des personnes qui étaient autour de lui, pendant que j'avais la parole.

Je l'avais assigné pour cela devant la 12^e Chambre de la Seine.

Mieux renseigné par des témoignages précis et sûrs, nous nous rencontrâmes par l'intermédiaire de Louis Roubaud.

M. Chanel reconnut ses torts.

Je n'ai pas voulu suivre les avis qui me voulaient convaincre que ce serait plaisant de voir un ancien gouverneur et grand maître du bagne, condamné sur la plainte d'un ancien « forçat ».

M. Chanel s'étant excusé, je lui devais et me devais plus encore, d'oublier cet incident.

Nous n'avons que trop d'occasions de toutes origines et de toute nature d'être dressés les uns contre les autres.

C'est pour cela qu'il faut soigneusement supprimer, dès que nous le pouvons, celles qui peuvent l'être.

L'oubli des fautes commises contre nous est plus édifiant et plus fécond en conséquences morales, que toutes les condamnations.

C'est pour cela que je supprime dans cette deuxième réédition, le chapitre ayant trait à cette mince affaire, paru dans la première réédition.

CONCLUSIONS

Le procès, qu'est en somme ce livre, je le fais dans l'intérêt de la société, dans celui des condamnés de toutes catégories qui, lorsqu'ils méritent légalement leur peine, méritent non moins que l'on fasse légalement et idéalement pour eux tout ce qui est nécessaire pour qu'ils ne soient plus tentés de recommencer. Or, nous n'avons guère employé que les châtimens divers jusque-là... Si nous essayions, comme je l'ai si souvent répété déjà, d'une éducation conforme à leurs besoins et à ceux de la société bien compris.

Tant que cela ne sera pas admis et exécuté la société n'aura pas le droit de dire que les condamnés ne sont pas intéressants.

Elle pourra couper autant de tête qu'elle voudra, ce qui serait moins hypocrite que d'envoyer au bagne tant d'hommes qui y meurent sans utilité appréciable et dans des conditions inhumaines, elle n'enrayera pas la criminalité qui a ses causes dans les injustices sociales de toutes natures. Prendre en main tous les enfants abandonnés à la rue, et héréditairement mal équilibrés. Les soigner, les défendre, les éduquer autrement que ne le font les patronages et autres institutions prétendument charitables.

Comprendre que la justice des tribunaux d'enfants n'est encore pas un progrès suffisant, comprise comme elle l'est, et surtout avec ses conséquences : envoi pour X années dans les maisons de corrections et autres bagnes. Le discernement oui, mais un discernement qui ne s'arrête pas avec le prononcé d'un jugement.

L'éducation attrayante partout. Le travail intelligemment, justement rémunéré partout. Imprégner la conscience des détenus, qu'ils sont traités en êtres humains faisant toujours partie de la

grande famille humaine et que l'on veut guérir ou délivrer des mauvais penchants qu'on a laissé se développer en eux, voilà le remède certain pour la réduction progressive de la criminalité.

Je suis un idéaliste qui sait qu'une pierre et une pierre font deux pierres. Que ce n'est qu'en prenant la truelle en main et en employant de bons matériaux qu'on peut édifier un mur solide. Mais tant qu'on ne se met pas à l'œuvre, le mur qui fait défaut continue à faire défaut. Au surplus, pour ce qui est de l'intérêt personnel que j'ai à vouloir agir, toujours agir dans le sens de l'utile, mon besoin de bien mourir l'explique suffisamment.

Et pour se sentir heureux de bien mourir, pour aller à la mort comme à une fête, à une fête dont on ne reviendra ni fatigué, ni déçu, il faut avoir bien vécu, il faut se sentir sûr d'avoir été utile et dévoué aux hommes, ce qui est la seule manière de leur prouver notre amour pour eux.

Or, je sais que ce livre a déjà été utile à un certain nombre d'hommes. Quelques-uns des articles de presse et surtout les lettres que je publie plus loin en sont des preuves décisives. Mais ce n'est point suffisant. Il m'appartenait, il était de mon devoir, à moi qui sais bien ce dont ont le plus besoin les détenus de toutes catégories, de contribuer à la satisfaction de ces besoins.

J'ai donc commencé par écrire à leur intention, une sorte de catéchisme qui leur sera remis gratuitement. En quelques 50 ou 60 pages je me suis appliqué à leur en faire une manière de guide où ils pourront trouver au moment où le cafard travaille, une raison d'espérer en l'avenir. J'ai pris mon exemple, celui de ma vie avant, pendant et après le bagne, puisque c'est celui que je connais le mieux. Je leur ai dit : comme vous j'ai été durement condamné. Justement d'abord — injustement ensuite. J'ai été un enfant du peuple sans éducation suffisante, livré à lui-même avec des besoins que l'organisation sociale ne lui permettait pas d'assouvir. Ignorant, je me suis révolté. Je suis devenu un vagabond, un pouilleux, un voleur, un forçat. J'étais perdu. De bonnes lectures m'ont sauvé. Parce que j'ai trouvé dans ces lectures la lumière qui manquait à l'aveugle que j'étais

comme vous l'êtes vous-mêmes tous, la lumière et les éléments moraux dont ma conscience s'est aussitôt éprise et que j'ai voulu appliquer autant et mieux encore que notre société actuelle ne le rend possible à mes actes.

J'ai senti, compris, qu'avec eux, je pouvais devenir un homme, vraiment l'homme que je me sentais le besoin d'être, pour pouvoir m'estimer moi-même et défier toutes les épreuves que la vie nous impose ici-bas.

Je ne me flatte pas d'avoir réussi, d'avoir toujours été ce que j'aurais désiré être, car je ne suis qu'un homme bien faible devant la complexité des phénomènes sociaux ou physiques qui nous étreignent dès le berceau.

Mais je m'y suis appliqué, tenacement, parce que je sais que la tenacité c'est la goutte d'eau qui finit par traverser le rocher. Et si j'ai parfois dû reculer un peu, ça été pour mieux repartir ensuite, tenacement toujours, parce que l'homme, intelligent par nature, doit triompher de ce qui n'est que la force inerte ou active des éléments physiques. Pour ce qui est de la force sociale, pour ce qui est de cette lourde et si compliquée machine qu'est la société des hommes, si la complexité des problèmes à résoudre engendre tant de conflits entre les individus comme entre les peuples, c'est que ni les hommes, ni les peuples ne connaissent encore le prix, la valeur décisive de la discipline et de la méthode.

Disciplinez-vous vous-mêmes méthodiquement et pour cela commencez d'abord à vous témoigner entre vous de la politesse, du respect. C'est l'indispensable premier pas. Soyez décents. Respectez-vous vous-mêmes. Respectez tous vos co-détenus — comme vous voulez qu'ils vous respectent — et ils vous respecteront n'en doutez pas — cela est certain. Les mauvais propos, les injures engendrent les coups et les punitions qui suivent. Cela nous révolutionne et nous fait trouver plus haïssable, plus pénible la prison que nous subissons. Nous sommes les propres ouvriers de l'aggravation de notre mal. Nous nous frappons nous-mêmes, nous nous suicidons ainsi chaque jour un peu plus.

Vous respecterez, avec un égal souci, ces hommes dont la nécessité de vivre, de manger, a fait vos gardiens et qui peut-être

sans ce pain, sans soutien pour résister aux mauvaises suggestions des misères que vous avez subies, seraient peut-être devenus des condamnés.

La chose sociale vous a fait, détenus et gardiens, jusqu'à ce jour, des ennemis. Les gardiens sont contraints par la tradition et par les règlements à vous considérer comme devant être châtiés pour vos méfaits.

Vous qui ne demanderiez le plus souvent qu'à être tranquilles et à comprendre mieux ce qui est votre véritable intérêt, vous ne pouvez admettre d'être châtiés si durement parfois, en plus de votre condamnation qui ne devrait que comporter la perte de votre liberté, et l'obligation acceptée d'un travail rémunérateur, qui vous ferait apprécier que le chemin le plus sûr pour marcher tranquillement dans la vie, c'est de travailler.

Vous ne savez pas toujours comprendre pourquoi le gardien se croit obligé d'être sévère avec vous contre qui il est prévenu si défavorablement. D'abord il ne sait pas ou il sait mal, pourquoi vous êtes des voleurs et le reste. Comme vos juges, comme pas mal de savants qui s'occupent de questions criminelles et sociales, ils ne discernent pas encore suffisamment les raisons certaines et fatales de votre chute. Et quand ils les comprennent — ne sachant pas faire assez crédit au besoin de s'estimer qui est au fond de tout cœur d'homme sain — ils croient que, inspirer la crainte, la terreur au besoin par les sévices, est un moyen de vous contraindre à vous redresser.

Erreur — lamentable erreur dont les gardiens sont victimes comme vous puisqu'elle ne fait que compliquer et rendre plus pénible leur tâche.

Eh bien, quand vos gardiens verront que :

1^o Vous vous respectez entre vous sans faillir ;

2^o Que vous les respectez eux, ainsi que c'est votre devoir parce que vous êtes des hommes et qu'ils sont eux aussi des hommes — ce jour-là — l'atmosphère des prisons sera complètement transformée. Et cela, il vous appartient à vous de le faire quand vous voudrez.

Le bon exemple viendra du premier qui voudra le donner. Et

tous, tous ceux d'entre vous qui voulez quand même et malgré tout être des hommes — vous pouvez être les premiers à le donner, cet exemple.

Je n'aurais pas l'idée de vous dire cela si je n'en étais pas parfaitement sûr. Je ne suis pas un chevauteur de nuées qui écrit ses rêves, ou des choses auxquelles il ne croit guère lui-même.

Je suis resté quinze ans en Guyane, au bagne et comme libéré. J'ai été huit fois condamné et je connais quelques prisons en France. Je parle donc à 48 ans en homme d'expérience qui vous aime bien, qui est et qui restera toujours votre prochain et votre serviteur comme celui de tous les hommes.

Des centaines de forçats avec lesquels j'ai vécu, qui avaient commis tous les crimes et tous les méfaits possibles, m'ont parlé à cœur ouvert comme on parle à un camarade en qui ils avaient confiance...

Je n'en n'ai trouvé aucun — qui était méchant parce qu'il le voulait — parce que cela lui plaisait.

Il n'en n'est aucun parmi vous qui fassiez le mal pour le plaisir de le faire. Je ne mets évidemment pas en cause les maniaques ou les déséquilibrés à un degré quelconque.

Je vous connais bien — parce que j'ai voulu pour être utile aux hommes et à vous-mêmes en particulier — bien vous comprendre. Pour cela mes condamnations, fruit de ma révolte et de l'injustice légale, m'avaient admirablement placé. J'ai mis à profit ces circonstances. C'est là toute l'explication de mon action présente pour vous faire mieux juger des autres hommes qui voudraient vous voir revenir dans le chemin qui assure la paix de la vie, la tranquillité de la conscience, mais qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas encore su s'y prendre pour vous aider à réaliser ce beau résultat — dans votre intérêt et dans le leur.

.....
Voilà en substance ce que contient le guide que j'ai soumis à l'approbation du Garde des Sceaux, ministre de la Justice en avril 1925.

J'avais joint tout un projet d'éducation, d'instruction civique

et morale, par des conférences faites le dimanche dans nos prisons, par des avocats, des médecins, des professeurs, aux détenus, et par des livres appropriés qu'ils se procureraient à une librairie spécialement organisée par mes soins à leur intention.

Je prévoyais aussi une réorganisation du travail et une sélection entre les détenus normaux et anormaux.

Mon dossier était recommandé avec beaucoup d'insistance par une lettre rédigée par Victor Margueritte dont le texte me manque. Cette lettre signée : Docteur Toulouse, Docteur Legrain, E. Brieux, Ferdinand Buisson, Victor Margueritte, signalait au Garde des Sceaux la portée pratique, l'utilité sociale de mon projet; la nécessité urgente de l'examiner et de l'approuver.

Et je pense qu'il n'est aucun homme de cœur, aucun homme généreusement épris de justice meilleure pour tous qui ne soit convaincu que c'est de la bonne police préventive que nous réaliserions ainsi et qui hésiterait à contresigner cette lettre.

Si j'en avais le moyen, si les pouvoirs publics voulaient admettre que je suis vraiment qualifié pour tenter une expérience qui pourrait porter de si beaux fruits, je n'hésiterais pas à passer quelques mois à Clairvaux où dans toute autre grand établissement pénitentiaire. Nous pourrions ensuite écrire à la place du mot prison, avec les conséquences désastreuses pour l'ordre, pour la paix sociale qui en découlent du fait des révoltés, des aigris, animés du désir de vengeance, qui en sortent pour devenir des récidivistes de plus en plus dangereux, nous pourrions écrire : « Maison nationale d'éducation. »

Elles seraient alors selon nos besoins des établissements réalisant de la prophylaxie sociale. Car ceux qu'un jugement nécessaire a privé de leur liberté, mettraient à profit leur temps de privation de liberté à apprendre à se connaître, à apprendre à respecter ce qui doit l'être, à apprendre que le travail nourrit toujours son homme pour peu qu'il veuille le faire avec cœur — à apprendre à se convaincre que le travail c'est la liberté.

Il va de soi que mes projets prévoient une large assistance morale aux détenus à leur libération pour leur éviter toute occa-

sion de renouer avec leur passé et les aider à se maintenir dans leurs nouvelles dispositions.

Ce projet — et le catéchisme-guide était préfacé par la lettre suivante :

Ligue d'Hygiène mentale.

Monsieur,

J'ai lu avec le plus vif intérêt le petit livre que vous avez bien voulu m'envoyer.

La sincérité du ton ne peut manquer de toucher le public auquel vous vous adressez. Votre expérience vous a d'ailleurs permis de le bien connaître et de savoir lui parler comme il convient, et votre exemple est assez convaincant pour être le meilleur des encouragements.

Je ne pense pas qu'on puisse renouveler le service pénitentiaire par l'application de méthodes différentes que celles que vous préconisez.

Je vous ai déjà dit l'importance que j'attache au but que vous poursuivez et combien je serais heureux que vous réussissiez.

Croyez, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

Docteur TOULOUSE.

D'autre part le même projet m'a aussi valu cette lettre.

*Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme
et du Citoyen.*

10, rue de l'Université, Paris (7^e arrond.)

Le 27 avril 1925.

Monsieur,

J'ai été vivement ému à lire votre projet. Nous ne serions point des ligueurs et la Ligue ne continuerait pas depuis vingt-sept ans dans la tâche qu'elle s'est librement donnée, si nous n'étions pas

des idéalistes, si nous n'avions pas confiance dans la force des idées généreuses.

La force particulière de la vôtre, c'est qu'elle a été éprouvée par votre vie personnelle. L'effort que vous demandez aux autres, vous l'avez d'abord obtenu de vous. Et c'est là le premier mérite de votre tentative. On ne vous accusera point de rêver, puisque vous avez réalisé.

Il me semble, en second lieu, que vous prenez le bon chemin. On n'arrive point directement à l'âme; le sentiment se traduit par des gestes, et c'est par l'intermédiaire des gestes qu'on agit d'abord sur le sentiment.

Lorsque vos détenus auront pris l'habitude d'être corrects, décents, propres, et de travailler avec conscience, alors, peu à peu, leur âme se régénèrera. Vous recommandez là une méthode féconde dont notre Administration pénitentiaire devrait bien s'inspirer. Encore une fois, mes félicitations et mes vœux.

Et veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Secrétaire général,

Signé : Henri GUERNUT.

P. S. — Ci-inclus, en retour votre projet.

De plus en plus la conscience sociale condamnera le système répressif actuel.

Tôt ou tard, il faudra le changer.

Pour le bagne en particulier, une première tentative de suppression du gouvernement Herriot deviendra fatalement définitive.

Le plus tôt sera le mieux. Les vies humaines inutilement perdues, le budget gaspillé ou à peu près, la dignité d'un grand peuple comme le nôtre le commandent impérieusement. Nos enfants s'étonneraient à bon droit que nous leur ayons laissé ce devoir à remplir.

Et pour répondre à une objection qui m'a été souvent faite : il ne s'agit pas de supprimer le bagne en Guyane pour en établir un plus sévère en France.

C'est le châtement qui vicie toute la loi humaine, a-t-on écrit.

Je sais que les mots : prison, réclusion, bagne, n'ont aucune valeur d'intimidation pour le condamné.

Ils impliquent une échelle de rigueurs, c'est certain. Mais précisément, la rigueur, le châtement vont à l'encontre du résultat voulu : la guérison ou le redressement du détenu.

Dans l'état actuel de la psychologie sociale, et dans celle des condamnés — un seul facteur peut jouer, parce qu'il est vraiment opérant : le temps. Il n'est pas un condamné qui ne préfère cinq ans de réclusion ou de bagne à dix ans de prison.

Le temps est la seule arme efficace — et relativement juste pour frapper les délits ou les crimes selon leur gravité. Nombreux condamnés préfèrent le régime pourtant anormal de la cellule pour être libérés plus tôt.

La peine de mort elle-même est inefficace. Ce sont des êtres désaxés en état de révolte aiguë confinant au déséquilibre quand ils ne sont pas des déséquilibrés congénitaux qui tuent ou assassinent.

Ils ne pensent pas, à ces moments, qu'ils jouent leur tête.

La peine de mort ne fait peur qu'aux condamnés à mort — et pas toujours.

Pour ceux qui combinent des coups qui entraînent la peine de mort, ils se disent toujours qu'ils ne seront pas pris.

Et si, dans ces conditions, la crainte d'être exécutés les a fait respecter la vie humaine, le plus souvent l'idée qu'ils risquaient d'être pris les a fait tuer pour supprimer le témoin. Les morts ne parlent pas.

C'est hélas ce que l'on entend dire au bagne notamment : si j'avais tué, je n'aurais pas été pris.

Il faut voir les choses comme elles sont. Et pour en finir : si on conserve, je suppose, le bagne encore dix ans : cela coûtera deux cents millions, plus un capital-force de vies humaines bien supérieur. Avec ses deux cents millions nous pouvons organiser des maisons d'éducation par le travail et l'instruction qui répondront à nos besoins.

Elles seront, pour peu qu'on sache le vouloir, une source de

recettes appréciables et de plus des garants de paix sociale, une assurance pour la vie de nombre de citoyens qui seront toujours les victimes des récidivistes que fabriquent actuellement nos prisons sous le signe du châtement en vue duquel elles furent édifiées. Châtier, c'est créer, provoquer la rancune, la vengeance, l'envie de tuer.

Eduquer, c'est apprendre à respecter le prochain dans ses biens et plus encore dans sa vie.

Encore une fois, voilà ce que mon expérience, ce que la dure école à laquelle je me suis instruit me permet de mettre en pratique.

Je suis une valeur sociale, un capital social qui ne demande qu'à produire de l'utile.

Les pouvoirs publics voudront-ils l'employer?

APPEL AUX INITIATIVES
ET AUX BONNES VOLONTÉS
POUR LA FONDATION D'UNE LIGUE
POUR L'ÉDUCATION DES DÉTENUS

Cette ligue a comme Comité d'Initiative les signataires de la lettre au Ministre Garde des Sceaux, c'est-à-dire :

Docteur Toulouse et docteur Legrain; MM. E. Brioux, de l'Académie Française; Victor Margueritte; Ferdinand Buisson.

.....
A ceux qui liront ce livre, qui en admettront la portée pratique et le service que peut rendre à la Société, à la paix publique, son auteur, pour peu qu'on l'aide, je leur demande d'abord leur adhésion de principe que je les prie de m'adresser :

A. MESCLON,

Dès que le nombre des adhérents sera suffisant, il y aura lieu d'aviser avec les membres du Comité d'Initiative aux moyens de réaliser pratiquement les buts de la Ligue pour l'Education des détenus. Il faudra de l'argent, c'est certain. Mais je rappelle à mes lecteurs qu'il ne se peut pas que j'agisse dans un but pécuniairement intéressé.

J'ai eu en main, par mon travail, tout ce qu'il fallait pour devenir un capitaliste. D'après certaines œuvres en préparation, ceux de mes contemporains qui les liront comprendront pourquoi, appréciant comme il se doit le capital — cet outil merveilleusement pratique engendré du processus économique de l'humanité à travers les âges — je ne suis cependant pas tenu de vouloir être l'un de ses détenteurs.

Cela ne m'est pas nécessaire pour bien mourir.

Paris, juillet 1926.

Depuis avril 1925, le dossier remis au chef de cabinet du Garde des Sceaux, dort. N'insistons pas.

Les articles de lettres que je publie avec l'assentiment de leurs auteurs, prouve cependant que mon livre et ma volonté d'agir ont été compris dans toutes les classes sociales.

Depuis 1926, nombre de témoignages significatifs me sont parvenus. Le nombre de ceux qui sont prêts à faire quelque chose pour cette cause criminelle est certainement important.

Mais ils s'ignorent les uns, les autres.

Une œuvre d'ensemble est possible en France notamment, qui voit des pays comme la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Allemagne, etc., la devancer dans une voie où elle devrait être la première. Ne désespérons pas cependant : l'horizon humain éclaire, quoique faiblement, tous les jours davantage.

EXTRAITS DE COMPTES-RENDUS DE PRESSE

« L'auteur fut condamné pour un crime qu'il n'avait pas commis. Il est allé au bagne, et il poursuit la revision de son injuste condamnation. Mais il a gardé toute la fraîcheur de son cœur jeune et épris de justice. Et son livre plein de détails, de documents, est le récit aussi vécu qu'un brillant reportage. On ne peut pas le laisser lire en entier à des âmes sensibles, mais tout homme de cœur le lira avec fruit et se sentira plus épris de justice et de bonté.

« *Les Nouvelles Littéraires* ».

« Sous ce titre, M. Antoine Mesclon publie un livre d'un intérêt poignant. Condamné au bagne pour tentative de meurtre et vol qualifié, M. Mesclon demande aujourd'hui la revision de son procès. Il nous conte dans des pages pleines de faits précis et qu'anime un souffle généreux toutes les horreurs dont il a été témoin. Il conclut à la suppression du bagne. Son livre est un document tragique dont la lecture s'impose à tous ceux qu'intéresse le problème du relèvement du criminel.

« *Le Quotidien* ».

« Mesclon est de famille ouvrière. En 1904, il fut condamné pour tentative de meurtre et vol qualifié. Il s'occupe à présent de faire reviser le jugement qui était basé sur un faux témoignage. Il n'en reste pas moins qu'il a subi quinze ans durant l'épouvantable régime pénitentiaire que la généreuse France appesantit sur les criminels, au lieu de songer à leur relèvement. On ne peut qu'admirer la force d'âme qui a sauvé Mesclon de la déchéance et lui permet aujourd'hui d'écrire l'histoire de ce long malheur.

« Ses descriptions sur la vie du bagne à la Guyane sont très animées et visiblement calquées sur la vérité, c'est-à-dire qu'elles sont horribles.

« Notre système pénitentiaire consiste à exterminer sans bruit le plus possible de condamnés. Il y a, bien entendu, des fripouilles qui en profitent : notamment les préposés aux fournitures et ravitaillement et les entrepreneurs de travaux qui n'ont pas honte de voler des voleurs.

« *L'Humanité* ».

« Un livre poignant et qui paraît sincère sur la vie de l'auteur au bagne; sur l'existence de cette lamentable troupe que la Justice et parfois l'Erreur ont réunie, sur ses souffrances et sur ses espoirs. Quelle que soit l'opinion qu'elles nous apportent, ces pages émeuvent et ne laissent personne insensible.

« *Journal des Coloniaux* ».

C'est un livre curieux à deux titres : par les détails vécus sur la vie du bagne et par la mentalité de l'auteur qui se présente comme un « *saint laïque épris de justice, comme on adore un Dieu...* ».

« Les pages que nous citons développent le cas troublant d'un homme qui se dit victime d'une effroyable erreur judiciaire et soulève un coin de voile — avec une lueur d'esérance — sur le tragique décor du bagne.

« M. L., *Paris-Midi* ».

« Je me revois, dit-il, quelque part, les longues heures de la nuit, écrire avec mes pauvres moyens primaires, mais avec tout mon cœur d'homme sensible épris de justice, mes impressions du jour, fixer mes espoirs en un avenir moins douloureux ».

« Le fait est que ces notes, prises au jour le jour, ont une singulière puissance d'évocation. Et quelle foi, quelle ténacité, quel vivace et insurmontable espoir devait posséder cet homme, condamné injustement à six ans (1) de travaux forcés, par un tribunal, hélas ! semblable à tous les tribunaux.

(1) Six ans, plus six ans de doublage et trois ans pendant lesquels, malgré ma situation acquise à force de travail, j'étais considéré et traité comme un bagnard.

« Une sorte de saint laïque, a-t-on dit de lui, épris de justice comme on adore un Dieu ». La définition me semble fort judicieuse. Et même, si on n'est pas toujours complètement d'accord avec un tel bonhomme, il reste qu'il mérite notre cordiale sympathie, même quand il paraît le plus s'en éloigner.

Ainsi raconte-t-il qu'il fut caporal dans l'infanterie de marine. Mais cet étrange caporal, bouleversant toutes les traditions populaires aussi bien que militaires, ne prétend-il pas être servi le dernier, après tous les hommes de son escouade ! Je vous le dis : un type qui serait capable de rendre les casernes habitables !

« Parmi les livres, Maurice WULLENS, (*Le Libertaire*, « 2 juillet 1924 ».)

Ce volume n'est pas un livre. Remarquez que c'est le plus grand éloge qu'on en puisse faire : il dépasse, et de beaucoup, la meilleure littérature. Antoine Mesclon a connu, jeune, la révolte. Puis le bagne. Et, dès cet instant, armé de ce qu'il sentait être la justice (c'est-à-dire la conformité des devoirs et des droits de l'homme à l'idée qu'il se fait de la dignité humaine), il traversa toutes les difficultés, comme muni d'un viatique. D'une façon générale, les âmes ne sont pas si corrompues, que la bonne foi et la générosité ne les touchent. Et, dans ce recueil de faits, véritable résumé d'une expérience singulièrement riche et directe, Mesclon nous rend compte de l'action qu'il put exercer sur les hommes qui l'entouraient, n'en usant avec eux que précisément selon sa justice et sa générosité. Cette générosité suppose d'ailleurs une fermeté d'âme peu commune : M. Mesclon a la foi qui sauve. D'où une intransigeance parfaite qui me paraît le côté le plus remarquable de cet esprit.

C'est donc un réquisitoire de plus contre la malhonnêteté commune à tous les hommes, et formulé après un contact prolongé avec le lieu où elle se manifeste le mieux : le bagne. Nous sommes loin du sympathique effort de compréhension d'Albert Londres. Car ici c'est l'histoire d'une *vie*. Je voudrais pouvoir citer quelques-unes des pages de ce livre, qui me paraissent propres à entretenir l'esprit de révolte : quelques faits et quelques chiffres

sont là pour permettre les actions les plus subversives : l'Ordre et la Justice aboutissant à de pareilles institutions, c'est plus qu'il n'en faut pour faire rejeter tous les ordres. M. Mesclon quant à lui, se réfugie dans une justice absolue très proche de celle du Sermon sur la Montagne. Je recommande la lecture de ce livre à ceux que la littérature n'a pas définitivement viciés, ou leurs intérêts. Il y a là un drame autrement grave que celui dont nous entretenons tous les contemporains en mal de confession. Il y a la vie d'un homme ayant souffert par la faute commune qui se résume sans tricher. Cinq ans de guerre n'équivaudront jamais à cinq ans de baigne.

« Pierre NAVILLE, *La Revue Européenne* ».

UN ANCIEN FORÇAT NOUS DONNE LA PLUS BELLE ET LA PLUS EFFICACE DES LEÇONS DE MORALE

« On enseigne la morale dans les écoles, on la prêche dans les églises, on l'illustre dans des discours académiques, des harangues officielles, ou des romans bien intentionnés.

« Au risque de passer pour un abominable sceptique, je dois confesser mon peu de confiance dans l'efficacité de toute cette éloquence mise au service de la vertu.

« Plaçons à part les morales religieuses qui, fondées sur l'hypothèse d'un juge surnaturel et de sanctions supra-terrestres, tirent de notre adhésion au dogme toute leur valeur impérative. Il reste que les morales laïques s'accordent sur un certain nombre de principes communs à tous les civilisés.

Théoriquement, rien de plus facile que d'exposer ces principes et d'en démontrer la supériorité. Pratiquement, rien de plus malaisé que de faire jaillir de cet enseignement l'étincelle d'où naîtra dans l'âme jusqu'ici indifférente, l'ardente lumière d'une conviction.

« Tantôt, en effet, on se borne à dévider l'écheveau de formules abstraites : « Il faut respecter la liberté du prochain parce

que... Il faut éviter le mensonge, car... ». Suivant que l'on est simple instituteur ou membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, on emploiera ainsi plus ou moins de temps et de talent à endormir son auditoire. Passons!

« Les faits valent mieux. Mais comment les choisit-on? On va chercher dans une antiquité périmée, dans les légendes les plus douteuses de notre histoire, des anecdotes parfois puérides, parfois inintelligibles pour des cerveaux modernes, parfois enfin en contradiction flagrante avec les exigences d'une conscience contemporaine. Léonidas, Cincinnatus, Jeanne Hachette, d'Assas, Bara, ombres glorieuses et vaines, que nous apprenez-vous sur nos devoirs journaliers?

« Faut-il donc inventer des problèmes concrets, à l'exemple des casuistes? Le « chiqué » du professeur ne trompera pas l'élève. En matière d'éducation morale, la réalité seule est intéressante, le seul exemple est contagieux.

« Or, j'ai sur ma table un livre très supérieur, au point de vue de l'efficacité morale, aux *Vies* de Plutarque, au *De Viris* et autres chefs-d'œuvre du genre.

« Il est l'œuvre d'un ancien forçat et s'intitule : *Comment j'ai subi quinze ans de bagne*.

*
*
*

« Ce sont les mémoires de M. Antoine Mesclon, condamné le 29 juillet 1904, à six ans de travaux forcés par la cour d'assises de la Drôme pour tentative de meurtre et de vol qualifié, actuellement industriel à Cayenne, propriétaire foncier, commerçant patenté et possesseur d'une petite fortune.

« Entendons-nous bien! Je laisse complètement de côté les problèmes que soulève ce livre et qui dépassent ma compétence, savoir :

« — *Le cas Mesclon*. Fut-il victime d'une erreur judiciaire, comme il l'affirme?

« — *Le régime pénitentiaire*. Encore que ses descriptions de la vie des forçats dépassent en horreur réaliste tout ce qu'on

peut imaginer (et à ce propos, je signale que certains récits ignobles ne peuvent être lus que par des hommes), je ne suivrai pas, faute de pouvoir entendre la contre-partie, M. Mesclon dans les déductions qu'il en tire.

«— *L'avenir de la Guyane et l'utilisation économique des forçats libérés*. Ici encore, je ne puis vérifier la sûreté de ses informations.

« Je ne retiens donc dans cet ouvrage qu'une chose : le récit, de la vie d'un homme de mon pays et de mon temps. Je n'en veux tirer d'autre conclusion que celle-ci : ce récit est *sublime*.

« Sublime d'abord parce que le redressement prodigieux accompli par M. Mesclon paraît au-dessus des forces humaines. A vingt-sept ans, il semble irrémédiablement perdu : fils de paysan, sans métier spécial, sans autre bagage qu'une éducation primaire, infirme (un bras atrophié), il est jeté par une condamnation dégradante au milieu de brutes et de monstres. Il arrive au bagne avec ces notes : « *Très intelligent. Très violent. Très dangereux* ». Lui-même reconnaît que pendant trois ans, il a vécu « *en marge de la loi* », « *détestablement* », en « *anarchiste* ». Logiquement, Cayenne devait l'achever; il devait tomber, dans un accès de rage démente, sous les balles des geôliers, ou, évadé, devenir une de ces « *terreurs* », dont il décrit la bestiale existence.

« Or, M. Mesclon occupait, en 1921, trente-deux employés, installait à Cayenne une fonderie d'or et le premier laboratoire d'analyses, subventionnait un orphelinat, organisait des tombolas de bienfaisance, procédait à des essais de mise en valeur de terres incultes, bref, faisait, dans tous les domaines, œuvre de citoyen laborieux, discipliné et altruiste.

« Des bas-fonds de la société, ce paria s'était haussé jusques à l'élite. Aisance, dignité, indépendance, estime de ses concitoyens, rien ne lui manquait. Et vingt-trois notables de Cayenne, le maire, le président du Conseil général, un notaire, un chevalier de la Légion d'honneur, protestèrent contre l'arrêt qui lui refusa une réhabilitation méritée.

« *L'honneur, dit le poète, est comme une île escarpée et sans bords...* ».

Cette ascension impossible, un homme l'a accomplie. Quelle

magnifique leçon de choses pour les faibles qui commencent à glisser sur le bord de l'abîme, pour les désespérés qui se laissent rouler au fond! On peut tout ce qu'on veut, affirme la morale stoïcienne. Mesclon se lève et dit : « Je l'ai prouvé! ».

* * *

« Mais l'énergie n'est pas toute la morale. Dans le cas qui nous occupe, le succès pourrait avoir été obtenu par une volonté de fer mise au service d'une intelligence sans scrupules. Les tyrans célèbres ne furent-ils pas des assassins en grand? les financiers les plus puissants, des voleurs en marge du Code? les maîtres de la société, enfin, ceux qui surent le mieux adapter l'égoïsme de leurs intérêts aux règles du jeu social?

« Mesclon pourrait être riche, honoré, réhabilité et être resté un anarchiste, un forban, une brute. Il lui aurait suffi de mieux comprendre son intérêt et de jouer le jeu.

« Eh bien, non! Cet homme s'est fait sa route, toute droite, à travers la jungle des amours-propres, des intérêts et des conventions sociales. Il n'a flatté personne, n'a trompé personne, n'a écrasé personne. Il a simplement appliqué trois principes de la morale rationnelle :

« — l'amour du travail bien fait;

« — le respect de la dignité humaine;

« — le culte de la justice.

« Il les a éclairés, réchauffés, par l'ardeur d'un sentiment irrationnel, mais si humain, la générosité. « *Sois généreux*, écrit-il en tête de sa confession, *si tu veux être juste* ».

« Les extraits qui suivent le prouveront.

« Et maintenant, donnons-lui la parole! Assistons à ce spectacle grandiose d'une volonté individuelle, tendue vers la justice, éprise de vérité, amoureuse d'ordre, d'harmonie et de douceur, aux prises avec l'énormité des forces brutales qui l'écrasent. D'un côté, les forçats, foule vile et féroce, aux instincts primitifs, terrorisés par quelques « monstres » à face humaine; de l'autre, la chiourme, l'administration avec sa sottise nonchalante,

la loi avec ses aveugles rigueurs; plus haut encore, la société bourgeoise, froidement dédaigneuse, sceptique, égoïste.

« Pauvre âme, que comptes-tu faire? »

« Il me semble voir cet homme nu, seul et frêle au milieu de gigantesques machines, marteaux pilons, griffes d'acier, courroies visqueuses, lames étincelantes, dont l'inexorable mécanisme va le broyer sans même le connaître. La faim, la soif, les coups, la maladie, la mort, mille tourments moraux pires encore, et le vice, et la saleté dégradante, et la folie le menacent. Il n'est plus rien : un Numéro. Qui se soucie de lui? Ses compagnons de chaîne le raillent, ses geôliers le haïssent, les fonctionnaires mettent au panier ses réclamations, ses concitoyens l'ignorent, ses amis l'ont oublié.

« Seul, vous dis-je dans le dernier cercle de l'Enfer.

« Mais il lui reste sa conscience!

« Et il ne baissera point la tête, car, au-dessus de l'ombre sinistre d'où sortira tout à l'heure quelque nouvelle horreur, elle baigne dans cette lumière éblouissante : le vrai, le beau, le bien,

« *Rien ne vaut la conviction que l'on sert la cause de la justice... que rien ne peut, que rien ne doit abattre l'énergie humaine quand elle est au service du juste... et pour que cette énergie soit vraiment imbattable, invulnérable, il faut la galvaniser par le sentiment de se sentir généreux...*

« *Puisqu'il m'a été donné de pouvoir reconnaître, au-dessus des mêlées confuses où se heurtent les hommes aveuglés par les passions, la vérité rédemptrice et salvatrice qui proclame les bienfaits décisifs du désintéressement, du dévouement envers le prochain, au lieu de la haine stérile et meurtrière qui devait presque fatalement empoisonner mon cœur, c'est L'AMOUR POUR TOUS LES HOMMES qui m'anamera toujours* ».

« Ainsi parle cet ex- « fagot ».

« Des mots? »

« Lisez quelques pages de ses mémoires!

« Maurice CHARNY, *Le Progrès Civique*, 4 oct. 24 ».

DE QUELQUES LETTRES

Les quelques lettres qui suivent émanent, comme on le verra, de toutes les classes sociales. C'est ce qui constitue pour mon livre le meilleur critérium pour juger de son utilité.

26, rue Victor Massé,

« Je vous remercie, monsieur, de votre fidèle souvenir. Et je vous félicite pour votre courage et votre succès. Si la réhabilitation officielle vous manque encore, votre livre vous l'assure dès maintenant, chez tous ceux qui vous liront.

« Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de mon estime et de ma sympathie.

« BRIEUX ».

Marines (S.-et-O.).

Cher Monsieur,

« Je vous autorise bien volontiers à publier le billet que je vous ai écrit.

« Je souhaite le plus grand succès à vos conférences. La Société a certainement le droit de se défendre; je ne suis pas sûr qu'elle ait le droit de punir, mais je sais bien qu'elle n'a pas celui de se venger.

« Mes meilleures salutations.

« BRIEUX ».

L'ŒUVRE

Paris, le 20 mai 1924.

Monsieur,

« Je viens d'achever dans l'émotion votre livre. Un regret m'a suivi dans ma lecture dès les premières pages : celui de ne

l'avoir pas connu avant de publier votre interview. Car j'aurais alors insisté davantage sur l'héroïque noblesse de vos sentiments et sur la passion de justice qui vous anime.

« Vous avez continué votre œuvre sociale utile en le publiant. Il serait bon pour les hommes que vous soyez entendu. Je souhaite du fond du cœur que vous y parveniez.

« Et je vous prie de trouver ici l'expression de ma grande considération pour vos efforts et votre vertu.

Emmanuel BOURCIER.

Prison de la Santé, ce 8 juillet 1924.

« Monsieur et Cher Confrère,

« Votre livre m'est bien arrivé hier après avoir couru après moi et je ne veux pas attendre pour vous remercier d'avoir pensé à me l'envoyer. Un prisonnier depuis sept ans hors du monde, c'est tellement pareil à un mort!...

« Je n'ai pas encore pu lire entièrement votre ouvrage. Mais la préface m'a enthousiasmé. J'y retrouve toute la noblesse d'esprit, toute la fierté que je me suis souhaitées. J'y retrouve plus encore : l'écho de bien des pensées parfois inexprimées encore, ce besoin de chercher en soi la raison des choses et le secret de l'univers, ce mépris pour le matérialisme élémentaire et décevant qui n'explique plus rien, dès que la souffrance entrebâille une à une, les premières portes du mystère.

« Et comme je vous approuve de dire crûment la grande pitié de nos bagnes. Je vous félicite d'avoir dédaigné de revoir de trop près votre ouvrage, il n'en a que plus de force et d'éloquence. Chez les professionnels des lettres, tout semble littérature. C'est vrai même pour Albert Londres. Même véridique, un tableau n'a pas l'éloquence d'une photographie.

« Nous avons besoin de vous et de votre généreuse ardeur pour faire aboutir ce que nous appelons la réforme pénitentiaire. Il faut en finir avec la barbarie de notre système répressif. La « Tertiaire » achève les blessés quand il faudrait panser les

blessures et refaire des hommes. Beaucoup d'hommes — quelques-uns éminents — pensent cela. Pour aboutir, il ne manque que des animateurs qui soient, en quelque sorte, des techniciens, parce qu'ils ont vu, subi et souffert.

« Je souhaite vous voir un jour prochain. C'est aux rescapés qu'il appartient de tendre la main à ceux qui demeurent dans l'enfer.

« La tâche est immense. Elle réclame tous les efforts, toutes les bonnes volontés, et aussi toutes les compétences. On ne sait pas oser, on ne saura jamais trop que la société manque à tous ses devoirs et trahit ses intérêts quand elle laisse, en son nom, se perpétuer tant de souffrances. Il faudra crier dur, le crier très fort.

« En attendant que nous puissions en causer, permettez-moi, Monsieur et Cher Camarade, de vous dire encore mon admiration et de vous adresser mes chaudes cordialités.

« Jean GOLDSKY. »

« *Maison Centrale de Rennes, 24-7, 1924.*

« Monsieur,

« Vous me demandez quelle est, au point de vue enseignement, mon impression au sujet de votre livre? Mais je souhaite vivement qu'il prenne sa place dans les bibliothèques, car je ne doute pas de l'influence qu'il peut avoir sur la mentalité des prisonniers. Votre exemple lui-même est un enseignement d'une haute portée qui serait pour beaucoup d'enténébrés la lumière encore jamais entrevue et vers laquelle on va d'instinct. Pour les énergies les plus humbles, il pourrait être consolation — un germe de vie qui se développerait là où ne se cultivent que l'abrutissement et l'abaissement où viennent aboutir toutes les déchéances; je ne crois pas que les plus coupables soient ceux qui les subissent, mais ceux-là échapperaient déjà à ce qu'il y a de plus lamentable dans leur condition s'ils pouvaient vis-à-vis d'eux-mêmes s'affirmer, se relever sereins, fiers et libres, car on est libre lorsqu'on

dispose de sa volonté, de ses pensées enfin de soi-même et qu'on peut en toute circonstance garder intacte son individualité sans s'amoindrir, sans se renier. Votre livre saurait leur apprendre.

Le goût, le besoin d'épanouissement doit exister chez toutes les créatures, malheureusement notre Société qui s'en préoccupe fort peu n'a pas souvent offert aux déçus qu'elle tient enfermés l'occasion de se révéler à eux-mêmes, de se connaître, de se respecter et de se rendre estimables afin de pouvoir s'estimer en plaçant leur conscience au-dessus de tout. Dehors on sacrifie — volontairement ou non — à de fausses forces qui accaparent notre activité, nous éparpillent aux rythmes les plus divers, mais ici ! Une prison a, comme vous le dites, de nombreux moyens de faciliter le relèvement dans un but de large humanité : Ces établissements devraient être à la fois des hôpitaux et écoles. Instruire les ignorants — je parle au point de vue dignité naturelle, — redresser les tordus, rendre la vue aux aveugles — serait ce que l'on devrait attendre d'une civilisation qui frappe surtout ceux qu'elle n'a pas su ou pas voulu défendre, car ainsi que vous le démontrez dans les premiers chapitres de votre ouvrage, le crime de la plupart a son origine dans la misère, l'indifférence, l'abandon.

« Comme le bagne, la Centrale est inhumaine, féroce. Telle qu'elle est l'existence (?) de ces damnées légitime toutes les révoltes, toutes les aberrations qu'elles paient pourtant comme si elles en étaient responsables. Vous connaissez la rigueur des représailles, moi aussi je l'ai connue, mais, malgré mes nerfs très impressionnables et quoique je ne l'eusse pas recherchée, je n'ai voulu voir dans cette aggravation de peine qu'une épreuve à expérimenter en y employant toutes les ressources dont j'étais capable. Ici je ne puis communiquer, mais pas comme vous l'entendez pour des raisons de surveillance; non, simplement parce que je ne suis plus au droit commun (où je suis restée plus de deux ans) et qu'il n'y a pas d'autre détenue politique dans cette maison. Je n'ose souhaiter de voir cesser ma solitude car de nouvelles compagnes seraient forcément de nouvelles condamnées; du reste depuis dix-huit mois je commence à être habituée.

« Pour l'envoi du livre à la Guyane, j'ai été prévenue que celui-

ci serait tout d'abord expédié à Paris. Je ne prévoyais pas cette décision car tout ce que j'envoie — quotidiens et publications — est toujours parti et arrivé sans difficultés et très régulièrement. Sachant par expérience que ce qui va à Paris y reste et que nous ne verrions rien revenir ni mes camarades ni moi, j'ai demandé que le livre me soit rendu, ce qui a été fait. Concluez.

« Cordialement.

Germaine MATHIEU. »

« *Détenue politique, condamnée à perpétuité* ».

« *Saint-Laurent, 1-7, 1924.*

« Mon Cher Mesclon,

« L... m'a bien remis 10 volumes, intitulés *Comment j'ai subi quinze ans de bagne*.

« J'ai lu et gardé pour moi, selon ton désir, un de ces livres.

« En lisant ton introduction, je me suis souvent dit que j'avais pu profondément penser comme toi, et je ne puis te cacher combien j'admire ta ténacité à combattre dans la vie, en y combattant surtout comme tu l'as fait, pendant ces quinze ans, d'une façon si adroite, si imprégnée d'énergie volontaire.

« J'ai revécu aussi douloureusement, aussi éccœuré les heures, les jours et les années que ta plume a retracés sur ton livre.

« Mais ce n'est pas sans émotion que j'ai revécu les quelques jours de Kourou à tes côtés et les mois de Saint-Laurent, où tu t'imposais le défenseur d'une injustice contre un faible ou contre un ignorant.

« Qui dépeindra mieux que toi, la mentalité pénale et également la mentalité de ceux qui gardent et qui gouvernent ici.

« Ah! combien de fois je me suis dit, même depuis ton absence, mais dès que je t'ai revu pour la première fois à Cayenne.

« Oui, combien de fois me suis-je dit : « il faut que je fasse comme Mesclon. Mais ce sont des choses qui ne s'imitent pas facilement.

« En m'examinant strictement moi-même, je reconnais que je

serais l'homme le plus droit, le plus honnête autant que peut le souhaiter tout homme qui a fauté et souffert. Mais après cette réflexion une pensée de révolte me saisit et je me dis ceci : ni la conduite, ni la soumission (qui est absurde), ni les bons principes ne servent à rien, surtout à un libéré astreint à la résidence perpétuelle comme j'en fais partie.

« Ah ! si j'avais la facilité d'exprimer mes sentiments tel que je les conçois.

« Je te les exprimerais et tu verrais, malgré toi, que ma vie au bagne et celle de libéré n'ont terni en rien les vrais principes de l'homme entièrement droit.

« Mais non seulement avec mon caractère impulsif à cette époque où tu m'as connu, j'étais obligé de lutter autrement que tu ne le faisais. A la force, à la brute, j'ai opposé mon énergie et mes actes.

« Néanmoins, si j'eus fait partie de ton petit club dont Rouet était membre, j'aurais pu prouver combien j'étais différent de la généralité infecte, avec vos mêmes doctrines d'abord, et ensuite par de bons exemples. Et malgré tout, oui, malgré tout, je sens que je puis être un homme accompli, en sentiments, en moralité et en mentalité, mais je ne suis aidé par personne pour me dépêtrer de cette ornière de libéré malgré tous mes plus grands efforts.

« Enfin, mon Cher M..., tu m'excuseras de t'avoir tant abusé en bavardage inutile.

« Je ferai lire les livres qui me restent autant que je puis, par des personnes aptes à te comprendre.

« Il y en a un, d'Albert Londres. Avec le tien aboutiront-ils à quelque résultat ?

« Tu m'excuseras mon tutoiement, car je ne conserve pas moins la grande déférence morale à ton égard, et reste sciemment vaincu que tu ne me feras pas grief de m'être trop étendu.

« Avec les meilleurs souvenirs de tes exemples, reçois l'expression de mon inaltérable amitié.

« Louis QUILQUINI. »

P. S. — Peux-tu me dire si l'on peut s'attendre à un résultat quelconque de cette commission. Et à quoi elle aboutira.

« Saint-Laurent, 29-8, 1924. »

« Mon Cher Mesclon,

« Je ne puis te dissimuler la grande satisfaction que j'ai éprouvée en te lisant.

« Ah tu peux croire que je suis heureux de songer que tu pourras prouver maintes fois, par des lettres amies et sincères, qu'à la Guyane, au bagne, il existe encore des hommes.

« Oui, des hommes; car je crois en être un. Tu sais que j'ai toujours compris. Tu sais que si j'avais employé mon énergie morale et physique à m'isoler comme tu l'as toujours fait, j'aurais pu à ce jour développer à fond tout ce que je ressens et que je ne sais exprimer sur le bagne, sur ce troupeau et ses bergers.

« Il m'arrive très souvent! Oui, très souvent d'être seul et recueilli en faisant alors un examen consciencieux sur moi-même, sur mon passé et sur ma vie présente, je me trouve alors malheureux par ma faute et par certains de mes principes.

« Mieux que toi, nul ne sait combien j'abhorre la délation. Et quand je pense qu'en 1903, je fus condamné pour mon obstination à moi à ne pas connaître K..., quand je pense que cela m'a valu huit ans de travaux forcés qui se prolongent depuis, en peine analogue, pour ainsi dire, puisque voilà huit ans que je suis libéré, quand je pense à tout cela, je me demande s'il y a une justice.

« Et au fond je ne puis en vouloir aux juges qui m'ont envoyé aux galères. Le seul auteur en est K... et moi qui voulais le méconnaître, oui, moi-même, qui en niant lui donnais toute la force pour me faire condamner, comme un imbécile.

« Quand je pense aussi à cette lettre de menaces écrite à M. H..., défenseur de K..., je comprends quelle erreur j'ai commise.

« J'étais jeune, d'un tempérament impulsif comme beaucoup de Corses? Et à cette époque, je ne comprenais pas beaucoup que cet illustre avocat aurait aussi bien employé son talent à accu-

ser et charger K... si j'eusse été son client. Et puis je n'avais pas assez d'expérience de ma volonté.

« Je menaçais de m'évader, ignorant que même en m'évadant la liberté aurait annihilé en moi cette idée de vengeance non justifiable.

« En 1909, je m'évadais et je ne pensais plus à me venger malgré deux ans passés en liberté à Panama et repris en allant voir ma mère, morte depuis. Aujourd'hui que j'examine tout cela, je comprends que si ma torture de bagnard se prolonge dans ma vie (quoique ma situation soit à la comparer à d'autres bien meilleure), oui, aujourd'hui je me dis que j'ai assez souffert et que j'ai assez expié.

« Assurément je dois avoir expié plus que l'infâme auteur de mon infamante peine. Ce K..., libéré, puis relégué, s'est évadé sans attendre les décisions des réformés et aujourd'hui qui sait où il est, et qui sait combien de victimes il aura fait encore.

« J'aurais pu m'évader pourtant, qui m'en aurait empêché. J'avais tout : argent et moyen.

« Mais m'évader pour vivre sans cesse à l'étranger, sans espoir de revoir mon foyer paternel, sans espoir d'aller faire une prière sur la tombe de ma mère et de mon père morts depuis mon malheur oui, m'évader dans de telles conditions, j'ai préféré vivre ici avec l'illusion d'une levée de résidence me permettant de rentrer chez moi, ayant fait peau neuve et d'être sinon fier de mes souffrances, tout au moins convaincu que je pouvais marcher au milieu d'une Société qui pouvait me frôler sans crainte, lors même qu'elle aurait su que j'étais un ex-forçat.

« Je ne sais pas pourquoi je m'étends aussi longuement. Mais c'est une espèce d'égoïsme qui me fait causer, et je t'assure que je suis bien aise de ne point découvrir en moi sujet à faillir dans n'importe quel revers; c'est-à-dire que je préférerais mourir sans chemise en luttant honnêtement, plutôt que de vivre riche avec un remords quelconque.

« S'il me fallait revivre ce que j'ai vécu, je me sens le courage de terminer mes jours en une seconde.

« Tu me laisses croire que tu espères fermement en une solu-

tion définitive concernant le doublage et la résidence perpétuelle d'ici un an. J'ai causé de cela avec beaucoup de personnes, principalement avec celles à qui j'ai passé ton bouquin.

« Quelques-uns sont de ton avis. D'autres — oh! mais ceux-là sont des commerçants, un surtout que tu as connu à Cayenne et qui voulait te faire au chantage de la surenchère pour Beauséjour. Tu sais bien S..., et d'autres encore, ont prétendu que tu t'en croyais trop; je leur ai répondu vertement que c'était très facile de trouver en nous des hommes sincèrement honnêtes, honnêtes de foi et non de superficie. Il n'y a que des C..., des B... et des L..., des Ch... et autres philanthropes qui ont lu ton livre en déclarant sincèrement que tu avais mis à nu la pieuvre de la Guyane.

« Je te prie de croire, mon Cher Mesclon, à mes plus sincères cordialités et à mon amitié sincère.

« Louis QUILQUINI. »

« P. S. — J'oubliais de te dire que L... est reparti en France d'où il ira à Alger pour affaire concernant des traités pour une maison d'ici.

« Beaucoup d'entre ceux qui t'ont connu ne soupçonnaient jamais en toi une telle évolution; ils ne te connaissaient que sous le jour de tes débuts à l'Enfer; ils ont conservé de toi un souvenir frappant à cause de ta lutte pour la justice, et tu peux croire que ce sont des hommes malgré tous leurs revers. B... le Gênois, J... celui qui s'évada avec J... du Sébaste, Marius G... qui n'avaient rien du milieu de putréfaction.

« Je te les cite parce que je crois que leur opinion doit avoir une valeur, je crois. Tous sont profondément étonnés de ta ténacité et sont d'accord à reconnaître qu'avec dix comme toi, qui enregistreraient jour pour jour tout ce qui se passe, la justice triompherait. Je souhaite, avec eux, que tu arrives à être le meilleur apôtre dans cette œuvre où tu collabores et nous aurons comme reconnaissance cette seule pensée, qu'il y a des hommes à qui le baigne a servi de couronne après leur avoir servi de calvaire.

« Ton dévoué. — L. Q. »

Cette lettre montre chez Quiliquini ce besoin de rester un homme. Il exprime le sentiment de quantités de condamnés qui ne sauraient le traduire comme lui, bien que si simplement.

Il me rappelle ce groupe de six à huit que nous formions à la 9^e case d'où tout mot malsonnant était banni sous peine d'amende. Groupe où il y avait des cambrioleurs et des assassins qui comprenaient leur erreur.

Dans mon catéchisme-guide pour les détenus, je leur expose ce que peut cette seule idée d'être corrects entre détenus, forme élémentaire du respect que les hommes se doivent entre eux. C'est en s'adressant au besoin d'être des hommes qui reste vivace au cœur de tous les détenus normaux que l'on peut arriver à les redresser. Ces lettres de Quiliquini (voir p. 87 et suivantes) en sont une manifestation convaincante.

« Crillon, le 10 juillet 1924.

« Camarade,

« Disposant de très peu de temps pour la lecture, je n'ai terminé qu'aujourd'hui celle de *Comment j'ai subi quinze ans de bagné*. Je n'aurais pas cru qu'il put exister quelque part un homme comme vous. Ma compagne, cultivée, l'a lu avant moi. Même impression chez elle. J'en parlerai la semaine prochaine dans *Germinal*, hebdomadaire communiste libertaire de la Somme et de l'Oise.

.....
« ... C'est égal, je voudrais bien vous serrer la main, vous serrer dans mes bras. Pauvre cher Camarade! Nous n'avons pas les mêmes idées. Je suis anarchiste. Ça ne fait rien. Ne faites pas attention! C'est la valeur personnelle que je retiens. Et je ne connais pas de personnalité, de volonté plus forte que la vôtre.

.....
« Je vous serre, cher Camarade, cordialement la main.

« J. CASTEU. »

« *Champigny, ce 29 septembre 1924.*

« Monsieur,

« Je ferme à l'instant votre livre. Dire ce que j'en pense, serait certainement redire ce que des dizaines et des centaines même, ont dû vous écrire. C'est une impression indéfinissable, un mélange d'horreur, de pitié, de désespoir en même temps que d'enthousiasme et d'étonnement pour votre si noble attitude, que la lecture de ce livre si vivant — puisque vécu — a laissée en moi.

« J'espère d'ailleurs avoir l'occasion d'exprimer ces sentiments dans un journal ou revue d'avant-garde, sitôt que possible. Je considère, en effet, qu'il ne peut être jamais trop tard, pour parler et faire lire ce puissant réquisitoire des mœurs d'une administration éloignée de tout contrôle de l'opinion publique.

« Permettez-moi cependant de vous avouer mon peu de confiance en les réformes préconisées par vous : les prisons métropolitaines ne sont-elles pas en effet autant de sujets à perdition, autant de causes de dégénérescence que le bagne?

« Mais vous comprendrez ma critique par l'aveu de ma passion politique : l'anarchie. Et puisque je fais cette profession de foi permettez-moi de vous dire que la lettre du détenu Roques est un chef-d'œuvre à mes yeux d'ouvrier du moins. Mais peut-être est-ce aussi parce que je sens mon auteur anarchiste?

.....
« Veuillez donc agréer, Monsieur, avec l'assurance de mes sentiments admiratifs — que j'ai pour toute personne énergique — le souhait de voir aboutir votre désir légitime : votre réhabilitation judiciaire.

« Marcel LEPOIL. »

« *Paris, 1^{er} octobre 1924.*

« Mon cher Antoine Mesclon,

« J'ai pu lire enfin *Comment j'ai subi quinze ans de bagne*. J'ai lu passionnément moins encore — malgré leur intérêt —

pour les choses qui sont dites, que pour l'homme qui se révèle dans ce noble livre. Vous êtes des rares qui ne s'évanouissent point, fantômes, devant la lanterne de Diogène.

« Sois généreux, si tu veux être juste », devise admirable mais, me semble-t-il, applicable aux seuls individus. Je vous trouve parfois trop généreux pour la Bête sociale et l'Injustice organisée.

« Trop généreux, c'est un beau reproche. Surtout adressé à la Victime. Oserai-je dire que les Bourreaux sont plus victimes encore, puisqu'ils sont, eux, déshumanisés. Par pitié pour les bourreaux comme pour les victimes directes et visibles, proclamons hautement la vérité, qui est toujours anti-sociale.

« Permettez-moi de vous donner l'accolade fraternelle.

« HAN RYNER. »

« Juvisy, 9 octobre 1924.

« Monsieur,

« Recevez tous mes remerciements pour l'envoi de votre ouvrage et toutes mes félicitations. Il y a longtemps que j'ai écrit que nous habitons une planète de brutes.

« Camille FLAMMARION. »

« 9 octobre 1924.

« Mon cher Antoine,

« Vous m'avez écrit, je le sens, dans la joie de votre cœur, et je veux vous répondre tout de suite qu'elle a trouvé son écho, dans le mien.

« L'article de M. Charny m'a fait autant de plaisir, je crois, qu'il a pu vous en faire.

« Certes, je le conserverai pieusement.

« Il existe donc encore des hommes de cœur parmi les hommes publics? C'est réconfortant à constater.

« Vous pouvez lui transmettre l'hommage ému d'un autre forçat, resté debout aussi pendant quinze ans de lutte continuelle,

quoique pour des motifs moins élevés sans doute, moins humains surtout, mais non moins désintéressés, puisque contraire à tous ses intérêts.

« Ce qui nous a différenciés, c'est qu'au lieu de « l'Amour de tous les hommes » je n'ai professé que l'amour violent mais abstrait de la justice, sans l'occuper des individualités.

« J'admire toujours votre foi et vous finirez par m'y convertir; si j'avais écrit votre livre, la pensée ne me serait même pas venue qu'il pût susciter un article comme celui-là et vous, vous *l'attendiez*.

« A 52 ans, tout est encore surprise pour moi : le bien et le mal. Je ne crois presque plus au bien et le mal, en dépit de la longue connaissance que j'ai de lui, me surprend toujours à chacune de ses manifestations.

« Je vous serre chaleureusement les mains.

« HENRY. »

Cette lettre de mon ami Bassot qui m'en écrivit une trop belle, trop amicale quand il reçut mon livre, pour que je la puisse publier, me fournit l'occasion de dire qu'il fit, innocent, dix ans sur les Iles comme interné. Puis plus de quatre comme libéré à Saint-Laurent et à Cayenne d'où il s'évada pour s'engager; arrêté en arrivant au Havre, renvoyé à Saint-Martin-de-Ré, il serait retourné au bagne sans le dévouement de M^e Ducos de la Haille.

C'est de lui dont il est question aux pages 220, 224 et 281 à 284 de mon livre.

J'espère qu'il écrira comme il en est capable l'histoire de son procès, de sa condamnation dans l'affaire d'Aix-les-Bains, en 1903.

Voilà vingt-deux ans que je le connais. Il a été mon hôte trois ans à Cayenne. J'ai touché avec mes mains son innocence dans cette affaire.

La presse, la police, le besoin de rassurer une population le firent condamner comme capable du fait.

Mais il n'est jamais trop tard pour réparer une injustice.

Celle-là est facilement démontrable. J'espère que pour mon ami Henry Bassot ce sera bientôt fait.

« Casablanca, 10 novembre 1924.

« Monsieur,

« Je vous remercie sincèrement pour votre livre, qui, qu'on le veuille ou non, vous force à réfléchir et à sentir sa propre responsabilité vis-à-vis de la Société. Car nous sommes responsables par notre indifférence de cet état de choses qui, lorsqu'on le situait en Russie, faisait crier : Vive la Révolution, par toutes les consciences de l'Europe occidentale dite civilisée.

« Mais parce que ces terribles bagnes sont en Guyane ou en Algérie, parce qu'ils appartiennent à la France, pays des droits de l'homme — parce que c'est nous les responsables de ce triste état de choses, nous nous taisons. Mieux ! on étouffe. Car il est honteux de salir la France en laissant percer ces scandales. Hypocrisie, stupide orgueil, dont on commence à s'apercevoir tout le mal qu'ils ont fait.

« Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées et encore mes remerciements sincères.

« Docteur R. »

« Biarritz, 24 novembre 1924.

« Mon cher Monsieur,

... J'ai bien reçu votre intéressant volume.

« Je l'ai lu avec le plus grand intérêt, après avoir parcouru quelques temps auparavant les grands reportages de A. Londres sur Biribi et le Bagne.

« Comme j'ai fait mes études à Bordeaux, j'ai retrouvé dans votre ouvrage des noms d'anciens camarades de la Faculté, lesquels faisaient partie de l'école coloniale. Tel Benjamin, qui était pourtant un excellent camarade et que je n'aurai point cru si... d'ûr.

« Mais enfin, votre longue et dure campagne, celle de Londres ont abouti et vous devez être heureux en pensant que toute cette séquelle de honteux fonctionnaires profiteurs seront obligés de déguerpir. Les scandales du baigne nous étaient hélas inconnus. Combien de pauvres diables ont souffert dans ce cloaque et dont la voix n'a jamais pu être entendue.

« Je vous félicite de tout cœur de votre courage, de votre ardente campagne. Des extraits de votre livre parus dans le *Progrès Civique* ont fait sensation.

« J'ai recommandé le livre à mes amis... il serait bien instructif pour pas mal de juges et de *citoyens jurés*.

« Je vous serre cordialement les deux mains.

« Dr R. B. »

« Marseille, le 28 octobre 1924,

« Monsieur,

« Nous vous remercions bien sincèrement de nous avoir fait l'hommage de votre livre, qui nous est bien parvenu; nous devons vous dire que dès votre indication précédente nous l'avions demandé en librairie et l'avions lu avec le plus vif intérêt.

« Non, votre livre ne nous a pas surpris, mais il nous explique l'énergie particulière qui, à première vue, se devine en vous et qui laisse supposer qu'elle s'est constituée — comme toute énergie véritable — dans l'épreuve.

« Les vôtres ont été effroyables, votre récit remue toute la sensibilité qui subsiste au fond de l'être, vous éclairez d'un jour nouveau une question à peine soupçonnée par la majorité des hommes.

« Comme vous le dites, il reste de beaux espoirs pour l'humanité et vous serez un de ceux qui auront contribué à en faire des réalités.

« Veuillez croire, Monsieur, à nos meilleurs sentiments.

« B... Frères (industriels). »

« Culey, ce 22 décembre 1924.

« Monsieur,

« J'ai achevé hier soir la lecture de votre ouvrage aussi instructif qu'intéressant, intitulé : *Comment j'ai subi 15 ans de bagne*, que vous avez eu la bonté de m'adresser récemment et dont je vous avais accusé réception par ma carte du 13 courant.

« Je vous félicite bien sincèrement d'être sorti victorieux de la terrible épreuve qu'un juge d'instruction aussi ignorant qu'injuste avait contribué à vous infliger.

« Hélas ! la justice de ce monde n'est souvent que l'injustice et c'est sans doute pour cette raison qu'il est dit dans la Bible qu'un jour viendra où Dieu *jugera les justices de ce monde*. L'injustice fleurit partout hélas : dans toutes les parties de la Société et nous autres prêtres nous n'en sommes pas à l'abri, même de la part de ceux qui devraient nous protéger et nous défendre.

« Mais qu'une société ait recours pour amender les coupables aux tortures que vous signalez dans votre livre, cela suffit à la condamner à tout jamais. L'amendement d'un coupable, si justement condamné soit-il, doit s'obtenir par la douceur, par la charité, qui sait compatir et soulager toutes les souffrances même méritées.

« Les diverses églises qui se partagent le monde n'ont-elles pas des reproches à s'adresser en présence de Celui qui a dit : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie » ? Et la conversion, c'est-à-dire le passage du mal au bien, doit s'obtenir par la persuasion et non par la violence, le dédain ou le mépris.

« Le critique qui vous a traité de « Saint-Laïque » n'a pas menti, et il serait à souhaiter que tous les chrétiens, à quelque dénomination qu'ils appartiennent, possèdent votre mentalité et votre énergie dans le bien.

« Je voudrais, cher Monsieur, que votre livre soit dans toutes les bibliothèques populaires et mieux encore lu par tous ceux qui gémissent sous le poids de la souffrance et de l'opprobre, car ils

seraient réconfortés en voyant comment vous êtes sorti victorieux d'une situation humainement sans issue.

« J'applaudis aux efforts d'Albert Londres (dont cependant je n'ai pas lu les deux ouvrages sur le bagne) et aux vôtres pour faire supprimer cet enfer terrestre qu'est le bagne et arriver à moraliser autrement que par des tortures, de pauvres âmes rachetées par le sang du Christ et auxquelles on s'efforce d'arracher l'espérance en des jours meilleurs.

Votre livre est une bonne action et tous ceux qui l'ont déjà lu et le liront sont et seront avec vous. Continuer à mener le bon combat pour déraciner tous les abus qui se commettent sous le couvert de la civilisation, et vienne bien vite le jour où la Justice sera faite de vérité, de loyauté et d'humanité.

En vous renouvelant tous mes remerciements, je vous autorise bien volontiers à publier cette lettre, si vous croyez qu'elle peut servir la Cause de la Vérité et de la Justice comme de l'Humanité, et je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

« Emile HUTIN,

« Curé à Culey (Meuse). »

« P. S. — Vous avez bien fait d'être crû en certains passages de votre livre, car il est nécessaire de faire connaître la Vérité telle qu'elle est et de montrer le bagne dans toute sa corruption. C'est un beau et bon livre que vous avez fait là et j'en recommanderai la lecture partout où j'irai. Encore une fois merci ! et avec mes meilleurs vœux pour 1925, je vous renouvelle cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments. »

« Monsieur,

« J'ai lu votre livre et j'y ai trouvé tout ce que les extraits publiés par le *Progrès Civique* m'avaient fait espérer : tout et encore plus.

« Maurice Charny avait raison, votre récit est sublime ; c'est une continuelle leçon d'énergie, mais c'est aussi le livre de la pitié, le livre de la souffrance, le livre de la justice. »

« J'ai été ému, mais aussi éclairé, et vous m'avez ouvert des horizons nouveaux sur la justice et l'injustice humaines, sur le droit de punition et de répression que s'arrogé la société.

« Cette maxime que vous avez écrite en tête de votre livre :

« Sois généreux si tu veux être juste », je veux essayer de la faire mienne, et de l'appliquer désormais dans mes rapports avec mes semblables.

« Sans exagération, je puis dire ceci : je n'ai jamais encore lu un livre aussi beau, aussi émouvant que le vôtre. C'est une œuvre profondément humaine, parce que vraie, parce que vécue, parce qu'il n'est pas une ligne qui ne sorte d'un cœur sincère et généreux.

« Vous êtes un primaire, c'est possible — moi aussi, d'ailleurs — mais vous avez dit ce que vous aviez à dire, alors qu'il y en a tant qui écrivent sans avoir rien à dire. Et ce que vous avez à dire « c'est la vérité rédemptrice et salvatrice qui proclame les bienfaits décisifs du désintéressement, du dévouement envers le prochain, de l'amour pour tous les hommes ».

« En dehors de la lutte que vous menez pour la suppression du bagne, votre livre est un bréviaire que beaucoup d'entre les hommes attendaient sans doute comme moi : le bréviaire de la morale en actions. Aussi sera-t-il désormais mon livre préféré, mon livre de chevet, l'ami bien cher qu'on quitte à regret, que l'on reprend souvent.

« Je l'ai lu rapidement, et encore sous le coup de l'émotion éprouvée, je l'ai passé à un de mes amis qu'il intéressera encore plus que moi, parce que meilleur, plus instruit et plus intelligent. Lorsque mon ami me le rendra, je le relirai plus lentement, pour étudier les détails et pénétrer plus avant dans votre pensée, car c'est un de ces livres à « substantifique moëlle » dont parle Rabelais.

« Je voudrais pouvoir apprendre votre préface par cœur. Elle vaut de gros livres. Elle est digne d'un apôtre, d'un Christ, d'un Confucius. Quoi de plus beau, de plus surhumain que ceci : « Un homme digne de ce nom n'a pas besoin d'être remercié, il n'a pas besoin qu'on dise : c'est un tel qui a fait cela. La convic-

tion qu'il a servi les hommes, c'est-à-dire qu'il s'est révélé à lui-même digne de sa destination d'homme, lui tient lieu de tout ». Quelle plus belle ligne de conduite pourrait-on chercher? Ah! des hommes de votre trempe, de votre moralité, il nous en faudrait des centaines, des milliers : dans les écoles, dans les administrations, dans l'industrie, dans le commerce, et surtout au gouvernement.

« Je ne puis pas vous dire tout le bien que je pense de vous et de votre livre, parce que je ne sais pas très bien m'exprimer, mais désormais votre livre sera non seulement mon ami, mais encore mon guide. Et je suis heureux que vous annonciez que cet ouvrage ne sera pas le seul, et que vous nous donnerez encore de plus amples détails sur votre vie. J'aimerais à savoir ce qu'est devenu Quatresous, et cet Arabe qui, lorsque vous aviez trop faim, vous disait : « Si tu veux un pain prends. Tu me payeras plus tard ». J'aimerais à connaître davantage ceux qui vous comprirent et vous aidèrent.

« Veuillez, etc...

« G. K. »

« Vesoul, le 29 décembre 1924,

« Monsieur Mesclon,

« J'ai lu avec beaucoup de plaisir et d'intérêt votre lettre du 10 courant.

« Je comprends votre idéal et je l'admire, et comme je vous l'ai dit, je veux m'en pénétrer assez pour qu'il me serve de règle dans mes relations avec les autres hommes.

« Je crois à la vertu de la souffrance pour les âmes bien trempées comme la vôtre, mais que d'âmes faibles, en revanche, furent terrassées et sombrèrent. Cependant c'est à la voix de ceux qui, comme vous, souffrirent et triomphèrent : poètes, moralistes, écrivains, c'est à la voix de ceux que grandirent la douleur, que nous autres — la foule des faibles et des opprimés — nous nous rallions pour espérer, et pour croire quand même à la Justice, à la Beauté, à la Bonté.

« Vous me dites que la lutte est sévère contre les puissances du mal, les puissances d'oppression, plus sévère même qu'au bagne. Je vous crois sans peine : l'homme est un loup pour l'homme ! disaient déjà les latins.

« Je ne doute pas un seul instant que vous ne nous donniez encore une œuvre forte et sublime comme celle qui m'a tant poigné. Et je l'attends comme les Juifs attendaient le Messie. Vous me conseillez de m'essayer ainsi à la même tâche que vous. Non, cela ne m'est pas possible. Mon cerveau est d'une honnête médiocrité, et j'ai surtout besoin d'être enseigné et guidé. Tout ce que je puis faire, c'est de tenter — votre livre en main — d'être un homme honnête, loyal, désintéressé et juste. Et j'aurai bien de la peine à ne pas faiblir souvent.

« Mais toute mon admiration, toute mon estime va vers vous qui avez épouvantablement souffert, et qui mûri, vivifié, voulez faire servir votre souffrance à la régénération, au relèvement de vos semblables. Dans l'arène où s'entrechoquent le Bien et le Mal, vous avez saisi à votre tour le divin flambeau et le maintenez haut et ferme.

« Mon ami ne m'a pas encore rendu votre livre, aussi, je le soupçonne de le faire circuler. Cela est bon sans doute, mais d'un autre côté nuira à la vente de l'ouvrage.

« Pour ce qui est de ma précédente lettre, vous pouvez en faire tel usage qu'il vous plaira. Suivant que vous le jugerez utile, vous la ferez suivre de mon nom, ou de mes initiales si cela peut suffire.

« Veuillez, etc...

« G. K. »

« Le Havre, 22 janvier 1925.

« Monsieur,

« J'ai lu avec un intérêt toujours croissant votre livre sur le bagne. Quelle souffrance pour l'intellectuel que vous êtes ! Et comme vous avez eu raison d'exposer si sincèrement les faits.

« Certes le bain doit être un châtement pour les bandits invétérés, encore est-ce au point de vue social, car au point de vue philosophique, j'estime que nul n'est maître de sa destinée et que le criminel n'est pas plus responsable que le bienfaiteur, chacun ayant été créé pour la tâche qu'il doit accomplir. Mais ce sont des idées subversives. Je les ai effleurées dans mon *Jack sans nom* et dans d'autres ouvrages. D'ailleurs cela n'empêche qu'il faut de la mesure dans tout.

« Recevez, je vous prie, Monsieur, mes meilleurs sentiments.

« J. GUILLEMARD. »

SERVICE D'ANTHROPOLOGIE

PÉNITENTIAIRE

—
Direction

« Forest, le 13 avril 1925,

« 52, rue de la Jonction.

« Monsieur Mesclon,

« Je viens de terminer la lecture de votre livre qui m'a vivement intéressé et dont la documentation précise et abondante est de nature à convaincre. Je ne connais pas la situation poignante que vous y décrivez mais je puis comprendre qu'elle ait inspiré à des hommes de cœur et d'action les réformes et les œuvres que vous préconisez.

« Votre livre et vos projets soulèvent une série de problèmes pratiques qui doivent être étudiés d'une manière méthodique et qui sont en partie résolus en Belgique; il est difficile de les discuter par correspondance. Le mieux serait, si vous en avez le loisir, de venir étudier sur place nos réalisations pénitentiaires et post-pénitentiaires; je me ferais un plaisir de vous les montrer et de vous documenter.

« Si cela vous était difficile, nous pourrions nous rencontrer à Paris, où je me rends du 28 mai au 1^{er} juin (Congrès des Alié-

nistes de Langue Française) et y discuter les questions qui vous intéressent.

« Je vous enverrai prochainement deux brochures sur la réforme belge du régime pénitentiaire.

« Agréez, Monsieur Mesclon, l'assurance de mes sentiments distingués.

« V. VERVAECK. »

Je pense que l'ensemble de ces témoignages est concluant. J'en ai reçu beaucoup d'autres. Je compte en recevoir davantage encore et que les preuves s'ajouteront aux preuves que j'ai écrit un livre utile.

Paris. Juillet 1926.

SUPPLÉMENT A LA DEUXIÈME ÉDITION

Ainsi que je l'ai écrit, après le rejet de ma deuxième réhabilitation, j'ai introduit une demande de révision de mon procès en 1924.

Entre autres précis importants j'y ai joint un rapport médical du D^r Dupouy.

Ce rapport constate, que rien dans l'examen des cicatrices des blessures reçues à Saint-Philibert, près de Saint-Vallier (Drôme) en 1904, n'infirme mes déclarations d'après lesquelles j'ai été frappé.

Et notamment, la première fois pendant que je dormais profondément.

Parmi les autres motifs qui rendaient la révision de mon procès indispensable je cite encore : la preuve du faux témoignage capital de ma maîtresse alors, que j'accuse d'avoir été la complice morale — celle qui a poussé Misiri à m'assassiner pendant que je dormais après m'avoir attiré dans le guet-apens de Saint-Philibert.

Misiri aurait agi de lui-même je pense, en raison de sa jalousie contre moi.

Mais j'ai des preuves, l'aveu même de Misiri et l'attitude de ma maîtresse qui s'est farouchement appliqué à le défendre et à m'accuser.

Enfin à l'audience même le Président a déclaré à la suite des dépositions de ma maîtresse, seul témoin sur les faits : vous connaissez la vérité, Madame, et vous ne la dites pas.

Un innocent peut être condamné, réfléchissez, dites-nous la Vérité.

Mais cette femme ne pouvait dire, ce qui aurait aussitôt provoqué son arrestation.

Bref, je remplis les trois cas prévus pour qu'un procès soit révisé, alors qu'un seul suffit :

1^o Fait nouveau : aveux de Misiri, et déclaration d'un témoin cité par moi et non convoqué à l'audience, non plus que les six autres témoins que j'avais demandé au parquet de citer pour établir la vérité à l'audience;

2^o Faux témoignage du seul témoin, témoin à charge, ma maîtresse, par cette déclaration;

3^o Nouveau rapport médical détruisant après vingt ans, le rapport du médecin légiste, volontairement mensonger, le médecin légiste n'ayant été dans cette affaire, il eut la maladresse de me le prouver lui-même, que le plat valet du Parquet de Valence, qui coûte que coûte voulait m'envoyer au bagne.

La Cour de Grenoble, appelée à statuer sur ma demande, la rejeta purement et simplement en 1925.

Ne nous en étonnons point.

Des innocents ont attendu soixante ans, — l'instituteur Viau notamment — la réhabilitation de leur mémoire.

La famille Adam, la mère devenue folle au prononcé du jugement qui la condamnait aux travaux forcés avec son mari et son fils; le père mort au bagne, le fils libéré, poursuivant sa révision vainement pendant plus de vingt ans, mort également.

Et combien d'autres histoires non moins navrantes.

Actuellement, entre d'autres encore certaines, qu'on ne soupçonné même pas, l'affaire Nourric et Duquesne — toujours au bagne — malgré le scandale incroyable des rapports pseudo-scientifiques, mais purement bas-policiers, qui les ont fait condamner.

Mais cette fin de non recevoir des magistrats de Grenoble n'est pour moi qu'une raison de plus pour exiger la réparation qui m'est due.

En me défendant, je défends ceux qui ne savent pas se défendre.

Et nous verrons bien qui, en fin de compte, l'emportera.

Cependant malgré ma décision en 1923, de ne pas redemander ma réhabilitation, j'ai introduit une nouvelle demande en 1928.

Le témoignage de cinq nouvelles années d'attitude civique correcte pensai-je va peut-être compter pour vous, juges.

J'avais besoin de savoir si « l'esprit juridique » pouvait encore en cette occurrence, l'emporter sur les faits.

Le 4 février 1929 le Procureur général de la Seine me faisait informer du rejet de ma troisième demande.

Il paraît que cela ne s'est encore jamais vu.

A la Cour où j'avais comparu quelques jours plus tôt, on me lut un rapport du préfet de police concluant au rejet.

Ce rapport constate que je suis sans reproche eu égard à mes rapports avec mes concitoyens.

Mais que j'ai écrit un livre sur le bagne, des brochures économiques, que j'ai pris la parole dans quelques réunions anarchistes ou communistes et autres fariboles.

Du « Faubourg », où j'ai parlé plusieurs fois, pas un mot.

De ce que je dis à mes concitoyens, du point de vue humain : de l'effort qui me guide vers une compréhension des causes de nos misères et des remèdes : pas un mot.

Bref, je suis un esprit indépendant, qui ne veut connaître ainsi que je l'ai dit à la Cour, ni communistes, ni radicaux, ni conservateurs : mais seulement des hommes.

Et de cela, la dame aux balances à faux poids, et à idées surannées et arbitrairement étroites ne veut rien entendre.

... « Vivre... c'est d'abord... comprendre ». Je m'applique à répéter, à démontrer cela. Tout homme conscient est de cet avis. Mais notre machine judiciaire est sourde aux vérités élémentaires.

Elle applique au petit bonheur des lois empiriques. Ce n'est pas le fait en lui-même qui retient son attention : mais l'interprétation qu'il lui plaît de s'en faire.

.....

J'ai protesté dans une nouvelle lettre ouverte au Président du Conseil et aux Ministres, contre ce troisième rejet et déni de justice.

J'ai naturellement envoyé cette lettre à tous les « Qui de droit » intéressés.

J'en ai envoyé une recommandée au Préfet de Police, qui ignorait sans doute complètement mon cas, mais afin, ai-je écrit en exergue, qu'il ne puisse plus l'ignorer.

J'ai vendu à des milliers d'exemplaires ma lettre sur la place publique en la commentant pour l'édification des passants, mais surtout en exposant les remèdes à cet état de choses.

J'ai su par un passant — qui m'a paru très bien informé — sinon envoyé tout exprès, que l'on ne demanderait pas mieux de m'entendre.

Que vendre ainsi ma lettre aux passants, pourrait indisposer « les puissants » qui peuvent s'imaginer que je dépends d'eux et de leur bon plaisir.

Il faut croire que ces gens ne connaissent pas encore la taille normale de l'homme;

Et qu'un homme, comme chacun de nous peut et doit l'être, ne doit pas avoir recours à quelque chose qui se passe entre deux portes.

Ils ne connaissent pas le prix qu'il y a à pouvoir regarder tranquillement en face, les détenteurs de l'autorité quels qu'ils soient, et de toujours pouvoir leur dire les raisons d'une conduite basée sur le respect du prochain, et sur le besoin de le servir sans spéculation aucune.

Ils ignorent donc qu'un homme fort de ses actes, ne peut admettre recevoir en confiance, ne peut accepter comme une sorte de faveur, ce qu'il a le devoir d'exiger selon son droit fait de l'accomplissement de son devoir.

Je ne veux cependant pas méconnaître absolument l'intention.

Mais ces intentions, et toutes les intentions, ont tout à gagner à s'exprimer et à se réaliser au grand jour.

Nous avons tant besoin de lumière, de droiture, de loyauté

entre nous, pour voir plus clair dans la nuit où se heurtent nos idées et nos passions, sur tous les points de la terre.

*
*
*

Demain nous serons tous morts : que restera-t-il de tout cela ? devant l'au-delà plus vivant encore que l'état de chose ambigu où nous nous agitions ?

Il restera nos actes dépouillés de tout ce qui peut en masquer les mobiles en cette existence incertaine.

Et s'il ne m'est pas donné d'atteindre à autant de certitude sur moi-même, si ma conscience n'est pas pleinement sûre d'être aussi impeccable que je le désire, du moins suis-je certain que dans la balance où se pèseront idéalement nos actes — mon actif l'emportera sur mon passif — parce que je m'y suis vraiment appliqué.

Mais ce qu'il faut retenir entre autres choses de tant d'erreurs judiciaires, c'est la solidarité presque unanime qui unit tous ces fauteurs irresponsables de ces erreurs, pour empêcher qu'elles ne soient réparées.

Cette déformation redoutable du terrible devoir de juger et de condamner montre quel effort il nous faut faire pour changer radicalement l'esprit de l'appareil judiciaire.

Nous étudions cela dans un ouvrage particulier.

Mais elle est tristement vraie cette parole d'un garde des Sceaux : « Il y a quelque chose de pourri dans la machine judiciaire ».

La conscience publique en révolte ne doit pas, ne peut pas se contenter de cette lamentable constatation.

Parmi les choses les plus puissantes à réaliser, il faut prévoir au budget judiciaire, les crédits nécessaires à indemniser les victimes de nos lamentables erreurs.

Car nous vivons avec cette honteuse carence de probité la plus élémentaire, surtout pour le peuple de la déclaration des droits de

l'homme et du citoyen, un français, un humain, peut être emprisonné, torturé, ruiné parfois, sans avoir droit à aucune réparation.

C'est déjà bien beau qu'on veuille bien lui rendre sa liberté n'est-ce pas.

Le scandale Almazian entre trop d'autres, est trop évocateur de cette lâcheté, de cette ignominie sociale pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Un appareil judiciaire qui dispose des peines les plus terribles, inopérantes la plupart du temps, source de nouveaux méfaits ou de nouveaux crimes presque toujours, aggravées encore par le manque de préparation adéquate de ceux qui sont chargés, qui acceptent de les exécuter, et qui n'a même pas comme palliatif banal des réparations pécuniaires, qui ne répareront jamais les angoisses, les douleurs subies par la victime et par ses proches, quelle écœurante constatation.

Surtout à ce stade de l'évolution humaine où le temps et l'espace sont pratiquement abolis par de merveilleuses découvertes... où les peuples parlementent à Genève sur la Prospérité et sur la Paix du monde.

* *

Quant à ceux qui condamnés sont parfois reconnus innocents... si c'est au boisseau que l'on a mesuré la peine, c'est au compte-goutte que l'on accorde les subsides... réparateurs.

* *

L'on informait il y a quelque temps d'Angleterre, qu'un condamné reconnu innocent après dix-neuf ans de prison, avait touché près de neuf cent mille francs à sa libération.

Ce n'est certes pas le bout du monde, mais l'effort d'équité est appréciable.

Nous sommes loin des vingt-cinq mille francs accordés chez nous au pharmacien Danval, et de la petite rente servie à 84 ans,

après quarante et des années d'attente et dont il a joui à peine un an.

Vraiment un peu de simple pudeur exige que nous sachions donner à notre chose judiciaire, un peu de tangible honnêteté.

J'ai réintroduit une quatrième demande en réhabilitation en mai dernier.

J'attends le résultat. Je ne veux en rien présumer de ce qu'il en sera.

Mais j'ai encore voulu par là, savoir jusqu'où ira cet entêtement à me mal connaître, à me mal juger, à me contester un droit à moi Français depuis vingt siècles, un droit que l'on accorde à un étranger qui a vécu pendant trois ans correctement chez nous.

La Réhabilitation est juridiquement un droit pour l'homme qui a été condamné et qui s'est redressé, comme c'est un droit juridique de le condamner quand il viole les lois.

J'ai souligné cela dans ma lettre ouverte.

Mon cas n'est pas plus intéressant qu'aucun autre. Il est seulement plus significatif, par ces trois négations sommaires du plus simple esprit d'équité, qui sont précisément le fait de ceux qui ont accepté de nous apprendre à respecter, à aimer, à servir l'équité.

Attendons cependant le quatrième arrêt. Pas plus que ceux qui l'ont précédé, il ne pourra rien, il ne changera rien à ma volonté consciente et bien trempée de servir l'équité, enfin de contribuer à ce que la paix soit de plus en plus entre tous les hommes.

Ma conscience d'être digne autant qu'il est en moi de mon titre d'homme, plane bien au-dessus des mesquins jugements.

Mais elle les retient, parce que nous devons tout employer dans le perpétuel combat entre la Vérité, l'erreur et le mensonge, entre le Bien et le Mal, à faire triompher le Bien, notamment en améliorant le Mal.

A cette fin j'ai entrepris depuis 1923 une étude sur le problème économique qui peu à peu s'impose comme le problème des problèmes aux esprits avertis et inquiets, et notamment au Pape, ce qui est édifiant.

Peu à peu je suis arrivé à la conception qu'il n'y a qu'un problème économique de vivre pour toute l'Humanité.

Que cet entier exige une solution entière;

Que les solutions fragmentaires que recherchent chaque peuple comme chaque individu sont contraire au logique enchaînement des choses, au mécanisme terrestre et sidéral, qui fait un tout solidaire de toutes les formes de la Vie universelle.

J'ai publié sur ce vaste sujet plusieurs petites brochures.

J'ai préparé un travail capital *La Charte économique du Monde*, dont je pense vulgariser les lignes essentielles au moyen d'un film, qui mettra en lumière, les rouages et les conséquences, l'action mondiale de ce mécanisme qui commande et détermine d'abord notre vie sociale économique, intellectuelle et morale à tous.

N'étant que l'élève attentif de la vie :

N'étant comme chacun de nous qu'un étudiant de ce monde de faits qui nous environne et nous étreint de notre premier à notre dernier souffle ici-bas; je suis parti de ce point certain :

Je ne sais rien; nous ne savons rien ou presque.

Toute la science est dans les faits, qui sont nos maîtres à tous les titres.

Écoutons en dehors de toute idée préconçue leur enseignement précis et fécond.

Nous deviendrons alors apte à nous servir d'eux, selon le rigoureux enchaînement qui les dominant eux-mêmes.

Alors nous verrons que la Paix tant désirée entre les hommes et les peuples n'est pas fonction de nos sentiments qui trop souvent ignorent le mécanisme irréductible des faits;

Mais qu'elle est fonction de ce déterminisme universel, logique et harmonieux, où nos sentiments peuvent largement harmoniser leurs tendances, et notamment et surtout, ces tendances généreuses et altruistes, qui, si elles ne paraissent encore que faible-

ment vivre parmi nous, n'en sont pas moins vivantes au plus profond et au meilleur de nous.

* * *

De même que dans la brochure *Pour la Paix* où je résume rapidement les grandes lignes, les idées générales et mes observations convenues dans *La Charte économique du monde* et que je publie en même temps que cette réédition, je fais ici appel aux bonnes volontés.

Il n'en faut qu'une d'abord armée de tous les moyens pour commencer à mener à bien l'œuvre de l'émancipation matérielle des hommes.

D'autres viendront rapidement joindre leurs efforts aux nôtres, quand elles reconnaîtront que nous sommes dans la bonne route.

De grandes religions qui tiennent encore dans l'histoire de l'Humanité une place énorme sont nées de l'initiative, d'un, de quelques hommes.

Et si nos religions n'ont pu tenir tout ce qu'elles promettaient, c'est que l'Humanité dont les idées ont toujours devancé les possibilités de réalisation, était encore trop loin de son stade de développement scientifique et industriel actuel.

Aujourd'hui nous sommes à même de vivre confortablement tous, sur une base matérielle certaine, et d'après une loi morale qui découle naturellement de ce que nous pouvons appeler :
« Une religion positive de la Vie ».

A ceux que ce livre peut convaincre que la continuité dans l'optimisme et dans l'effort est la meilleure manière de vivre, je dis encore une fois : Venez, nous travaillerons ensemble à nous perfectionner en aidant notre prochain à se perfectionner soi-même.

MESCLON.

Exposant au Pavillon de la Guyane.
Exposition coloniale
de Paris-Vincennes.

Paris 16 août 1931.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Dédicace : aux journalistes, aux policiers, aux magistrats.	3
Préface à la 2 ^e édition.	4
Introduction	9
Comment j'ai subi quinze ans de bagne : de Saint-Martin de Ré à la Guyane.	27
La transportation en Guyane	40
Mentalités pénales : le bagne à Saint-Laurent-du-Maroni .	43
L'Administration pénitentiaire et sa mentalité	112
Au pénitencier du Kourou	135
Deux lettres de forçats.	167
Aux Incorrigibles	178
Aux Iles du Salut	201
Travail : Comment travaillent les forçats au bagne	218
La chanson de l'Orapu.	240
Libération. Documents divers : Policiers et Magistrats à l'œuvre	245
Réhabilitation : lettre ouverte aux Ministres. Documents divers.	310
Appendice.	343
Suite à la 2 ^e édition : A la Salle Wagram.	356
Conclusions : Projets de réformes pénitentiaires	368
Appel aux initiatives.	378
Extraits de comptes rendus de Presse.	380
De quelques lettres de mes lecteurs.	388
Supplément à la 2 ^e édition	410

TABLA DES MATIÈRES

Table of contents listing various subjects and their corresponding page numbers, including sections like 'Introduction', 'Chapitre I', 'Chapitre II', etc.

